

**The Project Gutenberg eBook of Manuscrit de mil huit cent quatorze, trouvé dans les voitures impériales prises à Waterloo, contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon, by baron Agathon-Jean-François Fain**

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

**Title:** Manuscrit de mil huit cent quatorze, trouvé dans les voitures impériales prises à Waterloo, contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon

**Author:** baron Agathon-Jean-François Fain

**Release Date:** September 22, 2010 [EBook #33796]

**Language:** French

**Credits:** Produced by Mireille Harmelin, Rénaud Lévesque and the Online Distributed Proofreaders Europe at <http://dp.rastko.net>. This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica)

\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK MANUSCRIT DE MIL HUIT CENT QUATORZE, TROUVÉ DANS LES VOITURES IMPÉRIALES PRISES À WATERLOO, CONTENANT L'HISTOIRE DES SIX DERNIERS MOIS DU RÈGNE DE NAPOLÉON \*\*\*

**MÉMOIRES**  
DES  
**CONTEMPORAINS.**

---

**SE TROUVE AUSSI**  
**A LA GALERIE DE BOSSANGE PÈRE**  
**LIBRAIRE DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC d'ORLÉANS,**  
**rue de Richelieu, n° 60.**

---

**IMPRIMERIE DE LACHEVARDIÈRE FILS,**  
**SUCCESSEUR DE CELLOT,**  
**rue du Colombier, n. 30.**

---

**MÉMOIRES  
DES  
CONTEMPORAINS,  
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE,  
ET PRINCIPALEMENT A CELLE  
DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.**

---

**Deuxième livraison.**

---

**SECONDE ÉDITION.**

PARIS,  
BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,  
RUE DE SEINE, N<sup>o</sup> 12.  
1824.

## **MANUSCRIT**

**DE**

### **MIL HUIT CENT QUATORZE,**

**TROUVÉ DANS LES VOITURES IMPÉRIALES PRISES A WATERLOO,**

**CONTENANT**

**L'Histoire des six derniers mois du règne de**

**NAPOLÉON;**

**Par le Baron FAIN,**

**SECRÉTAIRE DU CABINET A CETTE ÉPOQUE,  
MAÎTRE DES REQUÊTES, ETC.**

---

## **AVERTISSEMENT**

### **DES ÉDITEURS.**

Cet ouvrage, terminé au commencement de 1815, avait été perdu avec beaucoup d'autres papiers dans les voitures impériales prises à Waterloo; et c'est sous le titre anonyme de *Manuscrit de mil huit cent quatorze, trouvé à Waterloo*, qu'il nous a été présenté.

Occupés d'en donner une édition, nous avons mis tous nos soins à chercher quel en était l'auteur, et voici ce que nous avons appris d'une manière certaine.

Napoléon, en quittant Fontainebleau pour se rendre à l'île d'Elbe, avait chargé le baron Fain, son secrétaire du cabinet, de préparer sur les dernières années un relevé de faits et de dates qui pût lui servir de canevas, selon son usage, lorsqu'il voudrait dicter cette partie de son histoire. C'est en voulant s'acquitter de cette tâche que M. Fain a rédigé le manuscrit perdu quelque temps après à Waterloo. Nous publions cet ouvrage tel qu'il est sorti des mains de l'auteur à l'époque que nous venons de citer. Cependant quelques aperçus qui ne sont qu'indiqués dans le texte ont depuis été confirmés par des écrivains qu'on ne saurait taxer d'être au nombre des partisans de Napoléon; et nous avons cru devoir citer *en notes* certains passages de leurs écrits, qui, pouvant

être considérés comme l'aveu de la partie adverse, sont de nature à dissiper des incertitudes toujours fatigantes pour le lecteur.

Nous donnons à la fin de chaque partie un SUPPLÉMENT composé de pièces que nous avons puisées dans des portefeuilles riches en matériaux historiques, et qui complètent cet ouvrage dans les détails les plus importants.

---

## PRÉFACE.

Aussitôt après la chute du gouvernement impérial, les vainqueurs se sont empressés de raconter les événements à leur manière. Toutes les trompettes ont sonné pour eux: c'est l'usage!

Cependant les armées françaises avaient fait leur devoir, et la patrie reconnaissante élevait la voix en leur honneur; mais celui qui pouvait seul faire le juste partage de la louange et du blâme n'était plus là! A son défaut, bien des gens ont cru devoir faire les parts eux-mêmes. On s'est mis à l'ouvrage. Chacun a fait de l'histoire pour son compte; chacun a voulu fixer l'attention du public sur le point où il s'est trouvé. L'épisode est devenu le sujet principal; les papiers d'état-major, les états de situation, ont été déployés, et tout le fatras de la controverse militaire n'a fourni que trop de volumes! Sous cette masse de détails, les grands traits de l'histoire courent risque de disparaître, ou de n'être plus éclairés que par un faux jour! Mais le temps roule dans sa marche sur les petites combinaisons de l'amour-propre et de l'esprit de parti; il écrase avec indifférence les pygmées comme les grains de sable, et ne laisse à la postérité que des vestiges dignes d'elle!

De toutes les apologies auxquelles la grande catastrophe de 1814 pouvait donner naissance, une seule eût été digne de passer aux siècles à venir: elle manque, et ce sera la plus grande lacune de l'histoire de nos jours. Ainsi, tout le monde a parlé, excepté celui qu'on avait besoin d'entendre!

Il faut pourtant suppléer, s'il est possible, à son silence. En attendant qu'une plume fidèle et exercée entreprenne cette tâche, les faits parlent: ils suffisent déjà. On veut seulement essayer, dans l'écrit qu'on soumet ici au lecteur, de rétablir les événements dans leur ordre et dans leur véritable proportion.

L'auteur écrit dépourvu de matériaux; mais il était auprès de Napoléon: le souvenir *de ce qu'il a vu, de ce qu'il a entendu et de ce qu'il a senti*, sera son guide. Il a suivi les marches du grand quartier général; il a été témoin des événements principaux; la position où il était lui a permis de voir, du point le plus élevé, l'ensemble des affaires et de les juger dans le rapport qu'elles avaient entre elles... Il aura atteint le but qu'il se propose, s'il parvient à mettre un moment le lecteur dans la même position.

---

## TABLE DES CHAPITRES.

### PREMIÈRE PARTIE.

#### SÉJOUR DE NAPOLÉON A PARIS.

[Chap. I<sup>er</sup>.](#) Arrivée de Napoléon à Paris.--Ses premières dispositions 1

[Chap. II.](#) Propositions de Francfort. 5

[Chap. III.](#) Les alliés reprennent l'offensive. 12

[Chap. IV.](#) Un parti d'opposition éclate à Paris.--Napoléon renvoie le corps législatif.--Conspiration intérieure. 17

[Chap. V.](#) Invasion du territoire français. 25

[Chap. VI.](#) Projets de Napoléon pour l'ouverture de la campagne.--Formation des réserves.--Coup d'oeil sur nos autres armées. 30

[Chap. VII.](#) Reprise des négociations.--Progrès de l'invasion étrangère. 41

[Chap. VIII.](#) Dernières dispositions.--Départ de Napoléon pour l'armée. 46

[Supplément](#) à la première partie. 49

### DEUXIÈME PARTIE.

#### JOURNAL DE LA CAMPAGNE.

[Chap. I<sup>er</sup>.](#) Arrivée de Napoléon à Châlons-sur-Marne. 83

[Chap. II.](#) L'armée reprend l'offensive.--Bataille de Brienne. 88

[Chap. III.](#) Retraite de l'armée française.--Conditions dictées par le congrès. 102

[Chap. IV.](#) Seconde expédition contre le maréchal Blücher.--Combat de Champaubert.--Bataille de Montmirail.--Combats de Château-Thierry et de Fauchas. 113

[Chap. V.](#) Retour sur la Seine.--Combats de Nangis et de Montereau.--Poursuite des Autrichiens jusqu'au-delà de Troyes. 125

[Chap. VI.](#) L'armée française rentre dans Troyes.--Second séjour de Napoléon dans cette ville.--Négociation de l'armistice à Lusigny. 148

[Chap. VII.](#) Troisième expédition contre le maréchal Blücher.--Retour de Napoléon sur la Marne. 160

[Chap. VIII.](#) Excursion au-delà de l'Aisne.--Bataille de Craonne.--Combats de Laon et de Reims. 176

[Chap. IX.](#) Napoléon ramène l'armée sur la Seine.--Combat d'Arcis. 196

[Chap. X.](#) Marches et contre-marches entre Vitry, Saint-Dizier et Doulevant. 212

[Chap. XI.](#) Retour sur Paris. 224

[Supplément](#) à la deuxième partie. 235

### **TROISIÈME PARTIE.**

#### SÉJOUR DE L'EMPEREUR A FONTAINEBLEAU.

[Chap. I<sup>er</sup>.](#) L'armée se range autour de Fontainebleau.--Nouvelles de Paris.--Succès du parti royaliste. 355

[Chap. II.](#) Suite des nouvelles qu'on reçoit de Paris. 363

[Chap. III.](#) Influence des événements de Paris sur Fontainebleau. 369

[Chap. IV.](#) Suites de la défection du duc de Raguse. 379

[Chap. V.](#) Traité du 11 avril. 390

[Chap. VI.](#) Dispersion de la famille impériale. 398

[Supplément](#) à la troisième partie. 408

# **MANUSCRIT**

DE

## **MIL HUIT CENT QUATORZE.**

### **PREMIÈRE PARTIE.**

#### **SÉJOUR DE NAPOLÉON A PARIS.**

**(Du 9 novembre 1813 au 24 janvier suivant.)**

Bellum parare simul et ærario parcere, cogere ad militiam eos quos nolis offendere, domi forisque omnia curare, et ea agere inter invidios, occursantes et factiosos, opinione asperius est.

SALLUST., Jugurtha

6. août 1814  
Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur était le seul obstacle  
au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses enfants  
aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit  
prêt à faire aux intérêts de la France.

**Fac simulé de l'abdication de Napoléon.** Voyez page 389.  
Calqué sur l'original et gravé par Pierre Tardieu.

«Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses enfants aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France.»

# MANUSCRIT

DE

## MIL HUIT CENT QUATORZE.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

---

#### ARRIVÉE DE NAPOLÉON A PARIS.--SES PREMIÈRES DISPOSITIONS.

(Novembre 1813.)

On venait de perdre l'Allemagne; il ne restait plus qu'à sauver la France, ou à succomber avec elle.

Napoléon est de retour à Paris le 9 novembre 1813. Il met toute son activité à tirer parti des moyens qui lui restent.

Ses premiers mots au sénat sont ceux-ci: «Toute l'Europe marchait avec nous il y a un an; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous.»

Une levée de trois cent mille hommes est aussitôt décrétée.

Des ingénieurs sont envoyés sur les routes et dans les places du nord. Ils sont chargés de relever les vieilles murailles qui servaient de remparts à l'ancienne France, de tracer des redoutes sur les hauteurs propres à servir de point de ralliement dans nos retraites, de fortifier les défilés où le courage national pourra disputer le passage; enfin de tout préparer pour la coupure des digues et des ponts qu'il faudra abandonner.

Des commandes sont faites aux dépôts de remontes, aux fonderies, aux manufactures d'armes, aux ateliers d'habillement; partout.

Mais il faut de l'argent: la trésorerie n'en a plus. Napoléon en fait prendre dans son trésor privé. En vain on propose de réserver cette ressource pour des placements secrets qui assureraient le

sort de sa famille contre les grands revers dont elle est menacée: ces conseils sont rejetés comme trop personnels, et le baron de La Bouillerie, trésorier de la couronne, est chargé de porter trente millions en écus dans les caisses de la trésorerie. Ce secours ranime le crédit. Tous les services reprennent leur activité.

3

Des conseils d'administration, des conseils de guerre, des conseils de finances, se succèdent d'heure en heure aux Tuileries. Les journées sont trop courtes; mais Napoléon a la ressource des nuits. Il consacre ses veilles à lire ce que les ministres n'ont pas eu le temps de lui dire, à signer ce qui n'a pu être expédié dans la journée, et à méditer ses plans.

L'armée d'Allemagne vient de rentrer dans nos limites par les ponts de Mayence. Il faut lui assigner une position où elle puisse prendre le repos dont elle a besoin. Dans ce moment, elle forme sa ligne derrière le Rhin, et cette ligne, qu'elle prolonge chaque jour davantage, va bientôt s'étendre depuis Huningue jusqu'aux sables de la Hollande; mais l'affaiblissement de nos régiments et l'épuisement de nos magasins ne permettent guère de penser à défendre un front de cette étendue. Déjà ceux qui ne voient que la question militaire s'alarment de ce que nos troupes vont être disséminées. Nous ne pouvons sérieusement songer à défendre le Rhin: dès lors ils voudraient qu'on se hâtât de l'abandonner. Napoléon se décide par d'autres considérations: nous sommes faibles, mais cette faiblesse est un secret qu'il faut garder le plus long-temps possible. Les alliés, étonnés de nous avoir vaincus, viennent de s'arrêter à l'aspect de notre territoire, si long-temps sacré pour eux. De son côté, la France semble avoir conservé, de la longue habitude de vaincre, un reste de confiance qui la soutient contre l'excès de ses revers. Il faut bien se garder de porter atteinte à ces illusions protectrices. Quand l'ennemi attaquera, il sera temps de reculer. Notre armée reçoit donc l'ordre de conserver ses quartiers le long du Rhin. L'ennemi va respecter cette barrière assez long-temps pour justifier la hardiesse qui s'y confie; et le prestige de nos aigles, encore debout sur la rive gauche, prêtera un dernier appui aux négociations qui vont être renouées.

5

---

## CHAPITRE II.

### PROPOSITIONS DE FRANCFORT.

(Suite de novembre.)

Des ouvertures pour la paix venaient d'être faites.

Le 5 novembre, le prince régent d'Angleterre avait déclaré dans le parlement «qu'il n'était ni dans l'intention de l'Angleterre, ni dans celle des puissances alliées, de demander à la France aucun sacrifice incompatible avec son honneur et ses justes droits.»

Le 14 novembre, le baron de Saint-Aignan arrive à Paris, chargé par les alliés de faire des communications qui confirment ces dispositions pacifiques. M. de Saint-Aignan, écuyer de l'empereur, était dans ces derniers temps ministre de France à la cour de Weimar. Une bande de partisans l'avait enlevé de sa résidence; mais sa réputation personnelle, son alliance avec le duc de Vicence, et l'intérêt que lui portait la cour de Weimar, avaient concouru à sa délivrance. M. de Metternich avait pensé à profiter de son retour en France pour faire parvenir des propositions à Napoléon. Il avait donc appelé M. de Saint-Aignan à Francfort. Le 9 novembre, dans un entretien confidentiel, auquel assistaient M. de Nesselrode, ministre de Russie, et lord Alberdeen, ministre d'Angleterre, M. de Metternich avait posé les bases d'une pacification générale; et M. de Saint-Aignan les avait recueillies sous sa dictée. Ce sont ces bases que M. de Saint-Aignan apporte à Napoléon<sup>1</sup>.

**Note 1:** [retour](#) Les pièces de cette négociation ont été imprimées dans le numéro du Moniteur qui devait paraître le 20 janvier 1814, et qui a été retiré après l'impression. Ces pièces sont dans le supplément de la première partie.

Les alliés offraient la paix à condition que la France abandonnerait l'Allemagne, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, et se retirerait derrière *ses frontières naturelles* des Alpes, des Pyrénées et du Rhin.

Après les conditions proposées à Prague quatre mois auparavant, celles-ci devaient paraître bien dures. Abandonner l'Allemagne, ce n'était que se soumettre à ce que les derniers événements de la guerre avaient à peu près décidé; abandonner l'Espagne, ce n'était que convertir en obligation formelle la disposition volontaire où l'on était déjà de céder à la résistance des Espagnols: mais renoncer à la Hollande, que nous possédions encore tout entière, et qui semblait nous offrir tant de ressources; mais abdiquer la souveraineté de l'Italie, qui était encore intacte, et dont les forces suffisaient pour faire diversion à toute la puissance autrichienne, c'étaient des sacrifices immenses, que Napoléon ne pouvait faire qu'à une paix prompte, franche, et qui préservât la France de toute invasion étrangère. Cependant ce n'était pas la cessation des hostilités qui était offerte à Napoléon pour prix de son adhésion aux bases proposées; c'était seulement l'ouverture d'une négociation. Ce point est important et mérite qu'on veuille bien y faire attention. En effet,

7

un dernier article dicté à M. de Saint-Aignan portait que si ces bases étaient admises, on proposait d'ouvrir la négociation dans une des villes des bords du Rhin, mais que *la négociation ne suspendrait pas les opérations militaires*. Ainsi Napoléon, en renonçant à l'Allemagne et à l'Espagne, en détachant de sa cause la Hollande et toute l'Italie, n'obtenait pas même la certitude de préserver la France d'une invasion; la paix définitive n'en restait pas moins incertaine et flottante dans l'avenir des opérations militaires.

8

Ces propositions, apportées par M. de Saint-Aignan, étaient donc non seulement dures et humiliantes, mais encore d'une franchise suspecte. Cependant on ne les rejette pas.

Le 16 novembre, M. le duc de Bassano écrit à M. de Metternich qu'une paix qui aura pour base l'indépendance de toutes les nations, tant sous le point de vue continental que sous le point de vue maritime, est l'objet constant des vœux et de la politique de Napoléon, et qu'il accepte la réunion d'un congrès à Manheim.

Mais à Francfort on ne trouve pas que cette réponse soit assez précise. M. de Metternich répond qu'on ne pourra négocier que lorsqu'on saura avec plus de certitude que le cabinet des Tuileries admet les bases précédemment communiquées.

Voilà donc le mois de novembre perdu en préliminaires! Certains salons de Paris veulent en rejeter tout le blâme sur le duc de Bassano: on l'accuse d'avoir répondu à Francfort d'une manière trop vague, et l'on affecte de désespérer du succès de toute négociation tant que ce ministre restera aux affaires étrangères. Ceci tient à des intrigues qui commençaient à agiter la haute société, et qui n'ont eu que trop d'influence sur les événements de 1814.

9

Quel que fût le crédit personnel du duc de Bassano, il n'allait pas jusqu'à résoudre des difficultés d'une nature aussi grave; et dans de telles circonstances, l'opinion du ministre devait toujours céder à la détermination d'un prince «qui se servait des hommes de mérite sans les associer à son autorité, qui leur demandait plus d'obéissance que de conseils<sup>2</sup>,» et dont tout le monde célèbre ou blâme l'immuable volonté. Le duc de Bassano, «distingué par son mérite non moins que par son intégrité, joignait à une fidélité incorruptible l'heureux talent d'ôter à la vérité ce qu'elle avait de désagréable, sans jamais la déguiser<sup>3</sup>.» De son côté, Napoléon, loin de craindre la vérité, l'attirait à lui par les voies les plus contradictoires, et par les correspondances les plus confidentielles. On ne pouvait lui rien cacher; on ne lui cachait rien.

**Note 2:** [retour](#) Duclos.

**Note 3:** [retour](#)<sup>3</sup> Portrait du ministre de Julien, par Gibbon, tome IV, chap. XIX, pag. 351.

Napoléon n'ignore pas que c'est contre sa personne que se dirigent les censures qui semblent ne s'adresser qu'à son ministre; mais, dédaignant d'approfondir les secrètes intentions des frondeurs, et ne voulant y voir que les préventions d'un parti qu'on peut ménager, il croit devoir y céder, et, par cette concession faite au retour de la confiance, il prélude aux concessions plus importantes qu'il veut faire à la pacification générale. Le 20 novembre, il rappelle le duc de Bassano au ministère de la secrétairerie-d'état, et, dans le choix de celui qui le remplace aux affaires étrangères, il donne une nouvelle preuve de ses intentions conciliantes. Le duc de Vicence a mérité, dans sa brillante ambassade de Pétersbourg, l'estime de l'empereur Alexandre; c'est lui que l'empereur Alexandre et l'empereur d'Autriche semblent demander pour négociateur; c'est à lui que Napoléon croit devoir confier son portefeuille des relations extérieures.

10

Le nouveau ministre est chargé de rassurer entièrement les alliés sur les dispositions pacifiques de Napoléon. Le 2 décembre, il écrit à M. de Metternich que Napoléon adhère très positivement aux bases générales et sommaires communiquées par M. de Saint-Aignan.

Le corps législatif était convoqué pour le 2 décembre; on l'ajourne au 19, dans l'espérance qu'à cette époque tous les délais préliminaires seront épuisés, et même que le congrès de Manheim sera ouvert: mais douze jours s'écoulaient sans que la négociation fasse aucun progrès. On reçoit enfin une lettre de M. de Metternich; elle est du 10 décembre, et contient la nouvelle inattendue que les alliés ont jugé à propos de consulter l'Angleterre, et que leur décision dépend de sa réponse.

11

La gazette de Francfort, du 7 décembre, avait déjà publié une proclamation datée du 1<sup>er</sup>, qui aurait dû faire pressentir un changement dans les intentions des alliés. On y faisait sérieusement un crime à Napoléon des levées d'hommes qui avaient lieu dans toute la France: parce que les souverains du Nord avaient parlé de paix, il semblait que le gouvernement français n'eût plus de dispositions défensives à prendre. A la suite de ces récriminations peu pacifiques, les alliés promettaient ironiquement à la France de ne mettre bas les armes qu'après avoir abattu sa prépondérance.

L'espoir d'une négociation franche et loyale s'affaiblissait donc de plus en plus.

Le jour fixé définitivement pour l'ouverture du corps législatif arrive..., et, dans son discours d'ouverture, Napoléon n'a rien à dire sur la négociation qui est le sujet de l'attente générale, si ce n'est que «rien ne s'oppose de sa part au rétablissement de la paix.»

12

### CHAPITRE III.

#### LES ALLIÉS REPRENENT L'OFFENSIVE.

(Décembre 1813.)

Il devient chaque jour plus évident que des changements sont survenus, vers la fin de novembre, dans la politique des alliés.

C'était assez pour la Russie et pour l'Autriche de nous confiner derrière le Rhin; mais cela ne pouvait suffire à l'Angleterre, qui ne voulait pas nous laisser maîtres d'Anvers et de la côte Belgique.

Les Anglais sont bien informés du découragement contre lequel Napoléon lutte à Paris, de la défection qu'il va éprouver en Hollande, et de la vaste conspiration qui couve en France et travaille déjà les principaux corps de l'état. Ils ont donc conçu l'espoir d'un succès plus complet que celui dont on paraît vouloir se contenter à Francfort. En attendant que l'inexorable histoire révèle les causes secrètes qui ont suggéré de nouvelles prétentions aux alliés, contentons-nous de remarquer que c'est bien certainement dans le court intervalle de temps écoulé entre les ouvertures faites à M. de Saint-Aignan et la réponse définitive du duc de Vicence que cette révolution s'est opérée... Tout-à-coup les alliés se décident à reprendre l'offensive et à aller dicter au coeur de la France la paix qu'ils avaient d'abord eu l'intention de négocier sur les bords du Rhin. <sup>13</sup>

Quels que soient cependant les encouragements et même les assurances que donne l'Angleterre, il reste encore aux alliés une telle idée de nos ressources, qu'ils pensent ne pouvoir entreprendre l'invasion du territoire français qu'à l'aide d'un développement de forces immenses. La seule opération du passage du Rhin les intimide au point qu'ils ne voient d'autre parti à prendre que d'éluder la difficulté, en violant la neutralité des Suisses.

Dès le 18 novembre, la diète helvétique avait réclamé le respect dû à son territoire. Elle avait envoyé des députés extraordinaires porter à Paris et à Francfort sa protestation contre toute violence qui lui serait faite sur ses limites; elle avait placé des bataillons qui formaient un cordon que M. de Watteville commandait...: mais M. Senft de Pilsac était à Zurich, préparant au nom des alliés la révolution qui devait *délivrer* la Suisse, c'est-à-dire l'enlever à l'influence de la France, pour la placer sous celle de la coalition. L'agent de M. de Metternich n'était que trop secondé par l'impatience qu'avaient les anciennes familles oligarchiques de rentrer dans la possession exclusive du pouvoir. <sup>14</sup>

Le 20 décembre au matin, le général Bubna n'hésite plus à se présenter sur la frontière des Suisses; il est à la tête de cent soixante mille hommes. Il déclare que cette armée va passer le Rhin dans la nuit, entre Rhinfeld et Bâle. Aussitôt les bataillons du général Watteville se replient; le mouvement général des alliés se démasque, et les opérations militaires de la campagne commencent.

Trois grandes armées se présentent pour entrer en France.

C'est d'abord celle du prince de Schwartzenberg, qui vient de pénétrer par la Suisse, sous la conduite du général Bubna: elle est composée d'Autrichiens, de Bavaois et de Wurtembergeois; les gardes impériales d'Autriche et de Russie s'y trouvent. On l'appelle *la grande armée*. Les généraux Barclay de Tolly, Witgenstein, de Wrede, le prince de Wurtemberg, le général Bubna, le prince de Hesse-Hombourg, les généraux Gyulay, Bianchi, Colloredo, et le prince Lichtenstein, y ont les principaux commandements. L'empereur Alexandre, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, suivent en personne les mouvements de cette armée, qui doit commencer par envahir l'Alsace et la Franche-Comté. <sup>15</sup>

La seconde armée est commandée par le maréchal Blücher: c'est l'armée prussienne de Silésie; des divisions russes et saxonnes y ont été ajoutées. Ces troupes, rassemblées autour de Francfort, attendent sur les bords du Rhin que le prince de Schwartzenberg ait réussi dans son entreprise sur la Suisse. Du moment que le maréchal Blücher recevra la nouvelle que les Autrichiens ont surpris le passage du Rhin, il tentera de son côté le passage à Manheim et se jettera sur la Lorraine.

Les généraux Saint-Priest, Langeron, York, Saken et Kleist, sont les lieutenants de Blücher.

La troisième armée, composée des troupes du prince de Suède, des Russes du général Voronzoï et du général Wintzingerode, et des Prussiens du général Bulow, vient de traverser le Hanovre et la Hesse; elle a détruit le royaume de Westphalie. Renforcée par les Anglais du général Graham, elle est destinée à prendre la Hollande, et doit ensuite pénétrer en Belgique. <sup>16</sup>

Il est convenu qu'on ne s'arrêtera pas devant les places de guerre, et qu'on passera par-dessus toutes nos anciennes lignes de défense. C'est un *hourra* général qu'il s'agit de faire sur Paris.



## CHAPITRE IV.

### UN PARTI D'OPPOSITION ÉCLATE A PARIS.--NAPOLÉON RENVOIE LE CORPS LÉGISLATIF.--- CONSPIRATION INTÉRIEURE.

(Fin de décembre 1815.)

La nouvelle de l'entrée du prince Schwartzemberg en Suisse arrive à Paris peu de jours après l'ouverture du corps législatif. Dès ce moment, tout espoir de paix est perdu. Devant le développement de tant de forces, le prestige des nôtres tombe; et désormais ce n'est plus qu'à force de soumissions... ou d'énergie qu'on pourra sauver la France. Se soumettre à tout, ou tout risquer! dans cette rigoureuse alternative, le choix de Napoléon ne pouvait être douteux. Bien des gens ont regretté qu'on n'eût pas cédé: bien des gens auraient regretté qu'on ne se fût pas défendu. *Ne vaut-il pas mieux périr que de se soumettre au joug de l'étranger?*<sup>4</sup> Est-ce d'ailleurs 18 un moyen d'arrêter l'ennemi que de montrer à quel point de faiblesse on est tombé? Enfin les souverains resteront-ils sur nos frontières pour nous écouter, s'ils apprennent de notre bouche même qu'ils sont les maîtres de venir dicter la loi dans Paris?

**Note 4:** [retour](#) Le sénateur Lambrechts, *Principes politiques*, 1815.

Un beau désespoir peut encore nous secourir. Tout est donc mis en oeuvre par le gouvernement pour porter les esprits à de grandes résolutions. «Entourée de débris, la France lève une tête encore menaçante: elle était moins puissante, moins forte, moins riche, moins féconde en ressources en 1792, quand ses levées en masse délivrèrent la Champagne!... en l'an VII, quand la bataille de Zurich arrêta une nouvelle invasion de toute l'Europe!... en l'an VIII, quand la bataille de Marengo acheva de sauver la patrie<sup>5</sup>!» Napoléon tient dans ses mains les mêmes ressorts; mais, il faut en convenir, ils ont perdu leur trempe républicaine. La plupart de nos chefs sont fatigués; cependant le feu sacré anime toujours la jeunesse française et brille encore sur quelques fronts chauves consacrés à la gloire: c'est le dernier espoir de la patrie!

**Note 5:** [retour](#) 5: Discours du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely au corps législatif.

Napoléon veut, avant tout, se concilier la confiance des députés des départements. Il n'a pu leur annoncer la paix, il veut du moins les convaincre qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour la négocier: mais sa parole ne suffit plus; il se croit obligé de communiquer les pièces à une commission tirée du sénat et de la chambre des députés. MM. de Lacépède, Talleyrand, Fontanes, Saint-Marsan, Barbé-Marbois et Beurnonville, sont les commissaires du sénat; MM. le duc de Massa, Raynouard, Lainé, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, sont les commissaires du corps législatif. Ils se réunissent, le 4 décembre, chez l'archichancelier; les conseillers d'état Regnault de Saint-Jean-d'Angely et d'Hauterive leur communiquent les pièces. 19

En prouvant que le gouvernement avait fait tout ce qu'il pouvait faire pour négocier, Napoléon avait espéré qu'un cri d'honneur en appellerait aux armes: mais le sénat, sur le rapport de ses commissaires, le prie de faire un dernier effort pour obtenir la paix. «C'est le vœu de la France et le besoin de l'humanité. Si l'ennemi persiste dans ses refus, ajoute le sénat, eh bien! nous combattons pour la patrie, entre les tombeaux de nos pères et les berceaux de nos enfants!» 20

Dans sa réponse au sénat, Napoléon cherche à expliquer de nouveau ses véritables dispositions: «Il n'est plus question, dit-il, de recouvrer les conquêtes que nous avons perdues. Je ferai sans regret les sacrifices qu'exigent les bases préliminaires proposées par l'ennemi, et que j'ai acceptées; mais si l'ennemi ne signe pas la paix sur les bases qu'il a lui-même offertes, il faut le combattre!»

Le corps législatif se prête encore moins que le sénat à donner son assentiment au parti extrême vers lequel Napoléon semble pencher. Sur la proposition du député Lainé, qui est rapporteur des commissaires, l'assemblée exige que le gouvernement se lie pour l'avenir par des engagements qui sont la censure du passé. On ne peut refuser ouvertement de combattre pour l'intégrité du territoire; mais on profite de l'urgence des besoins pour demander des garanties de liberté et de sûreté individuelle, demande qui n'était autre chose qu'une accusation indirecte de tyrannie.

Ainsi donc, au lieu d'un concert de zèle et de dévouement contre l'ennemi commun, Napoléon n'entend que des murmures et des reproches!... On savait que l'Angleterre pratiquait des intelligences dans nos provinces, notamment à Bordeaux, et qu'elle s'efforçait de réveiller 21 partout les espérances des vieux partisans de la maison de Bourbon. Ces renseignements rendaient l'opposition inopinée du corps législatif plus grave et plus embarrassante. Le temps, qui éclaircit tout, et l'ivresse du succès, qui est toujours indiscreète, nous révéleront un jour cette

conjuraton<sup>6</sup>; alors la police ne la connaissait qu'imparfaitement. Néanmoins Napoléon ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce qui se passe autour de lui une intrigue liée par des factieux.<sup>22</sup> Cédant à ses soupçons, il prend le parti de dissoudre le corps législatif; et, dans l'audience de congé qu'il donne aux députés, il laisse échapper l'expression de son vif mécontentement: «Je vous avais appelés pour m'aider, leur dit-il, et vous êtes venus dire et faire ce qu'il fallait pour seconder l'étranger: au lieu de nous réunir, vous nous divisez. Ignorez-vous que, dans une monarchie, le trône et la personne du monarque ne se séparent point? Qu'est-ce que le trône? Un morceau de bois couvert d'un morceau de velours; mais, dans la langue monarchique, le trône, c'est moi! Vous parlez du peuple; ignorez-vous que c'est moi qui le représente par-dessus tout? On ne peut m'attaquer sans attaquer la nation elle-même. S'il y a quelques abus, est-ce le moment de me venir faire des remontrances, quand deux cent mille Cosaques franchissent nos frontières? Est-ce le moment de venir disputer sur les libertés et les sûretés individuelles, quand il s'agit de sauver la liberté politique et l'indépendance nationale? Vos idéologues demandent des garanties contre le pouvoir: dans ce moment, toute la France ne m'en demande que contre l'ennemi... Vous avez été entraînés par des gens dévoués à l'Angleterre; et M. Lainé, votre rapporteur, est un méchant homme<sup>7</sup>.»<sup>23</sup>

**Note 6:** [retour](#) Voici les détails qui ont été publiés à cet égard:

Depuis le mois de mars 1813, une confédération royaliste s'était organisée au centre de la France. Les ducs de Duras, de La Trémouille et de Fitz-James, MM. de Polignac, Ferrand, Adrien de Montmorency, Sosthène de La Rochefoucauld, de Sesmaisons, et Laroche-Jaquelain, en étaient l'âme. On se réunissait au château d'Ussé, en Touraine, chez M. de Duras. Le préfet de Nantes lui-même était de ces conciliabules (*Histoire de 1814*, par M. Beauchamp, tom. II, pag. 45). La perte de la bataille de Leipsick et l'évacuation de l'Allemagne avaient donné un nouvel essor aux projets des royalistes de l'ouest et du midi. Le comte Suzannet avait pris secrètement le commandement du Bas-Poitou, Charles d'Autichamp s'était chargé du commandement d'Angers, le duc de Duras de celui d'Orléans et de Tours, le marquis de Rivière de celui du Berry (Voyez même histoire, tom. II, pag. 50). Sur ces entrefaites, le duc d'Angoulême débarquait à Saint-Jean-de-Luz, et se rendait au quartier général de Wellington. Toute la confédération de l'ouest devait se déclarer au premier signal du duc de Berry, qu'on attendait impatiemment à Jersey. M. Tassard de Saint-Germain était à Bordeaux à la tête d'une association composée d'un grand nombre de personnes de toutes les classes... M. le chevalier de Gombaut était aussi à la tête d'une association pieuse qui avait le même but politique. Le marquis de Laroche-Jaquelain était plus particulièrement attaché à l'association du chevalier de Gombaut. L'ordre fut donné de l'arrêter: averti par le comte de Lynck, maire de Bordeaux, il échappa aux recherches en se réfugiant dans sa famille... Le comte de Lynck avait fait en 1813 (novembre) un voyage à Paris. Après s'être concerté avec M. Labarthe, autrefois à la tête d'une association royaliste, et avec MM. de Polignac, il était reparti pour Bordeaux, plein de la ferme volonté d'y servir puissamment le roi... Depuis long-temps cette secrète intention germait dans le coeur du comte de Lynck. (Voyez le même ouvrage, pag. 50.) Le député Lainé, lié avec le comte de Lynck, avait reçu ses confidences et partageait ses projets (*Ibid.*, tom. II, pag. 86 et 87).

**Note 7:** [retour](#) Tandis que Napoléon se livrait à cette conversation animée, un auditeur était là, qui avait la prétention de la dérober pour l'histoire. Ainsi des phrases échappées d'abondance, des expressions hasardées dans la vivacité du dialogue, sont devenues des documents authentiques, au gré de la mémoire d'un individu anonyme, ou plutôt au gré de la partialité des écrivains. Quoi qu'il en soit, les pensées grandes et fortes qui rendent cette conversation si remarquable n'ont pu être entièrement dénaturées: elles percent dans le libelle à travers les expressions triviales sous lesquelles l'affectation du mot à mot les a travesties.

Quelque vif que soit cet éclat, le député Lainé retourne dans ses foyers, aussi libre que ses collègues.<sup>24</sup>

25

---

## CHAPITRE V.

### INVASION DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

(Janvier 1814.)

L'année 1814 commence au milieu de ces graves dissensions.

Les nouvelles les plus alarmantes arrivent des divers points de notre frontière: le prince Schwartzberg, maître des passages de la Suisse, a d'abord jeté le gros de son armée sur Huningue et Belfort. Sa droite, qui a voulu s'étendre trop vite dans la vallée d'Alsace, a éprouvé, le 24 décembre, un échec à Colmar; il a dirigé son aile gauche, à travers la Suisse, jusque sur Genève. Cette place était une des portes de l'empire, et de puissants renforts lui arrivaient de Grenoble; mais au premier moment du danger le général Jordy, commandant la garnison, frappé d'un coup de sang, tombe mort subitement sur la place d'armes: le préfet Capelle prend la fuite; et les Genevois, devenus maîtres de leur conduite, abaissent aussitôt leurs ponts-levis devant l'avant-garde autrichienne. Le général Bubna a pris possession de Genève le 28 décembre. Les dernières dépêches annoncent que le prince Schwartzberg, après avoir laissé en arrière quelques détachements pour masquer Huningue et Belfort, pousse ses colonnes du centre sur<sup>26</sup>

Le duc de Bellune est accouru de Strasbourg avec une armée qui n'est pas de dix mille hommes! Il désespère d'arrêter les Autrichiens dans les défilés des Vosges. Le 4 janvier, l'ennemi entre à Vesoul; le 9 janvier, Besançon est investi.

De son côté, le maréchal Blücher a effectué le passage du Rhin dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier, et sur trois points différents. Au centre, les corps de Langeron et d'York ont passé le Rhin à Caub; arrivé sur la rive française, le corps de Langeron s'est détaché pour aller bloquer Mayence, et le corps d'York a pris la direction de Creutznach. Le corps de Saint-Priest, formant la droite de l'armée de Silésie, a passé le Rhin à Neuwied et vient d'occuper Coblenz. Enfin à l'aile gauche, les corps de Sacken et de Kleist, qui ont passé le Rhin devant Manheim, s'avancent sur le duc de Raguse. Celui-ci, qui n'a que les cadres d'une armée, recule sur les places de la Sarre et de la Moselle.

27

Nos troupes sont en pleine retraite. Napoléon ne s'était pas flatté de l'espoir d'arrêter long-temps les alliés sur la frontière: forcé de les laisser s'avancer dans l'intérieur, il ne pense plus qu'à mettre de l'ensemble dans nos mouvements rétrogrades, qu'il veut concentrer de manière à couvrir Paris.

Il ordonne au duc de Bellune de disputer pied à pied les passages des Vosges. Il lui envoie le duc de Trévise avec une division de la garde, pour le soutenir sur la route de Langres. Il recommande au duc de Raguse de s'appuyer le plus long-temps qu'il pourra sur les glacis des nombreuses forteresses de la Lorraine. Enfin, le duc de Tarente, qui est du côté de Liège, occupé à pourvoir à la sûreté des places du Bas-Rhin et de la Meuse, a ordre de rentrer dans la vieille France par la porte des Ardennes. Une instruction commune à tous les maréchaux leur prescrit, à mesure qu'ils se retirent, de jeter dans les places les soldats fatigués et ceux de nouvelles levées qui ne sont pas encore habillés. On laisse donc partout de nombreuses garnisons que Napoléon se réserve de réunir en corps d'armée, sur les derrières de l'ennemi.

Toutes les troupes ont ordre d'acculer leurs retraites sur la Champagne. C'est aussi sur la Champagne qu'on va diriger les renforts qui arrivent du fond de la France, et dont les maréchaux Kellermann et Oudinot sont chargés de former de nouveaux bataillons.

28

Des commissaires extraordinaires sont envoyés dans les départements pour présider aux levées d'hommes et aux mesures de défense. On distingue parmi ces commissaires les sénateurs de Semonville, de Beurnonville, Boissy-d'Anglas, etc. «Français,» dit Napoléon dans la proclamation dont ces commissaires étaient porteurs, «Français, un dernier effort! J'appelle ceux de Paris, de la Bretagne et de la Normandie, de la Champagne, de la Bourgogne et des autres départements, au secours de leurs frères de la Lorraine et de l'Alsace! A l'aspect de tous ces peuples en armes, l'étranger fuira ou signera la paix.»

L'empereur ne veut négliger aucun moyen pour intimider l'ennemi dans sa marche. Il connaît de longue main l'extrême circonspection des généraux qui lui sont opposés, et il a deviné leurs irrésolutions. Il multiplie les revues militaires dans la cour des Tuileries; et le lendemain les journaux doublent ou triplent le nombre des troupes qui ont été passées en revue. En moins d'un mois, plus de deux cent mille hommes sont comptés comme ayant traversé Paris pour se rendre à l'armée.

29

Négligeons ces ruses de gazettes, et revenons à la vérité<sup>8</sup>.

**Note 8:** [\(retour\)](#) Quelques écrivains qui trouvent commode pour leur métier de n'avoir à puiser les matériaux de l'histoire que dans les journaux, ne peuvent pardonner à Napoléon de s'être servi des gazettes pour tromper l'ennemi. Ils crieraient volontiers au sacrilège! Cependant les mêmes écrivains conviennent que *les alliés, étonnés de la jactance de nos journalistes, redoutaient une guerre nationale et même une bataille.*

30

---

## CHAPITRE VI.

### PROJETS DE NAPOLÉON POUR L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE.--FORMATION DES RÉSERVES.--COUP D'OEIL SUR NOS AUTRES ARMÉES.

(Janvier 1814.)

Quelque activité que Napoléon mette dans la réorganisation de l'armée, il ne peut pas espérer d'entrer en campagne avant la fin de janvier, et il ne peut compter sur plus de cent mille combattants. Cependant l'ennemi développe autour de nous un cercle de plus de six cent mille hommes. On en annonce même le double; mais ce dernier calcul est moins celui des forces que les alliés ont amenées sur nos frontières, que l'aperçu complaisant de toutes celles qu'ils pourraient faire arriver peu à peu. Certes, quelque audace qu'on lui suppose, Napoléon n'aurait

pas entrepris de lutter contre de telles forces si elles avaient dû se présenter à la fois; mais son oeil exercé a toisé le *géant* qui s'avance, et, dans son énorme stature, il a reconnu quelques parties disjointes qui peuvent servir de point de mire à nos coups.

31

Les forces de la coalition sont échelonnées sur trois lignes principales de communication, qui, de Berlin, de Varsovie et de Vienne, aboutissent au Rhin. Ce n'est que successivement que les colonnes en marche peuvent arriver et peser dans la balance des événements. D'ailleurs, ces forces ne sont pas toutes mobiles; un grand nombre est arrêté dans la route par des obstacles ou par des opérations qui ne peuvent cesser tout d'un coup. Napoléon calcule que l'ennemi, qui dans trois mois aura cinq cent mille hommes au centre de la France, n'a pu commencer les opérations de cette campagne qu'avec deux cent cinquante mille hommes au plus; encore ces forces sont-elles diminuées par de nombreux blocus, et se trouvent-elles séparées sur différentes routes. Napoléon est donc fondé à croire qu'en manoeuvrant avec vivacité au centre de leurs marches, il pourra rencontrer les corps d'armée ennemis isolés les uns des autres. Il médite de réunir ses troupes dans les plaines de Châlons-sur-Marne, avant que les colonnes des ennemis puissent se joindre; de remédier de cette façon à l'extrême disproportion du nombre, et de se ménager ainsi quelque occasion brillante, où la victoire sera d'autant plus décisive que l'ennemi se trouvera engagé plus avant au fond de nos provinces. Tels sont ses projets pour le début de la campagne.

32

En même temps que l'on compose à la hâte une armée avec tout ce qu'on pourra réunir à Châlons d'ici à la fin de janvier, on pense aussi à se procurer des réserves pour soutenir les événements ultérieurs de la campagne. Mais Napoléon peut-il rappeler à lui toutes les troupes qui sont encore au dehors? Avant de considérer les immenses sacrifices et les graves difficultés qu'un pareil parti comporte, jetons d'abord un coup d'oeil sur les armées françaises dispersées loin du théâtre où la lutte principale va s'engager.

Au nord, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, chargé de défendre Dresde avec un corps de vingt mille hommes, avait fini par capituler le 4 novembre, sous la condition de ramener ses troupes en France. Les alliés se trouvant les plus forts ont cru que la bonne foi n'était plus nécessaire, et ne se sont fait aucun scrupule de violer la capitulation de Dresde. Gouvion Saint-Cyr et ses vingt mille hommes, retenus prisonniers en Bohême, ne peuvent donc plus compter dans nos ressources; mais, indépendamment de ce corps, plus de cinquante mille hommes restent encore à Napoléon sur les bords de l'Elbe, depuis Dresde jusqu'à Hambourg.

33

Le général Dutailly, successeur du général Narbonne, défend la forteresse de Torgau assiégée par le général prussien Taentzien.

Le général Lapoype et sa garnison se couvrent de gloire derrière les pieux et les buttes de sable que le général prussien Dotschütz assiège à Wittemberg: le général Lemarrois, avec deux divisions, est inattaquable dans Magdebourg. Le prince d'Eckmühl tient son quartier général à Hambourg; il y commande quatre divisions; les ordres de se retirer sur la Hollande, qui lui avaient été expédiés pendant la retraite de Leipsick, n'ont pu lui parvenir. Isolé aux bouches de l'Elbe, il a réussi, à force de travaux et de fermeté, à convertir les comptoirs de Hambourg en citadelles. Il résiste à la fois aux attaques combinées des Suédois et des Russes, au ressentiment des habitants, et à la défection de nos alliés les Danois. Au centre de l'Allemagne, nous avons encore, sur les hauteurs d'Erfurt, des garnisons qui menacent à chaque instant d'intercepter la grande route du nord. Une division des troupes alliées est restée stationnaire devant Erfurt, pour en bloquer les deux citadelles. Quant à la Hollande, depuis le mois de novembre nous l'avons perdue. L'approche des corps d'armée de Bülow et de Wintzingerode, qui, après avoir occupé le Hanovre et la Westphalie, s'étaient avancés sur Munster, Wesel et Dusseldorf, avait fait éclater subitement une révolution en Hollande. Les insurrections d'Amsterdam et de La Haye, et la défection des bataillons étrangers qui composaient la division du général Molitor, n'avaient laissé aux autorités françaises aucun moyen de résistance; mais, tandis que Wintzingerode s'avançait sur le Wahal, passait le Mordick, et que des troupes anglaises réunies aux Bataves s'emparaient des bouches de l'Escaut, quelques troupes fidèles s'étaient jetées dans les places de Deviner et de Naarden. L'amiral Verhuel n'avait pas voulu oublier qu'il tenait son commandement de la confiance de Napoléon; il avait refusé de recevoir les ordres des partisans du prince d'Orange: son pavillon avait été abattu sur les vaisseaux; il l'avait relevé sur les forts du Helder. Le sénateur Rampon s'est renfermé avec une garnison de gardes nationales françaises dans les digues de Gorcum. L'apparition des alliés devant Gertruydenberg et Breda avait produit un moment de désordre, et l'on avait évacué trop précipitamment Willemstadt et Breda; les ennemis en ont habilement profité: le général Graham a débarqué les troupes anglaises à Willemstadt; et dans les premiers jours de janvier, le général prussien Bülow est venu se réunir, dans les environs de Breda, aux troupes du général Wintzingerode. Après avoir ainsi franchi le Wahal et la Meuse, les alliés n'ont plus qu'un pas à faire pour attaquer Anvers.

34

35

Au midi, Wellington a pénétré en France par la Navarre. Sa nombreuse armée, composée d'Anglais, d'Espagnols et de Portugais, avait d'abord forcé la Bidassoa et occupé Saint-Jean de Luz; mais pendant un mois notre armée l'avait tenu arrêté devant les lignes de la Nivelle. Le 9 novembre, Wellington avait enfin forcé l'armée française à se replier sur le camp retranché de Bayonne. Dans cette seconde position, nos troupes avaient tenu encore pendant un mois les alliés en échec. Cependant le 9 décembre, l'ennemi avait effectué le passage de la Nive; mais, après quatre jours de bataille, et nonobstant la désertion des troupes allemandes, qui, le 11 décembre au soir, ont passé en masse de notre camp dans les lignes espagnoles, Wellington avait encore été obligé de s'arrêter au pied des glacis de Bayonne. C'est ainsi que les talents du maréchal Soult et la bravoure française opposent aux étrangers, sur les bords de l'Adour, une barrière plus

36

forte que n'a été celle des Pyrénées.

Le duc d'Albuféra est le seul de nos maréchaux que l'adversité n'ait pas encore atteint. Il s'est arrêté sur le Llobregat, en Catalogne, étonné de voir l'Espagne prendre une attitude victorieuse, et ne pouvant se résoudre à reculer davantage devant un ennemi qu'il a toujours battu. Son quartier général est à Barcelone.

En Italie, Rome est encore la seconde ville de l'empire français. Les Autrichiens n'ont pu forcer le passage de l'Adige. Le prince Eugène est à Vérone avec quatre-vingt mille hommes français et italiens, qu'il oppose à l'armée autrichienne du général Bellegarde. Nos réserves se réunissent à Alexandrie. En général, les peuples de l'Italie septentrionale se montrent bien disposés pour nous. Si le roi de Naples veut se rallier au prince Eugène, non seulement l'Italie est sauvée, mais une imposante diversion peut descendre encore une fois du sommet des Alpes juliennes jusqu'à Vienne.

Les intrigues et les séductions de l'ennemi semblent nous menacer de ce côté de plus de dangers que ses armées. Des insinuations ont été faites au prince Eugène, et n'ont pu l'ébranler. Les mêmes attaques assiègent la vanité du roi de Naples. Les troupes dont il nous promet le secours vont arriver à Bologne; Napoléon et le prince Eugène ne peuvent croire que c'est un nouvel ennemi qui s'avance<sup>9 10!</sup>

**Note 9:** ([retour](#)) Voir au supplément de la première partie, n° 13, la lettre de M. La Besnadière, relative aux dépêches apportées par M. de Carignan.

**Note 10:** ([retour](#)) C'est le 11 janvier 1814 que le roi de Naples, Joachim Murat, a signé son alliance offensive et défensive avec l'Autriche; mais cette puissance lui a fait attendre la ratification jusqu'après la prise de Paris. Voir le traité dans le *Recueil* de Martens, tom. II (XII de l'ouvrage), pag. 660, et dans le *Recueil* de Schoels, tom. VI, pag. 332.

Deux cent mille Français sont donc ainsi dispersés: cinquante mille sur l'Elbe, cent mille au pied des Pyrénées, et cinquante mille au-delà des Alpes. S'ils ne peuvent concourir à l'action principale, du moins font-ils des diversions qu'on ne peut considérer comme inutiles. Sur l'Elbe, nos troupes retiennent Benigsen et les réserves russes, ainsi que les Suédois, le corps prussien de Tautzien et de Dobschutz, et toutes les milices insurgées de la Hesse et du Hanovre. En Hollande, nos garnisons occupent les Anglais, impatients d'établir la maison d'Orange d'une manière plus solide. Du côté des Pyrénées, nos deux armées empêchent deux cent mille Espagnols, Anglais et Portugais, de déborder sur nos départements du midi pour les mettre au pillage; et le prince Eugène, sur l'Adige, oblige quatre-vingt mille Autrichiens de s'y arrêter. Les armées lointaines retiennent dans notre alliance des auxiliaires qui seront contre nous, du moment que nous sortirons des places où nous les tenons renfermés avec nous. D'ailleurs les négociations ne se nourrissent que de restitutions, de concessions et d'échanges: peut-être ce qui nous reste de la possession de l'Europe entrera-t-il en déduction des sacrifices qu'il nous faut faire à la paix?

Maintenant il n'est plus possible d'évacuer les places de l'Elbe: depuis deux mois, toutes communications nous sont interdites avec ces garnisons. Peut-être serait-il temps encore de prendre le parti rigoureux d'évacuer l'Italie, d'abandonner les places du Rhin, et de tout concentrer sur Paris: Napoléon craint que les troupes ne soient compromises dans leur retraite; qu'elles n'arrivent qu'après l'événement, et qu'à des calculs militaires incertains on ne sacrifie des compensations qui deviennent de jour en jour plus précieuses. On se contente de demander des divisions d'infanterie et de cavalerie au maréchal Soult et au prince Eugène: dans le second mois de la campagne, nous verrons ces renforts entrer successivement en ligne. Pour se ménager ces ressources, Napoléon a fait franchement le sacrifice des prétentions qui, depuis quatre ans, ont nourri ses querelles avec le pape et avec le prince Ferdinand d'Espagne. En calmant ainsi les inimitiés du midi de l'Europe, il pense pouvoir, avec moins d'inconvénients, affaiblir ses armées d'Italie et des Pyrénées. Le pape n'est donc plus retenu à Fontainebleau; rendu à l'Italie, il est en route pour remonter sur son siège épiscopal de Rome<sup>11</sup>. Quant au prince Ferdinand d'Espagne, dès les premiers jours de décembre M. le comte de La Forêt s'était rendu auprès de lui de la part de Napoléon; le 11 décembre, un traité avait été signé, dans lequel on n'exigeait du prince, pour prix de son retour en Espagne, que trois choses, savoir, 1<sup>o</sup> qu'il paierait exactement la pension du roi son père; 2<sup>o</sup> qu'il nous rendrait nos prisonniers, échange qui assurait à l'Espagne la restitution des siens, vingt fois plus nombreux que les nôtres; 3<sup>o</sup> enfin, que, libre du joug de la France, il n'irait pas se mettre sous le joug de l'Angleterre<sup>12</sup>.

**Note 11:** ([retour](#)) C'est le 23 janvier que le pape a quitté Fontainebleau pour retourner en Italie.

**Note 12:** ([retour](#)) Voir le traité de Valençay, dans Martens, tom. V du supplément, XII de l'ouvrage, pag. 654.

Ferdinand avait souscrit avec empressement à ces conditions. Après avoir écrit de sa main une lettre de remerciements à Napoléon, il s'était mis en route pour la Catalogne. Le maréchal Suchet avait protégé sa marche jusqu'aux avant-postes espagnols, et le 6 janvier il était arrivé à Madrid.

Quelque tardive que puisse être cette satisfaction donnée aux troubles de l'église et au ressentiment des Espagnols, deux avantages importants sont le moins qui puisse en résulter: le

## CHAPITRE VII.

### REPRISE DES NÉGOCIATIONS.--PROGRÈS DE L'INVASION ÉTRANGÈRE.

(Suite de janvier.)

Tandis que Napoléon passe les jours et les nuits à se créer une armée, à se préparer des réserves et à diminuer le nombre de ses ennemis, il n'en poursuit pas moins avec empressement les chances qui lui restent pour un accommodement. Au milieu de tant d'adversités, le rôle commode, c'est de conseiller la paix; le difficile, c'est de la faire.

Les négociations, qui avaient été interrompues pendant tout le mois de décembre, avaient paru, au commencement de janvier, prêtes à se ranimer. Lord Castlereagh, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, avait quitté Londres pour aller se réunir aux ministres des autres cabinets: débarqué le 6 janvier près de La Haye, il avait aussitôt continué sa route pour le quartier général des alliés. De son côté, Napoléon avait pris le parti d'envoyer le duc de Vicence auprès des souverains<sup>42</sup>; mais notre ministre, retenu aux avant-postes ennemis depuis le 6 janvier, attendait avec inquiétude les passe-ports qu'il avait demandés à M. de Metternich.

**Note 13:** (retour) Voir les instructions du duc de Vicence, notamment la lettre de l'empereur du 4 janvier. (Supplément de la première partie, n° 8.)

Nous sommes arrivés à l'époque où commencent la dernière négociation et la dernière campagne.

De jour en jour la situation de la France devenait plus critique.

Les alliés, en se décidant à entrer en France, avaient bien calculé que l'immense supériorité de leur nombre devait les mettre suffisamment en force contre les débris de nos armées; mais l'animosité avec laquelle les paysans de l'Alsace et des Vosges disputent chaque village à leurs détachements commence à leur faire craindre de rencontrer en France les dangers d'une guerre d'insurrection; ils cherchent donc à désarmer l'opinion. L'empereur de Russie fait une proclamation, le prince de Schwartzenberg en fait une, Blücher en fait une troisième, de Wrede veut faire la sienne: le général Bubna fait faire de son côté des proclamations par le colonel Simbschen et par le comte de Sonnas. Chaque commandant inférieur suit cet exemple. Jamais on n'a fait tant de proclamations pacifiques au bruit du canon; jamais on n'a vu l'infidélité des peuples provoquée par tant de souverains.<sup>43</sup>

Mais tandis que les généraux font des harangues, les soldats pillent, violent et tuent sans pitié; ces barbaries ont excité au plus haut degré la résistance du peuple des campagnes, et le prince Schwartzenberg voit qu'il n'est pas moins nécessaire d'intimider que de séduire: il menace de la potence tout paysan français qui sera pris les armes à la main, et du feu tout village qui résistera.

Ce que l'ennemi craint et défend est précisément ce que l'on doit s'obstiner à faire. Napoléon ordonne la levée en masse des départements de l'est. Le général Berckheim est donné pour commandant à ses compatriotes de l'Alsace. Les Lorrains et les Francs-Comtois montrent le même dévouement que les Alsaciens. Des corps de partisans s'organisent dans les Vosges et s'annoncent par des succès. Sur les bords de la Saône, les Bourguignons montrent la même assurance que si des armées étaient derrière eux pour les soutenir. Les habitants de Châlons coupent leur pont, et les Autrichiens disséminés dans la Bresse sont forcés de s'arrêter.<sup>44</sup>

Cependant l'alarme s'est répandue jusqu'au fond des vallées des Alpes: Bubna a intercepté la route du Simplon, le Valais est enlevé à la France, la Savoie est menacée d'être rendue au roi de Sardaigne.

De ce côté, c'est le duc de Castiglione qui est chargé d'organiser la défense; il se rend à Lyon, où vont arriver les troupes qu'on tire à la hâte de l'armée de Catalogne et des dépôts des Alpes. Le général Desaix pourvoit pour quelque temps à la sûreté de Chambéry, et le général Marchand organise les levées en masse du Dauphiné.

Bientôt l'invasion ennemie fait tant de progrès qu'il devient urgent d'y opposer la présence de Napoléon. Schwartzenberg a forcé les passages des Vosges; les combats de Rambervilliers, de Saint-Dié et de Charmes, ont ensanglanté sa marche, mais n'ont pu l'arrêter: il étend sa gauche le long de la Saône; il avance son centre sur Langres, et dirige sa droite vers Nancy, qui est un rendez-vous assigné aux Prussiens. Blücher n'a pas tardé à paraître au milieu des places de la Lorraine. York se présente devant Metz, et Sacken arrive à Nancy. Depuis le 13 janvier, les souverains alliés sont sur le territoire français; leur quartier général suit la marche de l'armée<sup>45</sup>

autrichienne.

Le duc de Raguse, qui s'était arrêté sous le canon de Metz, se voyant serré de trop près, vient d'abandonner ce boulevard de la France à ses propres forces. Le général Durutte en a pris le commandement; et le général Rogniat, l'un de nos plus habiles ingénieurs, s'y est renfermé.

Le 14 janvier, le prince de la Moskowa avait évacué Nancy; le 16, le duc de Trévise avait évacué Langres; le 19, le duc de Raguse était en retraite sur Verdun.

46

---

## CHAPITRE VIII.

### DERNIÈRES DISPOSITIONS.--DÉPART DE NAPOLEÓN POUR L'ARMÉE.

(Fin de janvier.)

Avant de quitter Paris, Napoléon jette un dernier coup d'oeil sur la Belgique.

Il avait organisé de ce côté une nouvelle armée du nord, et en avait donné le commandement au général Maisons, que l'on distinguait déjà parmi les jeunes généraux auxquels la succession des vieux maréchaux était réservée. Le premier exploit du nouveau commandant en chef avait été de dégager l'Escaut. Cette opération, soutenue le 11, le 12 et le 13 janvier, par une suite de combats honorables, avait procuré quelques délais nécessaires pour perfectionner la défense de cette frontière. Mais le général russe Wintzingerode, qui vient de passer le Rhin à Dusseldorf, amène un nouveau corps d'armée contre nos provinces du nord. Ainsi les Prussiens de Bülow, les Anglais de Graham, et les Russes de Voronsof et de Wintzingerode, sont autant de corps d'armée <sup>47</sup> que le général Maisons doit contenir. Pour remédier à l'infériorité du nombre, Napoléon confie Anvers au général Carnot.

Quant aux places de Wesel, de Juliers, de Maestricht et de Vanloo, le duc de Tarente y a jeté des garnisons, en abandonnant la Basse-Meuse, pour se replier sur les Ardennes. Le 18 janvier, ce maréchal était de sa personne à Namur: Napoléon lui envoie courrier sur courrier pour qu'il accélère sa marche sur Châlons.

A Paris, tous les hommes que les dépôts militaires environnants ont habillés et armés, tous ceux que les garnisons de l'ouest et des côtes du nord ont équipés, tous les détachements que les gardes nationales de Bretagne et de Normandie, peuvent fournir, sont à mesure qu'ils arrivent, passés en revue par Napoléon lui-même et dirigés aussitôt du Carrousel sur Châlons.

Pour annoncer sa prochaine arrivée aux troupes, Napoléon fait partir le prince de Neufchâtel: ce prince quitte Paris le 20 janvier<sup>14</sup>.

**Note 14:** [\(retour\)](#) Dans le nombreux état-major qui accompagne le prince de Neufchâtel, on distingue le lieutenant-général Bailly de Monthion, le maréchal de camp Alexandre Girardin, les colonels Alfred de Montesquiou, Arthur de Labourdonnaye, Fontenille, Lecouteux, le commissaire ordonnateur Leduc, secrétaire particulier du prince, et le capitaine Salomon, chargé du détail du mouvement des troupes.

Enfin, dans une dernière audience aux Tuileries, Napoléon rassemble les chefs qu'il vient de <sup>48</sup> donner à la garde nationale de la capitale. Il reçoit le serment de MM. de Brancas, de Fraguier, de Brevannes, Acloque, et de tant d'autres. «Je pars avec confiance, leur dit-il; je vais combattre l'ennemi, et je vous laisse ce que j'ai de plus cher: l'impératrice et mon fils!»

Le 23 janvier, Napoléon signe les lettres-patentes qui confèrent la régence à l'impératrice; le 24, il lui adjoint le prince Joseph, sous le titre de lieutenant-général de l'empire. Dans la nuit il brûle ses papiers les plus secrets; il embrasse sa femme et son fils<sup>15</sup>; et le 25, à trois heures du matin, il monte en voiture.

**Note 15:** [\(retour\)](#) Pour la dernière fois!...

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

49

## SUPPLÉMENT A LA PREMIÈRE PARTIE.

### PIÈCES HISTORIQUES.

(N<sup>o</sup> 1.) *Rapport de M. le baron de Saint-Aignan*<sup>16</sup>.

**Note 16:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

Le 26 octobre, étant depuis deux jours traité comme prisonnier à Weimar, où se trouvaient les quartiers généraux de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie, je reçus ordre de partir le lendemain avec la colonne des prisonniers que l'on envoyait en Bohême. Jusqu'alors je n'avais vu personne, ni fait aucune réclamation, pensant que le titre dont j'étais revêtu réclamait de lui-même, et ayant protesté d'avance contre le traitement que j'éprouvais. Je crus cependant, dans cette circonstance, devoir écrire au prince Schwartzenberg et au comte de Metternich pour leur représenter l'inconvenance de ce procédé. Le prince Schwartzenberg m'envoya aussitôt le comte de Parr, son premier aide de camp, pour excuser la méprise commise à mon égard et pour m'engager à passer soit chez lui, soit chez M. de Metternich. Je me rendis aussitôt chez ce dernier, le prince de Schwartzenberg venant de s'absenter. Le comte de Metternich me reçut avec un empressement marqué; il me dit quelques mots seulement sur ma position, dont il se chargea de me tirer, étant heureux, me dit-il, de me rendre ce service, et en même temps de témoigner l'estime que l'empereur d'Autriche avait conçue pour le duc de Vicence; puis il me parla du congrès, sans que rien de ma part eût provoqué cette conversation. «Nous voulons sincèrement la paix, me dit-il, nous la voulons encore, et nous la ferons; il ne s'agit que d'aborder franchement et sans détours la question. La coalition restera unie. Les moyens indirects que l'empereur Napoléon emploierait pour arriver à la paix ne peuvent plus réussir; que l'on s'explique franchement, et elle se fera.»

Après cette conversation, le comte de Metternich me dit de me rendre à Toeplitz, où je recevrais incessamment de ses nouvelles, et qu'il espérait me voir encore à mon retour. Je partis le 27 octobre pour Toeplitz; j'y arrivai le 30, et le 2 novembre je reçus une lettre du comte de Metternich, en conséquence de laquelle je quittai Toeplitz le 3 novembre et me rendis au quartier général de l'empereur d'Autriche à Francfort, où j'arrivai le 8. Je fus le même jour chez M. de Metternich. Il me parla aussitôt des progrès des armées coalisées, de la révolution qui s'opérait en Allemagne, de la nécessité de faire la paix. Il me dit que les coalisés, long-temps avant la déclaration de l'Autriche, avaient salué l'empereur François du titre d'empereur d'Allemagne; qu'il n'acceptait point ce titre insignifiant, et que l'Allemagne était plus à lui de cette manière qu'auparavant; qu'il désirait que l'empereur Napoléon fût persuadé que le plus grand calme et l'esprit de modération présidaient au conseil des coalisés; qu'ils ne se désuniraient point, parce qu'ils voulaient conserver leur activité et leur force, et qu'ils étaient d'autant plus forts qu'ils étaient modérés; que personne n'en voulait à la dynastie de l'empereur Napoléon; que l'Angleterre était bien plus modérée qu'on ne pensait; que jamais le moment n'avait été plus favorable pour traiter avec elle; que si l'empereur Napoléon voulait réellement faire une paix solide, il éviterait bien des maux à l'humanité et bien des dangers à la France, en ne retardant pas les négociations; qu'on était prêt à s'entendre; que les idées de paix que l'on concevait devaient donner de justes limites à la puissance de l'Angleterre, et à la France toute la liberté maritime qu'elle a droit de réclamer, ainsi que les autres puissances de l'Europe; que l'Angleterre était prête à rendre à la Hollande indépendante ce qu'elle ne lui rendrait pas comme province française; que ce que M. de Mervelot avait été chargé de dire de la part de l'empereur Napoléon pouvait donner lieu aux paroles qu'on me prierait de porter; qu'il ne me demandait que de les rendre exactement, sans y rien changer; que l'empereur Napoléon ne voulait point concevoir la possibilité d'un équilibre entre les puissances de l'Europe; que cet équilibre était, non seulement possible, mais même nécessaire; qu'on avait proposé à Dresde de prendre en indemnité des pays que l'empereur ne possédait plus, tels que le grand duché de Varsovie; qu'on pouvait encore faire de semblables compensations dans l'occurrence actuelle.

Le 9, M. de Metternich me fit prier de me rendre chez lui à neuf heures du soir. Il sortait de chez l'empereur d'Autriche, et me remit la lettre de sa majesté pour l'impératrice. Il me dit que le comte Nesselrode allait venir chez lui, et que ce serait de concert avec lui qu'il me chargerait des paroles que je devais rendre à l'empereur. Il me pria de dire au duc de Vicence qu'on lui conservait les sentiments d'estime que son noble caractère a toujours inspirés.

Peu de moments après, le comte Nesselrode entra; il me répéta en peu de mots ce que le comte Metternich m'avait déjà dit sur la mission dont on m'invitait à me charger, et ajouta qu'on pouvait regarder M. de Hardemberg comme présent et approuvant tout ce qui allait être dit. Alors M. de Metternich explique les intentions des coalisés, telles que je devais les rapporter à l'empereur. Après l'avoir entendu, je lui répondis que, ne devant qu'écouter et point parler, je n'avais autre chose à faire qu'à rendre littéralement ses paroles, et que pour en être plus certain, je lui demandais de les noter pour moi seul et de les lui remettre sous les yeux. Alors le comte Nesselrode ayant proposé que je fisse cette note sur-le-champ, M. de Metternich me fit passer seul dans un cabinet, où j'écrivis la note ci-jointe. Lorsque je l'eus écrite, je rentrai dans l'appartement. M. de Metternich me dit: «Voici lord Aberdeen, ambassadeur d'Angleterre; nos intentions sont communes, ainsi nous pouvons continuer à nous expliquer devant lui.» Il m'invita alors à lire ce que j'avais écrit; lorsque je fus à l'article qui concerne l'Angleterre, lord Aberdeen parut ne l'avoir pas bien compris; je le lus une seconde fois. Alors il observa que les expressions *liberté du commerce et droits de la navigation* étaient bien vagues; je répondis que j'avais écrit ce que le comte de Metternich m'avait chargé de dire. M. de Metternich reprit qu'effectivement ces expressions pouvaient embrouiller la question, et qu'il valait mieux en substituer d'autres. Il prit la plume et écrivit que l'Angleterre ferait les plus grands sacrifices *pour la paix fondée sur ces bases* (celles énoncées précédemment).

J'observai que ces expressions étaient aussi vagues que celles qu'elles remplaçaient; lord Aberdeen en convint, et me dit «qu'il valait autant rétablir ce que j'avais écrit; qu'il réitérait l'assurance que l'Angleterre était prête à faire les plus grands sacrifices; qu'elle possédait



beaucoup, qu'elle rendrait à pleines mains.» Le reste de la note ayant été conforme à ce que j'avais entendu, on parla de choses indifférentes. <sup>54</sup>

Le prince Schwartzenberg entra, et on lui répéta ce qui avait été dit. Le prince Nesselrode, qui s'était absenté un moment pendant cette conversation, revint, et me chargea, de la part de l'empereur Alexandre, de dire au duc de Vicence qu'il ne changerait jamais sur l'opinion qu'il avait de sa loyauté et de son caractère, et que les choses s'arrangeraient bien vite s'il était chargé d'une négociation.

Je devais partir le lendemain matin, 10 novembre; mais le prince de Schwartzenberg me fit prier de différer jusqu'au soir, n'ayant pas eu le temps d'écrire au prince de Neufchâtel.

Dans la nuit, il m'envoya le comte Voyna, un de ses aides de camp, qui me remit sa lettre, et me conduisit aux avant-postes français. J'arrivai à Mayence le 11 au matin.

*Signé SAINT-AIGNAN.*

---

(N<sup>o</sup> 2.) *Note écrite à Francfort, le 9 novembre, par le baron Saint-Aignan*<sup>17</sup>.

**Note 17:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

M. le comte de Metternich m'a dit que la circonstance qui m'a amené au quartier général de l'empereur d'Autriche pouvait rendre convenable de me charger de porter à S. M. l'empereur la réponse aux propositions qu'elle a fait faire par M. le comte de Mervelot. En conséquence, M. le comte de Metternich et M. le comte de Nesselrode m'ont demandé de rapporter à S. M.:

Que les puissances coalisées étaient engagées par des liens indissolubles, qui faisaient leur force, et dont elles ne dévieraient jamais;

Que les engagements réciproques qu'elles avaient contractés leur avaient fait prendre la résolution de ne faire qu'une paix générale; que lors du congrès de Prague, on avait pu penser à une paix continentale, parce que les circonstances n'auraient pas donné le temps de s'entendre pour traiter autrement; mais que, depuis, les intentions de toutes les puissances et celles de l'Angleterre étaient connues; qu'ainsi il était inutile de penser, soit à un armistice, soit à une négociation qui n'eût pas pour premier principe une paix générale;

Que les souverains coalisés étaient unanimement d'accord sur la puissance et la prépondérance que la France doit conserver dans son intégrité, et en se renfermant dans ses limites naturelles, qui sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées;

Que le principe de l'indépendance de l'Allemagne était une condition *sine quâ non*; qu'ainsi la France devait renoncer, non pas à l'influence que tout grand état exerce nécessairement sur un état de force inférieure, mais à toute souveraineté sur l'Allemagne; que d'ailleurs c'était un principe que S. M. avait posé elle-même, en disant qu'il était convenable que les grandes puissances fussent séparées par des états plus faibles;

Que du côté des Pyrénées, l'indépendance de l'Espagne et le rétablissement de l'ancienne dynastie étaient également une condition *sine quâ non*;

Qu'en Italie, l'Autriche devait avoir une frontière qui serait un objet de négociation; que le Piémont offrait plusieurs lignes que l'on pourrait discuter, ainsi que l'état de l'Italie, pourvu toutefois qu'elle fût, comme l'Allemagne, gouvernée d'une manière indépendante de la France, ou de toute autre puissance prépondérante;

Que de même l'état de Hollande serait un objet de négociation, en partant toujours du principe qu'elle devait être indépendante;

Que l'Angleterre était prête à faire les plus grands sacrifices pour la paix fondée sur ces bases, et à reconnaître la liberté du commerce et de la navigation, à laquelle la France a droit de prétendre;

Que si ces principes d'une pacification générale étaient agréés par S. M., on pourrait neutraliser, sur la rive droite du Rhin, tel lieu qu'on jugerait convenable, où les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes se rendraient sur-le-champ, sans cependant que les négociations suspendissent le cours des opérations militaires.

*Signé SAINT-AIGNAN.*

A Francfort, le 9 novembre 1813.

**Note 18:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

Paris, le 16 novembre 1813.

MONSIEUR,

M. le baron de Saint-Aignan est arrivé hier lundi, et nous a rapporté, d'après les communications qui lui ont été faites par votre excellence, que l'Angleterre a adhéré à la proposition de l'ouverture d'un congrès pour la paix générale, et que les puissances sont disposées à neutraliser, sur la rive droite du Rhin, une ville pour la réunion des plénipotentiaires. S. M. désire que cette ville soit celle de Manheim. M. le duc de Vicence, qu'elle a désigné pour son plénipotentiaire, s'y rendra aussitôt que votre excellence m'aura fait connaître le jour que les puissances auront indiqué pour l'ouverture du congrès. Il nous paraît convenable, monsieur, et d'ailleurs conforme à l'usage, qu'il n'y ait aucune troupe à Manheim, et que le service soit fait par la bourgeoisie, en même temps que la police y serait confiée à un bailli nommé par le grand duc de Bade. Si l'on jugeait à propos qu'il y eût des piquets de cavalerie, leur force devrait être égale de part et d'autre. Quant aux communications du plénipotentiaire anglais avec son gouvernement, elles 58 pourraient avoir lieu par la France et par Calais.

Une paix sur la base de l'indépendance de toutes les nations, tant sous le point de vue continental que sous le point de vue maritime, a été l'objet constant des désirs et de la politique de l'empereur.

S. M. conçoit un heureux augure du rapport qu'a fait M. de Saint-Aignan de ce qui a été dit par le ministre d'Angleterre.

J'ai l'honneur d'offrir à votre excellence l'assurance de ma haute considération.

*Signé* le duc de BASSANO.

---

(N<sup>o</sup> 4.) *Réponse de M. le prince de Metternich*  
*A M. le duc de Bassano*<sup>19</sup>.

**Note 19:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

MONSIEUR LE DUC,

Le courrier que votre excellence a expédié de Paris le 16 novembre est arrivé ici hier.

Je me suis empressé de soumettre à LL. MM. II., et à S. M. le roi de Prusse, la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser.

LL. MM. ont vu avec satisfaction que l'entretien confidentiel avec M. de Saint-Aignan a été 59 regardé par S. M. l'empereur des Français comme une preuve des intentions pacifiques des hautes puissances alliées. Animées d'un même esprit, invariables dans leur point de vue, et indissolubles dans leur alliance, elles sont prêtes à entrer en négociation, dès qu'elles auront la certitude que S. M. l'empereur des Français admet les bases générales et sommaires que j'ai indiquées, dans mon entretien avec le baron de Saint-Aignan.

Dans la lettre de votre excellence, cependant, il n'est fait aucune mention de ces bases. Elle se borne à exprimer un principe partagé par tous les gouvernements de l'Europe, et que tous placent dans la première ligne de leurs vœux. Ce principe, toutefois, ne saurait, vu sa généralité, remplacer des bases. LL. MM. désirent que S. M. l'empereur Napoléon veuille s'expliquer sur ces dernières, comme seul moyen d'éviter que, dès l'ouverture des négociations, d'insurmontables difficultés n'en entravent la marche.

Le choix de la ville de Manheim semble ne pas présenter d'obstacles aux alliés. Sa neutralisation, et les mesures de police, entièrement conformes aux usages, que propose votre excellence, ne sauraient en offrir dans aucun cas.

Agréez, monsieur le duc, les assurances de ma haute considération.

*Signé* le prince de METTERNICH.

Francfort, le 25 novembre 1813.

Francfort, le 1<sup>er</sup> décembre 1813.

Le gouvernement français vient d'arrêter une nouvelle levée de trois cent mille conscrits. Les motifs du sénatus-consulte renferment une provocation aux puissances alliées. Elles se trouvent appelées à promulguer de nouveau à la face du monde les vues qui les guident dans la présente guerre, les principes qui font la base de leur conduite, leurs vœux et leurs déterminations.

Les puissances alliées ne font point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon a trop long-temps exercée hors des limites de son empire.

La victoire a conduit les armées alliées sur le Rhin. Le premier usage que LL. MM. II. et RR. en ont fait a été d'offrir la paix à S. M. l'empereur des Français. Une attitude renforcée par l'accession de tous les souverains et princes d'Allemagne n'a pas eu d'influence sur les conditions de la paix. Ces conditions sont fondées sur l'indépendance de l'empire français comme sur l'indépendance des autres états de l'Europe. Les vues des puissances sont justes dans leur objet, généreuses et libérales dans leur application, rassurantes pour tous, honorables pour chacun. 61

Les souverains alliés désirent que la France soit grande, forte et heureuse, parce que la puissance française, grande et forte, est une des bases fondamentales de l'édifice social. Ils désirent que la France soit heureuse, que le commerce français renaissse, que les arts, ces bienfaits de la paix, reflourissent, parce qu'un grand peuple ne saurait être tranquille qu'autant qu'il est heureux. Les puissances confirment à l'empire français une étendue de territoire que n'a jamais connue la France sous ses rois, parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir, à son tour, éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante où elle a combattu avec son audace accoutumée.

Mais les puissances aussi veulent être libres, heureuses et tranquilles. Elles veulent un état de paix qui, par une sage répartition des forces, par un juste équilibre, préserve désormais les peuples des calamités sans nombre qui depuis vingt ans ont pesé sur l'Europe.

Les puissances alliées ne poseront pas les armes sans avoir atteint ce grand et bienfaisant résultat, ce noble objet de leurs efforts. Elles ne poseront pas les armes avant que l'état politique de l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que des principes immuables n'aient repris leurs droits sur de vaines prétentions, avant que la sainteté des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe<sup>20</sup>.

**Note 20:** [\(retour\)](#) «Personne ne fut entraîné ou séduit par cette proclamation de Francfort, qui déclarait la guerre à une métaphysique appelée prépondérance: aussi l'effet de cette proclamation fut-il manqué.» Beauchamp, tom. I, liv. VIII, pag. 323.

62

(N<sup>o</sup> 6.) *Lettre de M. le duc de Vicence  
Au prince de Metternich*<sup>21</sup>.

**Note 21:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

Paris, 2 décembre 1813.

PRINCE,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que votre excellence adressait le 25 novembre à M. le duc de Bassano.

En admettant sans restriction, comme base de la paix, l'indépendance de toutes les nations, tant sous le rapport territorial que sous le rapport maritime, la France a admis en principe ce que les alliés paraissent désirer. S. M. a, par cela même, admis toutes les conséquences de ce principe, dont le résultat final doit être une paix fondée sur l'équilibre de l'Europe, sur la reconnaissance de l'intégrité de toutes les nations dans leurs limites naturelles, et sur la reconnaissance de l'indépendance absolue de tous les états, tellement qu'aucun ne puisse s'arroger, sur un autre quelconque, ni suzeraineté, ni suprématie, sous quelque forme que ce soit, ni sur terre ni sur mer.

Toutefois, c'est avec une vive satisfaction que j'annonce à votre excellence que je suis autorisé par l'empereur, mon auguste maître, à déclarer que S. M. adhère aux *bases générales et sommaires* qui ont été communiquées par M. de Saint-Aignan. Elles entraîneront de grands sacrifices de la part de la France; mais S. M. les fera sans regret, si, par des sacrifices semblables, l'Angleterre donne les moyens d'arriver à une paix générale et honorable pour tous, que votre excellence assure être le vœu, non seulement des puissances du continent, mais aussi 63

de l'Angleterre.

Agréez, prince, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 7.) *Réponse de M. le prince de Metternich*  
*A M. le duc de Vicence*<sup>22</sup>.

**Note 22:** [retour](#) Extrait du Moniteur supprimé.

MONSIEUR LE DUC,

L'office que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 2 décembre m'est parvenu de Cassel, par nos avant-postes. Je n'ai pas différé de le soumettre à LL. MM. Elles y ont reconnu avec satisfaction que S. M. l'empereur des Français avait adopté des bases essentielles au rétablissement d'un état d'équilibre et à la tranquillité future de l'Europe. Elles ont voulu que cette pièce fût portée sans délai à la connaissance de leurs alliés. LL. MM. II. et RR. ne doutent point qu'immédiatement après la réception des réponses, les négociations ne puissent s'ouvrir. <sup>64</sup>

Nous nous empresserons d'avoir l'honneur d'en informer votre excellence, et de concerter alors avec elle les arrangements qui nous paraîtront les plus propres à atteindre le but que nous nous proposons.

Je la prie de recevoir les assurances, etc.

*Signé* le prince de METTERNICH.

Francfort, le 10 décembre 1813.

---

(N<sup>o</sup> 8.) *Lettre de Napoléon*  
*Au duc de Vicence, ministre des relations extérieures.*

Paris, le 4 janvier 1814.

Monsieur le duc de Vicence, j'approuve que M. de La Besnardière soit chargé du portefeuille. Je pense qu'il est douteux que les alliés soient de bonne foi, et que l'Angleterre veuille la paix: moi je la veux, mais solide, honorable. La France sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers, ne serait plus en rapport avec les autres états de l'Europe. L'Angleterre et toutes les puissances ont reconnu ces limites à Francfort. Les conquêtes de la France en-deçà du Rhin et des Alpes ne peuvent compenser ce que l'Autriche, la Russie, la Prusse, ont acquis en Pologne, en Finlande, ce que l'Angleterre a envahi en Asie. La politique de l'Angleterre, la haine de l'empereur de Russie, entraîneront l'Autriche. J'ai accepté les bases de Francfort, mais il est plus que probable que les alliés ont d'autres idées. Leurs propositions n'ont été qu'un masque. Les négociations une fois placées sous l'influence des événements militaires, on ne peut prévoir les conséquences d'un tel système. Il faut tout écouter, tout observer. Il n'est pas certain qu'on vous reçoive au quartier général: les Russes et les Anglais voudront écarter d'avance tous les moyens de conciliation et d'explication avec l'empereur d'Autriche. Il faut tâcher de connaître les vues des alliés, et me faire connaître jour par jour ce que vous apprendrez, afin de me mettre dans le cas de vous donner des instructions que je ne saurais sur quoi baser aujourd'hui. Veut-on réduire la France à ses anciennes limites? c'est l'avilir.....  
..... On se trompe si on croit que les malheurs de la guerre puissent faire désirer la nation une telle paix. Il n'est pas un coeur français qui n'en sentît l'opprobre au bout de six mois, et qui ne la reprochât au gouvernement assez lâche pour la signer. L'Italie est intacte, le vice-roi a une belle armée. Avant huit jours j'aurai réuni de quoi livrer plusieurs batailles, même avant l'arrivée de mes troupes d'Espagne. Les dévastations des Cosaques armeront les habitants, et doubleront nos forces. Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte. Si la fortune me trahit, mon parti est pris; je ne tiens pas au trône. Je n'avilirai ni la nation ni moi, en souscrivant à des conditions honteuses. Il faut savoir ce que veut Metternich. Il n'est pas de l'intérêt de l'Autriche de pousser les choses à bout; encore un pas, et le premier rôle lui échappera. Dans cet état de choses, je ne puis rien vous prescrire. Bornez-vous pour le moment à tout entendre, et à me rendre compte. Je pars pour l'armée. Nous serons si près, que vos premiers rapports ne seront pas un retard pour les affaires. Envoyez-moi fréquemment des courriers. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. <sup>65</sup>

Paris, le 4 janvier 1814. <sup>66</sup>

(N<sup>o</sup> 9.) *Lettre de M. le duc de Vicence*  
*A M. le prince de Metternich*<sup>23</sup>.

**Note 23:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

Lunéville, le 6 janvier 1814.

PRINCE,

La lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois dernier m'est parvenue.

L'empereur ne veut rien préjuger sur les motifs qui ont fait que son adhésion pleine et entière aux bases que votre excellence a proposées d'un commun accord avec les ministres de Russie et d'Angleterre, et de l'aveu de la Prusse, ait eu besoin d'être communiquée aux alliés avant l'ouverture du congrès. Il est difficile de penser que lord Aberdeen ait eu des pouvoirs pour proposer des bases, sans en avoir pour négocier. S. M. ne fait point aux alliés l'injure de croire qu'ils aient été incertains et qu'ils délibèrent encore; ils savent trop bien que toute offre conditionnelle devient un engagement absolu pour celui qui l'a faite, dès que la condition qu'il y a mise est remplie. Dans tous les cas, nous devons nous attendre à avoir, le 6 janvier, la réponse que votre excellence nous annonçait le 10 décembre. Sa correspondance et les déclarations réitérées des puissances alliées ne nous laissent point prévoir de difficultés, et les rapports de M. de Talleyrand, à son retour de Suisse, confirment que leurs intentions sont toujours les mêmes. <sup>68</sup>

D'où peuvent donc provenir les retards? S. M., n'ayant rien plus à coeur que le prompt rétablissement de la paix générale, a pensé qu'elle ne pouvait donner une plus forte preuve de la sincérité de ses sentiments à cet égard, qu'en envoyant auprès des souverains alliés son ministre des relations extérieures, muni de pleins pouvoirs. Je m'empresse donc, prince, de vous prévenir que j'attendrai à nos avant-postes les passe-ports nécessaires pour traverser ceux des armées alliées, et me rendre auprès de votre excellence.

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

(N<sup>o</sup> 10.) *Réponse du prince de Metternich*  
*A M. le duc de Vicence*<sup>24</sup>.

**Note 24:** [\(retour\)](#) Extrait du Moniteur supprimé.

Fribourg, en Brisgau, le 8 janvier 1814.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser de Lunéville le 6 de ce mois. <sup>69</sup>

Le retard qu'éprouve la communication que le gouvernement français attendait, en suite de mon office du 10 décembre, résulte de la marche que devaient tenir entre elles les puissances alliées. Les explications confidentielles avec M. le baron de Saint-Aignan ayant conduit à des ouvertures officielles de la part de la France, LL. MM. II. et RR. ont jugé que la réponse de votre excellence, du 2 décembre, était de nature à devoir être portée à la connaissance de leurs alliés. Les suppositions que votre excellence admet, que ce soit lord Aberdeen qui ait proposé des bases, et qu'il ait été muni de pleins pouvoirs à cet effet, ne sont nullement fondées.

La cour de Londres vient de faire partir pour le continent le secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. S. M. I. de toutes les Russies se trouvant momentanément éloignée d'ici, et lord Castlereagh étant attendu d'un moment à l'autre, l'empereur, mon auguste maître, et S. M. le roi de Prusse me chargent de prévenir votre excellence qu'elle recevra le plus tôt possible une réponse à sa proposition de se rendre au quartier général des souverains alliés.

Je prie votre excellence, etc.

*Signé* le prince DE METTERNICH.

Hier, 18 janvier, c'est-à-dire dix jours après la réponse de M. le prince de Metternich, M. le duc de Vicence était encore aux avant-postes. <sup>70</sup>

(N<sup>o</sup> 11.) *Lettre de M. de la Besnardière  
A M. le duc de Vicence.*

Paris, le 13 janvier 1814.

MONSEIGNEUR,

S. M. m'ordonne d'annoncer à votre excellence qu'elle a reçu votre dépêche du 12, apportée par le courrier Simiame. Elle a daigné me remettre cette dépêche et les pièces qui y étaient jointes, le rapport de M. Cham excepté.

S. M. approuve que votre correspondance lui soit directement adressée; mais son intention est d'y répondre par la voie du cabinet, auquel elle veut remettre tout ce qui sera de l'essence de la négociation, et toutes les pièces qui en constateront l'état à toutes les époques. Elle désire en conséquence que toutes les dépêches de votre excellence soient divisées en *officielles* ou ostensibles, et en *confidentielles*, mot dont elle autorise votre excellence à se servir pour les dépêches qui contiendront des faits ou des particularités que S. M. devrait seule connaître.

S. M. a recommandé que toutes les gazettes anglaises vous soient envoyées; elle a ordonné au ministre de la police générale de les adresser au ministère dans les vingt-quatre heures de leur arrivée à Paris, et de manière à ce qu'il ne manque à votre excellence que celles qui ne seraient pas arrivées ici. <sup>71</sup>

S. M. approuve le parti que votre excellence a pris de rester à Lunéville en attendant l'arrivée de lord Castlereagh à Fribourg; comme il a mis à la voile le premier de ce mois, il est probable qu'il est arrivé, ou sur le point d'arriver, à l'heure qu'il est.

S. M. m'ordonne encore d'informer votre excellence que la lettre de l'empereur d'Autriche à son auguste fille est à peu près dans le sens de celle de M. de Metternich; que l'empereur proteste de nouveau que, quels que soient les événements, il ne séparera jamais la cause de sa fille et de son petit-fils de celle de la France. Comme cela peut avoir trait à des projets conçus par d'autres puissances en faveur des Bourbons, il importe de ne montrer à cet égard aucune crainte, et de faire entendre que les Bourbons, mis en avant, ne serviraient qu'à réveiller des sentiments bien opposés aux espérances de leurs partisans, et que, si un parti pouvait se former en France, ce serait uniquement celui de la révolution, vulgairement appelé des *jacobins*.

Daignez, monsieur le duc, agréer l'hommage de mon respect.

*Signé*, LA BESNARDIÈRE.

(N<sup>o</sup> 12.) *Lettre de M. de la Besnardière  
A M. le duc de Vicence.*

72

Paris, le 16 janvier 1814.

MONSEIGNEUR,

S. M., après avoir dicté la lettre ci-jointe, et l'avoir relue et corrigée elle-même, m'a ordonné de vous l'envoyer pour être écrite par votre excellence au prince de Metternich.

Cependant S. M. subordonne cette démarche au jugement que vous en porterez. «Envoyez, m'a-t-elle dit, cette lettre à M. le duc de Vicence, pour qu'il l'écrive s'il l'approuve.» Ce sont ses propres expressions. Daignez, etc.

*Signé* LA BESNARDIÈRE.

(N<sup>o</sup> 12<sup>bis</sup>.) *Lettre dictée par S. M., pour être écrite par M. le duc de Vicence.  
Au prince de Metternich*<sup>25</sup>.

**Note 25:** [\(retour\)](#) Voir cette lettre telle qu'elle a été refaite par le duc de Vicence, supplément de la seconde partie, n<sup>o</sup> 2.

PRINCE,

Les retards qu'éprouve la négociation ne sont du fait ni de la France ni de l'Autriche, et ce sont néanmoins la France et l'Autriche qui en peuvent le plus souffrir. Les armées alliées ont déjà envahi plusieurs de nos provinces; si elles avancent, une bataille va devenir inévitable, et sûrement il entre dans la prévoyance de l'Autriche de calculer et de peser les résultats qu'aurait cette bataille, soit qu'elle fût perdue par les alliés, soit qu'elle le fût pour la France. <sup>73</sup>

Écrivant à un ministre aussi éclairé que vous l'êtes, je n'ai pas besoin de développer ces résultats; je dois me borner à les faire entrevoir, sûr que leur ensemble ne saurait échapper à votre pénétration.

Les chances de la guerre sont journalières: à mesure que les alliés avancent, ils s'affaiblissent, pendant que les armées françaises se renforcent; et ils donnent, en avançant, un double courage à une nation pour qui, désormais, il est évident qu'elle a ses plus grands et plus chers intérêts à défendre. Or les conséquences d'une bataille perdue par les alliés ne pèseraient sur aucun d'eux autant que sur l'Autriche, puisqu'elle est en même temps la puissance principale entre les alliés et l'une des puissances centrales de l'Europe.

En supposant que la fortune continue d'être favorable aux alliés, il importe sans doute à l'Autriche de considérer avec attention quelle serait la situation de l'Europe le lendemain d'une bataille perdue par les Français au cœur de la France, et si un tel événement n'entraînerait point des conséquences diamétralement opposées à cet équilibre que l'Autriche aspire à établir, et tout à la fois à sa politique et aux affections personnelles et de famille de l'empereur François. <sup>74</sup>

Enfin l'Autriche proteste qu'elle veut la paix; mais n'est-ce pas se mettre en situation de ne pouvoir atteindre ou de dépasser ce but, que de continuer les hostilités, quand de part et d'autre on veut arriver à une fin?

Ces considérations m'ont conduit à penser que, dans la situation actuelle des armées respectives et dans cette rigoureuse saison, une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux partis.

Elle pourrait être établie par une convention en forme, ou par un simple échange de déclarations entre V. Exc. et moi.

Elle pourrait être limitée à un temps fixe, ou indéfinie, avec la condition de ne la pouvoir faire cesser qu'en se prévenant tant de jours d'avance.

Cette suspension d'armes me semble dépendre entièrement de l'Autriche, puisqu'elle a la direction principale des affaires militaires; et j'ai pensé que, dans l'une et l'autre chance, l'intérêt de l'Autriche était que les choses n'allassent pas plus loin et ne fussent pas poussées à l'extrême.

C'est surtout cette persuasion qui me porte à écrire confidentiellement à V. Exc.

Si je m'étais trompé, si telles n'étaient point l'intention et la politique de votre cabinet, si cette démarche absolument confidentielle devait rester sans effet, je dois prier V. Exc. de la regarder comme non avenue. <sup>75</sup>

Vous m'avez montré tant de confiance personnelle dans votre dernière lettre, et j'en ai moi-même une si grande dans la droiture de vos vues et dans les sentiments qu'en toute circonstance vous avez exprimés, que j'ose espérer qu'une lettre que cette confiance a dictée, si elle ne peut atteindre son but, restera à jamais un secret entre V. Exc. et moi.

Agréez, etc.

---

(N<sup>o</sup> 13.) *Lettre de M. de la Besnardière  
A M. le duc de Vicence.*

Paris, le 19 janvier 1814.

MONSEIGNEUR,

Après m'avoir dicté pour votre excellence la lettre qu'elle recevra avec celle-ci, S. M., qui avait du loisir, m'a fait l'honneur de m'entretenir fort long-temps de la paix future. Je rapporterai à votre excellence, aussi fidèlement que ma mémoire le permettra et aussi brièvement que je le pourrai, la substance de cet entretien. La chose sur laquelle S. M. a le plus insisté et *est revenue le plus souvent*, c'est la nécessité que la France conserve ses limites naturelles. C'était là, m'a-t-elle dit, une condition *sine quâ non*. Toutes les puissances et l'Angleterre même avaient reconnu ces limites à Francfort. La France, réduite à ses limites anciennes, n'aurait pas aujourd'hui les deux tiers de la puissance relative qu'elle avait il y a vingt ans; ce qu'elle a acquis du côté des Alpes et du Rhin ne compense point ce que la Russie, la Prusse et l'Autriche, ont acquis par le seul démembrement de la Pologne; tous ces états se sont agrandis. Vouloir ramener la France à son état ancien, ce serait la faire déchoir et l'avilir. La France, sans les départements du Rhin, sans la <sup>76</sup>

Belgique, sans Ostende, sans Anvers, ne serait rien. Le système de ramener la France à ses anciennes frontières est inséparable du rétablissement des Bourbons; parcequ'eux seuls pourraient offrir une garantie du maintien de ce système: et l'Angleterre le sentait bien: avec tout autre, la paix sur une telle base serait impossible et ne pourrait durer. Ni l'empereur, ni la république, si des bouleversements la faisaient renaître, ne souscriraient jamais à une telle condition. Pour ce qui est de S. M., sa résolution était bien prise, elle était immuable. Elle ne laisserait pas la France moins grande qu'elle ne l'avait reçue. Si donc les alliés voulaient changer les bases acceptées et proposer les limites anciennes, elle ne voyait que trois partis: ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne la soutenait pas, abdiquer. Elle ne tenait pas aux grandeurs, elle n'en achèterait jamais la conservation par l'avilissement. Les Anglais pouvaient désirer de lui ôter Anvers; mais ce n'était pas l'intérêt du continent, car la paix ainsi faite ne durerait pas trois ans. Elle sentait que les circonstances étaient critiques, mais elle n'accepterait jamais une paix honteuse. En acceptant les bases proposées, elle avait fait tous les sacrifices absolus qu'elle pouvait faire; s'il en fallait d'autres, ils ne pouvaient porter que sur l'Italie et la Hollande: elle désirait sûrement exclure le stathouder; mais la France conservant ses limites naturelles, tout pourrait s'arranger, rien ne ferait un obstacle insurmontable. S. M. a aussi parlé de Kehl et de Cassel: sans ces deux têtes de pont, a-t-elle dit, Strasbourg et Mayence deviendraient nuls; mais elle croit que les ennemis n'y attacheront pas une extrême importance. <sup>77</sup>

Monsieur le duc de Carignan est venu tantôt m'apporter une lettre du roi, que j'ai portée à l'empereur. Cette lettre est remplie de protestations de reconnaissance et de regrets, mais annonce que le roi est forcé, par la nécessité, d'accepter les propositions de l'Autriche et de l'Angleterre. La date de cette lettre est du 3; les traités n'étaient pas alors signés: ils ne l'étaient pas encore le 6, mais M. de Carignan ne dissimule pas qu'il croit qu'ils le sont maintenant. Le vice-roi va se reporter sur les Alpes. Mantoue et les places fortes seront gardées par les Italiens. <sup>78</sup>

J'écris à la hâte, à traits de plume; il est minuit. Je prie votre excellence de vouloir bien agréer, etc.

*Signé* LA BESNARDIÈRE.

P. S. Victor vient d'arriver, et me remet le paquet de votre excellence. J'envoie sa dépêche pour l'empereur, au cabinet. Une partie de ses incertitudes est maintenant fixée; j'ose espérer que le reste arrivera aussi à bien.

---

(N<sup>o</sup> 14.) *Lettre de M. de la Besnardière  
A M. le duc de Vicence.*

Paris, le 19 janvier 1814.

MONSEIGNEUR,

Une lettre du prince de Metternich, adressée à votre excellence, datée de Bâle le 14, et venue je ne sais par quelle route, a été portée à S. M., qui vous en envoie une copie par une estafette extraordinaire expédiée ce matin à dix heures. S. M. m'ordonne d'en envoyer une autre copie certifiée à votre excellence, qui la trouvera ci-jointe.

Votre excellence a maintenant la lettre que S. M. me dicta le 16 pour elle, et qui s'est croisée avec celle qu'elle a elle-même écrite à S. M. le 17.

Elle a vu que l'empereur sentait le besoin d'un armistice. Quant aux conditions auxquelles il peut être conclu, S. M. m'ordonne de faire connaître à votre excellence que, quelles que soient les circonstances, elle ne consentira jamais à aucune condition déshonorante; et qu'elle regarderait comme déshonorant au plus haut degré, de remettre aucune place française ou de payer aucune somme d'argent quelconque: mais que pour racheter de l'occupation de l'ennemi une portion quelconque du territoire français, elle consentirait à remettre en Italie Venise et Palma-Nova, et en Allemagne Magdebourg et Hambourg; bien entendu que les garnisons reviendraient libres en France, et que les magasins, l'artillerie que S. M. a mise dans ces places, et les vaisseaux de guerre qui sont sa propriété, lui seraient réservés. <sup>79</sup>

S. M. m'ordonne d'ajouter qu'elle n'a jamais exigé d'argent pour prix, soit d'un armistice, soit de la paix: qu'elle a seulement exigé, en signant la paix, le solde des contributions qu'elle avait frappées sur les pays qu'elle avait occupés par ses armées; ce que l'ennemi ne saurait demander, puisqu'il n'a point frappé de contributions en France.

Quant au traité de paix, l'empereur me charge de dire à votre excellence que la France devra conserver ses limites naturelles sans restriction ni diminution quelconque, et que c'est là une condition *sine quâ non* dont il ne se départira jamais.



---

(N<sup>o</sup> 15.) *Lettre du prince de Metternich*  
*A M. le duc de Vicence.*

80

Bâle, le 14 janvier 1814.

MONSIEUR LE DUC,

Lord Castlereagh étant sur le point d'arriver et LL. MM. II. et RR. désirant éviter tout retard, elles me chargent de proposer à votre excellence de se rapprocher dès à présent de l'endroit où, dans les circonstances actuelles, il sera le plus convenable d'établir le siège des négociations; c'est en conséquence sur Châtillon-sur-Seine que je prie votre excellence de se diriger; je ne doute pas que lorsqu'elle y sera arrivée, je ne sois à même de lui indiquer le jour et le lieu où les négociateurs pourront se réunir.

81

*Signé* le prince de METTERNICH.

## MANUSCRIT

DE

MIL HUIT CENT QUATORZE.

---

### SECONDE PARTIE.

JOURNAL DE LA CAMPAGNE.

(Du 24 janvier 1814 au 31 mars suivant.)

Acer et indomitus, quò spes, quòque ira vocasset  
Ferre manum, et nunquam temerando parcere ferro,  
Successus urgere suos, instare favori  
Numinis....

LUCAIN, Pharsale.

## MANUSCRIT

DE

MIL HUIT CENT QUATORZE.

---

83

## SECONDE PARTIE.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### ARRIVÉE DE NAPOLEÓN A CHÂLONS-SUR-MARNE.

(Fin de janvier 1814.)

Le comte Bertrand monte dans la voiture de Napoléon et prend place à côté de lui; il réunit, en l'absence du duc de Vicence, les fonctions de grand écuyer à celles du grand maréchal, et tous les services de voyage sont sous ses ordres<sup>26</sup>.

**Note 26: (retour)** 26: Les aides de camp qui accompagnent Napoléon sont les généraux Drouot, Flahaut, Corbineau, Dejean.

Le général Drouot fait les fonctions de major général de la garde. Aux aides de camp il faut ajouter les officiers d'ordonnance Gourgaud, Mortemart, Montmorency, Caraman, Pretet, Laplace, Lariboissière, Lamezan, et Desaix.

Les chefs des différents services de la maison impériale sont, pour cette campagne:

Le comte de Turenne, premier chambellan, et maître de la garde-robe;

Le baron de Canouville, maréchal des logis;

Le baron Mesgrigny, écuyer;

Le baron Fain, maître des requêtes, premier secrétaire du cabinet;

Le général Bacler-d'Albe, directeur du cabinet topographique;

Et le baron Yvan, premier chirurgien.

On distingue encore parmi les autres personnes de la maison les auditeurs Jouanne et Rumigny, premiers commis du cabinet; l'auditeur Lelorgne-d'Ideville, secrétaire interprète; le lieutenant-colonel du génie Athalin, et l'ingénieur-géographe Lameau, attachés au cabinet topographique; les chevaliers Fourreau et Vareliand, médecin et chirurgien de quartier; enfin les fourriers du palais Deschamps et Jongbloëdt.

Le service personnel de l'empereur se réduit aux valets de chambre Constant, Pelart et Hubert, au mameluck Roustan, au piqueur Jardin, et au contrôleur de la bouche Colin, qui sont des hommes de confiance.

Presque tous se sont rendus d'avance à Châlons.

Napoléon n'a avec lui que cinq voitures de poste. Il déjeûne à Château-Thierry, et le soir du jour<sup>84</sup> de son départ il arrive à Châlons pour dîner.

L'approche de l'ennemi avait jeté sur la route une espèce de stupeur, que le passage de Napoléon a suspendue tout-à-coup; c'est l'effet ordinaire de sa présence. Dans le danger commun, son arrivée à l'armée offre les seuls moyens de salut auxquels l'imagination des peuples puisse se confier. A chaque relai, les femmes et les enfants se groupaient autour des voitures; les hommes, formés à la hâte en garde nationale, s'ajustaient de leur mieux sous les armes, et peignaient plus vivement que tous les discours à quelles extrémités on était réduit. Bientôt une confiance naïve et bruyante a succédé à l'inquiétude; et les vigneron de Dormans, de Château-Thierry et d'Épernay, ne craignent plus d'ajouter aux cris mille fois répétés de *vive l'empereur!* cet autre cri qui laisse échapper leurs vœux les plus secrets: *à bas les droits réunis!*<sup>85</sup>

Le quartier impérial à Châlons était marqué chez le préfet: en descendant de la voiture, Napoléon fait appeler le prince de Neufchâtel, le duc de Valmy, le duc de Reggio, le maire, etc. Le prince de Neufchâtel arrive des avant-postes pour rendre compte de l'état dans lequel il a trouvé l'armée; vingt ans auparavant le duc de Valmy a gagné le titre de son duché dans ces mêmes plaines où nos bataillons vont manoeuvrer de nouveau contre les Prussiens; le duc de Reggio connaît parfaitement le pays, il est de Bar-sur-Ornain. Napoléon emploie donc la plus grande partie de la soirée à recueillir, dans la conversation des personnes qui l'entourent, les renseignements dont il a besoin.<sup>86</sup>

Voici le résumé de ce qu'il apprend: la grande armée autrichienne du prince Schwartzemberg, descendue des Vosges par plusieurs routes, dirige sa plus forte colonne sur Troyes; elle pousse devant elle le corps de vieille garde dont le duc de Trévise a le commandement. Celui-ci dispute le terrain pied à pied; et, malgré les désavantages d'une retraite, les combats de Colombey-les-deux-églises et de Bar-sur-Aube ont conservé l'honneur de la garde dans tout son lustre; mais la ville de Troyes n'en court pas moins un pressant danger.

Du côté des Prussiens, le maréchal Blücher a dépassé la Lorraine; il vient d'occuper Saint-Dizier, et s'avance diagonalement sur l'Aube.

Le duc de Vicence, au milieu de ces grands mouvements de troupes, n'a pu parvenir jusqu'au

quartier général des alliés. Retenu d'abord à Lunéville par les avant-postes qui lui barraient le chemin, il a été forcé de rétrograder avec nos troupes jusqu'à Saint-Dizier; mais enfin, dans cette dernière ville, les lettres du prince de Metternich lui étaient parvenues: Châtillon-sur-Seine lui était indiqué comme lieu de réunion du congrès, et aussitôt il avait quitté Saint-Dizier pour se rendre à Châtillon. <sup>87</sup>

Quant à nos troupes, elles sont autour de Châlons. Le duc de Bellune et le prince de la Moskowa, après avoir évacué Nancy, se sont retirés par Void, Ligny et Bar, sur Vitry-le-Français; le duc de Raguse est derrière la Meuse, entre Saint-Michel et Vitry.

Nos avant-postes sont donc à Vitry. Déjà les fuyards commençaient à paraître dans les rues de Châlons; mais ils s'y croisent avec les troupes qui arrivent de Paris. Ces soldats, qui naguère étaient disséminés le long du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Cologne, après vingt jours de retraite sur tant de routes différentes, se reconnaissent tous dans la même plaine, ne formant plus qu'une seule armée réunie autour de Napoléon. Aussitôt le mouvement rétrograde cesse, et l'ordre rentre dans les rangs.

---

## CHAPITRE II.

88

### L'ARMÉE REPREND L'OFFENSIVE.--BATAILLE DE BRIENNE.

C'est d'abord sur l'ennemi qui est le plus près que Napoléon veut marcher; il ordonne dans la nuit que toute l'armée prenne la route de Vitry.

Le duc de Valmy reste à Châlons pour y réunir les traînards et recevoir le duc de Tarente, dont la marche a été retardée dans les Ardennes. Le vainqueur de Valmy doit encore une fois défendre les gorges de l'Argonne et la route de Paris.

Napoléon ne s'est pas arrêté plus de douze heures à Châlons: les équipages de sa maison ont filé dans la nuit avec la garde impériale, et le lendemain 26 janvier le quartier général s'établit de bonne heure à Vitry.

Vitry est donc redevenu place frontière; on a relevé à la hâte les brèches de ses vieilles murailles, et quelques canons protègent les barricades qu'on a plantées devant les portes.

Napoléon, impatient de voir clair dans les mouvements qui l'entourent, faisait courir de tous côtés aux nouvelles. A peine arrivé à Vitry, il interroge le sous-préfet, le maire, le juge de paix, l'ingénieur, les notables de la ville. On lui amène successivement tous les gens de la campagne qui rentrent dans Vitry; quand ce n'est pas Napoléon lui-même qui les questionne, c'est le général Bertrand: Bacler-d'Albe et Athalin tiennent note de chaque rapport, et couvrent la feuille de Cassini d'épingles qui indiquent les différents points de l'horizon où les coureurs de l'ennemi se font voir. Le duc de Reggio envoie par la traverse des émissaires à Bar-sur-Ornain sous prétexte de savoir ce qui se passe chez lui. Le maire, le sous-préfet, envoient d'autres émissaires dans la plaine qui s'étend entre la Marne et l'Aube. <sup>89</sup>

On apprend que le duc de Trévise et la vieille garde se retirent de Troyes par la route d'Arcis-sur-Aube: des officiers d'ordonnance sont aussitôt envoyés de ce côté pour aviser ce maréchal de la marche de Napoléon. Un pont est rapidement jeté sur la Marne à Vitry, et facilite ces différentes communications.

Pendant la nuit nos troupes ont marché: le 27, au point du jour, elles rencontrent, entre Vitry et Saint-Dizier, la tête des colonnes de l'ennemi. Le général Duhesme engage le combat contre le général russe Lanskoï; Napoléon y accourt, et, dès huit heures du matin, il rentre à Saint-Dizier à la tête des premières troupes. <sup>90</sup>

Cette ville n'avait été occupée que peu de jours par l'ennemi; mais, dans ce court intervalle, les habitants n'avaient eu que trop le temps d'apprendre, par les fanfaronnades des alliés, toute l'étendue des dangers que courait la patrie. Ils avaient entrevu le cercle qui se développait autour de la capitale; les maux que l'ennemi leur avait apportés s'aggravaient encore par le désespoir du salut et de la vengeance... Soudain ces mêmes alliés, la veille encore si confiants, se retirent avec précipitation; ils fuient en criant que l'empereur Napoléon les poursuit, qu'il arrive derrière eux, qu'il est là! A cette nouvelle, les malheureux habitants de Saint-Dizier sortent de leur abattement. Napoléon leur apparaît: ils ne peuvent en croire leurs yeux; ils se précipitent autour de son cheval pour le toucher; la foule le porte jusqu'à la maison du maire, où son logement est marqué. Désormais c'est à qui poursuivra l'étranger, qu'on ne veut plus craindre; l'enthousiasme gagne de proche en proche, et se répand dans les villages du Barrois et de la forêt du Der. Partout les paysans déterrent leurs armes, courent sur l'ennemi, et font à l'envi des prisonniers, qu'ils amènent eux-mêmes à Napoléon. <sup>91</sup>

Les déclarations des habitants et des prisonniers sont unanimes: le corps ennemi auquel l'avant-

garde française vient d'avoir affaire appartient à l'armée prussienne; le maréchal Blücher et le corps du général Sacken ont passé les jours précédents, et doivent être en ce moment du côté de Brienne, marchant sur Troyes pour y donner la main aux Autrichiens. Le corps du général Lanskoï, qui est celui que l'on vient de combattre, suivait le corps de Sacken; enfin les troupes du général York, restées un moment en arrière pour contenir la garnison de Metz, étaient attendues à Saint-Dizier après celles du général Lanskoï. Tels sont les renseignements que Napoléon recueille en mettant pied à terre. Ainsi sa première marche a surpris l'armée de Blücher au moment où elle passait de Lorraine en Champagne, et l'a coupée en deux parties.

Continuerons-nous notre route sur la Lorraine pour tenir tête à l'arrière-garde prussienne? ou bien, traversant les colonnes de Blücher, pousserons-nous jusqu'à Chaumont et Langres, pour couper aussi la marche du prince de Schwartzenberg? ou bien enfin redescendrons-nous vers Troyes, pour nous mettre sur les traces du maréchal Blücher? <sup>92</sup>

Napoléon s'arrête à ce dernier parti, qui doit prévenir la jonction des Prussiens avec l'armée autrichienne; qui peut sauver Troyes, et qui, dans tous les cas, va faire tomber nos premiers coups sur l'ennemi le plus acharné.

Le chemin le plus court, de Saint-Dizier à Troyes, est par la forêt de Der; mais c'est une traverse très difficile en tous temps, et dans laquelle il n'est pas présumable qu'une armée s'engage au mois de janvier. Puisque cette route est à la fois la plus courte et la moins prévue, Napoléon la préfère. D'ailleurs le trajet de Saint-Dizier à Brienne par la forêt n'est que de deux marches, et à Brienne on retrouvera la chaussée; l'armée est fraîche et animée, l'artillerie est bien attelée, et le temps promet de la gelée.

Dans la soirée du 27, les têtes de colonnes qui s'étaient avancées au-delà de Saint-Dizier se replient. La nuit, l'armée passe la Marne; et, continuant ce mouvement rétrograde, se jette à droite dans la forêt du Der. On ne laisse à Saint-Dizier qu'une faible arrière-garde pour couvrir notre marche; et des officiers sont envoyés à Arcis-sur-Aube au duc de Trévise, pour qu'il revienne sur Troyes, et concoure ainsi avec sa vieille garde au mouvement que l'armée va faire de ce côté. <sup>93</sup>

Le 28, il ne gèle pas; il pleut, et l'armée a grande peine à continuer sa route; mais la joie des habitants, qui se croient sauvés en voyant nos troupes sur les pas de l'ennemi, fait diversion à ces premières fatigues et soutient les espérances. Napoléon s'arrête au petit bourg d'Éclaron, pendant que les sapeurs en rétablissent le pont; les habitants l'entourent; ils ont pris des Cosaques dans la nuit, ils remettent leurs prisonniers à nos troupes; ils portent tout ce qui leur reste de provisions sur le passage du soldat, et de tous côtés ils allument des feux pour le sécher. En s'éloignant de ces braves gens, Napoléon leur accorde des fonds pour le rétablissement de leur église, et donne la croix de la légion au chirurgien du pays, qui a fait la campagne d'Égypte.

L'armée s'enfonce de plus en plus dans les boues de la forêt. On arrive très tard à Montier-en-Der. Le quartier général s'y établit chez le lieutenant-général Vincent, retiré dans cette ville depuis plusieurs années.

Napoléon passe la nuit à recevoir les habitants des environs qui viennent lui apporter des nouvelles de l'ennemi. Il lui en arrive de toutes les directions. Un habitant de Chavange se distingue par tant de zèle et d'intelligence, que Napoléon veut en faire un notaire, et crée pour lui un second notariat dans le canton. De leurs différents rapports il résulte que Blücher a été retenu à Brienne par la nécessité de rétablir le pont de Lesmont-sur-l'Aube, et que son arrière-garde n'est qu'à trois lieues de nous. Au point du jour, on reprend le chemin de Brienne; et le 29, dès huit heures du matin, la cavalerie du général Milhaud rencontre l'ennemi dans les bois de Maizières. On délogeait les hussards prussiens de ce village, lorsque le curé s'en échappe et vient se jeter à la botte de Napoléon, qui retrouve en lui un de ses anciens maîtres de quartier du collège de Brienne. Napoléon le prend aussitôt pour guide; Roustan le mameluck met pied à terre, et cède son cheval au curé. <sup>94</sup>

A mesure qu'on approche de Brienne, le combat s'engage plus vivement.

Le maréchal Blücher, averti de notre marche, avait réuni ses forces; quelque diligence que nous eussions faite, il était déjà en communication avec les Autrichiens par Bar-sur-Aube. Il voulait tenir dans la position de Brienne jusqu'à leur arrivée; et, dans tous les cas, il avait fait ses dispositions pour se ménager une retraite vers eux s'il y était forcé... Il occupait fortement la colline sur laquelle la ville de Brienne est bâtie; ses troupes d'élite étaient rangées sur les belles terrasses du château qui dominant la ville; les Russes, commandés par le général Alsuief, étaient chargés de défendre les rues basses de Brienne. <sup>95</sup>

C'est sur les terrasses du parc que notre attaque la plus vigoureuse se dirige; le général Château, chef d'état major, et gendre du duc de Bellune, conduit les troupes. Il enlève la position si vivement, que le feld-maréchal Blücher et son état major ont à peine le temps d'en sortir. Sur ces entrefaites, le contre-amiral Baste forçait l'entrée de la ville basse, au pied de la montée du château; il y reçoit la mort; ses troupes n'en soutiennent pas moins vigoureusement le combat. En montant la rue du château, nos tirailleurs se trouvent tête à tête avec un groupe d'officiers prussiens, qui descendaient en toute hâte dans la ville; on fait main-basse sur plusieurs: dans le nombre des prisonniers se trouve le jeune d'Hardemberg, neveu du chancelier de Prusse; et l'on apprend par lui qu'il vient d'être pris au milieu de l'état major général prussien, à côté du

maréchal Blücher lui-même. Notre vieil ennemi l'a échappé belle! Ce n'est pas la dernière faveur de ce genre que la fortune lui réserve dans cette campagne.

96

Le gros de l'armée ennemie sort enfin de Brienne pour se porter, sur la route de Bar-sur-Aube, à la rencontre des Autrichiens; mais l'arrière-garde prussienne, qui reste maîtresse d'une partie de la ville, s'obstine à reprendre le château. Nos troupes s'y défendent avec la même obstination, et la nuit qui survient ne peut mettre fin au combat.

Tandis que cette position nous était ainsi disputée, l'armée française établissait ses bivouacs dans la plaine qui est entre Brienne et les bois de Maizières. Nos convois d'artillerie filaient dans la grande avenue, pour aller prendre les positions qui leur étaient assignées; et Napoléon, après avoir donné ses derniers ordres, retournait par cette même avenue à son quartier général de Maizières; il précédait ses aides de camp de quelques pas, écoutant le colonel Gourgaud, qui lui rendait compte d'une manoeuvre; les généraux de sa maison suivaient, enveloppés dans leurs manteaux. Le temps était très noir, et, dans la confusion de ce campement de nuit, on ne pouvait guère se reconnaître que de loin en loin, à la lueur de quelques feux. Dans ce moment, une bande de Cosaques, attirée par l'appât du butin et le bruit de nos caissons, se glisse à travers les ombres du camp, et parvient jusqu'à la route. Le général Dejean se sent pressé brusquement, il se retourne, et crie *Aux Cosaques!* En même temps il veut plonger son sabre dans la gorge de l'ennemi qu'il croit tenir; mais celui-ci échappe, et s'élançe sur le cavalier en redingote grise qui marche en tête. Corbineau se jette à la traverse; Gourgaud a fait le même mouvement, et, d'un coup de pistolet à bout portant, il abat le Cosaque aux pieds de Napoléon. L'escorte accourt, on se presse, on sabre quelques Cosaques; mais le reste de la bande, se voyant reconnu, saute les fossés et disparaît.

97

Il est dix heures du soir quand Napoléon est de retour à Maizières. Le prince de Neufchâtel arrive après tout le monde. On le ramène couvert de boue: il était tombé dans un fossé. Le curé de Maizières était également méconnaissable sous la boue qui couvrait sa soutane; il avait eu son cheval tué d'une balle derrière Napoléon.

Le 30, à la pointe du jour, l'armée française se trouve entièrement maîtresse de la position de Brienne, et les Prussiens sont en pleine retraite sur Bar-sur-Aube.

Tandis que nos forces se concentrent à Brienne, le duc de Trévise, qui est revenu à Troyes, a ordre de couvrir cette ville, en se portant en avant sur la route de Vandoeuvres.

98

C'est dans ce moment que le duc de Bassano, parti de Paris quelques jours après Napoléon, rejoint le quartier impérial<sup>27</sup>. On venait de se loger au château de Brienne: cette belle habitation était saccagée; les balles avaient cassé toutes les vitres; les souterrains servaient encore de retraite aux principaux habitants, que le concierge y avait cachés.

**Note 27:** ([retour](#)) Il est accompagné de MM. Monnier et Benoît, chefs de division de la secrétairerie d'état.

Napoléon, élevé à Brienne, ne peut échapper aux souvenirs que ce lieu lui rappelle; il reconnaît les principaux points de vue de la campagne, et les retrouve en proie aux désastres de la guerre: il cherche du moins, à force de libéralités sur sa cassette, à soulager les nombreuses infortunes qui l'environnent. La dévastation du château et l'incendie de la ville l'affligent au-delà de toute expression. Le soir, retiré dans son appartement, il fait le projet de rebâtir la ville; d'acheter le château, d'y fonder, soit une résidence impériale, soit une école militaire, soit l'une et l'autre: le sommeil vient le surprendre dans les calculs et les illusions de ce projet!

Cependant, à la nouvelle du combat de Brienne, le prince Schwartzemberg était accouru à Bar-sur-Aube avec toutes ses forces, et la jonction de la grande armée autrichienne avec celle du maréchal Blücher venait de se faire. D'un autre côté, le général York était venu précipitamment à Saint-Dizier pour rétablir sa communication avec son général en chef.

99

Le 31 janvier, le prince Schwartzemberg et le maréchal Blücher font avancer leurs armées réunies, et viennent présenter la bataille dans la plaine qui est entre Bar-sur-Aube et Brienne. Il ne dépend guère de nous de la refuser: le pont de Lesmont, qui doit être notre principal moyen de retraite, est rompu; il a été coupé pour arrêter Blücher lorsqu'il marchait sur Troyes: cet obstacle nous arrête à notre tour dans les manoeuvres que nous voudrions faire pour repasser l'Aube. On demande encore vingt-quatre heures pour achever de le rétablir: nos sapeurs redoublent d'activité; mais, en attendant, il faut se préparer à recevoir l'ennemi. Le reste de la journée se passe de part et d'autre en dispositions.

Nous sommes enfin à la veille d'un événement décisif; mais combien le début de la campagne est déjà différent de celui qu'on s'était promis! Au moment où nous croyions surprendre Blücher, coupé de son arrière-garde et réduit à moitié de ses forces, il nous échappe, trouve le secours de la grande armée autrichienne, revient sur nous, et c'est lui qui nous engage dans une bataille où nos cinquante mille hommes vont en avoir au moins cent mille à combattre.

100

La bataille se donne le 1<sup>er</sup> février: sur notre gauche, à Morvilliers, est le duc de Raguse; il a devant lui les Bavares, qui arrivent de Joinville. Entre le duc de Raguse et le centre est le corps du duc de Bellune, qui occupe Chaumenil et la Gîbérie; il combat contre les Wurtembergeois et le corps de Sacken.

La jeune garde impériale est au centre, à la Rothière; les troupes d'élite du maréchal Blücher et de l'armée autrichienne, ainsi que la garde russe, lui sont opposées.

Enfin sur notre droite, vers la rivière, est le corps du général Gérard, qui défend le village de Dienville contre les attaques du corps autrichien de Giulay.

Nos troupes ne sont pour la plupart que de nouvelles levées, conduites par des vétérans; mais partout elles soutiennent le combat avec intrépidité. C'est au centre, vers la Rothière, qu'on est le plus acharné; Napoléon y commande, les souverains alliés y sont aussi. La nuit seule met fin à l'action, et retrouve notre armée à peu près dans les mêmes positions qu'elle occupait le matin; mais nous n'avons pu enlever la victoire: l'ennemi a une supériorité marquée; plus d'audace le rendrait entièrement maître du champ de bataille. <sup>101</sup>

A huit heures du soir Napoléon revient au château, et de là il ordonne la retraite sur Troyes par le pont de Lesmont, dont la réparation est à peine terminée. Tandis que l'armée effectue ce mouvement à la faveur de l'obscurité, Napoléon n'est pas sans crainte que l'ennemi, profitant de ses avantages, ne fasse une attaque de nuit et ne vienne mettre de la confusion dans nos marches. A chaque instant il demande s'il n'y a rien de nouveau; il va lui-même à la fenêtre, d'où l'oeil domine sur toute la ligne des bivouacs du champ de bataille. Les coups de fusil avaient entièrement cessé; nos feux brûlaient tels que nous les avons allumés à la fin de la bataille; l'ennemi ne faisait aucun mouvement; les collines dont le rideau couvre la vallée de l'Aube, en arrière de Brienne, masquaient parfaitement notre retraite, et ce n'est que le lendemain à la pointe du jour que l'ennemi reconnaît l'abandon de nos lignes. Napoléon avait quitté le château de Brienne à quatre heures du matin.

102

---

### CHAPITRE III.

#### RETRAITE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.--CONDITIONS DICTÉES PAR LE CONGRÈS.

(Commencement de février 1814.)

Le 2 février, à onze heures du matin, l'armée française avait repassé l'Aube; et le pont de Lesmont, coupé encore une fois, nous séparait de l'ennemi; mais le duc de Raguse, resté sur l'autre rive pour protéger notre mouvement, se trouvait dans une situation difficile. Le général Wrède, à la tête des Bavares, s'était chargé de le tourner et de lui couper toute retraite: c'est la même entreprise, la même manœuvre, le même ennemi qu'à Hanau. Ce souvenir de Hanau ranime le courage des troupes françaises: elles trouvent l'ennemi barrant le passage de la Voire au village de Rosnay; le duc de Raguse met aussitôt l'épée à la main; à sa voix, les braves s'élancent la baïonnette en avant; et tout le corps d'armée passe sur le ventre des vingt-cinq mille Bavares! Si, de temps à autre, la muse de l'histoire croit devoir arracher quelques feuillets de son livre, qu'elle conserve du moins pour l'honneur du duc de Raguse la page où le combat de Rosnay se trouve inscrit! Cette journée suffira pour justifier la confiance que Napoléon mettait dans l'intrépidité de Marmont. <sup>103</sup>

Tandis que ce maréchal effectue victorieusement sa retraite par la rive droite de l'Aube vers Arcis, le gros de l'armée continue la sienne par la rive gauche, sur la grande route de Troyes.

On couche au village de Piney. Le 3, de bonne heure, l'armée arrive à Troyes: la vieille garde, commandée par le duc de Trévise, est sortie de la ville pour venir au-devant de nous; elle prend position sur la route, devient notre arrière-garde, et d'une main ferme arrête l'ennemi au moment où il croyait entrer derrière nous dans Troyes.

Napoléon loge au centre de la ville, dans la maison d'un négociant nommé Duchâtel-Berthelin: il y trouve quelques moments de repos dont il profite pour lire ses courriers.

Depuis le départ de Paris, on n'avait pas encore envoyé de bulletin de l'armée; l'espérance de débiter par une victoire avait fait différer le départ des nouvelles jusqu'après l'issue de la marche entreprise contre le maréchal Blücher. On ne peut plus retarder cet envoi davantage mais la chance a tourné de telle manière que c'est le récit de la bataille perdue à Brienne qui commence la série des bulletins de cette campagne. Les premiers courriers qui partent de Troyes pour Paris en sont porteurs. <sup>104</sup>

Moins les événements militaires étaient favorables, plus on désirait avoir des nouvelles du duc de Vicence: on en reçoit enfin; le congrès va se tenir à Châtillon-sur-Seine, il doit s'ouvrir le 4 février: le comte Stadion y représentera l'Autriche; le comte Razumowski, la Russie; le baron de Humboldt, la Prusse; et lord Castlereagh, l'Angleterre. De combien de délais cette forme de négociation nous menace encore! Napoléon voudrait les abrégier; il apprend que le sieur La Besnardière, premier commis des affaires étrangères, arrive de Paris et va rejoindre le ministre à Châtillon; il profite aussitôt de cette occasion pour faire connaître au duc de Vicence les modifications que le mauvais début de la campagne doit apporter à ses instructions. M. de La

Besnardière se remet en route dans l'après-midi même du 3 février; le 5, de nouvelles instructions sont encore envoyées à Châtillon: ce dernier courrier porte *définitivement carte blanche* au duc de Vicence. Napoléon lui donne tout pouvoir *pour conduire la négociation à une heureuse issue, sauver la capitale et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation.* <sup>105</sup>

Les seules nouvelles de l'intérieur qui soient un peu rassurantes viennent des bords de la Saône. Les Lyonnais ont fait bonne contenance devant les troupes que le général autrichien Bubna avait fait avancer jusqu'aux barrières de la ville; ils ont donné le temps à nos troupes du Dauphiné d'arriver à leur secours, et l'armée autrichienne s'est repliée sur la Bresse.

Après avoir donné au repos de l'armée les journées du 3, du 4 et du 5 février, Napoléon se décide à évacuer Troyes: les vieilles murailles de cette ancienne capitale de la Champagne, et les nombreux canaux entre lesquels la Seine y divise son cours, nous offraient à la vérité de grands moyens pour tenir tête à l'ennemi; mais les alliés pouvaient tourner cette position, et s'avancer de toutes parts sur Paris. Le temps devenait trop précieux pour le perdre en opérations défensives; et une résistance obstinée sur ce point pouvait n'avoir d'autres résultats que l'incendie et la ruine de Troyes, dont toutes les maisons sont en bois. D'ailleurs, les secours attendus des Pyrénées approchaient: la première division, commandée par le général Leval, devait être le 8 à Provins: en continuant sa retraite pour se rapprocher de Paris, l'armée allait en même temps au-devant d'un précieux renfort. <sup>106</sup>

Jusqu'au dernier moment, nos troupes ont fait une telle contenance en avant de Troyes, que l'ennemi croit devoir se préparer à une seconde bataille. Le corps de Lichtenstein, qui s'était avancé le 3 jusqu'au pont de Cléry, y avait été battu par le duc de Trévise; le 4 février, les généraux Colloredo, Nostiz et Bianchi, avaient été repoussés dans une attaque qu'ils avaient risquée contre les ponts de la Barce; le général Colloredo y avait été blessé. Enfin, le 5 février, Napoléon ayant fait faire au-delà de la Barce une forte démonstration pour donner le change à l'ennemi sur le mouvement de retraite que nous devons faire le lendemain, les alliés avaient cru voir toute l'armée française débouchant pour reprendre l'offensive; ils avaient aussitôt reculé d'une marche, et leur quartier général, établi le 4 à Lusigny près Vandoeuvres, avait été reporté, le 5 au soir, à Bar-sur-Aube.

Cette vigueur dans de simples opérations d'avant-poste est remarquable après une bataille perdue. Ceux qui ont porté à quatre mille prisonniers et à soixante-neuf pièces de canon les trophées de l'ennemi à Brienne, et jusqu'à vingt mille le nombre des déserteurs de l'armée française dans cette retraite, ont-ils réfléchi que plus ils exagéraient nos pertes, plus ils augmentaient la gloire des chefs qui savaient lutter avec cette énergie contre de telles circonstances? <sup>107</sup>

Le 6, l'armée quitte Troyes et prend la route de Paris: après son départ, les autorités municipales ne tiennent leurs portes fermées que le temps nécessaire pour obtenir de l'ennemi la garantie d'une capitulation.

Napoléon couche au hameau des Grès, qui est à moitié chemin de Troyes à Nogent.

L'abandon de Troyes et la prolongation de notre retraite dissipent nos dernières espérances: le soldat marchait dans une tristesse morne qu'on ne saurait décrire. *Où nous arrêterons-nous?* Cette question était dans toutes les bouches.

Le 7, on arrive à Nogent: on fait créneler les maisons qui donnent sur la campagne; on prépare ce qu'il faut pour faire sauter le pont si l'on est forcé dans la ville; en peu d'heures, Nogent est mis à l'abri d'un coup de main. Pour plus de célérité, Napoléon a fait, de sa cassette, l'avance des fonds nécessaires aux travaux. Dans cette position, on s'arrête pour disputer le passage de la Seine au prince Schwartzemberg.

Les courriers qui viennent nous rejoindre à Nogent continuent d'apporter des nouvelles défavorables: du côté du nord, les ennemis ont occupé Aix-la-Chapelle et Liège, aussitôt après le départ du duc de Tarente; l'armée anglo-prussienne bloque Anvers, mais le général Carnot est arrivé à temps pour en prendre le commandement: il y est entré le 2 février, au moment où les portes se fermaient devant l'ennemi. Le général Bulow, après avoir tenté une vaine attaque sur la place, y a laissé en observation les Anglais et les Saxons; avec ses Prussiens et ses Russes, il s'avance sur la Flandre: le 2, son avant-garde est entrée à Bruxelles; la Belgique est perdue. Le général Maison effectue sa retraite sur notre ancienne frontière. <sup>108</sup>

Les lettres de Paris, et les aides de camp du duc de Tarente, viennent annoncer un danger encore plus pressant: c'est la marche du maréchal Blücher, qui s'avance sur la capitale par la grande route de Châlons.

Après la bataille de Brienne, Blücher s'est aussitôt séparé de l'armée autrichienne; il a rallié à lui, entre Arcis-sur-Aube et Châlons, les diverses parties de son armée, dont il avait été un moment coupé par notre excursion de Saint-Dizier; et, toutes ses forces réunies, il s'est chargé de descendre la Marne, tandis que les Autrichiens descendront la Seine. Le général York est entré à Châlons le 5 février. Le corps du duc de Tarente s'y trouvait, arrivant du pays de Liège; mais ce maréchal, poussé par toute l'armée prussienne, n'avait pu opposer qu'une faible résistance. Il se retirait sur Épernay, sans prévoir où il pourrait s'arrêter, et demandait des ordres et des secours. <sup>109</sup>

Ainsi l'ennemi est maître de Châlons et peut-être d'Épernay.

Ces nouvelles ajoutent à la stupeur qui s'est emparée des esprits; Napoléon lui-même ne paraît pas inaccessible à l'inquiétude générale. C'est dans ce moment qu'il reçoit de Châtillon le protocole du 7, contenant<sup>28</sup> les conditions que les alliés prétendent lui dicter; elles ne se ressentent que trop de l'influence des événements de Brienne. «Les alliés disconviennent des bases proposées à Francfort... Pour obtenir la paix, il faut rentrer dans les anciennes limites de la France.»

**Note 28:** [\(retour\)](#) Voir au Supplément de la seconde partie, n° 14.

Napoléon, après avoir lu ses dépêches, se renferme dans sa chambre et garde le plus morne silence. Le prince de Neufchâtel et le duc de Bassano arrivent jusqu'à lui, il leur tend le papier qu'on lui envoie de Châtillon; ils lisent: un nouveau silence succède à cette pénible lecture. <sup>110</sup> Cependant il faut une réponse pour le duc de Vicence, les alliés la demandent catégorique et prompte; le courrier l'attend! Napoléon persistant à ne faire aucune réponse, le prince de Neufchâtel et le duc de Bassano réunissent leurs instances; l'oeil humide, ils parlent de la nécessité de céder... Napoléon est enfin forcé de s'expliquer. «Quoi! leur dit-il avec vivacité, vous voulez que je signe un pareil traité, et que je foule aux pieds mon serment<sup>29</sup>! Des revers inouïs ont pu m'arracher la promesse de renoncer aux conquêtes que j'ai faites; mais que j'abandonne aussi celles qui ont été faites avant moi; que je viole le dépôt qui m'a été remis avec tant de confiance; que, pour prix de tant d'efforts, de sang et de victoires, je laisse la France plus petite que je ne l'ai trouvée: jamais! Le pourrais-je sans trahison ou sans lâcheté?... Vous êtes effrayés de la continuation de la guerre, et moi je le suis de dangers plus certains que vous ne voyez pas. <sup>111</sup> Si nous renonçons à la limite du Rhin, ce n'est pas seulement la France qui recule, c'est l'Autriche et la Prusse qui s'avancent!... La France a besoin de la paix; mais celle qu'on veut lui imposer entraînera plus de malheurs que la guerre la plus acharnée! Songez-y. Que serai-je pour les Français quand j'aurai signé leur humiliation? Que pourrai-je répondre aux républicains du sénat, quand ils viendront me redemander leurs barrières du Rhin!... Dieu me préserve de tels affronts!... Répondez à Caulaincourt, puisque vous le voulez; mais dites-lui que je rejette ce traité. Je préfère courir les chances les plus rigoureuses de la guerre!»

**Note 29:** [\(retour\)](#) Le serment que Napoléon avait prononcé à son couronnement était ainsi conçu: «Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la république... et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.» (Art. 53 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII.)

Après ce premier mouvement, Napoléon se jette sur un lit de camp, le duc de Bassano reste auprès de lui, il passe une partie de la nuit debout, à son chevet; et, profitant d'un moment plus calme, il obtient enfin la permission d'écrire au duc de Vicence dans des termes qui lui permettent de continuer la négociation<sup>30</sup>.

**Note 30:** [\(retour\)](#) Napoléon était à Nogent-sur-Seine: le grand maréchal Bertrand et le duc de Bassano, qui se trouvaient près de lui, le pressèrent d'accéder à la demande du duc de Vicence, en le laissant toutefois libre de s'écarter de ses instructions, et d'user de la carte blanche qui lui avait été donnée. Napoléon, rentré dans son cabinet, eut, avec son ministre, une conférence qui dura fort avant dans la nuit. Il fut décidé qu'on ne devait pas hésiter à abandonner la Belgique, et même la rive gauche du Rhin, si l'on ne pouvait avoir la paix qu'à ce prix; mais que, s'il était possible de traiter au moyen d'une seule de ces concessions, il fallait commencer par l'abandon de la Belgique, quelque désir qu'eût Napoléon de conserver cette belle province, parce que les ministres anglais, dont le but principal aurait été atteint, pourraient craindre d'exposer un résultat aussi national pour eux, en soutenant les autres concessions qui seraient demandées, et que, d'un autre côté, dans des temps plus prospères, on pourrait reprendre la Belgique, en ne s'exposant qu'à une guerre maritime qui ne compromettrait pas le sort de l'empire, tandis qu'on ne tenterait pas de reconquérir la rive gauche du Rhin sans exciter une guerre continentale. Les instructions du plénipotentiaire furent rédigées dans ce sens: offrir d'abord l'abandon de la Belgique, ensuite celui de la rive gauche du Rhin, s'il était reconnu indispensable. L'Italie, le Piémont, Gênes, l'état de possession à établir en Allemagne, même les colonies, étaient des sacrifices faits d'avance.

Au surplus, Napoléon veut que les conditions de l'ennemi soient envoyées à Paris; que tous les <sup>112</sup> membres du conseil privé se réunissent pour en prendre communication; que chacun donne son avis motivé, et qu'un procès verbal recueille avec soin toutes les opinions.

113

## CHAPITRE IV.

### SECONDE EXPÉDITION CONTRE LE MARÉCHAL BLÜCHER.--COMBAT DE CHAMPAUBERT.--BATAILLE DE MONTMIRAIL.--COMBAT DE CHÂTEAU-THIERRY ET DE VAUCHAMPS.

(Du 9 au 15 février.)



La marche de Blücher à travers la Champagne avait jeté l'alarme dans la capitale. D'heure en heure, les estafettes les plus inquiétantes arrivaient de Paris. Blücher était entré dans la Brie champenoise; il s'avavançait à marches forcées; le duc de Tarente se retirait sur la Ferté-sous-Jouarre; les fuyards arrivaient à Meaux.

Cette audacieuse incursion de l'ennemi ranime Napoléon; il veut du moins faire payer cher aux Prussiens leur témérité, et il prend la résolution de tomber sur leurs flancs à l'improviste. Napoléon était encore étendu sur ses cartes, les parcourant le compas à la main, lorsque le duc de Bassano se présente avec les dépêches qu'il a passé le reste de la nuit à préparer pour Châtillon. «Ah! vous voilà, lui dit Napoléon. Il s'agit maintenant de bien d'autres choses! Je 114  
battais Blücher de l'oeil; et je le tiens s'il avance par la route de Montmirail: je pars; je le battrai demain, je le battrai après-demain; si ce mouvement a le succès qu'il doit avoir, l'état des affaires va entièrement changer, et nous verrons alors! En attendant, laissez Caulaincourt avec les pouvoirs qu'il a.»

Aucune route de poste n'établit de communication entre la grande route de Troyes, où se trouve l'armée française, et celle de Châlons, que les troupes du maréchal Blücher parcourent avec tant d'assurance. Les vastes plaines de la Brie champenoise séparent ces deux avenues de la capitale; et de Nogent à Montmirail, par Sezanne, on ne compte pas moins de douze grandes lieues de traverse, que les gens du pays s'accordent à regarder comme très difficiles en cette saison. Un tel obstacle n'est pas suffisant pour arrêter Napoléon. Il laisse à Nogent le général Bourmont, sous les ordres du duc de Bellune; il laisse au pont de Bray-sur-Seine le duc de Reggio; il leur recommande de retenir les Autrichiens le plus long-temps qu'ils pourront au passage de la Seine; et aussitôt se dérobant, avec l'élite de l'armée, derrière le rideau que forme notre arrière-garde, 115  
il entreprend sa seconde expédition contre l'armée prussienne. Dès le 8 au soir, la garde impériale avait fait une marche vers Villenoix; le 9, Napoléon part de Nogent, et va coucher, avec le gros de ses troupes, à Sezanne.

Ce soir même, nos coureurs rencontrent quelques cavaliers prussiens sur les bords de la rivière du Petit-Morin, entre Sezanne et Champaubert.

Les nouvelles des habitants sont que le duc de Tarente est en retraite sur Meaux; que les Prussiens couvrent les routes depuis Châlons jusqu'à la Ferté et au-delà; qu'ils marchent dans une sécurité parfaite.

Nous n'avons plus que quatre lieues à faire pour les surprendre! mais les coups de sabre qu'on vient de se donner aux avant-postes peuvent avoir averti l'ennemi; l'escarpement de la vallée du Petit-Morin, les marais de Saint-Gond, les bois et les défilés qui s'y trouvent, vont peut-être offrir de grands obstacles à une armée embourbée, que l'artillerie ne peut rejoindre... La vivacité et la hardiesse de notre mouvement maîtrisent les hasards qui nous auraient été défavorables. Nous ne trouvons devant nous qu'un petit corps de troupes, qui se garde mal, et qui a pris nos sabreurs de la veille pour des maraudeurs égarés. 116

Cependant le duc de Raguse, qui commande l'avant-garde, a trouvé les chemins trop mauvais: il revient sur ses pas..... Napoléon le force aussitôt à recommencer son mouvement; on requiert des chevaux de tous côtés, on double les attelages, et la volonté du maître s'exécute...

Le 10 au matin, le duc de Raguse passe les défilés de Saint-Gond sous les yeux de Napoléon, et enlève à l'ennemi le village de Baye. Dans l'après-midi, l'armée parvient au village de Champaubert, débouche sur la grande route de Châlons, et y bat à plate couture les colonnes que le général Alsufief (le même qui défendait Brienne) a ralliées trop tard contre nous. La déroute est telle que les forces de l'ennemi se séparent: les uns fuient du côté de Montmirail, et sont poursuivis par la cavalerie du général Nansouty, les autres fuient sur Étoges et Châlons, et sont poursuivis par le duc de Raguse.

Maître de Champaubert, Napoléon s'y loge dans une chaumière qui est sur la route, au coin de la grande rue du village. C'est là qu'on lui amène les généraux ennemis qui viennent d'être pris: il les fait dîner avec lui.

Depuis l'ouverture de la campagne nous avons toujours été malheureux; avec quelle joie nous voyons enfin briller sur nos armes cette première lueur de succès! Napoléon sent renaître bien des espérances. L'armée prussienne, coupée encore une fois dans sa marche, n'oppose plus que deux tronçons dont il compte tirer bon parti; et déjà il craint que le duc de Vicence, usant de la latitude que lui donnent les pouvoirs qui lui ont été expédiés de Troyes, ne mette trop d'empressement à signer le traité. Il lui fait écrire qu'un changement brillant est survenu dans nos affaires, que de nouveaux avantages se préparent, et que le plénipotentiaire de la France peut prendre au congrès une attitude moins humiliée. 117

Le maréchal Blücher, de sa personne, n'avait pas encore dépassé Champaubert; il était avec son arrière-garde aux Vertus, entre nous et Châlons. Le duc de Raguse reste chargé de le contenir, tandis que Napoléon va se mettre sur les traces des généraux York et Sacken, qui sont entre nous et la capitale.

C'était à qui seraient les premiers à Paris, des soldats de Blücher, et de ceux de Schwartzenberg. Les Prussiens s'efforçaient de prendre les devants sur tous; déjà le général York voyait les clochers de Meaux. Le général russe Sacken, qui le soutenait, était à la Ferté. Deux marches 118

encore, et ils bivouaquaient au pied de Montmartre! Tout-à-coup les Prussiens s'arrêtent; les Russes les rappellent à grands cris; la nouvelle du combat de Champaubert leur est arrivée avec la rapidité de la foudre; et toutes ces colonnes, reployées en grande hâte les unes sur les autres, ne pensent plus qu'à se rouvrir un passage vers leur général en chef. Notre armée, qui s'avancait au-devant d'elles, les rencontre le 11 au matin; notre avant-garde sortait de Montmirail par la route de Paris; elle les arrête, et le combat s'engage aussitôt: il est sanglant. A trois heures après midi le duc de Trévise, qui était resté en arrière avec la vieille garde, rejoint l'armée par la route directe de Sezanne à Montmirail. Napoléon ordonne alors une attaque générale et décisive. A droite de la route, en regardant Paris, le maréchal Ney et le duc de Trévise se mettent à la tête de la garde, et enlèvent la ferme des Grénaux<sup>31</sup>, utour de laquelle l'ennemi s'était établi en force; à gauche, le général Bertrand et le duc de Dantzick vont mettre fin au combat que le général Ricard soutient depuis le commencement de la bataille au village de Marchais. Les Russes et les Prussiens renoncent alors au projet de forcer le passage par Montmirail; ils se retirent à travers champs sur Château-Thierry, dans l'espoir de rentrer en communication avec le maréchal Blücher par la seconde route de Châlons, qui côtoie la Marne.

119

**Note 31:** ([retour](#)) Le bulletin dit: «La ferme de l'Épine-aux-Bois;» c'est une erreur qui a été vérifiée. *La ferme des Grénaux* autour de laquelle on s'est tant battu, et où Napoléon a couché, appartenait à M. Paré, ancien ministre de l'intérieur.

Napoléon couche sur le champ de bataille, dans cette même ferme des Grénaux où le combat a été si opiniâtre. Les valets de pied enlèvent les morts de deux petites pièces où le quartier impérial s'établit; et ce qui reste de paille et d'abri dans cette ruine est consacré à l'ambulance.

Le 12, on poursuit les vaincus; notre cavalerie les disperse et les sabre jusque dans les avenues de Château-Thierry; on leur coupe la retraite sur laquelle ils comptaient par la route de Châlons: ils n'ont alors d'autre parti à prendre que de se jeter dans la ville. Ils veulent couper le pont, afin de mettre la Marne entre eux et nous; mais nos troupes pénètrent pêle-mêle avec eux dans le faubourg de Château-Thierry. Le duc de Trévise les poursuit au-delà du pont, sur la route de Soissons. Pendant le combat, Napoléon arrive sur les hauteurs qui dominant la vallée; il y passe la nuit dans une petite maison de campagne isolée, qui dépend du village de Nesle.

120

Le 13 au matin, Napoléon descend à Château-Thierry, et prend son logement dans le faubourg de Châlons, à l'auberge de la poste. Sept Prussiens s'étaient cachés dans cette maison; on en trouve six; le septième, blotti dans un grenier à linge, n'a été découvert que trois jours après le départ du quartier impérial.

Les alliés s'étaient horriblement conduits à Château-Thierry; aussi, dans leur retraite, l'acharnement des habitants contre eux était-il extrême. La joie d'être délivrés, la présence presque magique de Napoléon au milieu d'eux, tandis qu'ils le croyaient du côté de Troyes, le tumulte du combat qui venait de se livrer dans les rues de la ville, la confusion inséparable de tels événements, toutes ces circonstances avaient jeté dans l'esprit des habitants une exaltation qui tenait du délire: les hommes ne parlaient que par imprécations et par menaces; les femmes riaient et pleuraient à la fois; on en a vu, dit-on, sacrifiant à leur vengeance des blessés prussiens tombés sur le pont, et les jetant à la rivière.

Les récits qu'on fait à Napoléon se ressentent de cette émotion générale; ils sont fort exagérés. L'ignorance de la langue allemande, et des marques distinctives des grades chez l'ennemi, ajoute encore aux méprises; chacun, dans la déroute qu'il a vue sur le pont, voit encore la destruction totale des alliés; chacun, dans sa liste particulière des morts et des blessés, transforme innocemment les capitaines en colonels, les colonels en généraux; et quiconque a logé un général blessé n'hésite pas, d'après la consommation des domestiques, à croire que c'est le général en chef.

121

Débarrassé pour le moment de cette partie de l'armée prussienne, Napoléon songe aussitôt à se retourner contre l'autre, qu'il a laissée entre Champaubert et Châlons. Le maréchal Blücher, contenu de ce côté, avait appelé à son secours les corps de Kleist et de Langeron, que de nouvelles troupes avaient relevés devant Mayence et devant les places de la Lorraine; le duc de Raguse ne pouvait plus barrer le chemin à des forces aussi disproportionnées.

Dans l'après-midi du 13, l'armée quitte Château-Thierry pour aller rétablir l'équilibre de ce côté. Napoléon reste encore quelques heures sur la Marne; il donne ses dernières instructions au duc de Trévise, qui est sur la route de Soissons, poursuivant dans cette direction les fuyards des corps de Sacken et d'York; il fait compléter l'armement des gardes nationales de la vallée avec les fusils prussiens, dont les routes sont couvertes; des officiers sont détachés pour réunir ces braves gens en partisans; d'autres ont ordre d'établir des postes d'observation le long de la rivière jusqu'à Épernay; des travaux défensifs sont tracés à Château-Thierry, sur les hauteurs de l'ancien château, qui dominant le pont; enfin, le brave général Vincent reste chargé du commandement de cet arrondissement. Après avoir ainsi pourvu à la défense de la Marne, Napoléon monte à cheval à minuit, pour suivre le mouvement de sa garde, et rejoindre le duc de Raguse. Les demandes de secours deviennent d'heure en heure plus pressantes de la part de ce maréchal; il vient d'évacuer la position de Champaubert, et recule encore.

122

Le 14 au matin, le maréchal Blücher était au moment d'arriver à Montmirail, lorsque le duc de Raguse fait faire tout-à-coup volte-face à son corps d'armée, et prend position dans la plaine de Vauchamps. Nos troupes de Château-Thierry arrivaient; bientôt l'ennemi aperçoit derrière le duc

de Raguse toute l'armée française se déployant pour livrer bataille. A huit heures du matin, les cris des soldats signalent la présence de l'empereur lui-même, et la bataille commence.

123

Dans le premier moment, le maréchal Blücher avait voulu éviter le combat; mais il n'était plus temps. En vain sa retraite est protégée par d'habiles manoeuvres d'infanterie; les charges de notre cavalerie culbutent tous les carrés qui nous sont opposés; chaque pas rétrograde accélère la retraite de l'ennemi, et bientôt ce n'est plus qu'une fuite. Dans la soirée, le maréchal Blücher, enveloppé plusieurs fois avec son état major, ne parvient à se dégager qu'à coups de sabre, et ne nous échappe qu'à la faveur de l'obscurité, qui n'a pas permis de le reconnaître. Le duc de Raguse le poursuit toute la nuit.

Du champ de bataille de Vauchamps, Napoléon revient coucher au château de Montmirail.

Six jours se sont à peine écoulés depuis qu'il a quitté Nogent; mais le prince de Schwartzberg, mettant à profit son absence, est parvenu à passer la Seine; il est urgent de revenir de ce côté. Napoléon abandonne donc les Prussiens aux ducs de Trévisé et de Raguse; il se fait suivre par son infatigable garde, et par le corps d'armée du duc de Tarente. Tandis qu'on va chercher du côté de Meaux une route pavée qui nous ramène plus facilement dans la vallée de la Seine, des officiers d'ordonnance courent à franc étrier prévenir les ducs de Bellune et de Reggio que le lendemain 16 Napoléon débouchera derrière eux par Guignes.

Le quartier impérial arrive en effet le 15 au soir à Meaux, mais très tard; et l'on ne s'établit que pour quelques heures à l'évêché.

Depuis le départ de Troyes, la rapidité des opérations militaires n'avait pas permis d'envoyer à Paris des nouvelles officielles; la proximité où l'on se trouve de la capitale permet de rendre aux communications toute leur activité. On en profite pour expédier dans la nuit les trois bulletins de cette glorieuse semaine; et bientôt on les fait suivre par une colonne de huit mille prisonniers russes et prussiens, que tout Paris voit défiler sur les boulevards.

125

---

## CHAPITRE V.

### RETOUR SUR LA SEINE.--COMBATS DE NANGIS ET DE MONTEREAU.--POURSUITE DES AUTRICHIENS JUSQU'AU DELA DE TROYES.

(Du 16 au 23 février.)

Ces victoires, ces convois de prisonniers, ne peuvent plus rassurer les Parisiens; de nouveaux sujets d'alarmes occupent les esprits. C'est maintenant la grande armée autrichienne qu'on redoute: jamais inquiétudes n'ont été mieux fondées.

L'armée de Schwartzberg, après avoir forcé les ponts de Nogent, de Bray et de Montereau, s'avance sur Nangis. Les Bavares du général Wrède, et les Russes du général Vitgenstein forment l'avant-garde ennemie qui entrait dans la Brie; de l'autre côté de la Seine, Sens, malgré la belle résistance du général Alix, avait été forcé. Le corps autrichien de Bianchi marchait sur Fontainebleau, et les Cosaques de Platow répandaient la désolation entre l'Yonne et la Loire.

126

Le 16 au matin, Napoléon quitte Meaux et se dirige sur Guignes, à travers la Brie, par le chemin de Crécy et de Fontenay. Cette route est couverte aussitôt de charrettes sur lesquelles les habitants des villages voisins font doubler les étapes à nos soldats harassés. Le bruit du canon se fait entendre du côté vers lequel on marche, et redouble les efforts qu'on fait pour arriver. Notre artillerie court la poste.

Depuis midi l'on se bat dans la plaine de Guignes. Les ducs de Bellune et de Reggio, poussés toujours par l'ennemi, lui opposaient toujours la plus vive résistance, cherchant à conserver jusqu'au soir le chemin de Chaulnes, par lequel Napoléon a promis d'arriver; mais lorsque les têtes de nos colonnes se présentent à Chaulnes, elles y trouvent les tirailleurs de l'ennemi. Les bagages, pour parvenir plus sûrement jusqu'à Guignes, sont forcés de faire un détour, et de descendre la petite rivière d'*Yeres* jusqu'au pont des *Seigneurs*; une heure plus tard, la jonction de nos forces eût été compromise.

L'arrivée de Napoléon rend à l'armée de la Seine toute son énergie.

Dans cette première soirée, on se contente d'arrêter les alliés devant Guignes; le quartier impérial passe la nuit dans ce village, toutes les troupes qui le suivent défilent jusqu'au jour; et au même moment les dragons du général Treillard, tirés de l'armée d'Espagne, se présentent par la route de Paris; ce renfort de cavalerie ne pouvait arriver plus à propos.

127

Pendant la nuit, les courriers se multiplient pour porter à Paris des nouvelles rassurantes; ils entrent dans les faubourgs, escortés d'une foule de curieux que l'inquiétude avait réunis à

Charenton, autour des voitures du grand parc; car les gros équipages du duc de Bellune et du duc de Reggio avaient été poussés jusqu'à cette dernière position!

Le 17 au matin, toute l'armée quitte Guignes et se reporte en avant; par la vigueur du choc, les alliés apprennent que Napoléon est de retour, et tout cède à l'impulsion que donne sa présence. L'infanterie du général Gérard, l'artillerie du général Drouot, la cavalerie de l'armée d'Espagne, font des merveilles. Les colonnes de l'ennemi sont culbutées les unes sur les autres, et leur déroute couvre les chemins de morts et de débris, depuis Mormans jusqu'à Provins.

Les Russes se retirent sur Nogent, poursuivis par le duc de Reggio et le comte de Valmy; le duc de Tarente poursuit l'ennemi dans la direction de Bray, le général Gérard pousse les Bava-<sup>128</sup>rois l'épée dans les reins par delà Villeneuve-le-Comte et Donne-Marie; enfin, le duc de Bellune s'avance dans la direction de Montereau, avec ordre de s'emparer le soir même du pont... La garde impériale bivouaque autour de Nangis. L'empereur couche au château.

Dans la soirée, le prince de Neufchâtel vient lui annoncer qu'un officier autrichien se présente de la part du prince de Schwartzenberg. C'est le comte de Parr: sa mission a pour objet d'obtenir une suspension des hostilités, et il attend réponse aux avant-postes. Napoléon, encouragé par les avantages militaires qu'il vient d'obtenir, conçoit l'espoir d'échapper enfin aux lenteurs d'un congrès; l'envoi d'une lettre de l'impératrice à son père, et cette mission du comte de Parr, lui offrent l'occasion d'écrire lui-même directement à l'empereur d'Autriche: il la saisit. Le conseil privé, consulté à Paris sur les propositions de Châtillon, a été unanimement de l'avis de s'y soumettre<sup>32</sup>; mais Napoléon croit que le moment est venu de mettre de côté des prétentions que notre échec de Brienne a pu seul inspirer aux alliés. Dans cette lettre qu'il écrit lui-même de Nangis à l'empereur d'Autriche, il parle vivement du désir qu'il a d'entrer promptement en accommodement; mais il fait entendre qu'après les changements favorables survenus dans l'état<sup>129</sup> de ses affaires, il compte bien être traité sur des bases plus conciliantes que celles qui ont été posées à Châtillon. Napoléon fait écrire en même temps au duc de Vicence que, quand on lui a donné carte blanche, c'était pour sauver la capitale, et que Paris est sauvé; que c'était aussi pour éviter une bataille, mais que cette bataille a eu lieu; qu'ainsi ses pouvoirs extraordinaires n'ont plus d'objet, qu'on les révoque, et que désormais la négociation devra suivre la marche ordinaire.

**Note 32:** [retour](#) A une seule voix près, celle du comte Lacuée de Cessac, ancien ministre de l'administration de la guerre.

On voit que toutes les pensées de Napoléon se sont tournées entièrement vers la négociation directe qu'il venait d'entamer avec son beau-père... De nouveaux succès militaires vont encore ajouter à ses espérances...

Le 18 au matin, Napoléon, apprenant que le pont de Montereau n'est pas encore occupé par le duc de Bellune, se porte aussitôt de ce côté; les gardes nationales bretonnes, et la cavalerie du général Pajol, reçoivent en même temps l'ordre d'arriver sur Montereau par la route de Melun.

Le duc de Bellune s'était présenté le matin devant Montereau; mais il était déjà trop tard, les Wurtembergeois s'y étaient établis dans la nuit. Pendant ce temps, le corps autrichien de Bianchi, avancé de l'autre côté de la Seine jusqu'à Fontainebleau, et craignant de se trouver compromis par les progrès de l'avant-garde française, s'était hâté de rétrograder sur Fossard, Villeneuve-la-Guyard et Sens; les Wurtembergeois couvraient ce mouvement.<sup>130</sup>

Le duc de Bellune fait de vains efforts pour leur enlever la position. Son gendre, le brave général Château, est mortellement blessé dans cette première attaque. Cependant le général Gérard arrive à temps pour soutenir le combat: bientôt après Napoléon arrive lui-même pour décider la victoire.

On s'empare des hauteurs de Surville, qui dominent le confluent de la Seine et de l'Yonne; on y place en batterie l'artillerie de la garde, qui foudroie les Wurtembergeois dans Montereau. Napoléon pointe lui-même les pièces, commande lui-même les décharges; l'ennemi fait de vains efforts pour démonter nos batteries, ses boulets sifflent sur le plateau de Surville comme les vents déchaînés: mais le soldat murmure de ce que Napoléon, cédant à l'attrait de son ancien métier, reste ainsi exposé aux coups de l'ennemi: c'est dans cette circonstance qu'il leur dit gaiement ce mot que tous les canonniers de l'armée ont retenu: «Allez, mes amis, ne craignez rien; le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu.»<sup>131</sup>

Le feu de nos pièces redouble, et pas une des vitres du petit château de Surville ne résiste à la commotion. Protégées par cette redoutable artillerie, les gardes nationales bretonnes s'emparent du faubourg de Melun; et le général Pajol enlève le pont par une charge de cavalerie tellement vive, que l'ennemi n'a pas même le temps de faire sauter une arche. Les Wurtembergeois appellent en vain les Autrichiens à leur secours; entassés dans Montereau, ils y sont écharpés. Ce combat est un des plus brillants de la campagne.

Tandis que nos succès réjouissent la constance infatigable des soldats, redoublent l'ardeur civique des habitants des campagnes, et portent jusqu'à l'exaltation le dévouement de nos jeunes officiers, on remarque avec inquiétude qu'un retour d'espérance n'a pas encore pénétré dans le coeur de la plupart des chefs de l'armée. Plus les événements viennent de nous être favorables, plus ils craignent l'avenir. Chez eux, la prudence a grandi avec la fortune: les plus pauvres sont au contraire les plus confiants. Cette différence dans la résolution avec laquelle chacun mesure<sup>132</sup>

ainsi les événements offre des contrastes pénibles pour le *bienfaiteur*, et il en ressent toute l'amertume.

Il a se plaindre des plus braves!... Au combat de Nangis, un mouvement de cavalerie, qui aurait été fatal aux Bavares, a manqué, et on en a fait reproche à un général connu par son intrépidité, le général L'Héritier. La nuit dernière, l'ennemi nous a surpris quelques pièces d'artillerie au bivouac, et elles étaient sous la garde du brave général Guyot, commandant les chasseurs à cheval de la garde! A Surville, au moment le plus chaud du combat, les batteries ont manqué de munitions; et cette négligence, qui est un crime selon les lois rigoureuses de l'artillerie, semble retomber sur un de nos officiers d'artillerie les plus distingués, sur le général Digeon! La forêt de Fontainebleau vient d'être abandonnée sans résistance aux Cosaques; et le général qu'on accuse de n'avoir tiré aucun avantage, ni d'une pareille position, ni de tels adversaires, c'est Montbrun! Enfin, peut-être le combat de Montereau n'aurait-il pas été nécessaire, et tant de sang répandu aurait-il été épargné, si la veille on eût marché assez vite pour surprendre le pont; mais la fatigue a empêché d'arriver; et c'est le duc de Bellune, autrefois l'infatigable Victor, qui a le malheur d'avoir à donner cette excuse!

Napoléon ne peut plus contenir son mécontentement. Rencontrant en route le général Guyot, il lui reproche, à la face des troupes, d'avoir si mal gardé son artillerie. Non moins violent envers le général d'artillerie Digeon, il ordonne qu'on le fasse juger par un conseil de guerre; enfin, il envoie au duc de Bellune la permission de se retirer chez lui, et il donne aussitôt son commandement au général Gérard, dont l'activité sait surmonter toutes les difficultés de cette pénible campagne. C'est ainsi que Napoléon s'abandonne à une sévérité qui l'étonne lui-même, mais qu'il croit nécessaire dans des circonstances aussi impérieuses.

Le général Sorbier, commandant l'artillerie de l'armée, laisse passer le premier mouvement de vivacité, et vient ensuite rappeler les bons et anciens services du général Digeon. Napoléon l'écoute, et déchire lui-même l'ordre qu'il avait dicté pour le jugement par un conseil de guerre.

Le duc de Bellune a reçu avec la plus vive douleur la permission de quitter l'armée. Il monte à Surville, et, les larmes aux yeux, il vient réclamer contre cette décision. En le voyant, Napoléon donne un libre cours à son mécontentement; il en accable le malheureux maréchal. Il lui reproche de servir de mauvaise grâce, de fuir le quartier impérial, de ne pas même dissimuler une secrète opposition, qui sied mal dans un camp. Les plaintes s'adressent à la maréchale elle-même: elle est dame du palais, et elle s'éloigne de l'impératrice, que la nouvelle cour semble abandonner.

En vain le duc de Bellune veut répliquer; la vivacité de Napoléon lui en ôte les moyens. Cependant le maréchal parvient à élever la voix pour protester de sa fidélité. Il rappelle à Napoléon qu'il est un de ses plus anciens compagnons, et qu'à ce titre il ne peut quitter l'armée sans déshonneur. Les souvenirs d'Italie ne sont pas invoqués en vain; la conversation se radoucit. Napoléon ne parle plus au duc que du besoin qu'il semble avoir d'un peu de repos. Ses nombreuses blessures, et ses souffrances, suites inévitables de tant de campagnes, ne lui permettent peut-être plus l'activité de l'avant-garde, ni les privations des bivouacs, et forcent trop souvent ses fourriers à s'arrêter de préférence aux lieux où l'on trouve un lit.

Mais c'est inutilement que Napoléon entreprend de déterminer le maréchal à se retirer. Celui-ci insiste pour rester, et paraît ressentir plus vivement les reproches à mesure qu'ils sont plus adoucis. Il veut même entamer sa justification sur les lenteurs de la veille: mais aussitôt ses larmes l'interrompent; s'il a fait une faute militaire, il la paie bien chèrement par le coup qui a frappé son malheureux gendre... Au nom du général Château, Napoléon l'interrompt avec la plus vive émotion; il s'informe si l'on conserve encore quelque espoir de le sauver; il n'écoute plus que la douleur du maréchal, et la ressent tout entière. Le duc de Bellune, reprenant confiance, proteste de nouveau qu'il ne quittera pas l'armée: «Je vais prendre un fusil, dit-il; je n'ai pas oublié mon ancien métier: Victor se placera dans les rangs de la garde.» Ces derniers mots achèvent de vaincre Napoléon: «Eh bien, Victor, restez, dit-il en lui tendant la main. Je ne puis vous rendre votre corps d'armée puisque je l'ai donné à Gérard, mais je vous donne deux divisions de la garde; allez en prendre le commandement, et qu'il ne soit plus question de rien entre nous...»

Le lecteur vient d'assister à une de ces terribles scènes dont il a été tant question dans les libelles. C'est ainsi que Napoléon se fâchait; c'est ainsi qu'on l'apaisait.

On retrouve dans le bulletin daté de Montereau la teinte des sentiments dont Napoléon vient d'être affecté. Les fautes des généraux L'Héritier et Montbrun y sont consignées. Le passage relatif à la blessure mortelle du général Château est surtout remarquable après ce que nous venons de raconter: «Le général Château mourra! il mourra du moins accompagné des regrets de toute l'armée! mort bien préférable pour un militaire à une existence dont il n'aurait acheté la prolongation qu'en survivant à sa réputation, ou en étouffant les sentiments que l'honneur français inspire dans les circonstances où nous sommes!»

Napoléon couche le 18 au soir au petit château de Surville; il y passe la journée du 19. Tous les maires des environs accourent au quartier impérial; la plupart sortent des bois où ils se sont réfugiés, et parmi eux on distingue M. Soufflot de Mercy, qui fait une vive peinture du pillage auquel le prince de Wurtemberg laisse ses gens s'abandonner. Bientôt on voit autour de Napoléon presque autant d'écharpes tricolores que d'épaulettes. Une députation de Provins vient

encore augmenter le nombre des fonctionnaires fidèles qui s'empressent d'apporter à l'armée des ressources de tous genres, et à Napoléon des renseignements importants sur la fuite de l'ennemi. 137

La journée du 19 est employée à expédier des ordres pour que, sur toutes les routes, les différentes colonnes de l'ennemi soient harcelées sans relâche dans leur retraite, et qu'un mouvement général des nôtres les poursuive sur Troyes. Le général Gérard se met en marche sur les pas de la colonne autrichienne échappée de Fontainebleau, qui se sauve par la route de Sens. La garde impériale chasse devant elle, entre la Seine et l'Yonne, ce qui reste des corps ennemis qui ont défendu Montereau. Les ducs de Tarente et de Reggio s'avancent sur Bray et Nogent, et nettoient la rive droite de la Seine.

Napoléon pense que le moment est venu de faire entrer l'armée de Lyon dans les combinaisons militaires. C'est cette armée qui doit achever la campagne; elle peut couper la retraite à l'ennemi, et rendre nos derniers succès décisifs. Désormais les espérances de Napoléon vont reposer sur elle.

Déjà les levées en masse du Dauphiné sont venues au secours de celles de la Savoie; elles combattent sous les ordres des généraux Marchand, Desaix, Seras, et viennent de rétablir l'importante communication du Mont-Cenis. 138

Le général Bubna a évacué Montluel et les environs de Lyon. Les rives de la Saône sont libres; et les Autrichiens, réduits à garder la défensive, se concentrent sur Genève. Après de tels commencements, obtenus par des levées en masse, que ne doit-on pas attendre d'une armée de troupes de ligne? Napoléon ordonne au duc de Castiglione de remonter la Saône, de culbuter tous les détachements qu'il trouvera devant lui, de pénétrer dans les Vosges, de s'y établir sur les derrières de l'ennemi; de faire une guerre acharnée à ses convois, à ses bagages, à ses détachements isolés; de soulever tous les habitants des campagnes, et de porter enfin l'alarme chez les alliés, en menaçant leur ligne d'opérations et leur route de retraite.

Mais cette armée de Lyon, qui doit se composer principalement de troupes tirées de l'Italie et de la Catalogne, ne sera pas aussi nombreuse que Napoléon l'avait d'abord calculé. Ce qui se passe en Italie dérange cette importante combinaison. Le roi de Naples vient de lever le masque. «Quoique uni à Napoléon par les liens du sang, et lui devant tout, il se déclare contre lui: et dans quel moment? lorsque Napoléon est moins heureux!» Ces reproches semblent échappés à la plume de l'histoire; ce sont les dernières paroles d'une proclamation du prince Eugène; elles retentissent dans toute l'Europe: Le jeune vice-roi, environné d'ennemis, développe un caractère égal au danger; combat les Autrichiens sur le Mincio, les Napolitains sur le Taro, et fait face à tout...; mais il ne peut plus envoyer à Lyon les troupes promises, qui devaient donner une supériorité décisive à l'armée du maréchal Augereau. C'est un malheur; cependant la vigueur peut quelquefois suppléer au nombre: déjà le maréchal Augereau a sous ses ordres deux divisions aguerries, venues de Catalogne, et commandées par les généraux Musnier et Pannetier. On espère que le duc de Castiglione, électrisé par l'importance du rôle qu'il est appelé à jouer, retrouvera son ancienne audace, et fera quelque exploit digne de son âge héroïque. Napoléon ne veut négliger aucun moyen de stimuler l'énergie de son ancien compagnon; il charge l'impératrice elle-même d'aller voir la jeune duchesse de Castiglione, et de l'engager à concourir au salut public par toute l'influence qu'elle a sur le coeur de son mari. 139

Pendant les vingt-quatre heures qu'on a passées au château de Surville, on n'a cessé de rassurer Paris, où le canon de Montereau avait retenti. D'abord des estafettes ont porté les premières nouvelles de nos succès; aux estafettes a succédé le départ d'un bulletin; ce dernier envoi est suivi de près par M. de Mortemart, l'un des officiers d'ordonnance les plus distingués, qui va porter à l'impératrice les drapeaux de Nangis et de Montereau. 140

Dans la journée du 20, Napoléon avec le gros de ses troupes remonte la rive gauche de la Seine par la route de Montereau à Nogent; il déjeune à Bray, dans la maison que l'empereur de Russie a quittée la veille; et le 20 au soir il se retrouve à Nogent, avec le corps d'armée du duc de Reggio, qui arrive par la route de Provins. Nogent avait cruellement souffert. Le général Bourmont et les braves troupes qu'il commandait y avaient disputé, pendant les journées du 10, du 11 et du 12, le passage de la Seine à toute l'armée du prince de Schwartzemberg; ils n'avaient cédé qu'à la dernière extrémité. Aussi la ville n'offre-t-elle plus que des débris d'incendie, des murs percés par des créneaux et des boulets, et çà et là quelques habitants qui n'ont plus que la vie à perdre! Au milieu de ce désastre, les soeurs et de la charité de Nogent étaient restées dans leur hôpital; elles avaient recueilli les blessés! Le dévouement imperturbable de ces bonnes soeurs leur avait valu l'estime et le respect des généraux ennemis, et nos blessés s'en étaient ressentis. Napoléon veut voir les soeurs et le curé; il les fait appeler, les remercie au nom de la patrie, et leur accorde, sur sa cassette, un premier secours de cent napoléons. 141

Le 21, on envoie à Paris un nouveau bulletin, pour satisfaire, autant que possible, à l'avidité avec laquelle on attend les résultats des derniers combats. Napoléon passe la journée à faire avancer les troupes qui défilent; et le 22 au matin, il se remet en marche pour suivre l'ennemi vers Troyes. La retraite des alliés se changeait en déroute à mesure que leurs colonnes venaient aboutir sur le grand chemin: l'accroissement de leur masse dans ce défilé, au lieu de réunir plus de forces, donnait lieu à plus d'encombrement et de désordre; l'effroi se propage dans toutes les directions. La peur a des ailes, et bientôt les routes des Vosges se couvrent de voitures, de charretiers, de blessés et de fuyards, qui reculent jusqu'au Rhin! Cent mille hommes fuient devant Napoléon, qui n'a pas quarante mille Français pour les poursuivre.

Cependant, sur la gauche, entre la Seine et l'Aube, un corps ennemi se présente, qui ne paraît pas entraîné dans la retraite générale des alliés. L'avant-garde de cette troupe vient se présenter aux portes de la petite ville de Méry, au moment même que les fourriers y entraînent pour faire le logement du quartier impérial. Le général Boyer s'y porte aussitôt avec une division de la garde; mais il trouve au pont une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. L'ennemi soutient notre attaque pendant le reste du jour et une partie de la nuit. Il ne se décide à abandonner la position qu'après que l'acharnement du combat a réduit cette malheureuse ville en cendres. 142

Quel est cet ennemi si obstiné? D'abord on s'imagine que c'est Witgenstein; qu'il veut rallier les Russes dans la presqu'île du confluent de l'Aube, et que, dans ce dessein, il attache une grande importance à rester maître du pont de Méry; mais pendant le combat on apprend que c'est aux Prussiens qu'on a affaire, et ce n'est pas sans quelque surprise qu'on retrouve si promptement les troupes du maréchal Blücher. Les rapports étaient vagues. Ce mouvement de l'armée prussienne semble n'être qu'une forte reconnaissance que Blücher inquiet a fait faire pour savoir ce que devenait Schwartzberg. Maintenant que les Prussiens n'ont plus à douter du mauvais état de l'armée autrichienne, on conjecture qu'ils vont s'abandonner à ce mouvement général de retraite que leurs échecs de Montmirail et de Vauchamps ont commencé, et que les combats de Nangis et de Montereau viennent de rendre également nécessaire pour Schwartzberg. On se garde donc bien de se laisser détourner, par cette rencontre, du parti qu'on a pris de poursuivre les Autrichiens à outrance. On se contente de faire observer les troupes de Blücher dans leur retraite: bientôt on est certain qu'elles ont repassé l'Aube à Baudemont et à Anglure. On croit qu'elles ne font ce détour que pour reprendre plus sûrement la route de Châlons, et l'on ne pense plus qu'à arriver promptement à Troyes. 143

Le quartier impérial, n'ayant pu s'établir à Méry, était revenu sur la grande route, et s'était arrêté au hameau de Châtres. Napoléon y avait passé la nuit du 22 au 23 dans la chaumière d'un charron.

Le 23 au matin, le prince Wenzel-Lichtenstein se présente de la part du prince Schwartzberg, dont il est aide de camp. Napoléon le reçoit entre les quatre murs du charron. Cet envoyé apporte la réponse à la lettre que Napoléon a écrite le 17, de Nangis, à son beau-père. Son langage est pacifique. Il ne dissimule pas combien les plans des alliés viennent d'être dérangés. Il avoue qu'on a reconnu de nouveau Napoléon aux coups qu'il portait, et c'est de la bouche même de cet ennemi que sortent les premiers éloges, peut-être les seuls que cette campagne mémorable ait valus personnellement à son auteur! Napoléon, mettant à profit les formes conciliantes que montre l'aide de camp autrichien, engage avec lui une conversation assez longue. Il lui parle des bruits qui se répandent depuis quelque temps sur un nouveau système qu'on prête aux alliés: il lui demande s'il est vrai que la querelle que nous fait l'Europe ait en effet changé de nature; si c'est maintenant à sa personne, à sa dynastie qu'on en veut; et si, conformément au plan favori de l'Angleterre, c'est maintenant de la famille des Bourbons qu'on s'occupe. Le prince Lichtenstein rejette vivement ces bruits, comme n'étant pas fondés: mais Napoléon lui fait sentir qu'ils n'ont que trop de consistance par la présence du duc d'Angoulême au quartier général des Anglais dans le midi; par l'arrivée du duc de Berry à Jersey, dans le voisinage de nos départements de l'ouest; et surtout par le voyage du comte d'Artois, qui est déjà en Suisse, et qui s'annonce comme devant continuer sa route à la suite du quartier général des alliés. 144

Napoléon témoigne combien il lui répugne de croire que son beau-père puisse entrer dans de pareils projets: M. de Lichtenstein continue de répondre par les protestations les plus tranquillissantes. Il ne veut considérer le rôle qu'on fait jouer aux Bourbons que comme un moyen de guerre, à l'aide duquel on espère opérer quelques diversions dans nos provinces; mais il assure qu'il n'y a rien de sérieux à cet égard; que l'Autriche d'ailleurs ne s'y prêterait pas;.... .....; et qu'enfin on n'en veut ni à l'existence de l'empereur ni à sa dynastie; qu'on désire la paix, et que la preuve en est dans la mission qu'il vient remplir. 145

Napoléon prévient M. de Lichtenstein qu'il compte coucher le soir même à Troyes, et le congédie, en promettant d'envoyer dès le lendemain un général français aux avant-postes pour négocier l'armistice.

Ces pourparlers sont l'heureux présage de la cessation prochaine des hostilités; ils nous promettent une négociation plus franche, et des conditions meilleures qu'à Châtillon: ils doivent réjouir tout le monde, et cependant les flatteuses espérances, qui déjà se répandent dans l'armée, ne dissipent pas les inquiétudes de ceux qui approchent Napoléon! C'est peut-être l'effet d'une circonstance dont nous allons rendre compte. 146

Le baron de Saint-Aignan, le même qui, au mois de novembre précédent, avait été chargé des propositions de Francfort, venait d'arriver de Paris. Napoléon le reçoit immédiatement après l'aide de camp autrichien, et dès les premiers mots laisse échapper la confiance que cette démarche des alliés lui inspire. M. de Saint-Aignan se trouvait chargé par divers personnages de présenter à Napoléon le tableau vrai des angoisses que la capitale éprouve encore. Les victoires de Montmirail et de Vauchamps n'ont pas rassuré; celles de Nangis et de Montereau ne rassurent pas davantage. On redoute de nouveaux revers; on redoute également de nouveaux succès; on craint que, dans l'un et l'autre cas, Napoléon ne se confie trop facilement à son épée; et ce qu'on voudrait surtout, c'est qu'il employât davantage la voie des négociations. M. de Saint-Aignan vient donc l'entretenir des vœux que l'on forme à Paris pour qu'il se décide à des concessions.

Une pareille conversation allait faire un contraste assez brusque avec la précédente; mais cette considération, loin d'arrêter M. de Saint-Aignan, l'encourage au contraire à parler, puisqu'il va être entendu dans un moment décisif: il s'acquitte de sa mission avec toute la franchise et toute la loyauté qui le distinguent. Rien n'est négligé par lui pour faire sentir que, dans l'état actuel des affaires, il y a nécessité de tout sacrifier à la conclusion de la paix. «Sire, s'écrie en terminant M. de Saint-Aignan, la paix sera assez bonne, si elle est assez prompte!--Elle arrivera assez tôt si elle est honteuse!» réplique Napoléon. Son front se rembrunit, et M. de Saint-Aignan est brusquement congédié. Bientôt ces derniers mots se répètent. On monte à cheval, et chacun suit en silence la route de Troyes<sup>33</sup>.

**Note 33:** [\(retour\)](#) *Lettre de Napoléon au duc de Feltre, du 22 février 1814.*

«Quant au conseil que vous me donnez de faire la paix, c'est trop ridicule. C'est en s'abandonnant à de pareilles idées qu'on gâte l'esprit public. C'est au reste me supposer bien fou ou bien bête, que de croire que, si je pouvais faire la paix, je ne la ferais pas.

»C'est à cette opinion qu'on a propagée, que je peux faire la paix depuis quatre mois, mais que je ne la veux pas, que sont dus tous les malheurs de la France. Je pensais mériter qu'on m'épargnât au moins la démonstration de pareils sentiments.»

---

## CHAPITRE VI.

### L'ARMÉE FRANÇAISE RENTRE DANS TROYES.--SECOND SÉJOUR DE NAPOLÉON DANS CETTE VILLE.--NÉGOCIATION DE L'ARMISTICE A LUSIGNY.

(Du 23 au 27 février.)

L'armée arrive devant Troyes dans l'après-midi du 23 février; mais elle trouve les portes fermées et barricadées. Les Russes, qui n'ont pas entièrement évacué la ville, prétendent nous la disputer pour quelques heures, et le combat s'engage. Cependant la nuit survient; l'ennemi en profite pour demander, par un aide de camp, que la remise des portes soit différée jusqu'au lendemain matin, à la pointe du jour. Napoléon préfère le salut de Troyes à toute considération militaire; il fait suspendre l'attaque, consent à l'arrangement proposé, et se retire, avec ses principaux officiers, dans une maison du faubourg des Noues.

Malgré cette espèce de trêve, le canon continue de se faire entendre de temps en temps; les troupes, qui se sont répandues de nuit dans les faubourgs de la route de Paris, dévastent les habitations et les jardins; du côté opposé, l'ennemi met le feu au faubourg par lequel il effectue sa retraite; plusieurs villages brûlent dans la campagne, et l'horizon n'est éclairé de toutes parts que par la lueur des bivouacs et des incendies. Dans l'intérieur de la ville, le départ nocturne de cette foule de soldats de diverses nations donne un libre cours aux scènes de désordre et de violence.

Le jour paraît enfin; l'avant-garde de l'armée française prend possession des postes, et Napoléon entre avec les premières troupes dans la ville. Avant de se rendre à son logement, il veut faire le tour des murs, reconnaître en quel état la ville lui est rendue, faire occuper les postes les plus importants, et présider lui-même au bon ordre, pendant que l'armée traverse les rues; mais il peut à peine se faire passage dans la foule qui se précipite autour de lui; on l'accueille par les acclamations les plus vives; c'est à qui pressera ses bottes et baisera ses mains: on dirait que la paix est signée, que tous les maux de la guerre sont finis, et que Troyes, désormais affranchi de toute crainte, improvise un triomphe à son libérateur!

Cependant, au milieu de l'expansion générale, des plaintes s'élèvent: on parle de traîtres, on dénonce des coupables; et ces cris ne sont pas seulement ceux du peuple, ils sont répétés par des personnes qui paraissent appartenir aux classes les plus honorables du commerce et de la bourgeoisie.

Les habitants de Troyes venaient de passer dix-huit jours sous le joug des armées ennemies: quelque adoucissement que la présence des souverains alliés eût apporté parmi eux au poids de la guerre, une telle situation avait paru affreuse à de paisibles citoyens, pour lesquels elle était si nouvelle et si imprévue. Ce peuple, exaspéré par les violences et les humiliations, avait vu d'un oeil mécontent que quelques uns de ses compatriotes ne partageassent pas son ressentiment contre les étrangers; il allait jusqu'à comprendre dans ses soupçons ceux que des circonstances particulières avaient mis dans le cas de reconnaître, par des respects, les qualités personnelles des souverains alliés. La haine publique poursuivait surtout quelques habitants qui, désavouant les couleurs sous lesquelles la France combattait, avaient osé arborer la cocarde blanche. L'indignation publique n'avait attendu que le retour de nos troupes pour éclater. Napoléon, forcé par la foule de s'arrêter à chaque pas, apprend ainsi, au milieu des rues, du haut de son cheval, et de la bouche des principaux habitants dont il est entouré, le sujet du mécontentement qui agite le peuple; il partage ce mécontentement, promet hautement de faire promptement justice; et à



peine est-il descendu à son logement, que, jetant ses gants sur la table, et le fouet encore à la main, il ordonne qu'on réunisse un conseil de guerre.

La tentative que quelques royalistes venaient de se permettre à Troyes se rattachait aux menées secrètes par lesquelles les partisans de la maison de Bourbon voulaient rappeler à la fois sur elle l'attention des Français et celle des souverains alliés: des Français, en accréditant dans nos provinces l'opinion que les couleurs blanches pouvaient seules désarmer l'inimitié des alliés; des souverains, en leur présentant cette ombre d'un parti royaliste comme un parti réel, et ces couleurs sous lesquelles un petit nombre de gens intimidés couraient se réfugier, comme un appel de l'opinion publique en faveur de l'ancienne famille. Ce que la peur avait ainsi commencé dans quelques départements malgré les peuples, une influence ennemie semblait vouloir l'achever malgré les alliés eux-mêmes. Quoi qu'en ait dit le prince de Lichtenstein, l'Angleterre avait entrepris sérieusement la restauration des Bourbons, et de tous côtés les intrigues de ses agents prenaient un caractère plus grave. Il devenait urgent d'intimider leur audace, en déployant contre eux la sévérité des lois. Dans de pareilles circonstances, l'autorité, toujours ombrageuse, punit quelquefois jusqu'aux apparences; dans celle-ci, un prince faible ou cruel n'aurait eu que trop de prétextes pour faire couler des flots de sang!.... Mais Napoléon s'était jusqu'alors refusé à sévir, tant le remède des supplices lui inspirait de dégoût! La raison d'état parle enfin si haut qu'il est forcé de l'entendre. On vient d'apprendre l'entrée du comte d'Artois en Franche-Comté. Non seulement ce prince et ses fils, placés sur les frontières les plus opposées, semblent se présenter pour agiter la France d'une extrémité à l'autre; mais le chef de leur maison, Louis XVIII lui-même, est parvenu à faire circuler dans Paris ses paroles, ses insinuations, ses pardons, et ses promesses. Du fond de sa retraite de Hartwell, en Angleterre, il a écrit aux principaux fonctionnaires de l'empire, aux sénateurs, aux membres du conseil et de la magistrature: ses lettres viennent d'arriver mystérieusement à leur adresse; et déjà quelques uns de ceux qui les ont reçues rêvent aux chances d'une révolution nouvelle<sup>34</sup>! Des rumeurs souterraines commencent à se faire entendre dans la capitale, tandis que la conjuration éclate dans les provinces occupées par l'ennemi, et surtout dans le midi... Telle est la substance des derniers rapports qu'on reçoit de toutes parts. Cet état de choses n'aggrave que trop l'affaire des royalistes de Troyes. Il faut se décider à punir; et peut-être, pour qu'on prenne ce parti, n'est-ce pas trop de l'influence du champ de bataille qui nous environne. Chaque jour, à chaque instant, quelques uns des nôtres tombent sous les coups de l'ennemi: au milieu de cette destruction continuelle, la vie d'un obscur conjuré pèse à peine dans les balances sanglantes de la guerre. Parmi les noms des coupables que la clameur publique vient de désigner, on a retenu ceux de deux anciens émigrés, que toute la ville accuse, non seulement d'avoir porté la cocarde blanche et repris la croix de Saint-Louis, mais encore d'avoir fait publiquement des démarches auprès de l'empereur de Russie en faveur de la cause des Bourbons. Ce sont les sieurs Gouaut et Vidranges; ce dernier s'est réfugié à Chaumont, mais Gouaut est resté; la foudre qu'il a voulu braver tombe sur lui: il est traduit au conseil de guerre, et servira d'exemple.<sup>35</sup>

**Note 34:** [retour](#) Extrait d'une déclaration datée de Buckingham, le 1<sup>er</sup> janvier 1814.

«Une destinée glorieuse appelle le sénat à être le premier instrument du grand bienfait qui deviendra la plus solide comme la plus honorable garantie de son existence et de ses prérogatives...» (*Voir dans l'ouvrage du sénateur Lambretchs*, pag. 69.)

**Note 35:** [retour](#) Il résulte de la note que M. Vidranges a fait insérer dans l'ouvrage de M. Beauchamp, tome I<sup>er</sup>, page 241 et suivantes, que «la présence des alliés dans l'ancienne capitale de la Champagne avait ranimé l'espoir des partisans des Bourbons; que l'un d'eux, M. de Vidranges, gentilhomme lorrain, *résolument entraîné cette ville*; qu'il fut secondé par M. Gouaut, chevalier de Saint-Louis; que le comte de Rochechouart, et le colonel Rapatel, leur ayant donné la nouvelle de l'arrivée des princes sur le continent, et leur ayant dit qu'il était temps de se prononcer, ils s'étaient sentis électrisés; qu'ils avaient rattaché la croix de Saint-Louis à leur boutonnière; que le prince de Wurtemberg les ayant encouragés à s'adresser à l'empereur de Russie, *ils étaient allés trouver ce prince au nom des principaux royalistes de Troyes*, et qu'ils lui avaient présenté une adresse dans laquelle *ils sollicitaient le rétablissement des Bourbons sur le trône de France*.» M. de Vidranges finit par un aveu encore plus remarquable: c'est que l'empereur de Russie ne put s'empêcher de leur dire «*qu'il trouvait leur démarche un peu prématurée; que les chances de la guerre étaient incertaines; et qu'il serait fâché de les voir sacrifiés...*»

L'affaire de l'armistice emploie le reste de la matinée. Un autre aide de camp du prince de Schwartzemberg arrive de Bar-sur-Aube, où le quartier général des alliés s'est d'abord retiré. Il vient proposer le village de Lusigny, près Vandoeuvres, pour la réunion des généraux qui auront à négocier l'armistice. Il annonce que le général Duca est nommé commissaire pour l'Autriche; que les autres commissaires sont, pour la Russie, le général Schouvaloff, et, pour la Prusse, le général Rauch.

Napoléon de son côté désigne le général Flahaut, son aide de camp; il s'occupe aussitôt de le faire partir, dicte ses instructions, et les lui remet à la suite d'un long entretien.

Après le départ du général Flahaut, Napoléon, harassé de fatigues, venait de se retirer dans sa chambre, lorsque la famille éplorée de Gouaut se présente aux portes pour demander grâce. Napoléon ne savait pas résister à ces cris de miséricorde; des rémissions éclatantes et nombreuses attestent assez sa clémence: mais cette fois, déterminé à ne pas se laisser fléchir, il avait pris des précautions contre lui-même, et n'avait trouvé d'autres moyens que de ne pas se laisser approcher. Cependant l'écuyer de service est des environs de Troyes, c'est Mesgrigny. Il

veut servir ses compatriotes; tout ce qui est de service avec lui le seconde. A peine Napoléon est réveillé que le placet de Gouaut est présenté; mais est-il encore temps de sauver ce malheureux. On court à l'état major; le prince de Neuchâtel répond que la sentence doit être exécutée. Napoléon veut du moins qu'on s'en assure. Un officier d'ordonnance y court. Bientôt cet officier revient: il est trop tard. Napoléon garde un long silence, et le rompt enfin en disant: «La loi le condamnait!»

Pendant les journées des 25 et 26, l'attention est entièrement concentrée sur les conférences de Lusigny. On reste dans une alternative continuelle de craintes et d'espérances. Des courriers, des ordonnances, des aides de camp, se succèdent incessamment sur la chaussée de Vandoeuvres. Tantôt on croit voir arriver la nouvelle de la cessation des hostilités, tantôt on entend parler de nouveaux combats. Le 27 au matin, aucune nouvelle décisive n'était encore arrivée de la part du général Flahaut: Cependant la question militaire était trop simple en elle-même pour présenter de grandes difficultés; mais la politique s'était emparée de la négociation et l'avait singulièrement compliquée. 157

Dans ces pourparlers, l'ennemi ne se proposait qu'une suspension d'armes; mais Napoléon, portant ses vues plus loin, cherchait à profiter de l'occasion pour poser les bases de la paix définitive. Il désirait garder Anvers et les côtes de la Belgique: c'était le prix qu'il se promettait de ses derniers succès. Mais Anvers était pour l'Angleterre la négociation toute entière; et, par l'influence anglaise, cette concession devait être obstinément refusée au congrès de Châtillon. Il était dès lors indispensable de faire traiter ce point sur un autre terrain. Anvers devait perdre de son importance aux yeux désintéressés des généraux russes, autrichiens et prussiens: Napoléon s'était donc proposé de faire préjuger la question dans la conférence militaire de Lusigny; mais tant qu'elle serait indécidée, il ne voulait pas se priver, par une trêve prématurée, des avantages que la poursuite des Autrichiens semblait lui promettre pour compléter la défaite des alliés. Aussi l'armée française n'avait-elle pas cessé un moment de pousser les Autrichiens l'épée dans les reins. Le quartier général ennemi rétrogradait jusqu'à Colombey; la garde russe était en retraite sur Langres; le corps de Lichtenstein, sur Dijon. Les souverains alliés s'étaient retirés à Chaumont en Bassigny; nos troupes s'emparaient de Lusigny au moment où les commissaires pour l'armistice s'y réunissaient. Cette occupation militaire de Lusigny avait même donné lieu à des difficultés dès les premiers pourparlers; mais de plus graves obstacles s'étaient élevés bientôt après, lorsqu'on en était venu à disputer la ligne de l'armistice. 158

Les généraux ennemis avaient proposé le *statu quo* des deux armées.

Le général Flahaut, conformément à ses instructions, avait demandé que la ligne s'étendît depuis Anvers, où nous avons le général Carnot, jusqu'à Lyon, où nous avons le duc de Castiglione. Cette ligne devait placer les forces de la France sur un seul front, depuis l'Escaut jusqu'aux Alpes. Les commissaires russe et prussien, affectant de se mettre hors de l'influence des derniers événements, trouvaient que c'était payer trop cher quelques délais dont l'armée autrichienne avait besoin pour reposer ses colonnes. Le général autrichien était plus conciliant; mais, par suite de la forme diplomatique que les conférences avaient prise, chaque commissaire s'était trouvé dans la nécessité de demander de nouvelles instructions, et le temps se perdait à les attendre. 159

Ce sont pourtant des moments bien précieux que ceux qui s'écoulent ainsi: notre horizon s'est tout-à-coup chargé de nuages sombres qu'un armistice seul aurait pu dissiper. Nous sommes arrivés à l'époque critique de la campagne. 160

---

## CHAPITRE VII.

### TROISIÈME EXPÉDITION CONTRE LE MARÉCHAL BLÜCHER.--RETOUR DE NAPOLÉON SUR LA MARNE.

(Fin de février.)

Lorsque Napoléon dictait ses prétentions au commissaire qu'il envoyait à Lusigny, la suspension d'armes demandée par les alliés était généralement considérée comme ne pouvant être profitable qu'à l'armée autrichienne, dont elle aurait arrêté la déroute. On était loin de penser que l'armistice pouvait offrir à l'armée française un avantage équivalent, en suspendant les opérations du maréchal Blücher. On apprend enfin, mais trop tard, la diversion que les Prussiens ont entreprise, et dont il nous reste à rendre compte.

Pour conserver la liaison des faits, nous reviendrons un moment sur nos pas.

Après le combat de Vauchamps, nous avons laissé le maréchal Blücher séparé de ses lieutenants, battu comme eux, faisant en toute hâte retraite vers Châlons-sur-Marne, et ne sachant trop où cette déroute pourra le mener. La fortune ne lui a pas tenu long-temps rigueur. Dès le lendemain, Napoléon, rappelé vers Nangis et Montereau, a cessé de peser sur lui. Blücher n'a plus été poursuivi que par le duc de Raguse, et bientôt ce dernier a été obligé lui-même de lâcher prise, pour revenir sur Montmirail combattre un corps de troupes que le prince Schwartzemberg avait 161

fait avancer de ce côté au secours des Prussiens. Tandis que le duc de Raguse, occupé à poursuivre cette troupe, est allé prendre position à Sezanne, Blücher a mis les moments à profit, en ralliant à lui les corps de Sacken et d'York.

Ceux-ci avaient échappé de leur côté à la poursuite du duc de Trévis, par un concours de circonstances non moins heureuses que celles qui avaient débarrassé leur général en chef. Les corps prussiens de Bülow et les divisions russes de Wintzingerode et de Woronzoff, après avoir pris possession de la Belgique, avaient franchi notre ancienne frontière du nord. Leur avant-garde, pénétrant à travers les Ardennes, s'était avancée jusqu'aux portes de Soissons. A défaut de bonnes murailles et d'une nombreuse garnison, Soissons avait le général Rusca pour commandant; mais ce brave officier avait été tué d'une des premières décharges, et sa mort avait promptement livré la place au général Wintzingerode. Les Russes y étaient entrés le 13 février, précisément pour recueillir les fuyards de Sacken et d'York, qui s'échappaient du combat livré la veille à Château-Thierry. Ces troupes ayant appris, en se ralliant à Soissons, que leur général en chef, Blücher, ralliait lui-même ses forces du côté de Châlons, s'étaient aussitôt mises en marche pour aller le rejoindre par la route de Reims. Les Russes auraient voulu se conserver la possession importante de Soissons; mais dès le 19 février le duc de Trévis avait repris cette ville. <sup>162</sup>

Le maréchal Blücher, peu de jours après ses défaites, était donc parvenu à réunir toutes ses forces, et se voyait au moment d'en recevoir de nouvelles qui lui arrivaient par les routes du nord et de la Lorraine. Le 18 février, il s'était trouvé en état de courir à son tour au secours de Schwartzberg; des bords de la Marne, il était venu camper avec cinquante mille hommes au confluent de l'Aube et de la Seine; il avait reçu en route, le 19, au bivouac de Sommesous, un nouveau renfort de neuf mille hommes appartenant au corps de Langeron: il espérait qu'une réunion générale de toutes les forces des alliés en ayant de Troyes arrêterait Napoléon, et produirait les mêmes résultats qu'à Brienne. Ce n'était donc pas seulement un détachement de l'armée de Silésie que nous avons rencontré à Méry, ainsi que nous l'avions cru pendant quelques jours; c'était l'avant-garde de toute cette armée. Blücher s'était trouvé de sa personne au combat du pont de Méry; il y avait été blessé à la jambe. Il n'avait pris le parti de la retraite qu'après s'être convaincu de ses propres yeux qu'il était impossible de rallier l'armée de Schwartzberg en avant de Troyes, et que la réunion projetée était désormais inutile. Dès lors il s'était décidé à repasser l'Aube; mais sa retraite cachait un des plus hardis projets de la campagne. Encouragé par les renforts qui ne cessaient de lui arriver, soit qu'il eût reçu des ordres de son cabinet, soit qu'il n'eût pris conseil que de son audace, Blücher avait résolu de s'avancer encore une fois sur Paris, pour tenter une grande diversion en faveur de l'armée autrichienne. Ainsi, pendant que le gros de l'armée française était autour de Troyes, occupée d'armistice et de paix, les troupes prussiennes descendaient rapidement sur les deux rives de la Marne. Le duc de Raguse, forcé le 24 d'abandonner Sezanne, se retirait, par la Ferté-Gaucher, sur la Ferté-sous-Jouarre. De l'autre côté de la Marne, le duc de Trévis, après avoir laissé garnison dans Soissons, se retirait également sur la Ferté-sous-Jouarre. <sup>163</sup> <sup>164</sup>

Napoléon ne reçoit ces nouvelles que dans la nuit du 26 au 27; en peu d'heures, elles ont changé tous ses plans. Le 27 au matin, il quitte Troyes précipitamment pour se porter, par Arcis-sur-Aube et Sezanne, sur les traces de l'armée prussienne. Il ne laisse en avant de Troyes que deux corps d'armée, celui du duc de Reggio et celui du duc de Tarente; c'est le duc de Tarente qui commandera en chef. Au moment où ces deux maréchaux sont ainsi abandonnés à eux-mêmes, le premier est engagé dans un combat très vif sur les hauteurs de Bar-sur-Aube, le second est en marche vers Châtillon. Mais il ne s'agit plus de poursuivre les Autrichiens; désormais les troupes qui restent opposées à celles de Schwartzberg doivent borner leurs efforts à les contenir, et surtout à masquer le grand mouvement que notre armée fait sur Blücher. Dans cette intention, le duc de Reggio et le général Gérard, qui sont aux prises avec l'ennemi, font faire sur toute la ligne les acclamations qui signalent ordinairement l'arrivée de Napoléon. Ces cris sont entendus de la ligne opposée; et tandis que Napoléon s'éloigne de Troyes à marche forcée, Schwartzberg croit qu'il est arrivé devant lui. <sup>165</sup>

Le 27 février, Napoléon arrive vers midi à Arcis-sur-Aube; il s'y arrête quelques heures dans le château de M. de La Briffe, son chambellan, pour donner le temps aux troupes de défiler, et de passer l'Aube. En sortant du pont d'Arcis, l'armée prend à gauche, et suit la route de traverse qui conduit à Sezanne. Le soir, on bivouaque sur les confins des départements de l'Aube et de la Marne, non loin de la Fère champenoise; Napoléon entre chez le curé du petit village d'Herbisse, et y passe la nuit.

Arrêtons-nous-y un moment avec le quartier impérial. Après les peines de la journée, la gaieté française jetait encore de temps en temps quelques lueurs sur le repos du soir: cette soirée d'Herbisse est peut-être la dernière de ce genre que je puisse mettre sous les yeux du lecteur.

Le presbytère se composait d'une seule chambre et d'un fournil: Napoléon se renferme dans la chambre, et y abrège la nuit par ses travaux accoutumés. Les maréchaux, les généraux aides de camp, les officiers d'ordonnance et les autres officiers de la maison, remplissent aussitôt le fournil: le curé veut faire les honneurs de chez lui; au milieu de tant d'embarras, il a le malheur de s'engager dans une querelle de latin avec le maréchal Lefèvre; pendant ce temps, les officiers d'ordonnance se groupent autour de la nièce, qui leur chante des cantiques. Le mulet de la cantine se faisait attendre; il arrive enfin: on établit aussitôt une porte sur un tonneau; quelques planches sont ajustées autour en forme de bancs; les principaux s'y asseyent, les autres mangent debout. Le curé prend place à la droite du grand maréchal, et la conversation s'engage sur le <sup>166</sup>

pays où l'on se trouve: notre hôte a peine à concevoir comment ces militaires connaissent si bien les localités; il veut absolument que tout son monde soit Champenois. Pour lui expliquer ce qui l'étonne, on lui présente des feuilles de Cassini, que chacun a dans sa poche; il y retrouve le nom de tous les villages voisins, et s'étonne encore davantage, tant il est loin de penser que la géographie s'occupe de pareils détails: les naïvetés du bon curé égaient ainsi la fin du repas. Bientôt après on se disperse dans les granges voisines: les officiers de service restent seuls auprès de la porte de la chambre où se trouve Napoléon; on leur apporte leur botte de paille; et le curé ne pouvant aller coucher dans son lit, on lui cède la place d'honneur sur le lit de camp. Le lendemain matin 28, le quartier impérial part de très bonne heure: Napoléon était à cheval que le curé n'était pas encore réveillé; il se réveille enfin; mais, pour le consoler de n'avoir pas fait ses adieux, il ne faut rien moins qu'une bourse que le grand maréchal lui fait remettre, et qui est l'indemnité d'usage dans toutes les maisons peu aisées où Napoléon s'arrête. Quittons le bon curé d'Herbisse, et remettons-nous à la suite du mouvement de l'armée. 167

Tandis que l'armée continue sa marche vers Sezanne, Napoléon se porte, avec des troupes légères, sur un corps ennemi qui avait couché près de nos bivouacs, à la Fère champenoise; il le chasse devant lui: c'était un détachement de cavalerie que Blücher avait jeté de ce côté sous les ordres du général Tettenborn, pour communiquer avec l'armée autrichienne, et être averti de notre marche. Les colonnes de l'armée française se réunissent, vers le milieu de la journée, à Sezanne; on ne s'y arrête que pour prendre des renseignements: on apprend que les ducs de Trévise et de Raguse se sont réunis le 26 à la Ferté-sous-Jouarre; mais que, trop faibles encore malgré leur jonction, ils continuent de reculer devant toutes les forces de Blücher, et doivent être à Meaux; qu'il n'y a pas un moment à perdre pour sauver ce faubourg de la capitale. 168

L'armée se remet aussitôt en marche; mais la journée étant déjà très avancée, on ne peut faire que quelques lieues au-delà de Sezanne, et l'on bivouaque à moitié chemin de la Ferté-Gaucher. Le quartier impérial passe la nuit au château d'Estrenay, que les Prussiens avaient pillé le matin.

Plusieurs officiers d'ordonnance, expédiés en toute hâte par les deux maréchaux que l'on vient de laisser au-delà de Troyes, arrivent dans la soirée, et sont porteurs de mauvaises nouvelles: les Autrichiens ne reculent plus; ils ont repris vivement l'offensive à l'instant même que Napoléon a quitté Troyes: le combat que les troupes du duc de Reggio et du général Gérard ont eu à soutenir le 27, sur les hauteurs de Bar-sur-Aube, a été sanglant; les généraux ennemis ont prodigué le nombre des assaillants; la valeur personnelle des chefs n'a épargné aucun effort pour ramener la confiance dans cette armée découragée, et la décider à accabler de sa masse le petit nombre de Français qui lui est opposé: Witgenstein et Schwartzenberg lui-même se sont fait blesser. Les renforts qui arrivaient à chaque instant à l'ennemi rendaient cette lutte de plus en plus disproportionnée; et le soir, les généraux français s'étaient décidés à la retraite: ils reviennent sur Troyes. Le duc de Tarente, qui a eu quelques avantages du côté de Mussy-l'Évêque, et qui a même relevé un moment les troupes autrichiennes dans la garde d'honneur du congrès de Châtillon, est entraîné par le mouvement de retraite qui ramène le duc de Reggio sur Troyes. Les Autrichiens savent maintenant que les troupes qu'ils ont devant eux ne sont qu'un rideau, et que le gros de l'armée française a suivi Napoléon; ils se trouvent eux-mêmes si nombreux, que déjà ils n'hésitent plus à détacher les généraux Hesse-Hombourg et Bianchi contre le duc de Castiglione, qui devient trop redoutable sur leurs derrières. 169

Ainsi peu de jours ont suffi pour dissiper nos avantages et déjouer nos projets: les Autrichiens, qu'on croyait poursuivre jusqu'au Rhin, se sont ralliés entre Langres et Bar, et maintenant reviennent sur nous; le maréchal Augereau ne pourra plus opérer la diversion qui lui a été prescrite sur la Saône; et Paris se voit menacé plus que jamais par l'armée de Blücher, qui est aux portes de Meaux.

Napoléon, à force d'activité, espère encore ramener la fortune; il veut d'abord se débarrasser de Blücher, et compte revenir sur la Seine assez tôt pour sauver Troyes. 170

Le 1<sup>er</sup> mars, l'armée française arrive de bonne heure à la Ferté-Gaucher; Napoléon s'y arrête un moment chez le maire, vieillard très âgé, que son zèle rajeunit, et que Napoléon rajeunit encore en lui donnant la décoration de la Légion-d'Honneur. Les nouvelles de Meaux sont rassurantes: les Prussiens ont été arrêtés par la rupture des ponts de Tréport et de Lagny; ils ont été également arrêtés la veille (le 28) sur la ligne de l'Ourcq, au village de Lisy, par les troupes du duc de Raguse; et sur la Téroienne, au gué du Trême, par les troupes du duc de Trévise.

Ainsi les deux maréchaux tiennent toujours en avant de Meaux; Napoléon arrive sans doute à temps; dans quelques heures, ses troupes vont se trouver en ligne: si Blücher, surpris par leur brusque arrivée, fait volte-face contre elles, un combat décisif va s'ensuivre, et les affaires peuvent être promptement rétablies. Pleine de ces espérances, l'armée continue, en toute hâte, sa marche par Rebais; elle est harassée, mais l'ardeur de vaincre la soutient: de Rebais, elle se dirige sur la Ferté. Arrivée enfin sur les hauteurs de Jouarre, elle découvre à ses pieds la ville de la Ferté, les sinuosités de la vallée, et, de l'autre côté de la Marne, l'armée prussienne qui nous échappe! 171

Le maréchal Blücher avait été informé sans doute, par les troupes légères de Tettenborn, de l'approche de Napoléon; il avait évacué aussitôt la rive gauche de la Marne: réuni à ses troupes de la rive droite, il avait coupé les ponts, et venait de mettre la rivière entre nous.

Napoléon ordonne qu'on se mette, sans perdre de temps, à rétablir un pont à la Ferté; mais cette

opération exigera au moins vingt-quatre heures; on passe la nuit à Jouarre.

Le lendemain, 2 mars, Napoléon descend à la Ferté, pour être plus près des travaux du pont; il s'établit dans la première maison qu'il trouve au faubourg de Paris.

La plaine qui s'étend entre la Marne et l'Ourcq est couverte des détachements de l'armée prussienne. On les voit qui mettent à profit le temps que nous perdons à rétablir un pont: leur retraite se fait en désordre dans la direction de Soissons. Le temps est affreux: ils ne peuvent fuir que par des chemins de traverse, où leurs équipages restent embourbés; les souvenirs de Montmirail et de Vauchamps se réveillent parmi eux, et troublent leurs esprits. A chaque instant des paysans qui échappent de leurs mains viennent à la Ferté raconter les embarras et les terreurs de l'ennemi. Ces rapports ne font qu'ajouter à l'impatience que Napoléon a de franchir la Marne. <sup>172</sup>

Bacler-d'Albe est envoyé à Paris pour y porter la nouvelle de la retraite des Prussiens. Rumigny, l'un des commis du cabinet, part en courrier pour Châtillon, où il instruira le duc de Vicence de la situation des affaires; des aides de camp sont expédiés aux ducs de Trévise et de Bellune, pour qu'ils aient à reprendre l'offensive, et leur donner avis qu'ils forment désormais la gauche du cercle dans lequel on va renfermer Blücher.

Dans la nuit du 2 au 3 mars, nos troupes effectuent enfin ce passage de la Marne si long-temps retardé: mais tout-à-coup le temps change; une forte gelée succède à la pluie, et l'ennemi voit se convertir en routes solides et faciles ces mêmes boues d'où quelques heures auparavant il désespérait de sortir!

Malgré ce contre-temps, toutes les chances d'un grand succès ne nous sont pas enlevées. Dans la direction que l'ennemi est forcé de suivre pour opérer sa retraite, le cours de l'Aisne va lui barrer le passage. Soissons est la clef de cette barrière; Soissons, dont les fortifications ont été relevées, est à nous; quatorze cents Polonais en forment la garnison: l'ennemi ne peut penser à l'enlever par un coup de main. Blücher est à Beurneville, près la Ferté-Milon; ses soldats, épars dans les plaines de Gandelu et d'Aulchy-le-Château, ayant devant eux l'Aisne, derrière eux la Marne, pressés à gauche par les troupes du duc de Trévise et du duc de Raguse, à droite par l'armée de Napoléon, courent grand risque d'être acculés sur Soissons, et d'être forcés de déposer armes et bagages aux pieds des vieux remparts de cette ville. <sup>173</sup>

Plein de ces espérances, Napoléon débouche, le 3 mars, par le nouveau pont de la Ferté; il porte rapidement ses troupes sur la grande route de Châlons jusqu'à Château-Thierry; et là, trouvant à gauche la route de Soissons, il la fait prendre à son armée, qu'il ramène ainsi sur les flancs de l'ennemi. Quel que soit ce détour, nos troupes, en suivant une chaussée, ont marché plus vite que les Prussiens, leur ont coupé le chemin de Reims, et se trouvent en mesure d'arriver sur eux avant qu'ils aient passé l'Aisne. Napoléon s'arrête la nuit à Bezu-Saint-Germain.

Tandis que la droite de l'armée française s'avance ainsi par la route de Château-Thierry à Soissons, les troupes des ducs de Trévise et de Raguse tournent l'ennemi par notre gauche, et marchent également sur Soissons; l'un en suivant la grande route de Villers-Cotterets, l'autre en passant par Neuilly-le-Saint-Front. <sup>174</sup>

Resserré ainsi de tous côtés, l'ennemi se croit perdu; mais dans ce moment critique les ponts-levis de Soissons s'abaissent devant l'armée prussienne étonnée!

Ce passage inespéré lui est ouvert par les généraux Bulow et Wintzingerode, que le hasard vient d'amener sur l'autre rive de l'Aisne.

Le général Bulow, arrivant de Belgique, à travers la Picardie, avait d'abord fait une incursion sur notre arsenal de la Fère; il s'était ensuite réuni au général Wintzingerode; leur jonction venait de se faire le 2 mars, dans les environs de Soissons. Ces généraux avaient entamé des pourparlers avec le commandant français, et, dans cette négociation, ils avaient réussi à lui persuader qu'il n'avait rien de mieux à faire que de capituler.

Le 4 mars au matin, Napoléon, ignorant encore ce qui vient de se passer à Soissons, continue son mouvement sur l'Aisne; l'armée impériale passe au pied des ruines du château de Fère-en-Tardenois, et arrive à Fismes, où elle coupe la route de Soissons à Reims. C'est là qu'on apprend la perte de Soissons, et la fortune des Prussiens!... <sup>175</sup>

---

## CHAPITRE VIII.

176

### EXCURSION AU-DELA DE L' AISNE.--BATAILLE DE CRAONNE.--COMBATS DE LAON ET DE REIMS.

(Du 4 au 15 mars.)

Ces longues marches, devenues vaines par une suite de contre-temps inouïs, ont éloigné l'armée de sa ligne d'opérations, renfermée jusqu'alors entre la Seine et la Marne. On se voit avec inquiétude transporté aux débouchés des Ardennes; les craintes sur ce qui se passe derrière nous augmentent avec les distances qui nous séparent de la Seine. On ne reçoit aucune nouvelle de Lusigny, on n'en reçoit aucune de Châtillon: sans doute les alliés, revenus de leurs alarmes, auront eu honte des avances qui ont failli leur coûter la suspension des hostilités; sans doute le ministre anglais, mettant à profit l'assurance que rend aux plus timides le retour de la fortune, n'aura pas manqué de prendre des précautions contre les vicissitudes à venir! Ces conjectures auxquelles on se livrait avec anxiété n'étaient que trop fondées; l'Angleterre venait de faire 177  
signer le traité de Chaumont.

Par ce traité, qui porte la date du 1<sup>er</sup> mars, les souverains, resserrant leur alliance, s'étaient engagés à ne pas se départir du projet de renfermer la France dans ses anciennes limites. Il est même probable que l'idée de renverser Napoléon du trône venait d'être agréée; mais, par condescendance pour l'Autriche, on devait encore tenir quelques conférences à Châtillon pour voir si le duc de Vicence pourrait se résoudre à signer le traité.

Ces résolutions n'ont été connues que plus tard; mais déjà il est évident que les affaires deviennent plus difficiles; de noirs pressentiments commencent à se répandre, et Napoléon lui-même est plus sombre!

Toujours sur les pas de l'ennemi, il ne voit de tous côtés que dévastation et incendie. Il n'est entouré que de malheureux habitants, qui, dans leur désespoir, poussent bien plutôt des cris de vengeance que des cris de paix. «Vous aviez bien raison, sire,» lui disent dans les termes les plus énergiques, et d'une commune voix, tous les habitants des pays que nos armes délivrent un moment de l'ennemi, «vous aviez bien raison quand vous nous recommandiez de nous lever en masse. La mort est mille fois préférable aux vexations, aux mauvais traitements, et aux cruautés qu'il faut endurer lorsqu'on se soumet au joug de l'étranger.» 178

Le désespoir général est devenu une arme contre l'ennemi: Napoléon s'en saisit. Il entreprend de donner même aux plus faibles cette espèce d'énergie que peut inspirer la peur. Il laisse un libre cours aux cris de vengeance: le Moniteur se remplit de toutes les plaintes, de tous les gémissements des malheureux habitants de Montmirail, de Montereau, de Nangis; des souffrances de Troyes, et des horreurs plus récentes encore dont les plaines de la Ferté-sous-Jouarre et de Meaux viennent d'être le théâtre. Toutes les villes que la guerre a frappées de son fléau envoient des députés à Paris pour y peindre leur situation et demander des vengeurs! Partout des enquêtes sont faites: les maux sont si grands, qu'on n'a pas besoin de les exagérer. Les ressentiments et l'effroi sont donc mis en jeu dans toute leur vérité pour suppléer à l'ardeur que le patriotisme seul aurait dû rallumer. On invoque les grands exemples de l'antiquité: on rappelle ce que la France a fait en 1792; on s'anime même par l'exemple de ce que l'Espagne, la Russie et la Prusse viennent de faire contre nous! Dans ces circonstances extrêmes, on ne peut 179  
avoir recours qu'aux mesures extrêmes; mais, il faut le dire, ces mesures produisent à Paris et dans les grandes villes un effet tout contraire à celui qu'on veut obtenir. On y est trop civilisé pour avoir la résolution des Russes et des Espagnols. L'imagination des citadins s'effraie de la violence du parti qu'on leur propose; ils reculent devant le tableau trop hideux que la guerre leur présente: les écrits de tous ces députés, échappés de l'incendie et des ruines de leur province, abattent les esprits au lieu de les relever; et l'on demande encore plus hautement la paix, puisqu'elle doit mettre un terme à tant d'horreurs.

Dans les campagnes, au contraire, tous les hommes sont déjà soldats; il ne s'agit plus que de les rallier.

Avant de quitter le bourg de Fismes, Napoléon signe un décret par lequel non seulement il autorise, mais même requiert tout Français de courir aux armes, à l'approche de nos armées, pour seconder nos attaques. Dans un second décret du même jour, Napoléon prononce le supplice des traîtres contre tout maire ou fonctionnaire public qui refroidirait l'élan de ses administrés, au lieu de l'exciter.

Ces décrets reçoivent la plus grande publicité, mais aucune suite n'est donnée à leur exécution. 180

On ne tarde pas à s'apercevoir que Napoléon, en les rendant, a moins voulu se procurer une ressource militaire qu'un épouvantail politique. Ces appels, ces démonstrations de levée en masse, dont nos journaux sont devenus les trompettes, vont frapper l'attention des souverains alliés: peut-être intimideront-ils la haine des rois en leur faisant entrevoir jusqu'où peut aller cette guerre, si elle est poussée de part et d'autre avec trop d'acharnement.

Plus les circonstances deviennent critiques, moins Napoléon voudrait prolonger l'excursion dans laquelle il s'est engagé. Cependant il ne peut se résoudre à renoncer à la poursuite des Prussiens sans les avoir mis, du moins pour quelque temps, hors d'état de revenir sur nous. Maintenant qu'ils sont derrière l'Aisne, et qu'ils ont pu se réunir aux renforts que les armées du nord leur fournissent, on doit croire qu'ils ne refuseront pas davantage le combat: Napoléon ne cherche plus qu'à presser l'événement.

Dans la nuit du 4 au 5 mars, le général Corbineau est détaché de Fismes, avec la cavalerie du général Laferrière-Lévêque, pour aller s'emparer de Reims, dont la possession est trop utile en ce moment pour la laisser à l'ennemi. Le général Corbineau reprend Reims le 5 à quatre heures du 181

matin. Tandis que cette opération s'effectue, Napoléon en médite une non moins importante: il s'agit de surprendre le passage de l'Aisne.

Dans la journée du 5, il dirige son avant-garde sur Béry-au-Bac, où la route de Reims à Laon traverse l'Aisne sur un pont récemment construit. Toute l'armée s'y porte par la traverse. La cavalerie du général Nansouty enlève le pont et jette l'ennemi en désordre sur Corbeny. Dans ce léger combat, on fait prisonnier le colonel russe Gagarinn.

Napoléon reste cette nuit à Béry-au-Bac.

Le passage de l'Aisne étant effectué, il se décide à envoyer des coureurs à Mézières, à Verdun et à Metz. Ces émissaires portent l'ordre aux garnisons des Ardennes et de la Lorraine de se mettre en mouvement pour fermer les routes, et seconder les opérations de l'armée impériale, dont l'approche leur est annoncée.

Le 6 mars, l'armée s'avance sur Laon; mais on s'arrête à Corbeny. Tous les rapports annoncent que l'ennemi vient au-devant de nous: ce sont les corps russes de Wintzingerode, de Woronzof et de Sacken; ils se présentent seuls, pour donner le temps à l'armée prussienne fatiguée de se rallier autour de Laon.

182

L'armée russe prend position sur les hauteurs de Craonne; cette montagne est le commencement d'une chaîne de collines qui se prolonge à notre gauche, entre le cours de l'Aisne et la route de Laon; l'ennemi, posté sur l'arête de cette côte longue et étroite, paraît inaccessible sur ses flancs, et presque inattaquable de front.

Le désir d'en finir diminue à nos yeux les obstacles; notre avant-garde parvient à s'établir à Craonne, qui est à mi-côte; le maréchal Ney fait monter ses troupes jusqu'à la ferme d'Urtubie; les officiers d'ordonnance Gourgaud et Caraman vont reconnaître les défilés de la montagne; ils s'emparent des plus importants: les troupes s'approchent, et l'on se prépare à une bataille pour le lendemain.

Napoléon passe la nuit au village de Corbeny.

Les principaux habitants des villages voisins étaient accourus au quartier impérial, pour donner des renseignements sur les localités. Partout un même concours de Français zélés venaient entourer Napoléon; il était dans l'habitude d'interroger lui-même tous ceux qui se présentaient: cette nuit, il reconnaît dans le maire de Baurieux, M. de Bussy, son ancien camarade au régiment de la Fère; cet officier avait émigré, et, depuis son retour, vivait retiré dans son patrimoine, sur les bords de l'Aisne. Napoléon le fait remonter au grade de colonel, le met au nombre de ses aides de camp, et le désigne pour servir de guide sur le terrain de Craonne.

183

Dans la même nuit, un émissaire parti de Strasbourg, et que le comte Roederer envoie, parvient jusqu'à nous; il a traversé les départements de la Lorraine et de la Champagne, que l'ennemi occupe; il nous confirme que le mouvement général de retraite de l'armée de Schwartzenberg s'est fait ressentir jusqu'au Rhin: on apprend par lui que les habitants des Vosges, enhardis par la fuite des bagages autrichiens, se sont soulevés, et ont fait éprouver à l'ennemi des pertes énormes sur toutes les routes; que, dans le département de la Meuse, près de Bar-sur-Ornain, les paysans ont tué un général russe et dispersé le régiment qui l'escortait; que la garnison de Verdun pousse ses sorties jusqu'à Saint-Mihiel; que celle de Metz envoie des patrouilles jusqu'à Nancy; que nos places d'Alsace sont faiblement observées; que la garnison française de Mayence montre journellement des partis du côté de Spire; qu'enfin les garnisons et les habitants de cette partie de la France sont plus que jamais disposés à seconder les projets que Napoléon a sur eux. Cet émissaire se nomme Wolff; il se fait reconnaître pour avoir été sergent d'artillerie dans le régiment où le colonel Bussy et Napoléon lui-même ont servi. Il reçoit la décoration de la Légion-d'Honneur, et repart pour l'Alsace avec des ordres.

184

Le 7, à la pointe du jour, la bataille de Craonne commence.

Nos troupes parviennent successivement sur le plateau; mais la grande difficulté est de s'y établir. Le maréchal Ney et le maréchal Victor combattent à la tête de l'infanterie; le maréchal Victor est blessé: le général Grouchy commande la cavalerie de l'armée, le général Nansouty commande la cavalerie de la garde; tous deux sont blessés. Le général Belliard prend le commandement de la cavalerie; le général Drouot dirige le feu de nos batteries: il parvient enfin à faire reculer celles de l'ennemi; mais sur cette arête, on ne peut que marcher devant soi: les Russes se retirent pied à pied, et aucun mouvement de flanc ne peut précipiter leur retraite.

La victoire de Craonne, disputée une grande partie de la journée, ne nous laisse pour trophées que les morts de l'ennemi.

On poursuit les Russes jusqu'à la grande route de Soissons à Laon; cet embranchement de chemin s'appelle l'Ange-Gardien, du nom d'une auberge qui s'y trouve placée: l'ennemi tient encore quelques heures sur ce point, pour donner le temps aux Prussiens d'évacuer Soissons et de venir le rejoindre.

185

A la nuit, le quartier impérial descend du champ de bataille dans la vallée de l'Aisne pour y trouver un village: on passe la nuit dans le petit village de Bray en Laonnais.

Napoléon, sortant de cette action meurtrière dont il a partagé tous les dangers, encore ému des incertitudes du combat, harassé de fatigues, entouré de blessés et de mourants, était dans un de ces moments où les dégoûts de la guerre rassasieraient l'âme la plus belliqueuse: on lui annonce des dépêches de Châtillon; c'est Rumigny, l'un des commis de son cabinet, qui les apporte. Si ce sont des paroles de paix, Napoléon n'a jamais été plus disposé à les écouter.

Le congrès de Châtillon, que les conférences militaires de Lusigny avaient suspendu pendant quelques jours, a repris ses séances, et les plénipotentiaires des alliés y déploient la rigueur de leurs nouvelles instructions. Les prétentions que la France vient de montrer à Lusigny sont qualifiées d'infraction aux bases de la négociation: on veut maintenant que le duc de Vicence ne songe plus à discuter; il faut qu'il souscrive à la condition des anciennes limites, ou bien qu'il remette son contre-projet; et déjà l'on parle hautement de se séparer, si la France représente des articles contraires aux bases dont on ne veut plus se départir. Telle est la substance des dépêches qu'on remet à Napoléon sur le champ de bataille de Craonne; le duc de Vicence demande qu'on lui envoie des instructions définitives sur le contre-projet qu'il doit remettre. 186

Napoléon ne s'attendait qu'à des conditions pénibles; il est résigné aux plus grands sacrifices; les concessions auxquelles il se prépare sont immenses: mais il ne veut pas ajouter à nos humiliations celle de les provoquer par un acte émané de lui-même. «S'il faut recevoir les étrivières, dit-il, c'est bien le moins qu'on me fasse violence.» Rumigny ne remportera donc pas le contre-projet qu'il est venu chercher; mais il a dû recueillir les paroles qui viennent d'échapper à Napoléon.

Au surplus, Napoléon voudrait que son plénipotentiaire fût en mesure de connaître enfin les mesures qu'on ne peut éviter. Napoléon craint surtout les inconvénients d'une précipitation qui, pour en finir plus vite, nous ferait céder plus qu'on ne veut réellement obtenir. L'empressement qu'on montre à conclure est si vif, que, jusqu'au dernier moment, il croit devoir le contenir dans de justes bornes; cette considération l'emporte sur toutes les autres et dicte sa réponse. Quant aux dangers qu'il peut courir en s'abandonnant à de nouveaux hasards, son âme se refuse à prévoir jusqu'où peut aller le ressentiment de ses ennemis et l'indifférence de son beau-père. 187

Rumigny n'a pris que quelques heures de repos; au jour il monte à cheval pour retourner à Châtillon. Après l'avoir expédié, Napoléon va rejoindre la tête de ses colonnes.

Notre avant-garde avait dépassé l'Ange-Gardien; tandis qu'elle s'avance sur Laon, on envoie prendre possession de Soissons, et notre jonction se fait de ce côté avec le duc de Trévise, qui n'avait pas dépassé l'Aisne.

On espérait arriver le soir même aux portes de Laon; mais à deux lieues de cette ville, la route est resserrée entre des marais qui forment un défilé, dont l'ennemi profite pour arrêter notre marche.

Napoléon revient de sa personne jusqu'à Chavignon, petit village situé à peu près à égale distance de Soissons et de Laon; il y passe la nuit, et y est rejoint par le général Flahaut, qui arrive de Lusigny. L'Autriche, n'ayant plus besoin d'armistice, a cessé de favoriser cette négociation secondaire, et dès lors les commissaires de Lusigny se sont séparés: depuis notre départ de Troyes on s'attendait à ce résultat. 188

Il fallait penser à forcer, pour le lendemain, les passages où l'armée venait d'être arrêtée.

Dans cette nuit (du 8 au 9) le premier officier d'ordonnance, Gourgaud, se met à la tête d'une entreprise qui doit favoriser notre attaque. Un chemin de traverse tourne à gauche le défilé des marais; Gourgaud se jette de ce côté avec quelques troupes choisies, et, à la faveur de l'obscurité, surprend les grand'gardes des alliés; il jette l'alarme chez l'ennemi, et parvient à faire une diversion complète, pendant laquelle les troupes du maréchal Ney franchissent le défilé.

L'armée française arrive ainsi au pied des hauteurs de Laon. Le corps du duc de Raguse, qui est venu passer l'Aisne au pont de Béry-au-Bac, a couché à Corbeny, et débouche sur Laon par la route de Reims, en même temps que le gros de l'armée arrive par la route de Soissons. Notre ligne se forme; le 9 au soir, le reste de nos troupes est arrivé. Le prince de la Moskowa, le duc de Raguse, le duc de Trévise, et la garde impériale, occupent les positions qui leur ont été assignées. Tout est prêt pour l'attaque, les ordres partent, et le lendemain, dès la pointe du jour, l'affaire doit commencer. 189

Le maréchal Blücher, qui a rallié toutes ses forces russes et prussiennes, vient en outre de faire sa jonction avec l'armée du prince royal de Suède.

C'est pourtant avec répugnance que Bernadotte s'avance pour combattre ses anciens compatriotes; il n'a franchi qu'à regret la limite du Rhin, qu'autrefois ses services ont contribué à donner à la France; l'animosité qu'il a contre Napoléon semble s'affaiblir à mesure que le sort de la patrie en est plus compromis. Les méfiances dont la Russie et la Prusse le fatiguent depuis quelque temps contribuent encore à réveiller en lui des sentiments français; mais les événements vont trop vite, ils entraînent. Le prince de Suède n'a pu se dispenser de faire marcher son avant-garde au secours de Blücher.

Ainsi le général prussien, qui fuit devant Napoléon depuis dix jours, a rencontré tant de monde arrivant derrière lui, que, malgré ses échecs, il est encore plus fort que jamais. Il nous oppose au



centre le corps de Bulow, à notre gauche les corps de Langeron, de Sacken et de Wintzingerode; et sur notre droite les corps de Kleist et d'York. Toutes ces troupes ont pour centre la ville de Laon, située sur un pic élevé qui domine les environs. <sup>190</sup>

Dans les rangs français on ne se sent découragé ni par le nombre ni par la position de l'ennemi. Tout présage donc une action sanglante et décisive.

Le 10, à quatre heures du matin, Napoléon mettait ses bottes, et demandait ses chevaux, lorsque deux dragons arrivant à pied dans le plus grand désordre lui sont amenés. Ils disent qu'ils viennent d'échapper par miracle à travers un *hourra* que l'ennemi a fait cette nuit sur les bivouacs du duc de Raguse, et que tout est perdu de ce côté. Ils croient le maréchal pris ou tué. Napoléon fait aussitôt monter à cheval tous ses officiers. Tandis que les uns courent aux nouvelles du côté du duc de Raguse, les autres vont à l'avant-garde suspendre le mouvement général d'attaque que l'armée commençait. Bientôt les renseignements arrivent, et l'on ne tarde pas à acquérir la triste certitude que le corps d'armée du duc de Raguse a été en effet surpris et dispersé dans une attaque de nuit; que le désordre a été extrême, que le parc a perdu une grande partie de ses canons; mais que le duc de Raguse n'est pas tué, et qu'il est de sa personne du côté de Corbeny sur la route de Reims, cherchant à rallier les fuyards. <sup>191</sup>

Cet événement met le comble aux contrariétés qui depuis quelque temps déjouent tous nos efforts.

Nous devons attaquer l'ennemi; c'est lui qui nous attaque, encouragé par les avantages qu'il vient d'obtenir dans la nuit: mais il ne peut parvenir à occuper le village de Clacy, où la division Charpentier fait la plus belle contenance. Il est repoussé, et nos détachements le poursuivent jusqu'aux portes de Laon. Cependant on ne peut plus penser à le forcer dans cette position; il faut s'occuper de la retraite, et Napoléon s'y résigne. Dans l'après-midi, les équipages commencent à se mettre en route; et, pour masquer le mouvement, on continue pendant le reste de la journée de faire diverses démonstrations contre l'ennemi. Ce n'est que le 11 au matin que Napoléon quitte Chavignon. L'armée le suit, et vient prendre position dans les défilés qui couvrent Soissons.

Cette ville, si souvent prise et reprise dans cette courte campagne, et toujours jouant le rôle le plus important, se présente encore dans ce moment comme le seul obstacle qui puisse arrêter l'ennemi. A peine Napoléon est-il descendu à l'évêché, qu'il s'occupe de pourvoir à la défense de la place. Il fait appeler les officiers du génie, les officiers d'artillerie, le duc de Trévisse. Il passe avec eux l'après-midi du 11, et toute la journée du 12, tantôt au cabinet, couché sur une carte et le compas à la main; tantôt à cheval, parcourant le terrain et jetant partout son coup d'oeil. <sup>192</sup>

C'est le duc de Trévisse qui reste à Soissons: tandis qu'il y disputera le passage à l'armée de Blücher, Napoléon tourne ses armes contre un nouvel ennemi.

Dans la nuit du 12 au 13 mars, au moment où l'armée allait se mettre en marche pour revenir sur la Seine par la route de Soissons à Château-Thierry, Napoléon a reçu la nouvelle que le corps d'armée du général russe Saint-Priest, qui manoeuvrait du côté de Châlons-sur-Marne, vient de s'emparer de Reims. Le général Corbineau, aidé de la cavalerie du général Defrance, avait d'abord repoussé l'ennemi jusqu'à Sillery; mais les Russes étaient revenus au nombre de quinze mille hommes, et il avait fallu céder. On croyait Corbineau pris ou tué.

L'occupation de Reims par l'ennemi rétablissait les communications de Schwartzberg avec Blücher; d'ailleurs cette entreprise tournait déjà la position qui venait d'être assignée au duc de Trévisse: Napoléon ne peut négliger cet ennemi; il prend aussitôt le chemin de Reims, et le soir même il arrive aux portes de la ville. Les Russes, quoique surpris, n'en montrent pas moins la résolution de se défendre. On se bat toute la soirée et une partie de la nuit. Enfin, le général ennemi est grièvement blessé; on l'emporte, ses troupes le suivent, et Napoléon entre à Reims à une heure du matin. <sup>193</sup>

Les malheureux habitants avaient tout à craindre d'un tumulte que l'obscurité de la nuit pouvait porter au comble. Cependant (et il faut le dire à la louange des Russes et des Français) les uns ont évacué la ville, les autres en ont pris possession, sans qu'il y ait eu d'autres dommages que ceux qui sont inévitables dans un combat. Corbineau, qui avait disparu au moment de l'occupation de Reims par l'ennemi, se retrouve le 14, à la pointe du jour, parmi les bourgeois de Reims, qui viennent faire foule devant le logis de Napoléon: il était resté déguisé chez un habitant.

Les troupes du duc de Raguse, après s'être ralliées au pont de Béry-au-Bac, étaient venues prendre part à l'attaque de Reims. Leur chef est appelé pour rendre compte de son désastre; il se présente: à sa vue, Napoléon s'emporte en reproches, qui n'entrent que trop avant peut-être dans le coeur du maréchal. Cependant après les plaintes viennent les explications: bientôt les sentiments que Napoléon a toujours portés à son aide de camp prennent le dessus, et ce n'est plus qu'un maître en l'art de la guerre qui relève les fautes d'un de ses élèves de prédilection: Napoléon finit par le retenir à dîner. <sup>194</sup>

Le même jour, 14, l'armée reçoit un renfort précieux dans la circonstance: on le doit au zèle et à l'activité du général Janssens, Hollandais, ancien gouverneur du cap de Bonne-Espérance, qui commande en ce moment sur la frontière des Ardennes. Les émissaires qu'on lui a envoyés pour

le prévenir de l'arrivée de l'armée sur les bords de l'Aisne lui sont parvenus. Il a tiré aussitôt tous les détachements qu'il a pu des garnisons qu'il commande; et de ces détachements, réunis à Mézières, il a formé en dix jours un corps de six mille hommes, qu'il amène lui-même par la route de Rethel.

Tandis que le prince de la Moskowa s'avance vers Châlons, l'armée fait halte dans les environs de Reims, et y passe les journées du 14, du 15 et du 16. Ces trois jours de repos sont indispensables pour se préparer à de nouvelles marches. Napoléon les met à profit dans son cabinet, et médite ce qui lui reste à faire. 195

Cette halte militaire est une des dernières dans lesquelles il trouve le temps de signer le travail de ses ministres, et de mettre toutes les affaires de l'empire au courant. Il passe une grande partie du jour avec le duc de Bassano. Chaque semaine un auditeur du conseil d'état lui apportait le travail de Paris: quelles que fussent les fatigues de la guerre et la gravité des circonstances, il voyait tout, il pourvoyait à tout, et jusqu'alors il avait pu suffire aussi bien aux affaires de l'intérieur qu'à celles de l'armée. 196

---

## CHAPITRE IX.

### NAPOLÉON RAMÈNE L'ARMÉE SUR LA SEINE.--COMBAT D'ARCIS.

(Du 16 au 21 mars.)

Napoléon trouve dans la lecture de ses dépêches des renseignements qui lui permettent de jeter un regard autour de lui.

Au nord, le général Maison continue de manoeuvrer entre Tournay, Lille et Courtray, et contient l'ennemi.

Le général Carnot est resté maître de la campagne d'Anvers, et tient les Anglais à distance. Ceux-ci, après avoir échoué dans la tentative d'un bombardement dont notre flotte était le point de mire, viennent d'éprouver un échec plus sanglant.

Leur général, Graham, avait des intelligences dans Berg-Op-Zoom; la nuit du 8 au 9 mars, ses troupes surprennent l'entrée d'une porte; quatre mille Anglais pénètrent dans la place; ils s'en croient maîtres: mais la présence d'esprit du général Bizanet retourne le péril contre ceux qui l'ont apporté: il rallie ses troupes, marche aux Anglais, les surprend dans l'hésitation de la nuit, les chasse de rue en rue, les accule aux portes qui se sont refermées sur eux; et tout ce qui est entré dans la place y demeure mort ou prisonnier. Bayard n'aurait pas mieux fait! 197

Du côté de Lyon l'horizon s'est rembruni. Le duc de Castiglione, au lieu de remonter la Saône, et de se porter franchement sur Vesoul, s'est amusé à guerroyer avec le général Bubna, qu'il a renfermé dans Genève; mais tandis qu'il avait son quartier général à Lons-le-Saulnier, les généraux Hesse-Hombourg et Bianchi, détachés de la grande armée autrichienne, arrivaient à marche forcée sur Dijon, pour occuper les routes de la Saône, et préserver les alliés de la plus dangereuse diversion qu'ils eussent à redouter.

Augereau surpris s'est vu forcé de faire une contre-marche vers eux. Le 7 mars, il a abandonné le pays de Gex et la Franche-Comté. Ses illusions à l'égard de Bubna, qu'il croyait son seul ennemi, sont dissipées: mais il est trop tard. Il a manqué l'occasion de sauver la France. Ses efforts vont se borner à couvrir Lyon; et, dès ce moment, il cesse de peser dans la balance des grands événements de la campagne. Napoléon se décide à remplacer Augereau par un général plus actif et plus entreprenant. Il jette d'abord les yeux sur son frère Jérôme; mais, pour inspirer confiance aux troupes, il faut un général dont la réputation soit populaire, et Napoléon arrête définitivement son choix sur le maréchal Suchet. 198

Au pied des Pyrénées, tout annonce de la part de l'armée et de son chef un dévouement qui semble défier même les revers. Le maréchal Soult, après avoir tenu en échec, pendant près de deux mois, toutes les forces de Wellington devant Bayonne, a dû abandonner la ligne de l'Adour. Il y a été forcé le 27 février par la perte de la bataille d'Orthez. Sa retraite se fait sur Toulouse dans un ordre admirable; et déjà le 2 mars, au combat de Tarbes, il vient de prendre sa revanche en taillant en pièces les troupes portugaises du général d'Acosta. Mais cette brave armée est affaiblie par les renforts qu'elle ne cesse d'envoyer sur Paris; Bayonne est donc abandonnée à ses propres forces, et le chemin de Bordeaux est ouvert.

A Paris, l'on tremble encore une fois. Les ducs de Tarente et de Reggio n'ont pu conserver Troyes; ils l'ont évacué le 4 mars. Ils ont ensuite essayé d'arrêter l'ennemi au passage de la Seine à Nogent: «Mais l'armée de Schwartzberg, écrivent-ils, s'avance avec assurance, et ils prévoient qu'ils vont être forcés à continuer leur retraite.» 199

Les progrès de l'ennemi, par tant de routes différentes, commencent à donner de la consistance aux espérances de la maison de Bourbon. Le duc d'Angoulême étend ses intelligences jusqu'à Bordeaux et dans tout le midi; M. le comte d'Artois se fait voir dans la Franche-Comté et la Bourgogne.

On a signalé ses agents dans Paris et les amis de la dynastie impériale en ont pris l'alarme. Le prince Joseph, pour conjurer l'orage, a risqué de donner à l'impératrice le conseil d'écrire secrètement à son père; mais cette princesse s'est refusée à faire une pareille démarche sans l'aveu de Napoléon.

La tentative du prince Joseph suffirait seule pour faire entrevoir à Napoléon à quelles inquiétudes on s'abandonne. Décidé à combattre à outrance, il n'a plus de temps à perdre; il veut porter un coup décisif, et ce ne peut être qu'en risquant le tout pour le tout.

Il faut d'abord sauver Paris; l'ennemi peut y être le 20. C'est donc sur Schwartzenberg qu'il faut marcher. Mais on a besoin d'un avantage signalé, et ce n'est pas en attaquant de front qu'on pourra l'obtenir; l'armée française est maintenant trop peu nombreuse: c'est en queue qu'il faut aller prendre les Autrichiens. Cette manoeuvre offre la chance de jeter le désordre dans l'arrière-garde ennemie, de faire des prises importantes, de déranger les combinaisons de l'attaque principale, et de placer les souverains alliés au coeur de la France dans une position faite pour les inquiéter. Au pis aller, notre retraite pourra toujours se faire sur les places de la Lorraine.

On suppose Schwartzenberg arrivé à Nogent. Pour déboucher sur le dos de l'ennemi, l'armée française va donc se diriger sur Épernay, Fère-Champenoise et Méry. Le corps du prince de la Moskowa, qu'il avait été question de détacher en partisan sur la Lorraine, suspendra l'exécution de ce plan pour venir prendre part aux efforts que toutes nos forces réunies vont encore risquer. Ce corps d'armée suivra la grande route de Châlons à Troyes, et gagnera l'Aube; le rendez-vous est sur les bords de cette rivière.

Mais, pendant le mouvement, Paris va se trouver découvert. Déjà Blücher pousse des partis sur Compiègne. L'impératrice et le roi de Rome resteront-ils exposés à être renfermés dans la capitale, sous l'influence des ennemis du dedans et du dehors? Napoléon veut avant tout assurer la liberté de sa femme et de son fils. Il enjoint au prince Joseph de les faire partir de Paris, à la moindre apparence de danger, et de les envoyer avec les ministres sur la Loire.

En même temps Napoléon écrit à son plénipotentiaire à Châtillon, et, dans ce dernier moment de la crise, il n'hésite plus sur les concessions, quelles qu'elles puissent être, pourvu que l'évacuation immédiate du territoire soit la première conséquence du traité. Les dépêches sont expédiées par triplicata. Deux courriers partent ainsi que M. Frochot, auditeur au conseil d'état, qui, né à Châtillon, connaît les localités et doit plus facilement qu'un autre franchir les obstacles qui peuvent retarder sa marche<sup>36</sup>.

**Note 36:** ([retour](#)) Voir la dépêche de Reims, du 17 mars, au supplément de la seconde partie, n° 35.

Toutes ces dispositions faites, l'armée se met en route le 17 au matin. On ne laisse à Reims que le corps d'armée du duc de Raguse. Il doit s'entendre avec le duc de Trévise pour disputer pied à pied le chemin de la capitale aux masses de Prussiens, de Russes et de Suédois qui vont les déborder.

Napoléon arrive de bonne heure à Épernay. Il descend chez M. Moitte, maire de la ville. C'est là qu'il apprend les événements de Bordeaux. Les Anglais y sont entrés; ils y ont été appelés par le maire lui-même, par le comte de Lynch. D'abord les propositions de ce maire ont étonné l'ennemi, qui a hésité à s'y confier. Les gazettes<sup>37</sup> retentissaient encore de ses protestations de dévouement à Napoléon, et Wellington lui faisait l'honneur de craindre un piège dans sa double conduite; mais le duc d'Angoulême avait été entièrement rassuré à cet égard par les missions de M. de la Roche-Jacquelin, qui, depuis quelques jours, allait de Bordeaux chez le prince, et de chez le prince à Bordeaux.

**Note 37:** ([retour](#)) En novembre, le comte de Lynch, accouru au pied du trône pour y donner de nouveaux gages de sa fidélité, s'écriait: «Napoléon a tout fait pour les Français; les Français feront tout pour lui.» (Voyez le Moniteur du 28 novembre 1813.) Et le 29 février, en remettant les drapeaux de la garde nationale de Bordeaux, il n'avait parlé à ses administrés que de leurs devoirs «envers leur auguste souverain, dont tous les soins avaient pour but de conquérir une honorable paix.» Il avait traité de *téméraires les alliés, qui cherchaient à envahir notre territoire*; et si le danger s'approchait de Bordeaux, «il promettait de donner l'exemple du dévouement.» (Voyez le Moniteur du 6 mars 1814.) Il est remarquable que c'est à ce même comte de Lynch qu'on a cru devoir donner le premier cordon de la Légion-d'Honneur qui ait été distribué après la restauration.

Wellington, cédant aux instances du duc d'Angoulême, avait donc consenti à détacher la division du général Bérésford pour donner aux partisans de la maison de Bourbon l'appui qu'ils réclamaient; et ceux-ci, dès qu'ils s'étaient vus protégés par les baïonnettes anglaises, avaient proclamé Louis XVIII. Cette résolution avait eu lieu le 12 mars. Le duc d'Angoulême était attendu à Bordeaux pour y faire son entrée.

Cette défection n'étonne pas Napoléon; il semble s'attendre à de plus douloureuses épreuves!

Les bons habitants d'Épernay avaient défoncé leurs cachettes pour faire accueil à l'armée: pendant quelques heures, le vin de Champagne fait oublier aux soldats leurs fatigues, et aux généraux leurs inquiétudes!

Le 18, l'armée continue sa marche vers l'Aube. On suit la lisière qui sépare la Champagne de la Brie, et l'on s'arrête à Fère-Champenoise pour y passer la nuit.

Dans la soirée, Rumigny arrive de Châtillon. Il annonce à Napoléon que les temporisations diplomatiques touchent à leur terme. Les plénipotentiaires des alliés, n'ayant plus d'inquiétude pour Blücher, ont renfermé aussitôt le duc de Vicence dans un délai de trois jours pour souscrire aux conditions proposées: pressé de cette façon, le plénipotentiaire de France a remis le 15 un contre-projet; mais dans une pareille démarche, et surtout lorsqu'il ne s'agit que de cessions et d'humiliations, le duc de Vicence n'est pas homme à avoir dépassé ses pouvoirs; il est donc probable que son contre-projet, quelque modéré qu'il puisse être, va devenir le signal de la rupture. Tandis que nos derniers courriers font mille détours au gré des caprices des commandants de troupes alliées, le délai fatal doit avoir expiré: ainsi le sort en est jeté. 204

La sensation qu'en d'autres temps cette nouvelle aurait pu faire va se perdre dans la gravité des événements qui surviennent presque aussitôt.

Les renseignements que Napoléon reçoit sur l'ennemi sont de nature à le faire persister dans sa marche sur Méry.

Schwartzenberg avait ces jours derniers son quartier général à Pont; il y a passé la nuit du 13 au 14. Il paraît être en pleine marche sur Paris; son avant-garde, commandée par Witgenstein, était le 16 à Provins. Le duc de Tarente et le duc de Reggio ne cessent d'écrire qu'ils sont poussés sur Paris par toute l'armée autrichienne. Tout confirme donc Napoléon dans l'espoir qu'il va tomber sur l'arrière-garde et sur les bagages de l'ennemi. 205

Le 19 au matin, on se hâte de partir de La Fère-Champenoise pour aller passer l'Aube à Plancy, et dans la soirée notre avant-garde, débouchant à travers les cendres de Méry, se retrouve au hameau de Châtres, sur la grande route de Troyes à Paris. On intercepte des bagages, on culbute des pontons, on fait quelques prisonniers, on recueille de nouveaux renseignements, et la véritable situation des choses s'éclaircit.

Napoléon a été trompé par les alarmes de la capitale. Depuis cinq jours, les ennemis ne marchent plus sur Paris. Ils sont revenus à Troyes; leur avant-garde s'est en effet avancée jusqu'à Provins, mais le gros de l'armée autrichienne est resté presque stationnaire pendant tout le temps qu'a duré l'incertitude des alliés sur les événements de Laon et de Reims. L'échec éprouvé par Saint-Priest et le séjour de Napoléon à Reims ont encore ajouté à l'indécision des généraux ennemis. Ils avaient d'abord fait dire à leur avant-garde de s'arrêter; ils lui avaient ensuite ordonné de se replier sur Nogent et Villenoix. La nouvelle que Napoléon revenait sur la Seine, et qu'il était à Épernay, avait converti soudain ce premier mouvement en une retraite générale. Platoff, qui était à Sezanne avec tous ses Cosaques, était revenu le 17 sur Arcis; les ponts de Nogent avaient été levés précipitamment; le grand quartier général des alliés s'était replié sur Troyes; les gros bagages avaient reculé plus loin. Il était même question chez l'ennemi de se retirer jusqu'à Bar<sup>38</sup>. Les troupes que nous venons de surprendre à Châtres sont l'arrière-garde de l'arrière-garde; elles appartiennent au corps de Giulay, et ramènent les derniers bateaux du pont qui avait été jeté à Nogent. 206

**Note 38:** [retour](#) C'est dans cette terreur panique que l'empereur Alexandre fit dire, à quatre heures du matin, au général Schwartzenberg qu'il fallait envoyer un courrier à Châtillon pour qu'on signât le traité de paix que demanderait le duc de Vicence. (Voyez Wilson sur la Russie, édition de Paris, de 1817, page 90.) On assure que l'anxiété que l'empereur Alexandre éprouva à cette époque fut si grande, qu'il disait lui-même «que la moitié de sa tête en grissonnerait.» (Voyez l'ouvrage de M. de Beauchamp, page 112, tome II.)

Ainsi, plus de doutes; la grande armée autrichienne a rétrogradé; Paris en est délivré, et le retour de Napoléon a suffi pour ce résultat. Mais ici le succès tourne contre nous; il dérange nos plans, fait venir l'armée, au pas de course, de Reims jusqu'à Méry, pour frapper sur le vide, et nous rejette dans le cercle des incertitudes, en imposant à Napoléon la nécessité d'entreprendre un nouveau système d'opérations. Le seul avantage qu'on ait obtenu, c'est la jonction avec les corps des ducs de Tarente et de Reggio. Ces maréchaux arrivent de Villenoix à Plancy, croyant suivre les traces de Witgenstein; malgré cette réunion, nos forces sont encore tellement disproportionnées, qu'il est impossible de se commettre aux hasards d'une bataille rangée. Les considérations qui à Reims ont décidé à manoeuvrer sur les derrières de Schwartzenberg se représentent avec les mêmes probabilités. Napoléon reprend donc son premier plan. Nous avons tourné trop court en rabattant de Fère-Champenoise sur Plancy; maintenant, pour nous replacer dans la direction qui conduit sur les derrières de l'ennemi, nous allons remonter l'Aube jusqu'à Bar s'il le faut. 207

Le 20 mars, toute l'armée était donc en marche pour remonter l'Aube: on arrive de bonne heure à la hauteur d'Arcis. On ne devait pas s'y arrêter; mais on aperçoit sur la route de Troyes quelques troupes ennemies: des détachements vont les reconnaître; ils trouvent de la résistance, l'avant-garde s'engage, le canon gronde. Napoléon accourt, il appelle successivement toutes ses troupes; les forces de l'ennemi s'accroissent aussi, mais dans une proportion bien plus forte; et bientôt Napoléon, qui a eu l'espoir de tomber sur un corps isolé, reconnaît que c'est l'armée de 208

Schwartzenberg tout entière qu'il a devant lui.

De nouvelles résolutions chez les alliés avaient amené de nouveaux hasards.

Au moment où le prince Schwartzenberg se disposait à évacuer Troyes pour continuer sa retraite, l'empereur Alexandre s'était opposé à ce mouvement. Un conseil de guerre avait été convoqué dans la nuit, et l'on avait avisé aux moyens de ne pas toujours reculer devant nos petites armées. A cet effet, on était convenu de se procurer une masse de forces telle que le nombre pût désormais l'emporter sur le courage, triompher des manoeuvres et maîtriser toutes les chances. Le nouveau plan consiste à réunir en une seule armée les forces immenses de Blücher et de Schwartzenberg. Toute opération d'attaque ou de retraite doit être ajournée jusqu'après cette grande concentration. Déjà l'ordre avait été donné à Blücher de se rapprocher des bords de la Marne; en conséquence, il n'y a plus qu'à se mettre en marche pour aller au-devant de lui. Le rendez-vous général est donné dans les plaines de Châlons: Schwartzenberg s'y rendait par la route d'Arcis. 209

Combien Napoléon, fatigué de conseils timides et de récits décourageants, était loin de soupçonner qu'il pût encore intimider ses ennemis au point de leur inspirer des marches d'une si haute prudence! En cherchant à manoeuvrer sur leurs flancs, il est tombé dans la nouvelle direction qu'ils viennent de prendre, et retrouve leur avant-garde. Cette rencontre est extrêmement critique pour l'armée française. Napoléon y court personnellement de grands risques. Enveloppé dans le tourbillon des charges de cavalerie, il ne se dégage qu'en mettant l'épée à la main. A diverses reprises il combat à la tête de son escorte; et loin d'éviter les dangers, il semble au contraire les braver. Un obus tombe à ses pieds; il attend le coup, et bientôt disparaît dans un nuage de poussière et de fumée: on le croit perdu; il se relève, se jette sur un autre cheval, et va de nouveau se placer sous le feu des batteries!... La mort ne veut pas de lui. 210

Tandis que l'ennemi se développe et forme un demi-cercle qui nous renferme dans Arcis, l'armée française se rallie sous les murs crénelés des maisons des faubourgs. La nuit vient la protéger dans cette position, mais on ne peut espérer de s'y maintenir long-temps; à chaque instant l'ennemi nous resserre davantage. Les boulets se croisent dans toutes les directions sur la petite ville d'Arcis; le château de M. de la Briffe, où se trouve le quartier impérial, en est criblé. Les faubourgs sont en feu, et nous n'avons qu'un seul pont derrière nous pour sortir de ce mauvais pas. Napoléon met la nuit à profit; le 21 au matin, un second pont est jeté sur l'Aube, et le mouvement d'évacuation commence.

Cependant l'affaire s'est engagée de nouveau sur toute la ligne, et dure une partie de la journée. On ne combat plus pour la victoire, mais on fait tête à l'ennemi; on le retient, on l'arrête, quand il pouvait nous écraser, et l'on repasse l'Aube avec ordre. Les ducs de Tarente et de Reggio restent les derniers sur la rive gauche<sup>39</sup>.

**Note 39:** [retour](#) Avant de quitter Arcis, Napoléon envoie deux mille francs de sa cassette aux soeurs de la charité, pour que, dans ce désastre, elles aient de quoi pourvoir aux premiers besoins des blessés et des malheureux. C'est le comte de Turenne qui est chargé de ce message.

Si Napoléon était mort sur le trône, combien de traits semblables, révélés par la reconnaissance, auraient déjà fatigué l'éloquence des panégyristes! (*Note de l'éditeur.*)

Cette affaire achève de convaincre l'armée qu'elle est trop faible pour lutter corps à corps contre les masses de l'ennemi. N'ayant pu leur barrer le passage de l'Aube, pouvons-nous penser à leur disputer le chemin de la capitale? Napoléon ne veut point reculer devant Schwartzenberg jusqu'aux barrières de Charenton. Il abandonne la route de Paris, et opère sa retraite par les chemins de traverse qui conduisent du côté de Vitry-le-Français et de la Lorraine. 211

212

---

## CHAPITRE X.

### MARCHES ET CONTRE-MARCHES ENTRE VITRY, SAINT-DIZIER ET DOULEVENT.

(Du 21 au 28 mars.)

Nous voici désormais séparés de la capitale: les avenues en sont ouvertes à l'ennemi; mais aura-t-il la confiance d'y marcher?

Le parti que prend Napoléon menace les communications principales des alliés, et va peut-être allumer un fatal incendie sur leurs derrières. S'ils donnent à cette manoeuvre hardie l'attention qu'elle mérite, Paris n'aura rien à craindre. Déjà ils semblent suivre nos traces avec inquiétude; les ducs de Reggio et de Tarente, qui sont à l'arrière-garde, font dire que toute l'armée ennemie est à notre poursuite. Napoléon, en s'éloignant, emporte donc l'espoir d'attirer les alliés dans un nouveau système d'opérations. Mais en même temps Napoléon ne perd pas de vue la rive gauche

de la Seine, que les alliés viennent d'abandonner; il veut manoeuvrer de manière à rester toujours maître de revenir sur Paris par cette route. 213

On passe la nuit du 21 au 22 au village de Sommepeuis.

Le 22 on traverse la Marne au gué de Frignicourt. Un détachement va sommer Vitry-le-Français d'ouvrir ses portes, et la journée finit par de vaines démonstrations contre cette place. Napoléon s'arrête au château de Plessis-ô-le-Comte, commune de Longchamps, entre Vitry et Saint-Dizier. Il y dicte le bulletin d'Arcis et quelques dépêches pour Paris; mais les courriers n'ont plus de route: on a recours à des émissaires qui promettent de gagner Paris à travers champs<sup>40</sup>.

**Note 40:** [\(retour\)](#) Le bulletin d'Arcis a été perdu.

Le 23, l'armée continue son mouvement. On couche à Saint-Dizier; c'est dans cette ville que le duc de Vicence rejoint le quartier impérial. Il a quitté Châtillon le 20 mars; les derniers ordres de l'empereur, dont M. Frochot était porteur, ne lui sont parvenus qu'après la rupture. Le duc de Vicence était même déjà à trois lieues de Châtillon; il arrive accompagné du secrétaire de légation Rayneval; et pour arriver jusqu'à nous, ils ont dû subir les nombreux détours que l'ennemi leur a prescrits. 214

Ce retour du duc de Vicence sert de prétexte aux propos d'un sourd mécontentement qui règne dans la plupart des états majors généraux. Il y a autour de Napoléon lui-même trop de personnes qui s'éloignent de Paris avec regret. On s'inquiète tout haut; on commence à se plaindre. Dans la salle qui touche à celle où Napoléon s'est enfermé, on entend des chefs de l'armée tenir des propos décourageants<sup>41</sup>. Les jeunes officiers font groupe autour d'eux. On veut secouer l'habitude de la confiance. On cherche à entrevoir la possibilité d'une révolution; tout le monde parle, et d'abord on se demande: «Où va-t-on? Que devenons-nous? S'il tombe, tomberons-nous avec lui?» Jamais Napoléon n'a eu plus besoin de sa forte volonté pour lutter contre l'opposition qui l'entoure; mais, pour la première fois, il ignore ce qui se passe chez lui... ou feint de l'ignorer.

**Note 41:** [\(retour\)](#) «Il y a des exemples qui sont pires que des crimes...» Montesquieu, *Grandeur des Romains*, chap. 8.

Après l'aveu qui vient de nous échapper, hâtons-nous de rendre justice à l'armée. Officiers et soldats, tous ont conservé l'énergie et le dévouement qui peuvent seuls faire réussir la campagne aventureuse à laquelle on est près de s'abandonner. 215

Napoléon, avant de prendre un parti définitif, a besoin de recueillir des renseignements plus certains sur celui auquel la grande armée des alliés s'est elle-même décidée. Pour mettre le temps à profit, et continuer l'exécution de ses projets, il fait attaquer toutes les routes de l'ennemi; il envoie du côté de la Lorraine le duc de Reggio, qui s'établit à Bar-sur-Ornain, et du côté de Langres le général Piré, qui va courir jusqu'à Chaumont. Ces routes sont les lignes d'opération des alliés; elles sont couvertes de leurs parcs, de leurs bagages, de leurs voyageurs; on y trouvera des nouvelles, et il est possible d'y faire d'importantes captures! En attendant, l'armée prend position sur la route qui communique de Saint-Dizier à Bar-sur-Aube. Le 24 au soir, le quartier impérial s'établit à Doulevant; nos ailes s'étendent, l'une vers Bar, l'autre vers Saint-Dizier, prêtes à déboucher également sur les routes de la Lorraine, sur celles de la Bourgogne, ou sur la route de Paris par la rive gauche, suivant les avis qu'on recevra.

Dans la réception que l'empereur a faite au duc de Vicence à Saint-Dizier, il lui a témoigné être toujours dans les dispositions pacifiques qui ont dicté ses dépêches de Reims. Persistant dans ces dispositions de la manière la plus franche et la plus positive, il autorise le duc de Vicence à écrire à M. de Metternich pour reprendre les négociations. C'est de Doulevant que les lettres du duc de Vicence sont expédiées, et c'est le colonel d'état major Gallebois qui en est porteur<sup>42</sup>. 216

**Note 42:** [\(retour\)](#) Voir les lettres de Doulevant, au supplément de la seconde partie, n<sup>os</sup> 42 et 43.

Napoléon reste toute la journée du 25 à Doulevant. Pendant ce repos la cavalerie du général Piré entre à Chaumont, intercepte la route de Langres, enlève des estafettes et des courriers, soulève les paysans, et répand l'alarme depuis Troyes jusqu'à Vesoul. Mais le 26 au matin, Napoléon est tout-à-coup rappelé sur Saint-Dizier; l'ennemi y attaque vivement notre arrière-garde; il l'a forcée d'évacuer cette ville, et s'avance avec une confiance dont Napoléon croit pouvoir profiter. L'armée arrive donc inopinément au secours de l'arrière-garde, et rétablit le combat. La cavalerie des généraux Milhaud et Sébastiani bat l'ennemi au gué de Valcourt sur la Marne. Les alliés en désordre abandonnent Saint-Dizier, et s'enfuient par les deux routes opposées de Vitry et de Bar-sur-Ornain.

Napoléon rentre encore une fois à Saint-Dizier; il y passe la nuit. 217

Il croyait être poursuivi par l'armée du prince Schwartzemberg, et il apprend par les déclarations des blessés que c'est à un corps détaché de l'armée de Blücher qu'il vient d'avoir affaire: les rapports de l'arrière-garde n'avaient cessé de répéter que toutes les forces de l'ennemi couraient après nous, et il acquiert la certitude que le corps d'armée de Wintzingerode est le seul qui ait été envoyé à notre poursuite. Que devient donc Schwartzemberg? Comment les troupes de Blücher, qui naguère menaçaient Meaux, se trouvent-elles maintenant aux portes de la Lorraine?

On se perd en conjectures.

Napoléon prend le parti de pousser une forte reconnaissance sur Vitry, et le 27 au soir il recueille sous les murs de cette place des détails qui lui donnent enfin l'explication des mouvements de l'ennemi. Les dépositions des prisonniers, le rapport de quelques uns de nos soldats échappés des mains de l'ennemi, les bulletins des alliés, leurs proclamations imprimées, que les paysans des environs de Vitry nous apportent, confirment la vérité sur les événements qui viennent de se passer.

Tandis que Schwartzenberg forçait le passage de l'Aube à Arcis, Blücher arrivait par la route de Reims sur les bords de la Marne. Il avait rejeté du côté de Château-Thierry les corps du duc de Raguse et du duc de Trévise. Le 23, la jonction des armées de Blücher et de Schwartzenberg s'était opérée. Jamais, depuis Attila, l'immense plaine qui s'étend entre Châlons et Arcis n'avait contenu plus de soldats! 218

Il restait aux alliés à décider s'ils marcheraient contre Napoléon, ou s'ils s'avanceraient sur Paris; ils avaient long-temps hésité<sup>43</sup>. Les chefs les plus prudents, craignant une *Vendée impériale*, avaient parlé de se retirer sur le Rhin; et la réunion de toutes leurs forces ne leur paraissait pas moins nécessaire pour effectuer une telle retraite que pour marcher en avant: mais sur ces entrefaites, des émissaires secrets étaient arrivés de Paris<sup>44</sup>; ils avaient apporté la nouvelle qu'un puissant parti attendait les alliés; dès lors toute irrésolution avait cessé. Certain d'avoir la trahison pour auxiliaire, l'ennemi avait choisi, pour la première fois, le parti le plus hardi, et le 23 mars au soir une proclamation qui annonçait à la France la rupture des négociations de Châtillon, et la réunion des deux grandes armées européennes, avait publié la résolution des alliés de s'avancer en masse sur Paris. 219

**Note 43:** (retour) Les alliés n'ignoraient pas que des instructions secrètes et précises étaient parvenues aux garnisons des places du Rhin et de la Moselle, à l'effet de se mettre en campagne à un signal convenu, et de se réunir à l'armée qu'on promettait de faire manoeuvrer sur la Lorraine... Mais ce qui méritait la plus sérieuse attention, c'étaient les dispositions au soulèvement que manifestaient un grand nombre de paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté, et de la Bourgogne. Dans les Vosges et les départements voisins, plusieurs insurrections partielles avaient entravé les opérations des armées alliées, ainsi que la marche de leurs convois. Au sein de l'Alsace, à Mulhausen, on avait découvert un complot tendant à égorger la faible garnison, et à se porter aussitôt sur Huningue pour attaquer les assiégeants, enclouer leurs canons, brûler le pont de Bâle et piller cette ville. Les ramifications de cette trame s'étendaient à plus de quarante paroisses. Ces dispositions hostiles étaient de nature à inspirer de l'inquiétude aux souverains alliés. Ils ne se dissimulèrent pas qu'ils ne pouvaient sans danger laisser manoeuvrer sur leurs communications une armée aussi mobile et un chef aussi entreprenant. Au moindre revers, la population entière des provinces envahies pouvait se lever, couper les ponts et les routes, attaquer les convois, brûler les magasins, harceler et affamer ses ennemis; en un mot, transformer la guerre en une insurrection nationale, et répondre ainsi aux provocations et aux efforts de Napoléon. Paris, cette ville immense, n'était-elle pas en état de guerre, et disposée pour une défense sérieuse? Presque tous les rapports, les journaux, les bulletins, les proclamations étaient unanimes. (Voyez Beauchamp, campagne de 1814, tome II, page 136 et suivantes.)

**Note 44:** (retour) 44: Depuis la rupture des conférences de Châtillon, le czar avait reçu du sein de Paris même la première communication un peu authentique de la situation réelle de cette capitale, etc. (Beauchamp, tome II, page 139.)

Si les révélations historiques de M. Beauchamp ne suffisent pas, nous pouvons y ajouter les aveux précieux échappés à M. l'abbé de Pradt: «Les alliés, se sentant sur un terrain tout neuf, au milieu d'éléments absolument inconnus, désiraient s'appuyer des connaissances des personnes qu'ils supposaient être les mieux informées de l'état intérieur de la France. MM. de Talleyrand et de Dalberg avaient fixé leur attention d'une manière plus particulière... Quelque peu de titres que je puisse avoir à partager cet honneur, il m'avait été accordé. *On avait poussé l'attention jusqu'à pourvoir à notre avenir*, s'il eût été compromis par les événements... Nos réunions avec les personnes ci-dessus citées continuaient toujours, et souvent plusieurs fois par jour. Le congrès de Châtillon était notre fléau. Nous n'avons pas laissé passer un jour sans miner, sans ébranler la domination de l'empereur, et sans chercher ce qu'il fallait lui susciter au jour de sa chute. Les armées françaises se trouvaient interposées entre Paris et les alliés, les communications avec eux étaient de la plus extrême difficulté. Le premier qui ait triomphé des obstacles fut M. de Vitrolles, et c'est par lui que les ministres des grandes puissances commencèrent à acquérir des connaissances positives sur l'état des affaires intérieures, qu'ils ignoraient tout-à-fait.» (Extrait du récit historique publié par M. de Pradt sur la restauration de la royauté, pages 30, 31, 32 et 47.)

Pour achever d'éclaircir cette époque décisive de la campagne, nous finirons par la déclaration que M. Wilson, témoin oculaire, a publiée, page 91 de son écrit sur cette campagne. «Les alliés se trouvaient dans un cercle vicieux, d'où il leur était impossible de se tirer, *si la défection ne fût venue à leur secours*. Ils étaient hors d'état d'assurer leur retraite, et cependant obligés de s'y déterminer. Cette défection favorable à leur cause, et qui, à ce que l'on croit, était préparée de longue main, fut consommée au moment même où les succès de Bonaparte semblaient hors du pouvoir de la fortune; et le mouvement sur Saint-Dizier, qui devait lui assurer l'empire, lui fit perdre la couronne.» 220

Les ducs de Trévise et de Raguse devaient présenter quelques obstacles à la marche de l'ennemi; ils pouvaient du moins rallier à eux les renforts et les convois qui sortaient chaque jour de la capitale pour aller rejoindre Napoléon; multiplier, par une retraite digne de leur talent, les fatigues de leurs adversaires, et se retirer enfin, sans avoir été entamés, jusqu'aux barricades des 221

faubourgs de Paris: mais tous les malheurs devaient nous accabler à la fois. Les deux maréchaux, persuadés que Napoléon faisait sa retraite sur eux, avaient cru devoir se porter au-devant de lui. 222 Ils n'avaient reçu aucun des officiers que l'état major leur avait envoyés. A Château-Thierry, s'étant hasardés à marcher sur Fère-Champenoise, ils étaient venus donner tête baissée sur la masse des alliés; aussi avaient-ils été écrasés. Ces événements avaient eu lieu le 25 mars, et les alliés les proclamaient sous le titre de *victoire de Fère-Champenoise*.

Le même jour 25, le convoi du général Pacthod, qui amenait de Paris de l'artillerie et des munitions, avait été enlevé du côté de Sompuis; cette file de canons augmentait encore la liste des pièces que l'ennemi se vantait d'avoir prises au combat de Fère-Champenoise.

En résumé, le succès des alliés était complet; la fortune avait pris plaisir à multiplier pour eux les fruits de la rencontre d'Arcis. Ils s'avançaient sur Paris, n'ayant plus devant eux que des fuyards.

A peine la voile qui couvrait notre situation est-il tombé, que Napoléon remonte à cheval, s'éloigne de Vitry, et fait rentrer tout son monde dans Saint-Dizier. Il s'enferme dans son cabinet, et passe la nuit du 27 au 28 sur ses cartes.

Si les alliés profitent de leurs avantages en marchant sur Paris, il nous reste à profiter des nôtres: nous sommes maîtres de nos mouvements; rien ne nous empêche plus de rallier les garnisons, de fermer les routes, et de faire payer cher l'audace avec laquelle cette foule d'étrangers s'aventure au coeur de nos provinces! Que la capitale suive ses destinées, mais que l'ennemi y trouve son tombeau. Depuis l'ouverture de la campagne, on n'a cessé de prévoir cette extrémité; Napoléon a fait tous ses efforts pour se familiariser avec les résolutions qu'elle comporte; ses plans sont faits en conséquence, il n'y a plus qu'à persister... Cependant, au moment d'agir, tout change; la considération des dangers de Paris l'emporte! On fatiguait continuellement Napoléon de ce tableau. Devenu malheureux, il craint de paraître dur et absolu; il cède, et tout ce qui lui reste de ressources est sacrifié au salut de la capitale! 224

---

## CHAPITRE XI.

### RETOUR SUR PARIS.

(Du 28 au 31 mars.)

Paris peut résister quelques jours; les Parisiens ont promis de se défendre: mais Napoléon arrivera-t-il assez tôt à leur secours?

L'ennemi, marchant à travers des plaines ravagées, achève de les épuiser; et nous ne pouvons suivre ses traces sans risquer d'aller nous perdre dans les déserts. Il faut donc prendre une route moins fatiguée. On a vu plus haut le soin que Napoléon a mis à se ménager celle de la rive gauche de la Seine: notre arrière-garde est encore échelonnée entre Saint-Dizier et Doulevant; qu'elle retourne vers Bar-sur-Aube. En suivant ce mouvement, l'armée débouchera sur la route de Troyes; nous aurons devant nous les avenues qui conduisent à Paris, et, la Seine nous séparant désormais de l'ennemi, nos marches n'en seront que plus assurées. C'est à ce parti que Napoléon 225 s'arrête. Quelque avance que l'ennemi ait sur nous, il espère arriver à temps pour rallier ses forces sous le canon de Montmartre, et discuter en personne les dernières conditions de la paix.

Les ordres sont donnés: l'armée se met en marche pour gagner la route de Troyes par Doulevant.

Au moment où le quartier impérial allait quitter Saint-Dizier, on amène sur des charrettes huit ou dix personnages dont les voitures ont été enlevées entre Nancy et Langres; ce sont les paysans des environs de Saint-Thibaut qui les ont prises. Parmi ces voyageurs, on distingue M. de Weisseberg, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, qui revient de Londres; le général suédois de Brandt; le conseiller de guerre Peguilhem; et MM. de Tolstoï et Marcoff, officiers russes. Si l'on en croit les bruits que depuis l'on a fait courir, M. de Vitrolles, qui avait été envoyé vers M. le comte d'Artois par M. Talleyrand, faisait partie de cette capture; mais il était parvenu à s'échapper en se glissant parmi les domestiques. Les paysans avaient cru prendre M. le comte d'Artois lui-même, pour qui des relais avaient été commandés sur cette route.

Ce qui, dans leur malheur, avait pu arriver de mieux à ces messieurs, c'était d'avoir été conduits devant Napoléon. Il ne veut tirer de leur accident d'autre avantage que celui d'essayer une démarche directe auprès de son beau-père. M. de Weisseberg est appelé; il le fait déjeuner avec lui, et bientôt après il ordonne qu'on le remette en liberté ainsi que ses compagnons de voyage. Il leur fait rendre leurs portefeuilles et leurs dépêches; le duc de Vicence leur procure des chevaux, et M. de Weisseberg part chargé d'une commission confidentielle pour l'empereur d'Autriche. Mais, par une fatalité qu'on retrouve à chaque page de cet écrit, ce souverain avait été séparé de ses alliés; l'alarme répandue sur les grandes routes par les coureurs du général Piré avait gagné les équipages de l'empereur d'Autriche, et dans ce moment même, où il était si désirable que M. de Weisseberg pût le rejoindre, il était entraîné jusqu'à Dijon<sup>45</sup>. 226



**Note 45:** [\(retour\)](#) «L'empereur d'Autriche avait été forcé de s'enfuir, avec un gentilhomme et un domestique, dans un droska allemand, et d'aller se mettre en sûreté à Dijon, où il était resté trente heures réellement prisonnier.» (Voyez l'écrit de sir Robert Wilson, page 90.)

Il faut donc oublier cette tentative qui n'a pas eu de suite.

227

Peu d'heures après le départ de ces messieurs, on quitte Saint-Dizier. La campagne de Napoléon avait commencé dans cette ville; elle vient d'y finir. Désormais il ne va plus être question que du retour sur Paris.

Le 28, dans l'après-midi, on se retrouve à Doulevant. Un émissaire de M. de La Valette y attendait Napoléon. Depuis dix jours on n'avait pas reçu de nouvelles de Paris: avec quel empressement on attend le déchiffrement du petit papier dont cet homme est porteur! Voici ce qu'on y trouve: «Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se passe à Bordeaux, lèvent la tête; des menées secrètes les secondent. La présence de Napoléon est nécessaire, s'il veut empêcher que sa capitale ne soit livrée à l'ennemi. Il n'y a pas un moment à perdre.»

L'armée s'était déjà remise en marche.

Le 29 de grand matin, Napoléon part de Doulevant; on gagne par la traverse le pont de Doulencourt, et là une troupe de courriers, d'estafettes se présente: retenus long-temps à Nogent et à Montereau, ils ont pu enfin nous rejoindre par Sens et Troyes. Les troupes ennemies qui étaient de ce côté ont suivi le mouvement de Schwartzenberg sur la Marne, et, comme Napoléon l'avait prévu, la route de Troyes est maintenant dégagée.

Napoléon ordonne aussitôt au général Dejean, son aide de camp, de partir à franc étrier pour aller annoncer son retour aux Parisiens.

Le général Dejean était en outre porteur du bulletin des événements de Doulevant et de Saint-Dizier; mais il n'a pu arriver à temps. Le Moniteur n'était plus à l'empereur. Les bulletins n'ont pu y être insérés; on les retrouve dans la brochure de la régence à Blois.

Après cette halte de Doulencourt, on fait un effort de marche, et l'on arrive à Troyes dans la nuit. La garde impériale et les équipages ont fait quinze lieues.

A peine est-on arrivé à Troyes, que le prince de Neuchâtel dépêche son aide de camp, le général Girardin, vers Paris, afin d'y multiplier les avis du retour.

Napoléon n'a pris que quelques heures de repos, et le 30 au matin il est en route. Il croit devoir marcher militairement jusqu'à Villeneuve-sur-Vannes; n'ayant plus de doutes alors sur la sûreté de la route, il se jette dans un carriole de poste. Il apprend successivement, en changeant de chevaux, que l'impératrice et son fils ont quitté Paris<sup>46</sup>, que l'ennemi est aux portes et qu'on se bat! Jamais il n'a mesuré plus impatiemment les distances; il presse lui-même les postillons; les roues brûlent le pavé!

**Note 46:** [\(retour\)](#) 46: Au moment de monter en voiture, le jeune Napoléon, qui était accoutumé de faire de fréquents voyages à Saint-Cloud, à Compiègne, à Fontainebleau, etc., etc., ne voulait pas quitter sa chambre, poussait des cris, se roulait par terre, disait qu'il voulait rester à Paris, qu'il ne voulait pas aller à Rambouillet: sa gouvernante avait beau lui promettre de nouveaux joujoux; dès qu'elle le voulait prendre par la main pour l'entraîner, il recommençait à se rouler par terre en criant qu'il ne voulait pas quitter Paris: il fallut employer la force pour le porter dans une voiture. (Souvenirs de madame la veuve du général Durand, tom. I, pag. 205.)

Vers dix heures du soir, il n'est plus qu'à cinq lieues de Paris; il relayait à Fromenteau, près les fontaines de Juvisy, lorsqu'il apprend qu'il arrive quelques heures trop tard. Paris vient de se rendre, et l'ennemi doit y entrer au jour.

Quelques troupes qui évacuent la capitale sont déjà arrivées dans ce village. Les généraux se pressent autour des voitures, parmi eux se trouve l'aide-major général Belliard, et bientôt les plus affligés détails mettent Napoléon au courant des événements qui ont accéléré cette catastrophe.

230

Les ducs de Trévise et de Raguse, après le malheureux combat de Fère-Champenoise, n'avaient plus pensé qu'à se retirer en toute hâte sur Paris; mais à peine étaient-ils parvenus à la Ferté-Gaucher, que les corps prussiens, arrivant par les routes de Reims et de Soissons, étaient tombés sur eux. Dans cette situation, toute autre troupe aurait succombé: les restes de l'armée française avaient forcé le passage. Le 28 mars au matin, l'ennemi, suivant leurs pas, était arrivé à Meaux; à cette nouvelle, la régence avait cru devoir s'éloigner de Paris. Enfin, le 29 au soir les alliés avaient vu les dômes de la capitale.

Depuis huit jours Paris était sans nouvelles. L'éloignement de Napoléon, qu'on croyait du côté de Saint-Dizier, avait fait perdre tout espoir d'être secouru. Le départ de l'impératrice et de son fils avait mis le comble au découragement; et par suite de ce brusque départ, qui avait entraîné les ministres et les principaux chefs du gouvernement, tout était resté dans le désaccord et la confusion. A la vue de l'ennemi, le riche avait pensé à capituler, et le pauvre à combattre; les ouvriers avaient demandé des armes, et n'avaient pu en obtenir<sup>47</sup>.

**Note 47:** [\(retour\)](#) «Les alliés étaient devant Paris, et l'approche de ce moment suprême ne nous

Cependant les braves soldats des ducs de Trévise et de Raguse, avant de céder la capitale aux ennemis, avaient voulu tenter un dernier effort: quelques milliers d'hommes qui faisaient le fond des dépôts de Paris, les élèves de l'école polytechnique formés en compagnie d'artillerie, et huit à dix mille braves Parisiens fournis par la garde nationale, étaient sortis des murs pour prendre part au combat. Ils n'étaient pas en tout vingt-huit mille baïonnettes, et ils n'avaient pas désespéré de faire tête à l'ennemi. 231

Ce matin même, 30 mars, la bataille s'était engagée dès cinq heures.

L'attaque avait été commencée sur le bois de Romainville par l'avant-garde du corps d'armée du prince Schwartzberg. Pendant toute la matinée, on avait combattu sur ce point avec une grande ténacité. Les villages de Pantin et de Romainville, pris et repris plusieurs fois, étaient restés au pouvoir des troupes françaises, et les alliés avaient été forcés de faire avancer leurs réserves pour soutenir le combat<sup>48</sup>. Mais à midi, le plan d'attaque des alliés s'était développé. Blücher, arrivant sur la droite, s'était avancé à travers la plaine Saint-Denis, et avait marché sur Montmartre: à gauche les colonnes du duc de Wurtemberg s'étaient portées sur Charonnes et sur Vincennes. 232

Dès ce moment, nos braves, enveloppés de toutes parts et d'heure en heure resserrés davantage, avaient perdu tout espoir, et ne combattaient plus que pour mourir<sup>49</sup>!

**Note 48:** [\(retour\)](#) «La résistance des troupes françaises multipliait les obstacles à tel point qu'il devenait douteux qu'on pût s'emparer dans la journée des hauteurs qui dominent Paris; dès lors tout devenait problématique, car l'approche subite de Napoléon, au centre de tant de ressources, pouvait changer en un moment l'état de la guerre.» (Beauchamp, tome II, page 209.)

**Note 49:** [\(retour\)](#) On n'oubliera pas ces belles paroles d'un grenadier mourant: *Ah! ils sont trop.*

Le prince Joseph, commandant en chef l'armée parisienne, voyant les flots de l'ennemi parvenus au pied de Montmartre, avait reconnu qu'on ne pouvait davantage différer de capituler. Il en avait donné l'autorisation au duc de Raguse, et était aussitôt parti pour aller rejoindre le gouvernement sur la Loire. 233

Dans l'espace de temps qui s'était écoulé en pourparlers pour obtenir l'armistice, nous avions achevé de perdre nos positions les plus importantes. L'ennemi s'était emparé des hauteurs de Mont-Louis, et du Père-Lachaise...; au centre, il avait pénétré dans Belleville et Ménilmontant; il s'était établi sur la butte Chaumont, qui domine tout Paris. Sa droite s'était groupée en grandes masses autour de la Villette, le duc de Raguse était acculé sur la barrière de Belleville; Montmartre venait d'être forcé; Blücher enfin allait attaquer la barrière Saint-Denis, lorsqu'on était convenu de suspendre les hostilités. C'était vers cinq heures du soir; des officiers d'état major des deux armées s'étaient aussitôt réunis. Les bases d'une capitulation avaient été posées; mais dans la soirée, la rédaction n'était pas encore terminée, et rien n'était signé.

Voilà ce qu'on raconte à Napoléon: dans cette extrémité, il envoie le duc de Vicence à Paris pour voir s'il est encore possible d'intervenir au traité; il lui donne tout pouvoir. Il expédie en même temps un courrier à l'impératrice, et passe le reste de cette nuit à attendre des nouvelles.

Dans ces moments d'anxiété, Napoléon n'est séparé des avant-postes ennemis que par la rivière. Les alliés, descendus des hauteurs de Vincennes, ont forcé le pont de Charenton, et se sont répandus dans la plaine de Villeneuve-Saint-Georges; leurs bivouacs jettent des lueurs d'incendie sur les collines de la rive droite, tandis que l'obscurité la plus profonde protège, sur la rive opposée, le coin où Napoléon se trouve arrêté avec deux voitures de poste et quelques serviteurs. 234

A quatre heures du matin, arrive un piqueur dépêché par le duc de Vicence: il annonce que tout est consommé; la capitulation a été signée à deux heures de la nuit, et les alliés entreront ce matin même dans Paris.

Napoléon fait aussitôt rebrousser chemin à sa voiture, et va descendre à Fontainebleau.

«C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines: qu'on voie tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, de politique, de constance, de courage; à quoi cela aboutit-il?<sup>50</sup>»

**Note 50:** [\(retour\)](#) Montesquieu, *Décadence des Romains*, chap. 15.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

## PIÈCES HISTORIQUES.

(N<sup>o</sup> 1.) *Lettre du duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

Châtillon-sur-Seine, le 21 janvier 1814, au soir.

PRINCE,

C'est de Châtillon-sur-Seine que j'ai l'honneur d'annoncer mon arrivée à V. Exc. J'y attends les indications qu'elle a pensé que je pourrais y trouver.

Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

236

(N<sup>o</sup> 2.) *Le duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

Châtillon-sur-Seine, le 25 janvier 1814, au soir.

PRINCE,

En mettant de l'empressement à m'engager à me diriger sur Châtillon, V. Exc. me faisait espérer que la prompte réunion des négociateurs allait mettre un terme aux délais toujours renaissants qui se succèdent depuis près de deux mois. Dès le 6 décembre, l'acceptation formelle par la France des bases de la paix était arrivée à Francfort, et a été aussitôt communiquée par les alliés à la cour de Londres; et ce n'est qu'un mois après, le 6 janvier, que son ministre est arrivé sur le continent. Le 14, après un délai plus que suffisant, il était attendu d'un instant à l'autre. Nous voici au 26; et V. Exc., dont je suis si près maintenant, ne m'a encore rien annoncé. Après une si longue attente, douze jours viennent d'être perdus, dans un moment où, d'une minute à l'autre, le sang de tous les peuples du continent va couler par torrent. Tous les maux qu'entraîne la guerre sont cependant sans motifs comme sans résultat, depuis que le voeu de la paix, exprimé par toutes les nations, et les explications qui ont déjà eu lieu, ont levé toutes les difficultés essentielles. Le destin du monde devra-t-il continuer à dépendre indéfiniment des retards du lord Castlereagh, quand l'Angleterre a déjà des ministres accrédités près de chacun des souverains alliés? Sera-ce à une simple affaire de convenance qu'on abandonnera les intérêts les plus sacrés de l'humanité? 237

Les retards qu'éprouva la négociation ne sont du fait ni de la France ni de l'Autriche, et c'est néanmoins la France et l'Autriche qui en peuvent le plus souffrir. Les armées alliées ont déjà envahi plusieurs de nos provinces; si elles avancent, une bataille va devenir inévitable, et sûrement il entre dans la prévoyance de l'Autriche de calculer et de peser les résultats qu'aurait cette bataille, soit qu'elle fût perdue par les alliés, soit qu'elle le fût par la France.

Écrivant à un ministre aussi éclairé que vous l'êtes, je n'ai pas besoin de développer ces résultats; je dois me borner à les faire entrevoir, sûr que leur ensemble ne saurait échapper à votre pénétration.

Les chances de la guerre sont journalières: à mesure que les alliés avancent, ils s'affaiblissent, pendant que les armées françaises se renforcent; et ils donnent, en avançant, un double courage à une nation pour qui, désormais, il est évident qu'elle a ses plus grands et ses plus chers intérêts à défendre. Or les conséquences d'une bataille perdue par les alliés ne pèseraient sur aucun d'eux autant que sur l'Autriche, puisqu'elle est en même temps la puissance principale entre les alliés et l'une des puissances centrales de l'Europe. 238

En supposant que la fortune continue d'être favorable aux alliés, il importe sans doute à l'Autriche de considérer avec attention quelle serait la situation de l'Europe, le lendemain d'une bataille perdue par les Français au cœur de la France, et si un tel événement n'entraînerait pas des conséquences diamétralement opposées à cet équilibre que l'Autriche aspire à établir, et tout à la fois à sa politique et aux affections personnelles et de famille de l'empereur François.

Enfin l'Autriche proteste qu'elle veut la paix de même que ses alliés; mais n'est-ce pas se mettre en position de ne pouvoir atteindre ou de dépasser ce but, que de continuer les hostilités, quand de part et d'autre on veut arriver à une fin?

Toutes ces considérations m'ont conduit à penser que, dans la situation actuelle des armées respectives, et dans cette rigoureuse saison, une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux partis.

Elle pourrait être établie par une convention en forme ou par un simple échange de déclarations; elle pourrait être limitée à un temps fixe, ou indéfinie, avec la condition de ne la pouvoir faire cesser qu'en se prévenant tant de jours d'avance.

Cette suspension d'armes me semble plus particulièrement dépendre de l'Autriche, puisqu'elle a la direction principale des affaires militaires; et j'ai pensé que, dans l'une et l'autre chance, l'intérêt de l'Autriche était que les choses n'allassent pas plus loin et ne fussent pas poussées à l'extrême. <sup>239</sup>

C'est surtout cette persuasion qui me porte à écrire aujourd'hui à V. Exc.; si je m'étais trompé, si cette démarche, absolument confidentielle, devait rester sans effet, je dois prier V. Exc. de la regarder comme non avenue.

Vous m'avez montré tant de confiance personnelle, et j'en ai moi-même une si grande dans la droiture de vos vues et dans les nobles sentiments qu'en toute circonstance vous avez exprimés, que j'ose espérer qu'une lettre que cette confiance a dictée, si elle ne peut atteindre son but, restera entre V. Exc. et moi.

Veillez agréer, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 3.) *Lettre du prince Schwartzenberg*  
*Au duc de Vicence.*

A mon quartier général, à Langres, le 26 janvier 1814,  
à une heure du matin.

MONSIEUR LE DUC,

Je m'empresse de vous prévenir que dans ce moment viennent d'arriver ici S. M. l'empereur d'Autriche, le prince de Metternich et lord Castlereagh. V. Exc. recevra dans les vingt-quatre heures des nouvelles ultérieures. <sup>240</sup>

Je me flatte que V. Exc. rencontrera toutes les prévenances de la part de nos militaires; les ordres qu'elle a désirés relativement à l'admission de ses secrétaires et de ses commis ont été donnés sur-le-champ, et V. Exc. en aura senti le plein effet.

C'est avec bien des regrets que je me suis vu privé jusqu'à présent du plaisir de la voir et de l'assurer de vive voix de ma haute considération.

*Signé* SCHWARTZENBERG.

(N<sup>o</sup> 4.) *Lettre du prince de Metternich*  
*Au duc de Vicence.*

Langres, le 29 janvier 1814.

MONSIEUR LE DUC,

LL. MM. II. et RR., leurs cabinets, et le principal secrétaire d'état de S. M. britannique ayant le département des affaires étrangères, se trouvant réunis à Langres depuis le 27 janvier, LL. MM. ont choisi Châtillon-sur-Seine comme le lieu des négociations avec la France. Les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, seront rendus dans cette ville le 3 février prochain. <sup>241</sup>

Chargé de porter cette détermination à la connaissance de V. Exc., je ne doute pas qu'elle n'y trouve la preuve de l'empressement des puissances alliées à ouvrir la négociation dans le plus court délai possible.

Recevez, etc.

*Signé* METTERNICH.

(N<sup>o</sup> 5.) *Lettre du prince de Metternich*  
*Au duc de Vicence.*

Langres, le 29 janvier 1814.

MONSIEUR LE DUC,

Je n'ai reçu qu'hier la lettre confidentielle que V. Exc. m'a adressée le 25 au soir. Je l'ai soumise à l'empereur, mon maître; et S. M. I. s'est déclarée être d'avis de ne pas faire usage de son contenu, convaincue que la démarche proposée ne mènerait à rien. Elle restera éternellement ignorée; et je prie V. Exc. d'être convaincue que, dans une position des choses quelconque, une confiance faite à notre cabinet est à l'abri de tout abus.

J'aime à vous porter cette assurance dans un moment d'un intérêt immense pour l'Autriche, la France et l'Europe. La conduite de l'empereur est et restera uniforme, comme l'est son caractère. Ses principes sont à l'abri de toute influence du temps et des circonstances. Ils furent les mêmes dans des époques de malheur; ils le sont et le resteront après que des événements au-dessus de tout calcul humain vont rassurer l'Europe dans la seule assiette qui puisse lui convenir. L'empereur est entré dans la présente guerre sans haine et il la poursuit sans haine. Le jour où il a donné sa fille au prince qui gouvernait alors l'Europe, il a cessé de voir en lui un ennemi personnel. Le sort de la guerre a changé l'attitude de ce même prince. Si l'empereur Napoléon n'écoute, dans les circonstances du moment, que la voix de la raison, s'il cherche sa gloire dans le bonheur d'un grand peuple, en renonçant à sa marche politique antérieure, l'empereur arrêtera de nouveau avec plaisir sa pensée au moment où il lui a confié son enfant de prédilection; si un aveuglement funeste devait rendre l'empereur Napoléon sourd au vœu unanime de son peuple et de l'Europe, il déplorera le sort de sa fille, sans arrêter sa marche.

Je vous recommande beaucoup M. de Floret: si vous voulez m'écrire par lui, j'entretiendrai avec plaisir des rapports confidentiels que la circonstance rend possibles et dont le but sera l'accélération de la grande oeuvre pour laquelle vous allez vous rassembler. Je ne vous recommande pas moins le comte de Stadion, que l'empereur envoie comme négociateur; il est impossible d'être plus unis que lui et moi le sommes de pensées, de vues et de principes.

Il me serait difficile d'assurer V. Exc. combien je compte sur elle dans ce moment, qui est celui du monde. Si l'Europe doit être plus long-temps, que déjà elle ne l'est, la proie d'un terrible fléau, ni elle ni moi en serons la cause.

Je compte de la part de V. Exc. sur la discrétion qu'elle est sûre de trouver en moi, et je la prie d'agréer les assurances, etc.

*Signé* METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 6.) *Lettre du prince de Metternich  
Au duc de Vicence.*

Langres, le 29 janvier 1814.

Ma lettre officielle prouvera à votre excellence que les négociateurs vous arrivent, et que le point où vous êtes dans ce moment a été choisi par les souverains alliés. Si elle calcule que lord Castlereagh n'a vu l'empereur de Russie pour la première fois que le 27, vous ne trouverez aucun retard dans la fixation du 3 février pour l'arrivée des négociateurs.

J'expédierai M. de Floret, dans le courant de la nuit prochaine, à Châtillon. Il est chargé de choisir et de préparer des logements pour les plénipotentiaires. Je n'ai pas besoin de le recommander plus particulièrement à votre excellence.

Agréez, monsieur le duc, l'assurance de ma haute considération et de mes inaltérables sentiments.

*Signé* le prince de METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 7.) *Lettre du duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

Châtillon, le 30 janvier 1814.

J'ai reçu la lettre par laquelle votre excellence me fait l'honneur de m'informer que Châtillon-sur-Seine a été désigné par les souverains alliés pour le lieu des négociations, et que les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, seront rendus dans cette ville le 3 février prochain.

Mon départ de Paris, depuis près d'un mois, et mon séjour même à Châtillon, sont des preuves trop évidentes de l'empressement et du désir sincère qu'a l'empereur, mon maître, de contribuer autant qu'il est en son pouvoir au rétablissement de la paix, pour que j'aie besoin d'en renouveler ici l'assurance. Votre excellence n'ignore point qu'il n'a pas dépendu de nous d'accélérer un événement si long-temps attendu. 245

Recevez, prince, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 8.) *M. le duc de Vicence*  
*A M. le prince de Metternich.*

Châtillon-sur-Seine, le 31 janvier 1814.

M. de Floret m'a remis, mon prince, la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en réponse à celle que j'ai adressée, le 25 de ce mois, à votre excellence; ma confiance en elle avait devancé celle qu'elle veut bien m'accorder, et lui est garant de ma discrétion.

Plus que jamais, les hommes animés d'un bon esprit ont le besoin de s'entendre, pour mettre, s'il en est encore temps, un terme aux malheurs qui menacent le monde. Je regrette que l'idée d'un intérêt général, que j'ai soumise à votre jugement, et dont je crois l'adoption si nécessaire pour arriver à ce but, ne vous ait pas paru pouvoir être admise; j'aime à penser qu'elle n'est qu'ajournée, et que je trouverai votre plénipotentiaire disposé à m'appuyer pour la reproduire dans l'occasion. 246

Je ne puis que répéter à votre excellence ce que je lui ai déjà mandé. L'empereur veut sincèrement la paix. Nous n'avons d'autres pensées, d'autre vue, que de placer, comme votre excellence le dit si judicieusement, l'Europe sur des bases qui assurent à tous les états une longue tranquillité. Les difficultés ne viendront donc pas de nous, je vous l'assure; mais les espérances que vous aviez conçues pourront-elles se réaliser, si la modération, si la fidélité à des engagements pris à la face du monde ne se trouvent que de notre côté? Après une si longue attente, après tant d'efforts, et, je puis le dire, tant de sacrifices personnels pour la cause sacrée à laquelle je travaille ainsi que vous, je suis forcé d'avouer à votre excellence que j'avais espéré qu'elle me seconderait personnellement dans une tâche aussi importante que difficile, et qu'elle même voudrait achever son ouvrage. C'est M. de Stadion qui remplace votre excellence. Comme *Autrichien*, les véritables intérêts de nos deux pays doivent nous réunir. Comme *votre ami*, ma confiance en lui sera entière, et, sous ce rapport, ce choix ne peut que m'être agréable. Mais quelle autre influence que celle du ministre qui dirige la politique de la puissance prépondérante sur le continent, pourrait balancer celle de toutes les passions de l'Europe réunies et placées, si on peut s'exprimer ainsi, dans la main d'un négociateur anglais, pour s'en servir, s'il ne désire pas sincèrement la paix, au gré de ses vues particulières? Quelques uns des choix qui ont été faits, n'avertissaient-ils pas votre excellence qu'il faudrait tout son crédit pour faire prévaloir même les idées les plus raisonnables? 247

Vous voyez, mon prince, avec quelle franchise je réponds à celle que vous m'avez témoignée. Personne ne met une plus grande, une plus entière confiance que moi dans le caractère de l'empereur, votre maître. La constante invariabilité de ses principes peut seule nous donner la paix; mais le moment de la faire ne nous échappera-t-il pas, si vous ne vous prononcez pas fortement pour cette cause, dès l'ouverture des négociations? C'est de l'énergie que vous mettrez à réprimer les passions de tous les partis, et à modérer une ambition qui détruirait d'avance l'équilibre que vous aspirez à établir, qu'en dépendra le succès. La postérité, mon prince, ne nous tiendra nul compte de nos efforts, si nous ne réussissons pas. Votre excellence, qui est si convenablement placée pour être le régulateur de ces grands intérêts, n'aura rien fait, si une paix qui assure à chaque état les limites et le degré de puissance qui lui appartiennent, et qui porte ainsi en elle-même la garantie de sa durée, ne met pas aujourd'hui un terme aux troubles qui agitent, depuis si long-temps, la malheureuse Europe.

Quant à moi, mes vœux vous sont connus depuis long-temps, rien ne peut les faire changer; vous pouvez donc compter sur moi, mon prince, comme je compte sur vous pour tout ce qui pourra mener à ce noble but. 248

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 9.) *Protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

*Séance du 4 février 1814.*

S. Exc. M. le duc de Vicence, ministre des relations extérieures et plénipotentiaire de France, d'une part:

Et les plénipotentiaires des cours alliées, savoir:

S. Exc. M. le comte de Stadion, etc., pour l'Autriche;

S. Exc. M. le comte de Razoumowski, etc, pour la Russie.

LL. Exc. lord Aberdeen, lord Cathcart et sir Charles Stewart, etc., pour la Grande-Bretagne;

Et S. Exc. M. le baron de Humboldt, etc., pour la Prusse, d'autre part;

S'étant acquittés réciproquement des visites d'usage dans la journée du 4 février, sont convenus en même temps, de se réunir en séance, le lendemain 5 du mois de février.

249

(N<sup>o</sup> 10.) *Lettre de Napoléon  
Au duc de Vicence.*

Troyes, le 4 février 1814.

Monsieur le duc de Vicence, le rapport du prince de Schwartzenberg est une folie.....; la vieille garde n'y était pas; la jeune garde n'a pas donné. Quelques pièces de canon nous ont été prises par des charges de cavalerie, mais l'armée était en marche pour passer le pont de Lesmont lorsque cet événement est arrivé, et deux heures plus tard l'ennemi ne nous aurait pas trouvés. Il paraît que toute l'armée ennemie était là.....

Vous me demandez toujours des pouvoirs et des instructions lorsqu'il est encore douteux si l'ennemi veut négocier. Les conditions sont, à ce qu'il paraît, arrêtées d'avance entre les alliés. C'était hier le 3, vous ne me dites pas que les plénipotentiaires vous en aient dit un mot. Aussitôt qu'ils vous les auront communiqués, vous êtes le maître de les accepter ou d'en référer à moi dans les vingt-quatre heures. Je ne conçois pas en vérité cette phrase que vous me renvoyez de M. de Metternich. Qu'entendent-ils par des ajournements, quand vous êtes depuis un mois aux avant-postes? M. de la Besnardière que j'ai vu hier au soir doit vous avoir rejoint. Le 2, un corps autrichien a été battu à Rosnay; on lui a fait 600 prisonniers et tué beaucoup de monde. L'aide de camp du prince de Neufchâtel a été pris le premier, au moment où il faisait le tour de nos avant-postes. Sur ce, je prie Dieu, etc.

250

*Signé* NAPOLÉON.

---

(N<sup>o</sup> 11.) *Protocole.*

*Séance du 5 février, à une heure après midi.*

Les plénipotentiaires ci-dessus désignés se sont assemblés en maison tierce (dans celle de M. de Montmort), choisie pour le lieu des séances; et après avoir indistinctement pris place à une table de forme ronde, ils ont produit leurs pleins-pouvoirs respectifs en original et en copie vidimée; lesquels ont été mutuellement acceptés.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont remis ensuite la déclaration suivante:

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils ne se présentent point aux conférences comme uniquement envoyés par les quatre cours de la part desquelles ils sont munis de pleins-pouvoirs, mais comme se trouvant chargés de traiter de la paix *avec la France au nom de l'Europe* ne formant qu'*un seul tout*; les quatre puissances répondent de l'accession de leurs alliés aux arrangements dont on sera convenu à l'époque de la paix même.

251

S. Exc. M. le duc de Vicence a répondu que rien n'était plus conforme aux vues de sa cour que ce qui tendait à simplifier les négociations et à en rapprocher le terme.

Après cette observation, les plénipotentiaires des cours alliées passent à la détermination des formes des conférences, où ils déclarent à ce sujet:

Qu'ils sont tenus à ne traiter que conjointement et à ne point admettre d'autres formes de négociations que celles de séances avec tenue de protocole.

S. Exc. M. le plénipotentiaire français a déclaré n'avoir rien à opposer à cette forme.

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent ensuite:

Que les cours alliées adhèrent à la déclaration du gouvernement britannique portant:

Que toute discussion sur le code maritime serait contraire aux usages observés jusqu'ici dans les négociations de la nature de la présente; que la Grande-Bretagne ne demande aux autres nations ni ne leur accorde aucune concession relativement à des droits qu'elle regarde comme réciproquement obligatoires et de nature à ne devoir être réglés que par le *droit des gens*, excepté là où ces mêmes droits ont été modifiés par des conventions spéciales entre des états particuliers;

Qu'en conséquence les cours alliées regarderaient l'insistance de la France à ce sujet comme contraire à l'objet de la réunion des plénipotentiaires, et comme tendant à empêcher le rétablissement de la paix. <sup>252</sup>

En recevant cette déclaration, S. Exc. M. le duc de Vicence a répondu que l'intention de la France n'a jamais été de demander rien de dérogoratoire aux règles du droit des gens, et qu'il n'avait pas d'autre observation à faire.

Les plénipotentiaires des cours alliées observent là-dessus qu'ils prennent cette déclaration pour acceptation.

M. le duc de Vicence, après avoir dit que son gouvernement l'avait fait partir depuis long-temps pour accélérer autant qu'il était possible l'oeuvre de la paix, a demandé que l'on entrât à l'instant même dans le fond de la négociation, protestant que la France n'avait d'autre désir que d'arriver à connaître l'ensemble des propositions qui pouvaient amener la cessation des malheurs de la guerre.

S. Exc. M. le comte de Razoumowski a dit qu'il n'avait point encore l'expédition signée de ses instructions.

S. Exc. M. le duc de Vicence a observé qu'après le temps qui s'était écoulé, M. de Razoumowski étant si près de son souverain, on ne pouvait s'attendre à cet empêchement, et il a proposé de passer outre.

Mais LL. Exc. les plénipotentiaires des cours alliées ayant dit qu'elles avaient pensé que la première conférence serait uniquement consacrée aux objets rappelés ci-dessus, et sur l'observation qui a été faite que les instructions de M. le comte de Razoumowski arriveraient très probablement dans le jour, la conférence a été ajournée à demain. <sup>253</sup>

Châtillon-sur-Seine, le 5 février 1814.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

*Signé* comte A. de RAZOUMOWSKI, CATHCART,  
HUMBOLDT, ABERDEEN, J. comte de STADION,  
Charles STEWART, lieutenant général.

---

(N<sup>o</sup> 12.) *Lettre de M. le duc de Bassano*  
A M. LE DUC DE VICENCE.

Troyes, le 5 février 1814.

MONSIEUR LE DUC,

Je vous ai expédié un courrier avec une lettre de S. M. <sup>51</sup> et le nouveau plein-pouvoir <sup>52</sup> que vous avez demandé. Au moment où S. M. va quitter cette ville, elle me charge de vous en expédier un second, et de vous faire connaître en propres termes que S. M. vous donne carte blanche pour conduire les négociations à une heureuse fin, sauver la capitale, et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation. Les conférences doivent avoir commencé hier. S. M. n'a pas voulu attendre que vous lui eussiez donné connaissance des premières ouvertures, de crainte <sup>254</sup>



d'occasionner le moindre retard.

**Note 51:** [\(retour\)](#) Celle du 4 février, ci-avant, n° 10.

**Note 52:** [\(retour\)](#) Ces pleins-pouvoirs étaient l'instrument de chancellerie ou lettres de créance sur parchemin, nécessaires pour accréditer le plénipotentiaire au congrès.

Je suis donc chargé, M. le duc, de vous faire connaître que l'intention de l'empereur est que vous vous regardiez comme investi de tous les pouvoirs nécessaires dans ces circonstances importantes pour prendre le parti le plus convenable, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi et de sauver la capitale.

S. M. désire que vous correspondiez le plus fréquemment possible avec elle, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour la direction de ses opérations militaires.

J'ai l'honneur, etc.

*Signé* le duc de BASSANO.

(N° 13.) LETTRE DU DUC DE VICENCE  
*A Napoléon.*

255

Châtillon, le 6 février 1814.

SIRE,

Un courrier parti de Troyes, le 5 février, m'a apporté une dépêche chiffrée de M. le duc de Bassano, laquelle, tout en me commettant au nom de V. M. les pouvoirs les plus étendus, me jette et me retient dans la plus embarrassante perplexité.

Je me trouve ici placé vis-à-vis de quatre négociateurs, en ne comptant les trois plénipotentiaires anglais que pour un seul. Ces quatre négociateurs n'ont qu'une seule et même instruction, dressée par les ministres d'état des quatre cours. Leur langage leur a été dicté d'avance. Les déclarations qu'ils remettent leur ont été données toutes faites. Ils ne font pas un pas, ils ne disent point un mot sans s'être concertés d'avance. Ils veulent qu'il y ait un protocole; et si je veux moi-même y insérer les observations les plus simples sur les faits les plus constants, les expressions les plus modérées deviennent un sujet de difficulté, et je dois céder pour ne pas consumer le temps en vaines discussions. Je sens combien les moments sont précieux, je sens d'un autre côté qu'en précipitant tout, on perdrait tout. Je presse, mais avec la mesure que prescrit le besoin de ne pas compromettre les grands intérêts dont je suis chargé; je presse autant que je puis le faire sans me jeter à la tête de ces gens-ci, et sans me mettre à leur merci. 256

C'est dans cette situation que je reçois une lettre pleine d'alarmes. J'étais parti les mains presque liées, et je reçois des pouvoirs illimités. On me retenait, et l'on m'aiguillonne. Cependant on me laisse ignorer les motifs de ce changement. On me fait entrevoir des dangers, mais sans me dire quel en est le degré; s'ils viennent d'un seul côté ou de plusieurs. V. M. d'abord, et l'armée qu'elle commande; Paris, la Bretagne, l'Espagne, l'Italie, se présentent tour à tour, et tout à la fois à mon esprit; mon imagination se porte de l'une à l'autre, sans pouvoir former d'opinion fixe; ignorant la vraie situation des choses, je ne peux juger ce qu'elle exige et ce qu'elle permet; si elle est telle que je doive consentir à tout aveuglement, sans discussion et sans retard, ou si j'ai pour discuter, du moins les points les plus essentiels, plusieurs jours devant moi; si je n'en ai qu'un seul, ou si je n'ai pas un moment. Cet état d'anxiété aurait pu m'être épargné par des informations que la lettre de M. de Bassano ne contient pas.

Dans l'ignorance où elle me laisse, je marcherai avec précaution, comme on doit le faire entre deux écueils; mais à toute extrémité, je ferai tout ce que me paraîtront exiger la sûreté de V. M. et le salut de mon pays. 257

Je suis, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

(N° 14.) *Protocole.*

*Séance du 7 février 1814.*

Les protocoles de la séance du 5 ayant été expédiés en *double* et collationnés dans la journée d'hier, MM. les plénipotentiaires, à l'ouverture de la présente séance, ont muni ces expéditions de leurs signatures, en observant l'alternative entre le plénipotentiaire de la France d'un côté, et les plénipotentiaires des cours alliées de l'autre, les derniers y ayant procédé entre eux en

adoptant la voie de *pêle-mêle*, tout préjudice sauf.

Cette formalité remplie, les plénipotentiaires des cours alliées consignent au protocole ce qui suit:

«Les puissances alliées réunissant le point de vue de la sûreté et de l'indépendance future de l'Europe, avec le désir de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, et considérant la situation dans laquelle l'Europe se trouve placée à l'égard de la France, à la suite des succès obtenus par leurs armes; les plénipotentiaires des cours alliées ont ordre de demander:

258

»Que la France rentre dans les limites qu'elle avait avant la révolution, sauf des arrangements d'une convenance réciproque sur des portions de territoire au-delà des limites de part et d'autre, et sauf des restitutions que l'Angleterre est prête à faire pour l'intérêt général de l'Europe, contre les rétrocessions ci-dessus demandées à la France, lesquelles restitutions seront prises sur les conquêtes que l'Angleterre a faites pendant la guerre; qu'en conséquence la France abandonne toute influence directe hors de ses limites futures, et que la renonciation à tous les titres qui ressortent des rapports de souveraineté et de protectorat sur l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, soit une suite immédiate de cet arrangement.»

Après que M. le duc de Vicence a entendu la lecture de cette proposition, il s'établit de part et d'autre entre les plénipotentiaires une conversation explicative de l'objet, à la suite de laquelle S. Exc. le plénipotentiaire français observe que, la proposition étant de trop grande importance pour pouvoir y répondre immédiatement, il désire à cet effet que la séance soit suspendue.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'hésitent pas à déférer à ce désir, et l'on convient de continuer la séance à huit heures dû soir.

Les plénipotentiaires reprenant la séance à l'heure convenue, M. le duc de Vicence déclare ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France renouvelle encore l'engagement déjà pris par sa cour de faire, pour la paix, les *plus grands sacrifices*, quelque éloignée que la demande faite dans la séance d'aujourd'hui, au nom des puissances alliées, soit des *bases proposées par elles à Francfort* et fondées sur ce que les *alliés eux-mêmes* ont appelé les *limites naturelles* de la France; quelque éloignée qu'elle soit des déclarations que toutes les cours n'ont cessé de faire à la face de l'Europe; quelque éloignée que soit même leur proposition d'un état de possession analogue au rang que la France a toujours occupé dans le système politique, bases que les plénipotentiaires des puissances alliées rappellent encore dans leur proposition de ce jour. Enfin quoique le résultat de cette proposition soit d'appliquer à la France seule un principe que les puissances alliées ne parlent point d'adopter pour elles-mêmes, et dont cependant l'application ne peut être juste si elle n'est point réciproque et impartiale, le plénipotentiaire français n'hésiterait pas à s'expliquer sans retard de la manière la plus positive sur cette demande, si chaque sacrifice qui peut être fait et le degré dans lequel il peut l'être ne dépendaient pas nécessairement de l'espèce et du nombre de ceux qui seront demandés, comme la somme des sacrifices dépend aussi nécessairement de celle des *compensations*; toutes les questions d'une telle négociation sont tellement liées et subordonnées les unes aux autres, qu'on ne peut prendre de parti sur aucune avant de les connaître toutes. Il ne peut être indifférent à celui à qui on demande *des sacrifices* de savoir *au profit de qui* il les fait et quel emploi on veut en faire, enfin si, en les faisant, on peut mettre tout de suite un terme aux malheurs de la guerre. Un projet qui développerait les vues des alliés dans tout leur ensemble remplirait ce but.

259

260

Le plénipotentiaire renouvelle donc de la manière la plus instante la demande que les plénipotentiaires des cours alliées veuillent *bien s'expliquer positivement sur tous les points précités*.

Après avoir pris lecture de ce qui vient d'être inséré au protocole de la part de M. le plénipotentiaire de France, les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils prennent sa réponse *ad referendum*.

Châtillon-sur-Seine, le 7 février 1814.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

*Signé* le comte de STADION, ABERDEEN, HUMBOLDT, le comte de RAZOUMOWSKI, CATHCART, Charles STEWART.

PRINCE,

J'ai reçu le 30 la lettre par laquelle vous m'annonciez que Châtillon serait le lieu des conférences. J'ai écrit tout de suite à Paris pour faire venir ma maison et tout ce qui m'était nécessaire. Tout est arrivé le 5 à vos avant-postes. Quoique muni d'un passe-port visé par le général Herzenberg, on les a renvoyés, et je suis ici comme un courrier, avec ce que j'ai porté pendant mon long voyage. Mes courriers, détournés de leur route, font soixante lieues au lieu de vingt, sont maltraités, retardés trois à quatre heures à chaque poste de Cosaques; et tout cela depuis quatre jours. Cette manière d'être est si éloignée des procédés et du noble respect de votre armée pour le droit des gens; elle est d'ailleurs si contraire aux principes connus du prince de Schwartzenberg, que je m'adresse avec toute confiance à V. Exc. pour que mes courriers puissent être expédiés plus directement et plus sûrement. Qu'on leur bande les yeux, qu'on les accompagne, je l'ai toujours proposé. Quant à mes gens, effets et chevaux, ils viendront quand on voudra faire prévenir à nos avant-postes de la route de Nogent, qu'ils peuvent passer.

V. Exc. a-t-elle reçu la petite boîte pour l'archiduchesse Léopoldine?

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

262

(N<sup>o</sup> 16.) *Lettre de M. le duc de Vicence  
A M. le prince de Metternich.*

Châtillon-sur-Seine, le 8 février 1814.

Vous m'avez autorisé, mon prince, à m'ouvrir à vous sans réserve. Je l'ai déjà fait, je continuerai; c'est une consolation à laquelle il me coûterait trop de renoncer.

Je regrette chaque jour davantage que ce ne soit pas avec vous que j'aie à traiter; si j'avais pu le prévoir, je n'aurais point accepté le ministère, je ne serais point ici; je serais dans les rangs de l'armée, et j'y pourrais du moins trouver en combattant une mort qu'il me faudra mettre au rang des biens, si je ne peux servir ici mon prince et mon pays. M. le comte de Stadion est digne sans doute de l'amitié qui vous lie; il mérite la confiance que vous voulez que je prenne en lui; mais M. de Stadion n'est pas vous; il ne peut pas avoir sur les négociateurs l'ascendant qu'il vous eût appartenu d'exercer. Chargé de la négociation, vous auriez empêché, j'aime à le croire, qu'on ne lui fit prendre, comme aujourd'hui, une marche évidemment calculée pour consumer le temps en interminables délais. A quoi ces délais peuvent-ils être bons, si c'est uniquement la paix qu'on se propose? Ne suis-je pas ici pour conclure, et demandé-je autre chose que de connaître les conditions auxquelles on la veut faire? Les alliés veulent-ils se ménager le temps d'arriver à Paris? Je ne vous dirai point, prince, de songer aux conséquences d'un tel événement par rapport à l'impératrice; sera-t-elle réduite à s'éloigner devant les troupes de son père, quand son auguste époux est prêt à signer la paix? Mais je vous dirai que la France n'est point tout entière à Paris; que la capitale occupée, les Français pourront penser que l'heure des sacrifices est passée; que des sentiments, que diverses causes ont assoupis, peuvent se réveiller; et que l'arrivée des alliés à Paris peut commencer une série d'événements que l'Autriche ne serait pas la dernière à regretter de ne pas avoir prévenus; car, dussions-nous finir par être accablés, est-ce l'intérêt de l'Autriche que nous le soyons? Quel profit a-t-elle à s'en promettre, et quelle gloire même en peut-elle attendre, si nous succombons sous les efforts de l'Europe entière? Vous, mon prince, vous avez une gloire immense à recueillir; mais c'est à condition que vous resterez le maître des événements, et le seul moyen que vous ayez de les maîtriser, est d'en arrêter le cours par une prompte paix. Nous ne nous refusons à aucun sacrifice raisonnable, nous désirons seulement connaître tous ceux qu'on nous demande, au profit de qui nous devons les faire, et si en les faisant nous avons la certitude de mettre immédiatement fin aux malheurs de la guerre. Faites, mon prince, que toutes ces questions soient posées d'une manière sérieuse et dans leur ensemble. Je ne ferai pas attendre ma réponse. Vous êtes assurément trop sage pour ne pas sentir que notre demande est aussi juste que nos dispositions sont modérées. V. Exc. ne pourrait-elle pas venir avec M. de Nesselrode passer ici trois heures chez lord Castlereagh? Il serait bien digne du caractère de l'empereur d'Autriche, et du cœur du père de l'impératrice, de permettre ce voyage qui pourrait finir en trois heures une lutte maintenant sans objet et qui coûte à l'humanité tant de larmes.

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

264

(N<sup>o</sup> 17.) *Lettre de M. le duc de Vicence  
A Napoléon.*

Châtillon, le 8 février 1814.

SIRE,

Je reçois seulement la lettre que V. M. m'a fait écrire par M. le duc de Bassano. Je vais porter plainte des retards et des vexations qu'éprouvent les courriers.

Les détails satisfaisants que me donne M. le duc de Bassano sur les troupes que V. M. réunit auprès d'elle me font penser que je ferai bien d'attendre les ordres que je lui ai demandés par ma lettre d'hier. <sup>265</sup>

Je suis, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 18.) *Lettre du duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

Châtillon, le 9 février 1814.

MON PRINCE,

Je me propose de demander aux plénipotentiaires des cours alliées si la France, en consentant, ainsi qu'ils l'ont demandé, à rentrer dans ses anciennes limites, obtiendra immédiatement un armistice. Si par un tel sacrifice, un armistice peut être sur-le-champ obtenu, je serai prêt à le faire; je serai prêt encore, dans cette supposition, à remettre sur-le-champ une partie des places que ce sacrifice devra nous faire perdre.

J'ignore si les plénipotentiaires des cours alliées sont autorisés à répondre affirmativement à cette question, et s'ils ont des pouvoirs pour conclure cet armistice. S'ils n'en ont pas, personne ne peut autant que V. Exc. contribuer à leur en faire donner; les raisons qui me portent à l'en prier ne me semblent pas tellement particulières à la France, qu'elles ne doivent intéresser qu'elle seule. Je supplie V. Exc. de mettre ma lettre sous les yeux du père de l'impératrice: qu'il voie le sacrifice que nous sommes prêts à faire, et qu'il décide. <sup>266</sup>

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 19.) *Note des plénipotentiaires alliés.*

Châtillon-sur-Seine, le 9 février 1814.

Les soussignés, plénipotentiaires des cours alliées, viennent de recevoir de S. Exc. M. le plénipotentiaire de Russie une communication portant:

Que S. M. l'empereur de Russie ayant jugé à propos de se concerter avec les souverains, ses alliés, sur l'objet des conférences de Châtillon, S. M. a donné ordre à son plénipotentiaire de déclarer qu'elle désire que les conférences soient suspendues jusqu'à ce qu'elle lui ait fait parvenir des instructions ultérieures.

Les soussignés ont l'honneur d'en donner part à M. le plénipotentiaire de France, en prévenant que les conférences ne peuvent rester que pour le moment suspendues. Ils s'empresseront d'informer M. le plénipotentiaire du moment où ils seront mis à même d'en reprendre le cours. <sup>267</sup>

Les soussignés ont l'honneur de présenter en même temps à S. Exc. l'assurance de leur haute considération.

---

(N<sup>o</sup> 20.) *Lettre de M. le duc de Vicence  
A Napoléon.*

Châtillon, le 10 février 1814.

SIRE,

Je ne veux pas perdre un moment pour envoyer à V. M. l'étrange déclaration que je viens de recevoir<sup>53</sup>. Je m'occupe de la réponse que je dois y faire et que je transmettrai à V. M. par un second courrier.

**Note 53:** [\(retour\)](#) Voyez cette déclaration au protocole.

Le peu que je sais, sur tout ce qui s'est passé hier et même avant-hier soir, prouverait que les plénipotentiaires alliés sont peu d'accord, qu'il y a eu de grandes difficultés, et que ce n'est que ce matin qu'ils ont tous consenti à faire remettre cette note; le plénipotentiaire de Russie ayant déclaré qu'il ne pouvait continuer à négocier, et les autres ne voulant pas avoir l'air de se séparer de lui. Si l'Autriche a un but raisonnable, cette circonstance l'obligera à se prononcer, s'il en est encore temps. Ma lettre d'hier à M. de Metternich ne lui laisse pas de prétexte pour ne pas le faire. Le voyage de lord Castlereagh peut même lui donner les moyens de s'expliquer franchement et sans retard; car il me paraît que ce qui se passe depuis quarante-huit heures tient à un motif auquel on n'était point préparé. Au reste, cela ne peut tarder à s'éclaircir: la force des événements prend un tel empire que la sagesse et la prévoyance humaine ne peuvent plus rien.

S'il n'y a de salut que dans les armes, je prie V. M. de me compter au nombre de ceux qui tiennent à honneur de mourir pour leur prince.

Lord Castlereagh est parti ce matin à neuf heures. Je joins ici copie de la lettre que je crois à propos d'écrire à M. de Metternich.

Je suis, etc.

Signé CAULAINCOURT, duc de Vicence.

269

---

(N<sup>o</sup> 21.) *Note aux plénipotentiaires alliés.*

Châtillon-sur-Seine, 10 février 1814.

Le soussigné, plénipotentiaire de France, ayant reçu seulement aujourd'hui (dix, à onze heures du matin) une déclaration datée d'hier 9, et signée de LL. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, n'a pu qu'être très surpris qu'elle lui fût ainsi parvenue, après que LL. Exc. elles-mêmes avaient, dès la première conférence, établi comme un principe invariable que rien de relatif à la négociation ne pourrait se traiter, ni conséquemment aucune délibération s'y rapportant être remise ou reçue hors des conférences, et lorsqu'elle pouvait si bien lui être remise dans la séance qu'il réclame depuis deux jours, et qu'il lui semble encore impossible que MM. les plénipotentiaires ne lui accordent pas, ne fût-ce que pour arrêter et signer le protocole de la dernière conférence, lequel appartenant au passé ne peut plus dépendre des déterminations présentes ou futures des cours alliées.

Mais l'étonnement du soussigné a été extrême en apprenant par la note de MM. les plénipotentiaires que le seul désir d'une seule des quatre cours alliées leur paraît à tous une cause suffisante pour suspendre indéfiniment les négociations.

Quoiqu'on n'ait motivé ce désir qu'en alléguant l'intention de se concerter avec ses alliés, et quoiqu'il ait été déclaré, à diverses reprises et de la manière la plus solennelle, que les souverains alliés et leurs cabinets se sont dès long-temps communiqué toutes leurs vues et les ont arrêtées d'un commun accord;

Le soussigné regarde donc comme un devoir de protester contre la détermination annoncée par LL. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, d'autant plus que, par une singularité de circonstances qu'il ne peut s'empêcher de remarquer, il se trouve avoir à défendre, avec sa propre cause, celle des puissances dont les ministres sont réunis au congrès, et de toutes celles au nom desquelles ces mêmes ministres sont chargés de traiter.

Quel que soit le résultat de la réclamation, les maux occasionnés par l'interruption des négociations ne pourront du moins être imputés à la France, qui, comme le soussigné l'a déclaré dans la réponse qu'il a remise dans la conférence du 7, et le réitère ici, est prête à faire les plus grands sacrifices pour mettre immédiatement un terme aux maux de la guerre.

Le soussigné a l'honneur d'offrir à LL. EE. MM. les plénipotentiaires, les assurances de sa haute considération.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 22.) *Lettre du duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

271

Châtillon-sur-Seine, le 10 février 1814, midi.

MON PRINCE,

Je reçois ce matin seulement, à onze heures, par un employé de votre légation, la note dont copie est ci-jointe, sous la date du 9. Ma lettre d'hier, remise le soir à M. de Floret, vous a dit tout ce que nous sommes prêts à faire pour la paix. Cette note dit trop clairement tout ce qu'on se propose contre, pour que j'ajoute aucune réflexion. Notre cause devient celle de tous les gouvernements qui veulent la paix.

Agréez, etc.

---

(N<sup>o</sup> 23.) *Lettre du prince de Metternich  
Au duc de Vicence.*

Troyes, le 15 février 1814.

MONSIEUR LE DUC,

L'empereur m'ayant autorisé à faire usage de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois, près des cabinets alliés, les plénipotentiaires, réunis à Châtillon, ont reçu l'ordre d'entrer en pourparler avec vous sur la proposition que renfermait la lettre de V. Exc. <sup>272</sup>

L'objet de la demande qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, se trouvant ainsi rempli, il ne me reste qu'à lui offrir l'assurance, etc.

*Signé* le prince DE METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 23<sup>bis</sup>.) *Lettre du prince de Metternich  
Au duc de Vicence.*

Troyes, le 15 février 1814.

Je n'ai pas répondu aux lettres confidentielles de V. Exc., parceque je n'avais rien à lui dire. Nous venons de remettre en train vos négociations, et je répons à V. Exc. que ce n'est pas chose facile que d'être le ministre de la coalition. Ce que vous m'avez dit de flatteur sur vos regrets de ne pas me voir à Châtillon ne peut porter que sur des sentiments personnels desquels vous m'avez

donné tant de preuves. Croyez que, sous le rapport des affaires, je suis plus utile ici que chez vous. Je vous ai déjà recommandé M. le comte de Stadion; croyez-moi sur parole. Mylord Castlereagh est également un homme de la meilleure trempe, droit, loyal, sans passions, et par conséquent sans préjugés. Il fallait une composition d'hommes comme le sont les ministres anglais du moment, pour rendre possible la grande oeuvre à laquelle vous travaillez, et qui, je me flatte, sera couronnée du succès. V. Exc. ne doit pas regretter d'avoir accepté le ministère; il n'est beau que dans des temps difficiles. 273

Le comte de Stadion vous parlera de la ligne de vos courriers. Ce n'est pas seulement sous des points de vue militaires qu'il est impossible de les faire passer par les armées; mais nous ne pouvons pas, avec la meilleure volonté, répondre de nos hordes de troupes légères. Si vous en avez de très pressés, et que la direction du quartier général de votre empereur y prête, envoyez-moi des dépêches chiffrées, je les ferai passer sur la route la plus directe, par les avant-postes.

Voici une lettre de la famille Mesgrigny à leur frère, fils, etc., veuillez la lui faire passer. Ce sont de braves gens qui ont le *bonheur* de me posséder dans leur hôtel; bonheur véritable, car je ne les mange pas. C'est une vilaine chose, mon cher duc, que la guerre, et surtout quand on la fait avec cinquante mille Cosaques ou Baskirs.

Recevez l'assurance de mes sentiments inviolables, etc.

*Signé* le prince de METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 24.) *Note des plénipotentiaires alliés.*

274

Châtillon-sur-Seine, le 17 février 1814.

Les plénipotentiaires des cours alliées, aux conférences de Châtillon, ont eu l'honneur de prévenir, par une note du 9 de ce mois, S. Exc. M. le plénipotentiaire de France du motif pour lequel les conférences ne pouvaient que rester pour le moment suspendues; se trouvant maintenant à même d'en reprendre le cours, les soussignés ont l'honneur d'en informer monsieur le plénipotentiaire de France.

Ils présentent en même temps à S. Exc. les assurances de leur haute considération.

*Signé* comte DE RAZOUMOWSKI, CATHCART,  
HUMBOLDT, ABERDEEN, STADION.

---

(N<sup>o</sup> 25.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

*Séance du 17 février 1814.*

Les séances ayant été suspendues, d'après une note des plénipotentiaires des cours alliées en date du 9, ont été reprises aujourd'hui 17 février.

Les plénipotentiaires des cours alliées commencent la conférence par consigner au protocole ce qui suit: 275

Le plénipotentiaire de France a fait précéder sa déclaration renfermée dans le protocole du 7 de ce mois, d'un préambule dans lequel il fait des rapprochements entre les déclarations antérieures et les propositions actuelles des cours alliées. Il leur serait aisé de répondre à ces rapprochements, ainsi qu'aux autres réflexions contenues dans ce préambule, et de prouver que la marche politique de leurs cours, dans les transactions actuelles, a été constamment à la fois dirigée par l'intention ferme et inébranlable de rétablir un juste équilibre en Europe, et adaptée aux événements amenés par des opérations de leurs armées; mais comme une pareille discussion serait entièrement étrangère au but de la négociation dont les plénipotentiaires des cours alliées se feraient scrupule de s'écarter; comme elle ferait dégénérer les protocoles de leurs conférences en véritables notes verbales; et comme ils sont fermement résolus de ne point se laisser détourner, pour quoi que ce fût, de la marche simple qu'ils ont annoncée dès le commencement, ils se bornent à déclarer, de la manière la plus positive, qu'ils disconviennent entièrement de ce qui est énoncé dans le préambule de la dite déclaration du plénipotentiaire de France, et ils passent ensuite immédiatement à l'objet principal.

Le plénipotentiaire autrichien prend à cet effet la parole au nom de ses collègues, et dit:

Qu'à la suite de la séance du 7 du mois, le plénipotentiaire français avait, dans une lettre adressée le 9 au prince de Metternich, annoncé l'intention de demander aux plénipotentiaires des cours alliées, si la France consentant, ainsi que ceux-ci l'ont demandé, à rentrer dans ses 276

anciennes limites, obtiendra immédiatement un armistice: que, si par un tel sacrifice un armistice peut être sur-le-champ obtenu, il serait prêt à le faire; que de plus, il serait prêt, dans cette supposition, à remettre sur-le-champ une partie des places que ce sacrifice devrait faire perdre à la France;

Que le ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur d'Autriche, ayant porté cette ouverture à la connaissance des cours alliées, celles-ci ont autorisé leurs plénipotentiaires aux conférences à déclarer:

Qu'elles estiment qu'un traité préliminaire qui serait fondé sur le principe énoncé ci-dessus, et qui aurait pour suite immédiate la cessation des hostilités sur terre et sur mer, en mettant par là un terme également prompt aux maux de la guerre, atteindrait mieux et plus convenablement qu'un armistice, au but généralement désiré; et que, pour abréger davantage la négociation, les cours alliées ont transmis à leurs plénipotentiaires le projet d'un traité préliminaire dont il allait être donné lecture.

Le plénipotentiaire français observe qu'en faisant au prince de Metternich la demande confidentielle qui lui a été adressée pour un armistice, il était loin de s'attendre que les séances seraient aussi inopinément suspendues, et la négociation interrompue pendant neuf jours, ce qui avait changé l'état de la question et l'objet qu'il se proposait; que des préliminaires, exigeant une discussion plus ou moins longue, n'arrêtaient pas au moment même, comme un armistice, l'effusion du sang. 277

Le plénipotentiaire autrichien lit ensuite le projet de traité préliminaire suivant:

*Projet d'un traité préliminaire entre les hautes puissances alliées et la France.*

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité.

LL. MM. II. d'Autriche et de Russie, S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi de Prusse, agissant au nom de tous leurs alliés, d'une part, et S. M. l'empereur des Français de l'autre, désirant cimenter le repos et le bien-être futur de l'Europe, par une paix solide et durable sur terre et sur mer, et ayant, pour atteindre à ce but salubre, leurs plénipotentiaires actuellement réunis à Châtillon-sur-Seine, pour discuter les conditions de cette paix, lesdits plénipotentiaires sont convenus des articles suivants:

Art. 1<sup>er</sup>. Il y aura paix et amnistie entre LL. MM. II. d'Autriche et de Russie, S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi de Prusse, agissant en même temps au nom de tous leurs alliés, et S. M. l'empereur des Français, leurs héritiers et successeurs à perpétuité. 278

Les hautes parties contractantes s'engagent à apporter tous leurs soins à maintenir, pour le bonheur futur de l'Europe, la bonne harmonie si heureusement rétablie entre elles.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français renonce, pour lui et ses successeurs, à la totalité des acquisitions, réunions ou incorporations de territoire faites par la France depuis le commencement de la guerre de 1792.

S. M. renonce également à toute l'influence constitutionnelle directe ou indirecte hors des anciennes limites de la France, telles qu'elles se trouvaient établies avant la guerre de 1792, et aux titres qui en dérivent, et nommément à ceux de roi d'Italie, roi de Rome, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse.

Art. 3. Les hautes parties contractantes reconnaissent formellement et solennellement le principe de la souveraineté et indépendance de tous les états de l'Europe, tels qu'ils seront constitués à la paix définitive.

Art. 4. S. M. l'empereur des Français reconnaît formellement la reconstruction suivante des pays limitrophes de la France:

1<sup>o</sup> L'Allemagne composée d'états indépendants unis par un lien fédératif;

2<sup>o</sup> L'Italie divisée en états indépendants, placés entre les possessions autrichiennes en Italie et la France;

3<sup>o</sup> La Hollande sous la souveraineté de la maison d'Orange, avec un accroissement de territoire. 279

4<sup>o</sup> La Suisse, état libre, indépendant, replacé dans ses anciennes limites, sous la garantie de toutes les grandes puissances, la France y comprise.

5<sup>o</sup> L'Espagne sous la domination de Ferdinand VII, dans ses anciennes limites.

S. M. l'empereur des Français reconnaît de plus le droit des puissances alliées de déterminer, d'après les traités existants entre les puissances, les limites et rapports tant des pays cédés par la France que de leurs états entre eux, sans que la France puisse aucunement y intervenir.

Art. 5. Par contre, S. M. britannique consent à restituer à la France, à l'exception des îles nommées les Saintes, toutes les conquêtes qui ont été faites par elle sur la France, pendant la



guerre, et qui se trouvent à présent au pouvoir de S. M. britannique, dans les Indes orientales, en Afrique et en Amérique.

L'île de Tabago, conformément à l'article 2 du présent traité, restera à la Grande-Bretagne, et les alliés promettent d'employer leurs bons offices pour engager LL. MM. suédoise et portugaise à ne point mettre d'obstacle à la restitution de la Guadeloupe et de Cayenne à la France.

Tous les établissements et toutes les factoreries conquises sur la France, à l'est du cap de Bonne-Espérance, à l'exception des îles Maurice (île de France), de Bourbon et de leurs dépendances, lui seront restituées. La France ne rentrera dans ceux des susdits établissements et factoreries qui sont situés dans le continent des Indes et dans les limites des possessions britanniques, que sous la condition qu'elle les possédera uniquement à titre d'établissements commerciaux; et elle promet en conséquence de n'y point faire construire de fortifications, et de n'y point entretenir de garnisons ni forces militaires quelconques au-delà de ce qui est nécessaire pour maintenir la police dans lesdits établissements. <sup>280</sup>

Les restitutions ci-dessus mentionnées en Asie, en Afrique, et en Amérique, ne s'étendront à aucune possession qui n'était point effectivement au pouvoir de la France avant le commencement de la guerre de 1792.

Le gouvernement français s'engage à prohiber l'importation des esclaves dans toutes les colonies et possessions restituées par le présent traité, et à défendre à ses sujets, de la manière la plus efficace, le trafic des nègres en général.

L'île de Malte, avec ses dépendances, restera en pleine souveraineté à S. M. britannique.

Art. 6. S. M. l'empereur des Français remettra, aussitôt après la ratification du présent traité préliminaire, les forteresses et forts des pays cédés, et ceux qui sont encore occupés par ses troupes en Allemagne, sans exception, et notamment la place de Mayence dans six jours; celles de Hambourg, Anvers, Berg-op-Zoom, dans l'espace de six jours; Mantoue, Palma-Nuova, Venise et Peschiera, les places de l'Oder et de l'Elbe, dans quinze jours, et les autres places et forts dans le plus court délai possible, qui ne pourra excéder celui de quinze jours. Ces places et forts seront remis dans l'état où ils se trouvent présentement, avec toute leur artillerie, munitions de guerre et de bouche, archives, etc.; les garnisons françaises de ces places sortiront avec armes, bagages, et avec leurs propriétés particulières. <sup>281</sup>

S. M. l'empereur des Français fera également remettre, dans l'espace de quatre jours, aux armées alliées les places de Besançon, Belfort et Huningue, qui resteront en dépôt jusqu'à la ratification de la paix définitive, et qui seront remises dans l'état dans lequel elles auront été cédées à mesure que les armées alliées évacueront le territoire français.

Art. 7. Les généraux commandant en chef nommeront sans délai des commissaires chargés de déterminer la ligne de démarcation entre les armées réciproques.

Art. 8. Aussitôt que le présent traité préliminaire aura été accepté et ratifié de part et d'autre, les hostilités cesseront sur terre et sur mer.

Art. 9. Le présent traité préliminaire sera suivi, dans le plus court délai possible, par la signature d'un traité de paix définitif.

Art. 10. Les ratifications du traité préliminaire seront échangées dans quatre jours, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires de LL. MM. II. d'Autriche et de Russie, de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et de S. M. le roi de Prusse, d'une part, et le plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, de l'autre, l'ont signé et y ont fait apposer le cachet de leurs armes. <sup>282</sup>

Fait à Châtillon, etc., etc.

Cette lecture achevée, le plénipotentiaire de France prie les plénipotentiaires des cours alliées de répondre à l'observation et aux questions suivantes:

Il fait observer que le projet confond le titre de roi d'Italie avec ceux de médiateur et de protecteur, qui en diffèrent essentiellement; que le premier est un titre de souveraineté, ce que les deux autres ne sont pas; qu'il est attaché à la possession d'un état, que cet état est indépendant de la France, que les renonciations de celle-ci n'entraîneraient nullement une renonciation à la couronne d'Italie, à laquelle l'empereur des Français ne pourrait pas renoncer comme empereur, mais uniquement en sa qualité de roi.

Les plénipotentiaires des cours alliées répliquent qu'assurément l'intention des cours alliées est que le traité contienne la renonciation de l'empereur Napoléon à la possession du royaume d'Italie, et que puisqu'il paraît que le projet peut laisser des doutes là-dessus, cette renonciation devra y être ajoutée en termes explicites.

Le plénipotentiaire de France a demandé ensuite si le roi de Saxe était compris dans les arrangements que les alliés projetaient pour l'Allemagne, et serait rétabli dans la pleine

possession de son royaume;

Si le roi de Westphalie, reconnu par toutes les puissances du continent, recouvrerait son royaume ou obtiendrait une indemnité;

Enfin, si les droits du vice-roi, comme héritier du royaume d'Italie, étaient reconnus pour le cas où le roi d'Italie renoncerait à la couronne de ce royaume.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont déclaré s'en tenir pour le moment à leur projet.

Le plénipotentiaire français dit alors que la pièce dont il vient de lui être donné lecture et communication est d'une trop haute importance pour qu'il puisse y faire, dans cette séance, une réponse quelconque, et qu'il se réserve de proposer aux plénipotentiaires des cours alliées une conférence ultérieure lorsqu'il sera dans le cas d'entrer en discussion sur ce qui forme l'objet des ouvertures faites dans la présente séance.

Châtillon-sur-Seine, le 17 février 1814.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence; ABERDEEN,  
CATHCART, le comte DE RAZOUMOWSKI, HUMBOLDT,  
le comte de STADION, Charles STEWART,  
lieutenant-général.

---

(N<sup>o</sup> 26.) *Lettre de Napoléon*  
*Au duc de Vicence.*

284

Nangis, le 17 février 1814.

Monsieur le duc de Vicence, je vous ai donné carte blanche pour sauver Paris et éviter une bataille qui était la dernière espérance de la nation. La bataille a eu lieu; la Providence a béni nos armes. J'ai fait 30 à 40,000 prisonniers. J'ai pris deux cents pièces de canon, un grand nombre de généraux, et détruit plusieurs armées sans presque coup férir. J'ai entamé hier l'armée du prince de Schwartzenberg, que j'espère détruire avant qu'elle ait repassé nos frontières. Votre attitude doit être la même, vous devez tout faire pour la paix, mais mon intention est que vous ne signiez rien sans mon ordre, parceque seul je connais ma position. En général, je ne désire qu'une paix *solide* et *honorable*, et elle ne peut être telle que sur les bases proposées à Francfort. Si les alliés eussent accepté vos propositions le 9, il n'y aurait pas eu de bataille, je n'aurais pas couru les chances de la fortune dans le moment où le moindre insuccès perdait la France; enfin, je n'aurais pas connu le secret de leur faiblesse. Il est juste qu'en retour j'aie les avantages des chances qui ont tourné pour moi. Je veux la paix, mais ce n'en serait pas une que celle qui imposerait à la France des conditions plus humiliantes que les bases de Francfort. Ma position est certainement plus avantageuse qu'à l'époque où les alliés étaient à Francfort. Ils pouvaient me braver; je n'avais obtenu aucun avantage sur eux, et ils étaient loin de mon territoire. Aujourd'hui c'est tout différent; j'ai eu d'immenses avantages sur eux, et des avantages tels qu'une carrière militaire de vingt années, et de quelque illustration, n'en présente pas de pareils. Je suis prêt à cesser les hostilités et à laisser les ennemis rentrer tranquilles chez eux, s'ils signent les préliminaires basés sur les propositions de Francfort. La mauvaise foi de l'ennemi et la violation des engagements les plus sacrés mettent seuls des délais entre nous; et nous sommes si près, que, si l'ennemi vous laisse correspondre avec moi directement, en vingt-quatre heures on peut avoir réponse aux dépêches. D'ailleurs je vais me rapprocher davantage. Sur ce, je prie Dieu, etc.

285

*P. S.* Comment arrive-t-il qu'aujourd'hui 18, je n'aie de dépêches de vous que du 14? Nous ne sommes cependant éloignés de vous que de vingt-cinq lieues.

*Signé* NAPOLÉON.

---

(N<sup>o</sup> 27.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

286

*Séance du 28 février 1814.*

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent au protocole ce qui suit:

Plusieurs jours s'étant écoulés depuis que le projet des préliminaires d'une paix générale a été présenté par les plénipotentiaires des cours alliées à M. le plénipotentiaire français, et aucune réponse n'ayant été donnée, ni dans la forme d'une acceptation, ni dans celle d'une modification dudit projet, LL. MM. II et RR. ont jugé convenable d'enjoindre à leurs plénipotentiaires de

demander à M. le plénipotentiaire français une déclaration distincte et explicite de son gouvernement sur le projet en question. Les plénipotentiaires des cours alliées pensent qu'il y a d'autant moins de motifs de délais de la part du gouvernement français à l'égard d'une décision sur les préliminaires proposés, que le projet proposé par eux était basé en substance sur une offre faite par M. le plénipotentiaire de France, dans sa lettre au prince de Metternich, datée du 9 de ce mois, que le prince a soumise aux cours alliées.

De plus, les plénipotentiaires des cours alliées sont chargés de déclarer, au nom de leurs souverains, qu'adhérant fortement à la substance des demandes contenues dans ces conditions qu'ils regardent comme aussi essentielles à la sûreté de l'Europe que nécessaires à l'arrangement d'une paix générale de l'Europe, ils ne pourraient interpréter tout retard ultérieur d'une réponse à leurs propositions que comme un refus de la part du gouvernement français. En conséquence les plénipotentiaires des cours alliées, prêts à se concerter avec M. le plénipotentiaire français, à l'égard du temps indispensablement nécessaire pour communiquer avec son gouvernement, ont ordre de déclarer que, si à l'expiration du terme reconnu suffisant et dont on sera convenu conjointement avec M. le plénipotentiaire français, il n'était pas arrivé de réponse qui fût en substance d'accord avec la base établie dans le projet des alliés, la négociation serait regardée comme terminée et que les plénipotentiaires des cours alliées retourneraient au quartier général. 287

Après s'être acquitté de cette déclaration, dont copie a été remise à M. le plénipotentiaire de France, le plénipotentiaire autrichien, au nom de ses collègues, ajoute verbalement que les plénipotentiaires des cours alliées sont prêts à discuter dans un esprit de conciliation toute modification que M. le plénipotentiaire français pourrait être autorisé à proposer; mais que les cours alliées ne sauraient écouter aucune proposition qui différât essentiellement du sens de l'offre déjà faite par M. le plénipotentiaire de France, et que si pareille prétention était mise en avant par la France, les alliés seraient obligés dans ce cas, quoiqu'à regret, de remettre la décision au sort des armes. 288

Le plénipotentiaire de France répond que LL. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, après avoir eu tant de temps pour préparer leur projet, ne peuvent se plaindre de celui qu'il met à préparer sa réponse; qu'il en faut pour examiner un projet qui embrasse tant de questions d'une si haute importance, et à la plupart desquelles aucun antécédent n'avait préparé;

Que LL. Exc. connaissent par ses nombreuses réclamations les retards que ses courriers ont éprouvés, par les détours qu'on leur a fait faire;

Qu'elles savent que, depuis la remise du projet, les armées n'ont pas cessé d'être en mouvement, et que le projet par lequel on doit y répondre ne peut pas être fait lorsqu'on change de lieu presque à toute heure;

Qu'on est d'autant moins fondé à se plaindre des retards, que, dès l'ouverture de la négociation, les séances ont été suspendues neuf jours par les alliés sans qu'ils eussent donné aucun motif;

Enfin que la France a assez prouvé, par tout ce qui a précédé la remise du projet, qu'elle veut la paix: que quant à ce qui est dit dans la nouvelle déclaration de LL. Exc. d'une offre par lui faite dans une lettre confidentielle au prince de Metternich, il doit répéter ce qu'il a précédemment fait observer, que cette offre était subordonnée à la demande d'un armistice immédiat, lequel a été refusé, et qu'on ne peut conséquemment s'en prévaloir. 289

Les plénipotentiaires des cours alliées invitent M. le plénipotentiaire français à indiquer le délai qu'il croit suffisant à la communication ci-dessus annoncée.

Il répond que, dans une affaire si grave, on ne peut imposer ni prendre l'obligation de répondre à jour fixe.

MM. les plénipotentiaires des cours alliées ayant insisté, d'après les ordres formels de leurs cours, pour que le terme fût fixé, on s'est réuni pour le fixer, de part et d'autre, au 10 mars inclusivement.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

*Signé* Charles STEWART, comte DE STADION,  
CATHCART, HUMBOLDT, A. comte DE RAZOUMOWSKI;  
ABERDEEN.

SIRE,

J'ai besoin d'exprimer particulièrement à V. M. toute ma peine de voir mon dévouement méconnu. Elle est mécontente de moi; elle le témoigne et charge de me le dire. Ma franchise lui déplaît, elle la taxe de rudesse et de dureté. Elle me reproche de voir partout les Bourbons, dont, peut-être à tort, je ne parle qu'à peine. V. M. oublie que c'est elle qui en a parlé la première dans les lettres qu'elle a écrites ou dictées. Prévoir comme elle les chances que peuvent leur présenter les passions d'une partie des alliés, celles que peuvent faire naître des événements malheureux et l'intérêt que pourrait inspirer dans ce pays leur haute infortune, si la présence d'un prince et un parti réveillaient ces vieux souvenirs dans un moment de crise, ne serait cependant pas si déraisonnable, si les choses sont poussées à bout. Dans la situation où sont les esprits, dans l'état de fièvre où est l'Europe, dans celui d'anxiété et de lassitude où se trouve la France, la prévoyance doit tout embrasser, elle n'est que de la sagesse. V. M. voudrait, je le comprends, vacciner sa force d'âme, l'élan de son grand caractère, à tout ce qui la sert, et communiquer à tous son énergie; mais votre ministre, sire, n'a pas besoin de cet aiguillon. L'adversité stimule son courage, au lieu de l'abattre; et s'il vous répète sans cesse le mot de paix, c'est parce qu'il la croit indispensable et même pressante pour ne pas tout perdre. C'est quand il n'y a pas de tiers entre V. M. et lui qu'il lui parle franchement. C'est votre force, sire, qui l'oblige à vous paraître faible; tout au moins plus disposé à céder qu'il ne le serait réellement. Personne ne désire, ne voudrait plus que moi consoler V. M., adoucir tout ce que les circonstances et les sacrifices qu'elles exigent auront de pénible pour elle; mais l'intérêt de la France, celui de votre dynastie, me commandent avant tout d'être prévoyant et vrai. D'un instant à l'autre, tout peut être compromis par ces ménagements qui ajournent les déterminations qu'exigent les grandes et difficiles circonstances où nous sommes. Est-ce ma faute si je suis le seul qui tiens ce langage de dévouement à V. M.? si ceux qui vous entourent et qui pensent comme moi, craignant de lui déplaire et voulant la ménager, quand elle a déjà tant de sujets de contrariété, n'osent lui répéter ce qu'il est de mon devoir de lui dire? Quelle gloire, quel avantage peut-il y avoir pour moi à prêcher, à signer même cette paix, si toutefois on parvient à la faire? Cette paix, ou plutôt ces sacrifices, ne seront-ils pas pour V. M. un éternel grief contre son plénipotentiaire? Bien des gens en France, qui en sentent aujourd'hui la nécessité, ne me la reprocheront-ils pas six mois après qu'elle aura sauvé votre trône? Comme je ne me fais pas plus illusion sur ma position, que sur celle de V. M., elle doit m'en croire. Je vois les choses ce qu'elles sont; et les conséquences, ce qu'elles peuvent devenir. La peur a uni tous les souverains, le mécontentement a rallié tous les Allemands. La partie est trop bien liée pour la rompre. En acceptant le ministère dans les circonstances où je l'ai pris, en me chargeant ensuite de cette négociation, je me suis dévoué pour vous servir, pour sauver mon pays; je n'ai point eu d'autre but; et celui-là seul était assez noble, assez élevé pour me paraître au-dessus de tous les sacrifices. Dans ma position je ne pouvais qu'en faire, et c'est ce qui m'a décidé. V. M. peut dire de moi tout le mal qu'il lui plaira: au fond de son cœur elle ne pourra en penser, et elle sera forcée de me rendre toujours la justice de me regarder comme l'un de ses plus fidèles sujets, et l'un des meilleurs citoyens de cette France, que je ne puis être soupçonné de vouloir avilir, quand je donnerais ma vie pour lui sauver un village.

Je suis, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.(N<sup>o</sup> 29.) *Lettre de M. le duc de Vicence  
A Napoléon.*

Châtillon, le 6 mars 1814.

SIRE,

La question qui va se décider est si importante, elle peut, dans un instant, avoir tant de fatales conséquences, que je regarde comme un devoir de revenir encore, au risque de lui déplaire, sur ce que j'ai mandé si souvent à votre majesté. Il n'y a pas de faiblesse dans mon opinion, sire, mais je vois tous les dangers qui menacent la France et le trône de V. M., et je la conjure de les prévenir. Il faut des sacrifices; il faut les faire à temps. Comme à Prague, si nous n'y prenons garde, l'occasion va nous échapper; la circonstance actuelle a plus de ressemblance avec celle-là que votre majesté ne le pense peut-être. A Prague, la paix n'a pas été faite, et l'Autriche s'est déclarée contre nous, parce qu'on n'a pas voulu croire que le terme fixé fût de rigueur. Ici les négociations vont se rompre, parce que l'on ne se persuade point qu'une question d'une aussi grande importance puisse tenir à telle ou telle réponse que nous ferons, et à ce que cette réponse soit faite avant tel ou tel jour. Cependant, plus je considère ce qui se passe, plus je suis convaincu que si nous ne remettons pas le contre-projet demandé, et qu'il ne contienne pas des modifications aux bases de Francfort, tout est fini. J'ose le dire comme je le pense, sire, ni la puissance de la France, ni la gloire de V. M., ne tiennent à posséder Anvers ou tel autre point des nouvelles frontières.

Cette négociation, je ne saurais trop le répéter, ne ressemble à aucune autre; elle est même totalement l'opposé de toutes celles que V. M. a dirigées jusque ici. Nous sommes loin de pouvoir dominer: ce n'est qu'en suivant avec patience et modération la marche établie que nous pouvons espérer d'atteindre le but; nous écarter de cette marche serait tout perdre. Les Anglais, à cause de leur responsabilité, et les hommes haineux qui sont ici, pour satisfaire leur passion, aimeront certainement mieux rompre que d'entamer la discussion en partant de ce point. <sup>294</sup>

Les négociations une fois rompues, que V. M. ne croie pas les renouer, comme on a pu le faire dans d'autres occasions. On ne veut qu'un prétexte; et faute de nous décider à prendre le parti qu'exigent les circonstances, tout nous échappera sans que l'on puisse prévoir quand et comment on pourra revenir à des idées de conciliation.

Je supplie V. M. de réfléchir à l'effet que produira en France la rupture des négociations, et d'en peser toutes les conséquences. Elle me rendra encore assez de justice pour penser que, pour lui écrire comme je le fais, il faut porter au plus haut degré la conviction que ce moment va décider des plus chers intérêts de V. M. et de ceux de mon pays.

Je suis, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 30.) *Lettre du prince de Metternich Au duc de Vicence.*

Chaumont, le 8 mars 1814.

La petite boîte que vous m'avez envoyée, monsieur le duc, pour madame l'archiduchesse Léopoldine, lui a été envoyée sur-le-champ; j'espère être à même incessamment de faire passer à V. Exc. une réponse de S. A. I. à son auguste soeur. <sup>295</sup>

Vous avez rendu de si grands services, jusqu'à présent, à la cause de la France, qui assurément est inséparable de celle de l'Europe, que je me flatte de vous voir couronner bientôt la grande oeuvre. Que l'empereur se convainque bien qu'il n'aura rien fait, s'il n'arrive pas à la paix générale. Des années de troubles succéderaient à des années de calamités. Je ne doute pas que vous êtes journellement dans le cas de vous convaincre, monsieur le duc, que l'Angleterre va rondement en besogne; le ministère actuel est assez fort pour *pouvoir vouloir la paix*. Si elle ne se fait pas dans ce moment, nulle autre occasion ne se présentera plus dans laquelle il puisse être permis à un ministre anglais de proposer même une *négociation*; le triomphe des partisans de la guerre à extinction contre l'empereur des Français sera assuré; le monde sera bouleversé, et la France sera la proie de ces événements.

Je vous tiendrai toujours le même langage: il doit être compris par des hommes sages et voulant le bien. Nous ne formons qu'un voeu, celui de la paix; mais cette paix est impossible sans que vous ne fassiez celle qui doit vous rendre vos établissements d'outre-mer. Pour arriver à cette paix, il faut également en vouloir les moyens, et ne pas oublier que l'Angleterre dispose *seule* de toutes les compensations possibles, et qu'en se dépouillant, en faveur de la France et d'autres états indépendants, de la presque totalité de ses conquêtes, elle ne fait qu'exciper l'admission d'une juste compensation, en demandant que la France se replace au niveau des plus grandes puissances sur le continent. <sup>296</sup>

Si l'empereur Napoléon entre dans ce point de vue, comme déjà il en avait fait le sien, l'Europe est pacifiée; vingt années de troubles l'attendent dans la supposition contraire.

Recevez, etc.

*Signé* METTERNICH.

(N<sup>o</sup> 31.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

*Séance du 10 mars 1814.*

Le plénipotentiaire de France commence la conférence par consigner au protocole ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France avait espéré, d'après les représentations qu'il avait été dans le cas d'adresser à MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et par la manière dont LL. EE. avaient bien voulu les accueillir, qu'il serait donné des ordres pour que ses courriers pussent lui arriver sans difficulté et sans retards. Cependant le dernier qui lui est parvenu, non seulement a été arrêté très long-temps par plusieurs officiers et généraux russes, mais on l'a même *obligé à donner ses dépêches, qui ne lui ont été rendues que trente-six heures après, à Chaumont*. Le plénipotentiaire de France se voit donc à regret forcé d'appeler de nouveau sur cet objet l'attention de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et de réclamer avec d'autant plus d'instance contre une conduite contraire aux usages reçus et aux prérogatives que le droit des <sup>297</sup>

gens assure aux ministres chargés d'une négociation, qu'elle cause réellement les retards qui l'entravent.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'étant point informés du fait, promettent de porter cette réclamation à la connaissance de leurs cours.

Le plénipotentiaire de France donne ensuite lecture de la pièce suivante, dont il demande l'insertion au protocole, ainsi que des pièces y annexées n<sup>o</sup> 1, 2, 3, 4 et 5.

*Le plénipotentiaire de France a reçu de sa cour l'ordre de faire au protocole les observations suivantes:*

«Les souverains alliés, dans leur déclaration de Francfort, que toute l'Europe connaît, et LL. EE. MM. les plénipotentiaires, dans leur proposition du 7 février, ont également posé en principe que la France doit conserver par la paix la même puissance relative qu'elle avait avant les guerres que cette paix doit finir; car ce que dans le préambule de leur proposition MM. les plénipotentiaires ont dit du désir des puissances alliées de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, n'a point et ne saurait avoir un autre sens. Les souverains alliés avaient demandé, en conséquence, que la France se renfermât dans les limites formées par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, et la France y avait acquiescé. MM. leurs plénipotentiaires ont au contraire, et par leur note du 7 et par le projet d'articles qu'ils ont remis le 17, demandé qu'elle rentrât dans ses anciennes limites. Comment, sans cesser d'invoquer le même principe, a-t-on pu, et en si peu de temps, passer de l'une de ces demandes à l'autre? Qu'est-il survenu depuis la première, qui puisse motiver la seconde?»

»On ne pouvait pas le 7, on ne pouvait pas plus le 17, et à plus forte raison ne pourrait-on pas aujourd'hui la fonder sur l'offre confidentielle faite par le plénipotentiaire de France, au ministre du cabinet de l'une des cours alliées; car la lettre qui la contenait ne fut écrite que le 9, et il était indispensable d'y répondre immédiatement, puisque l'offre était faite sous la *condition absolue d'un armistice immédiat*, pour arrêter l'effusion du sang, et éviter une bataille que les alliés ont voulu donner; au lieu de cela, les conférences furent, par la seule volonté des alliés, et sans motifs, suspendues du 10 au 17, jour auquel la condition proposée fut même formellement rejetée. On ne pouvait, on ne peut donc en aucune manière se prévaloir d'une offre qui lui était subordonnée. Les souverains alliés ne voulaient-ils point, il y a trois mois, établir un juste équilibre en Europe? N'annoncent-ils pas qu'ils le veulent encore aujourd'hui? Conserver la même puissance relative qu'elle a toujours eue est aussi le seul désir qu'ait réellement la France. *Mais l'Europe ne ressemble plus à ce qu'elle était il y a vingt ans*: à cette époque le royaume de Pologne, déjà morcelé, disparut entièrement, l'immense territoire de la Russie s'accrut de vastes et riches provinces. Six millions d'hommes furent ajoutés à une population déjà plus grande que celle d'aucun état européen. Neuf millions devinrent le partage de l'Autriche et de la Prusse. Bientôt l'Allemagne changea de face. Les états ecclésiastiques et le plus grand nombre des villes libres germaniques furent répartis entre les princes séculiers. La Prusse et l'Autriche en reçurent la meilleure part. L'antique république de Venise devint une province de la monarchie autrichienne; deux nouveaux millions de sujets, avec de nouveaux territoires et de nouvelles ressources, ont été donnés depuis à la Russie, par le traité de Tilsitt, par le traité de Vienne, par celui d'Yassi, et par celui d'Abo. De son côté, et dans le même intervalle de temps, l'Angleterre a non seulement acquis, par le traité d'Amiens, les possessions hollandaises de Ceylan et de l'île de la Trinité; mais elle a doublé ses possessions de l'Inde, et en a fait un empire que deux des plus grandes monarchies de l'Europe égaleraient à peine. Si la population de cet empire ne peut être considérée comme un accroissement de la population britannique, en revanche, l'Angleterre n'en tire-t-elle pas, et par la souveraineté et par le commerce, un accroissement immense de sa richesse, cet autre élément de la puissance? La Russie, l'Angleterre, ont conservé tout ce qu'elles ont acquis. L'Autriche et la Prusse ont, à la vérité, fait des pertes; mais renoncent-elles à les réparer, et se contentent-elles aujourd'hui de l'état de possession dans lequel la guerre présente les a trouvées? Il diffère cependant peu de celui qu'elles avaient il y a vingt ans.

Ce n'est pas pour son intérêt seul que la France doit vouloir conserver la même puissance relative qu'elle avait: qu'on lise la déclaration de Francfort (voyez pièce jointe, n<sup>o</sup> 4), et l'on verra que les souverains alliés ont été convaincus eux-mêmes que c'était aussi *l'intérêt de l'Europe*. Or, quand tout a changé autour de la France, comment pourrait-elle *conserver la même puissance relative en étant replacée au même état qu'auparavant*? Replacée dans ce même état, *elle n'aurait pas même le degré de puissance absolue quelle avait alors*: car ses possessions d'outre-mer étaient incontestablement un des éléments de cette puissance; et la plus importante de ces possessions, celle qui par sa valeur égalait ou surpassait toutes les autres ensemble, lui a été ravie; peu importe par quelle cause, elle l'a perdue. Il suffit qu'elle ne l'ait plus, et qu'il ne soit pas au pouvoir des alliés de la lui rendre.

Pour évaluer la puissance relative des états, ce n'est pas assez de comparer leurs forces absolues, il faut faire entrer dans le calcul l'emploi que leur situation géographique les contraint ou leur permet d'en faire.

L'Angleterre est une puissance essentiellement maritime, qui peut mettre toutes ses forces sur les eaux. L'Autriche a trop peu de côtes pour le devenir; la Russie et la Prusse n'ont pas besoin de l'être, puisqu'elles n'ont pas de possessions au-delà des mers; ce sont des puissances essentiellement continentales. La France est, au contraire, à la fois essentiellement maritime, à

raison de l'étendue de ses côtes, et de ses colonies, et essentiellement continentale. L'Angleterre ne peut être attaquée que par des flottes. La Russie, adossée au pôle du monde, et bornée presque de tous côtés par des mers ou de vastes solitudes, ne peut, depuis qu'elle a acquis la Finlande, être attaquée que d'un seul côté. *La France peut l'être sur tous les points de sa circonférence, et à la fois du côté de la terre, où elle confine partout à des nations vaillantes, et du côté de la mer, et dans ses possessions lointaines.*

Pour rétablir un véritable équilibre, sa puissance relative devrait donc être considérée sous deux aspects distincts: pour en faire une estimation juste, il la faut diviser, et ne comparer ses forces absolues à celles des autres états du continent, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur mer; et à celles des états maritimes, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur le continent.

302

Le plénipotentiaire de France prie LL. EE. MM. les plénipotentiaires des cours alliées de peser attentivement les considérations si frappantes de vérité qui précèdent, et de juger si les acquisitions que la France a faites en-deçà des Alpes et du Rhin, et que les traités de Lunéville et d'Amiens lui avaient assurées, suffiraient même pour rétablir entre elles et les grandes puissances de l'Europe l'équilibre que les changements survenus dans l'état de possession de ces puissances ont rompu.

Le plus simple calcul démontre jusqu'à l'évidence que ces acquisitions, jointes à tout ce que la France possédait en 1792, seraient encore *loin* de lui donner le même degré de puissance relative qu'elle avait alors, et qu'elle avait constamment eue dans les temps antérieurs; et cependant on lui demande, non pas d'en abandonner seulement une partie quelconque, mais de les abandonner toutes; quoique, dans leur déclaration de Francfort, les souverains alliés eussent annoncé à l'Europe *qu'ils reconnaissaient à la France un territoire plus étendu qu'elle ne l'avait eu sous ses rois.*

Les forces propres d'un état ne sont pas l'unique élément de sa puissance relative, dans la composition de laquelle entrent encore les liens qui l'unissent à d'autres états, liens généralement plus forts et plus durables entre les états que gouvernent des princes d'un même sang. L'empereur des Français possède, outre son empire, un royaume; son fils adoptif en est l'héritier désigné. D'autres princes de la dynastie française étaient possesseurs de couronnes ou de souverainetés étrangères. Des traités avaient consacré leurs droits, et le continent les avait reconnus. Le projet des cours alliées garde à leur égard un silence que les questions si naturelles et si justes du plénipotentiaire de France n'ont pu rompre. En renonçant cependant aux droits de ces princes, et à la part de puissance relative qui en résulte pour elle, ainsi qu'à ce qu'elle a acquis en-deçà des Alpes et du Rhin, la France se trouverait avoir perdu de son ancienne puissance relative maritime et continentale, précisément en même raison que celle des autres grands états s'est déjà ou se sera accrue à la paix par leurs acquisitions respectives. La restitution de ses colonies, qui ne ferait alors que la replacer dans son ancien état de grandeur absolue (ce que même la situation de Saint-Domingue ne permettrait pas d'effectuer complètement), ne serait point, ne pourrait pas être une compensation de ses pertes: seulement ses pertes en seraient diminuées, et ce serait sans doute le moins auquel elle eût le droit de s'attendre; mais que lui offre à cet égard le projet des cours alliées?

303

Des colonies françaises tombées au pouvoir de l'ennemi (et les guerres du continent les y ont fait tomber toutes), il y en a trois que leur importance, sous des rapports divers, met hors de comparaison avec toutes les autres; ce sont la Guadeloupe, la Guiane, et l'île de France.

Au lieu de la restitution des deux premières, le projet des cours alliées n'offre que des bons offices pour procurer cette restitution, et il semblerait d'après cela que ces deux colonies fussent entre les mains de puissances étrangères à la négociation présente et ne devant point être comprises dans la future paix. Tout au contraire les puissances qui les occupent sont du nombre de celles au nom de qui et pour qui les cours alliées ont déclaré qu'elles étaient autorisées à traiter: n'y sont-elles donc autorisées que pour les clauses à la charge de la France? cessent-elles de l'être dès qu'il s'agit de clauses à son profit? s'il en était ainsi, il deviendrait indispensable que tous les états engagés dans la présente guerre prissent immédiatement part à la négociation et envoyassent chacun des plénipotentiaires au congrès.

304

Il est en outre à remarquer que la Guadeloupe n'étant sortie des mains de l'Angleterre que par un acte que le droit des gens n'autorisait pas, c'est l'Angleterre encore qui, relativement à la France, est censée l'occuper, et que c'est à elle seule que la restitution en peut être demandée.

L'Angleterre veut garder pour elle les îles de France et de la Réunion, sans lesquelles les autres possessions de la France, à l'est du cap de Bonne-Espérance, perdent tout leur prix; les Saintes, sans lesquelles la possession de la Guadeloupe serait précaire; et l'île de Tabago; celle-ci sous le prétexte que la France ne la possédait point en 1792, et les autres quoique la France les possédât de temps immémorial, établissant ainsi une règle qui n'a de rigueur que pour la France, qui n'admet d'exception que contre elle, et devient ainsi un glaive à deux tranchants.

305

Une île d'une certaine étendue, mais qui a perdu son ancienne fertilité, deux ou trois autres infiniment moindres, et quelques comptoirs auxquels la perte de l'île de France forcerait de renoncer, voilà à quoi se réduisent les grandes restitutions que l'Angleterre promettait de faire. Sont-ce là celles qu'elle fit à Amiens, où pourtant elle rendait Malte, qu'elle veut aujourd'hui garder et qu'on ne lui conteste plus? qu'aurait-elle offert de moins si la France n'eût eu rien à

céder qu'à elle? Les restitutions qu'elle promettait avaient été annoncées comme un équivalent des sacrifices qui seraient faits au continent. C'est sous cette condition que la France a annoncé qu'elle était prête à consentir à de grands sacrifices. Elles en doivent être la mesure. Pouvait-on s'attendre à un projet par lequel le continent demande tout, l'Angleterre ne rend presque rien, et dont en substance le résultat est que toutes les grandes puissances de l'Europe doivent conserver tout ce qu'elles ont acquis, réparer les pertes qu'elles ont pu faire, et acquérir encore; que la France seule ne doit rien conserver de toutes ses acquisitions et ne doit recouvrer que la part la plus petite et la moins bonne de ce qu'elle a perdu?

*Après tant de sacrifices demandés à la France, il ne manquait plus que de lui demander encore celui de son honneur!*

306

Le projet tend à lui ôter le droit d'intervenir en faveur d'anciens alliés malheureux. Le plénipotentiaire de France ayant demandé si le roi de Saxe serait remis en possession de ses états, n'a pu même obtenir une réponse.

On demande à la France des cessions et des renonciations, et l'on veut qu'en cédant elle ne sache pas à qui, sous quels titres et dans quelle proportion appartiendra ce qu'elle aura cédé! *On veut qu'elle ignore quels doivent être ses plus proches voisins*; on veut régler sans elle le sort des pays auxquels elle aura renoncé, et le mode d'existence de ceux avec lesquels son souverain était lié par des rapports particuliers; on veut *sans elle* faire des arrangements qui doivent régler le système général de possession et d'équilibre en Europe; on veut qu'elle soit étrangère à l'arrangement d'un tout dont elle est une partie considérable et nécessaire; on veut enfin qu'en souscrivant à de telles conditions, elle s'exclue en quelque sorte elle-même de la société européenne.

On lui restitue ses établissements sur le continent de l'Inde, mais à la condition de posséder comme dépendante et comme sujette ce qu'elle y possédait en souveraineté.

Enfin, on lui dicte des règles de conduite pour le régime ultérieur de ses colonies et envers des populations qu'aucun rapport de sujétion ou de dépendance quelconque ne lie aux gouvernements de l'Europe, et à l'égard desquelles on ne peut reconnaître à aucun d'eux aucun droit de patronage.

307

Ce n'est point à de telles propositions qu'avait dû préparer le langage des souverains alliés, et celui du prince régent d'Angleterre lorsqu'il disait au parlement britannique qu'aucune disposition de sa part à demander à la France aucun sacrifice incompatible avec son intérêt comme nation ou avec son honneur, ne serait un obstacle à la paix.

Attaquée à la fois par toutes les puissances réunies contre elle, la nation française sent plus qu'aucune autre le besoin de la paix et la veut aussi plus qu'aucune autre; *mais tout peuple comme tout homme généreux met l'honneur avant l'existence même.*

Il n'est sûrement point entré dans les vues des souverains alliés de l'*avilir*; et quoique le plénipotentiaire de France ne puisse s'expliquer le peu de conformité du projet d'articles qui lui avait été remis avec les sentiments qu'ils ont tant de fois et si explicitement manifestés, il n'en présente pas moins avec confiance au jugement des cours alliées elles-mêmes et de MM. les plénipotentiaires des observations dictées par l'intérêt général de l'Europe autant que par l'intérêt particulier de la France, et qui ne s'écartent en aucun point des déclarations des souverains alliés et de celle du prince régent au parlement d'Angleterre.

#### *Pièces jointes.*

N<sup>o</sup> 1. Note écrite à Francfort, le 9 novembre 1813, par M. le baron de Saint-Aignan.

308

N<sup>o</sup> 2. Lettre du prince de Metternich au ministre des relations extérieures de France, datée de Francfort, le 25 novembre 1813.

N<sup>o</sup> 3. Lettre de M. le duc de Vicence au prince de Metternich, datée de Paris, le 2 décembre 1813.

N<sup>o</sup> 4. Déclaration de Francfort, extraite du journal de Francfort du 7 décembre 1813, et datée du premier dudit mois.

N<sup>o</sup> 5. Extrait du discours du prince régent au parlement d'Angleterre.

Les plénipotentiaires des cours alliées répondent que les observations dont ils viennent d'entendre la lecture ne contiennent pas une déclaration distincte et explicite du gouvernement français sur le projet présenté par eux dans la séance du 17 février, et par conséquent ne remplissent pas la demande que les plénipotentiaires des cours alliées avaient formée dans la conférence du 28 février, d'obtenir une réponse distincte et explicite dans le terme de dix jours, duquel ils étaient mutuellement convenus avec M. le plénipotentiaire de France. Ils déclarent au surplus que, par l'admission de ces observations au protocole, ils ne reconnaissent point un caractère officiel à toutes les pièces qui y sont annexées.

Le plénipotentiaire français répond que celles de ces pièces qui ne sont point proprement officielles sont au moins authentiques et publiques.



Les plénipotentiaires des cours alliées se disposant là-dessus à lever la séance, M. le plénipotentiaire de France déclare verbalement que l'empereur des Français est prêt à renoncer, par le traité à conclure, à tout titre exprimant des rapports de souveraineté, de suprématie, protection, ou influence constitutionnelle, avec les pays hors des limites de la France; 309

Et à reconnaître

L'indépendance de l'Espagne dans ses anciennes limites, sous la souveraineté de Ferdinand VII;

L'indépendance de l'Italie, l'indépendance de la Suisse, sous la garantie de grandes puissances;

L'indépendance de l'Allemagne;

Et l'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté du prince d'Orange.

Il déclare encore, que, si, pour écarter des causes de mésintelligence, rendre l'amitié plus étroite et la paix plus durable entre la France et l'Angleterre, des cessions de la part de la France au-delà des mers peuvent être jugées nécessaires, la France sera prête à les faire moyennant un équivalent raisonnable.

Sur quoi la séance a été levée.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

*Signé* le comte DE STADION, ABERDEEN, HUMBOLDT,  
le comte de RAZOUMOWSKI, CATHCART, Charles  
STEWART.

(N<sup>o</sup> 32.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

310

*Séance du 13 mars 1814.*

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent au protocole ce qui suit:

Les plénipotentiaires des cours alliées ont pris en considération le mémoire présenté par M. le duc de Vicence, dans la séance du 10 mars, et la déclaration verbale dictée par lui au protocole de la même séance. Ils ont jugé la première de ces pièces être de nature à ne pouvoir être mise en discussion sans entraver la marche de la négociation.

La déclaration verbale de M. le plénipotentiaire ne contient que l'acceptation de quelques points du projet de traité remis par les plénipotentiaires des cours alliées dans la séance du 17 février; elle ne répond ni à l'ensemble ni même à la majeure partie des articles de ce projet, et elle peut bien moins encore être regardée comme un contre-projet renfermant la substance des propositions faites par les puissances alliées.

Les plénipotentiaires des cours alliées se voient donc obligés à inviter M. le duc de Vicence à se prononcer s'il compte accepter ou rejeter le projet de traité présenté par les cours alliées, ou bien à remettre un contre-projet. 311

Le plénipotentiaire de France, répondant à cette déclaration des plénipotentiaires des cours alliées, ainsi qu'à leurs observations sur le même objet, a dit:

Qu'une pièce telle que celle qu'il avait remise le 10, dans laquelle les articles du projet des cours alliées qui sont susceptibles de modifications étaient examinés et discutés en détail, loin d'entraver la marche de la négociation, ne pouvait au contraire que l'accélérer, puisqu'elle éclaircissait toutes les questions, sous le double rapport de l'intérêt de l'Europe et de celui de la France;

Qu'après avoir annoncé aussi positivement qu'il l'a fait par sa note verbale du même jour, que la France était prête à renoncer par le futur traité à la souveraineté d'un territoire au-delà des Alpes et du Rhin, contenant au-delà de sept millions, et à son influence sur celle de vingt millions d'habitants, ce qui forme au moins les six septièmes des sacrifices que le projet des alliés lui demande, on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas répondu d'une manière distincte et explicite;

Que le contre-projet que lui demandent les plénipotentiaires des cours alliées se trouve en substance dans sa déclaration verbale du 10, quant aux objets auxquels la France peut consentir sans discussion; et que quant aux autres, qui sont tous susceptibles de modifications, les observations y répondent, mais qu'il n'en est pas moins prêt à les discuter à l'instant même. 312

Les plénipotentiaires des cours alliées répondent ici:

Que les deux pièces remises par M. le plénipotentiaire de France, dans la séance du 10 mars, ne se référaient pas tellement l'une à l'autre qu'on pût dire que l'une renfermait les points auxquels le gouvernement français consent sans discussion, et l'autre ceux sur lesquels il veut établir la négociation; mais que, tout au contraire, l'une ne contient que des observations générales ne menant à aucune conclusion, et que l'autre énonce tout aussi peu d'une manière claire et précise ce que M. le plénipotentiaire de France vient de dire, puisque, pour ne s'arrêter qu'aux deux points suivants, elle n'explique pas même ce qu'on y entend par les limites de la France, et ne parle qu'en général de l'indépendance de l'Italie. Les plénipotentiaires ajoutent ensuite que, ces deux pièces ayant été mises sous les yeux de leurs cours, ils ont eu l'instruction positive, précise et stricte, de déclarer, ainsi qu'ils l'ont fait, que ces deux pièces ont été tenues insuffisantes, et d'insister sur une autre déclaration de la part de M. le plénipotentiaire de France, qui renfermât ou une acceptation ou un refus de leur projet de traité proposé dans la conférence du 17 février, ou bien un contre-projet. Ils invitent donc de nouveau M. le plénipotentiaire de France à leur donner cette déclaration.

Le plénipotentiaire de France renouvelle ses instances pour que l'on entre en discussion, observant que MM. les plénipotentiaires des cours alliées, en déclarant eux-mêmes, dans la 313  
séance du 28 février, qu'ils étaient prêts à discuter des modifications qui seraient proposées, avaient prouvé, par cela même, que leur projet n'était pas un *ultimatum*; que, pour se rapprocher et arriver à un résultat, une discussion était indispensable, et qu'il n'y avait réellement point de négociation sans discussion, etc.

Les plénipotentiaires des cours alliées répliquent qu'ils ont bien prouvé qu'ils ne voulaient point exclure la discussion, puisqu'ils ont demandé un contre-projet, mais que leur intention est de ne point admettre de discussion que sur des propositions qui puissent vraiment conduire au but.

Ayant en conséquence insisté de nouveau sur une déclaration catégorique, et ayant invité M. le plénipotentiaire de France à donner cette déclaration, il a désiré que la séance fût suspendue et reprise le soir à neuf heures.

Après avoir délibéré entre eux, les plénipotentiaires des cours alliées ont dit à M. le plénipotentiaire de France que, pour le mettre mieux en état de préparer sa réponse pour le soir, ils veulent le prévenir, dès à présent, qu'ensuite de leurs instructions, ils devront l'inviter (après qu'il se sera déclaré ce soir s'il veut remettre une acceptation ou un refus de leur projet ou un contre-projet) à remplir cet engagement dans le terme de vingt-quatre heures, qui a été fixé péremptoirement par leurs cours.

Sur quoi la séance est remise à neuf heures du soir.

314

*Continuation de la séance.*

Les plénipotentiaires des cours alliées ayant renouvelé, de la manière la plus expresse, la déclaration par laquelle ils avaient terminé la première partie de la séance, le plénipotentiaire de France déclare qu'il remettra le contre-projet demandé demain soir à neuf heures; toutefois, il a observé que, n'étant pas sûr d'avoir achevé jusque là le travail nécessaire, il demandait d'avance de remettre dans ce cas la conférence à la matinée du 15.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont insisté pour que la conférence restât fixée à demain au soir, et ne fût remise qu'en cas de nécessité absolue à après demain matin, à quoi M. le plénipotentiaire de France a consenti.

Châtillon-sur-Seine, le 13 mars 1814.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

*Signé* ABERDEEN, comte de RAZOUMOWSKI,  
HUMBOLDT, CATHCART, comte de STADION,  
Charles STEWART, lieutenant-général.

(N<sup>o</sup> 33.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

315

*Séance du 15 mars 1814.*

M. le plénipotentiaire français ouvre la séance en faisant lecture du projet de traité qui suit:

*Projet de traité définitif entre la France et les alliés.*

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse, d'une part; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. l'empereur de toutes les Russies, S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et S. M. le roi de Prusse, stipulant chacun d'eux pour soi, et tous ensemble pour l'universalité des puissances engagées avec eux dans la présente guerre, d'autre part:

Ayant à coeur de faire cesser le plus promptement possible l'effusion du sang humain et les malheurs des peuples, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:.....

Lesquels sont convenus des articles suivants:

Art. 1<sup>er</sup>. A compter de ce jour, il y aura paix, amitié sincère et bonne intelligence, entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse, d'une part; et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. l'empereur de toutes les Russies, S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, S. M. le roi de Prusse, et leurs alliés d'autre part, leurs héritiers et successeurs à perpétuité. 316

Les hautes parties contractantes s'engagent à apporter tous leurs soins à maintenir, pour le bonheur futur de l'Europe, la bonne harmonie, si heureusement rétablie entre elles.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous titres quelconques, autres que ceux tirés des possessions qui, en conséquence du présent traité de paix, resteront soumises à sa souveraineté.

Art. 3. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous droits de souveraineté et de possession sur *les provinces illyriennes* et sur les territoires formant les départements français *au-delà des Alpes, l'île d'Elbe exceptée*, et les départements français au-delà du Rhin.

Art. 4. S. M. l'empereur des Français, comme roi d'Italie, renonce à la couronne d'Italie en faveur de son héritier désigné, le prince Eugène-Napoléon, et de ses descendants à perpétuité.

L'Adige formera la limite entre le royaume d'Italie et l'empire d'Autriche.

Art. 5. Les hautes parties contractantes reconnaissent solennellement, et de la manière la plus formelle, l'indépendance absolue et la pleine souveraineté de tous les états de l'Europe, dans les limites qu'ils se trouveront avoir en conséquence du présent traité, ou par suite des arrangements indiqués dans l'art. 16, ci-après. 317

Art. 6. S. M. l'empereur des Français reconnaît:

1<sup>o</sup> L'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté de la maison d'Orange.

La Hollande recevra un accroissement de territoire.

Le titre et l'exercice de la souveraineté en Hollande ne pourront, dans aucun cas, appartenir à un prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère.

2<sup>o</sup> L'indépendance de l'Allemagne, et chacun de ses états, lesquels pourront être unis entre eux par un lien fédératif.

3<sup>o</sup> L'indépendance de la Suisse, se gouvernant elle-même, sous la garantie de toutes les grandes puissances.

4<sup>o</sup> L'indépendance de l'Italie, et de chacun des princes, entre chacun desquels elle est ou se trouvera divisée.

5<sup>o</sup> L'indépendance et l'intégrité de l'Espagne, sous la domination de Ferdinand VII.

Art. 7. Le pape sera remis immédiatement en possession de ses états, tels qu'ils étaient en conséquence du traité de Tolentino, le duché de Bénévent excepté.

Art. 8. S. A. I. la princesse Élisabeth conservera pour elle et ses descendants en toute propriété et souveraineté Lucques et Piombino. 318

Art. 9. La principauté de *Neufchâtel* demeure en toute propriété et souveraineté au prince qui la possède et à ses descendants.

Art. 10. S. M. le roi de Saxe sera rétabli dans la pleine et entière possession de son grand-duché.

Art. 11. S. A. R. le grand-duc de Berg sera pareillement remis en possession de son grand-duché.

Art. 12. Les villes de Bremen, Hambourg, Lubeck, Dantzick et Raguse seront des villes libres.

Art. 13. Les îles Ioniennes appartiendront en toute souveraineté au royaume d'Italie.

Art. 14. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute souveraineté et propriété à S. M. britannique.

Art. 15. Les colonies, pêcheries, établissements, comptoirs et factoreries que la France possédait avant la guerre actuelle dans les mers ou sur le continent de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, et qui sont tombés au pouvoir de l'Angleterre ou de ses alliés, lui seront restitués, pour être

possédés par elle aux mêmes titres qu'avant la guerre, et avec les droits et facultés que lui assuraient, relativement au commerce et à la pêche, les traités antérieurs, et notamment celui d'Amiens; mais en même temps la France s'engage à consentir, moyennant un équivalent raisonnable, à la cession de celles des susdites colonies que l'Angleterre a témoigné le désir de conserver, à l'exception des Saintes, qui dépendent nécessairement de la Guadeloupe.

319

Art. 16. Les dispositions à faire des territoires auxquels S. M. l'empereur des Français renonce, et dont il n'est pas disposé par le présent traité, seront faites; les indemnités à donner aux rois et princes dépossédés par la guerre actuelle seront déterminées; et tous les arrangements qui doivent fixer le système général de possession et d'équilibre en Europe seront réglés dans un congrès spécial, lequel se réunira à... dans les... jours qui suivront la ratification du présent traité.

Art. 17. Dans tous les territoires, villes et places auxquels la France renonce, les munitions, magasins, arsenaux, vaisseaux et navires armés et non armés, et généralement toutes choses qu'elle y a placées, lui appartiennent, et lui demeurent réservées.

Art. 18. Les dettes des pays réunis à la France, et auxquels elle renonce par le présent traité, seront à la charge desdits pays et de leurs futurs possesseurs.

Art. 19. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maître, tant en vertu du présent traité, que des arrangements qui doivent être faits en conséquence de l'art. 16 ci-dessus, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

Art. 20. Les propriétés, biens et revenus de toute nature que des sujets de l'un quelconque des états engagés dans la présente guerre possèdent, à quelque titre que ce soit, dans les pays qui sont actuellement, ou seront, en vertu de l'art. 16, soumis à un autre quelconque desdits états, continueront d'être possédés par eux, sans trouble ni empêchement, sous les seules clauses et conditions précédemment attachées à leur possession, et avec pleine liberté d'en jouir et disposer, ainsi que d'exporter les revenus, et, en cas de vente, la valeur.

320

Art. 21. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que dans les pays de leur obéissance respective, aucun individu, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne sera inquiété dans sa personne, ses biens, rentes, pensions et revenus; dans son rang, grade ou ses dignités; ni recherché, ni poursuivi en aucune façon quelconque pour aucune part qu'il ait prise ou pu prendre, de quelque manière que ce soit, aux événements qui ont amené la présente guerre, ou qui en ont été la conséquence.

Art. 22. Aussitôt que la nouvelle de la signature du présent traité sera parvenue aux quartiers généraux respectifs, il sera sur-le-champ expédié des ordres, pour faire cesser les hostilités, tant sur terre que sur mer, aussi promptement que les distances le permettront; les hautes puissances contractantes s'engagent à mettre de bonne foi toute la célérité possible à l'expédition desdits ordres, et de part et d'autre il sera donné des passe-ports, soit pour les officiers, soit pour les vaisseaux qui sont chargés de les porter.

321

Art. 23. Pour prévenir tous les sujets de plainte et de contestation qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer après la signature du présent traité, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, seront de part et d'autre restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois, depuis lesdites îles Canaries jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

Art. 24. Les troupes alliées évacueront le territoire français; et les places cédées, ou devant être restituées par la France, en vertu de la présente paix, leur seront remises dans les délais ci-après: le troisième jour après l'échange des ratifications du présent traité, les troupes alliées les plus éloignées, et le cinquième jour après ledit échange, les troupes alliées les plus rapprochées des frontières, commenceront à se retirer, se dirigeant vers la frontière la plus voisine du lieu où elles se trouveront, et faisant trente lieues par chaque dix jours, de telle sorte que l'évacuation soit non interrompue et successive, et que, dans le terme de quarante jours au plus tard, elle soit complètement terminée.

322

Il leur sera fourni, jusqu'à leur sortie du territoire français, les vivres et les moyens de transport nécessaires; mais sans qu'à compter du jour de la signature du présent traité elles puissent lever aucune contribution, ni exiger aucune prestation quelconque, autre que celle indiquée ci-dessus. Immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, les places de Custring, Glogau, Palma-Nova et Venise seront remises aux alliés; et celles que les troupes françaises occupent en Espagne, aux Espagnols. Les places de Hambourg, de Magdebourg, les citadelles d'Erfurt et de Wurtzbourg seront remises lorsque la moitié du territoire français sera évacuée.

Toutes les autres places des pays cédés seront remises lors de l'évacuation totale de ce territoire.

Les pays que les garnisons desdites villes traverseront leur fourniront les vivres et moyens de transport nécessaires pour rentrer en France, et y ramener tout ce qui, en vertu de l'art. 17 ci-dessus, sera propriété française.

Art. 25. Les restitutions qui, en vertu de l'art. 15 ci-dessus, doivent être faites à la France, par l'Angleterre ou ses alliés, auront lieu, pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois, et pour l'Asie, dans les six mois qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

323

Art. 26. Les ambassadeurs, envoyés extraordinaires, ministres, résidents et agents de chacune des hautes puissances contractantes, jouiront, dans les cours des autres, des mêmes rangs, prérogatives et privilèges qu'avant la guerre, le même cérémonial étant maintenu.

Art. 27. Tous les prisonniers respectifs seront, d'abord après l'échange des ratifications du présent traité, rendus sans rançon, en payant de part et d'autre les dettes particulières qu'ils auraient contractées.

Art. 28. Les quatre cours alliées s'engagent à remettre à la France, dans un délai de... un acte d'accession au présent traité de la part de chacun des états pour lesquels elles stipulent.

Art. 29. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées dans le délai de cinq jours, et même plus tôt si faire se peut.

Après avoir achevé la lecture du projet qui précède, et avoir pris acte de son insertion au protocole, M. le plénipotentiaire de France déclare verbalement qu'il est prêt à entrer en discussion dans un esprit de conciliation sur tous les articles dudit projet.

Les plénipotentiaires des cours alliées disent que la pièce dont il vient de leur être donné lecture et communication est d'une trop haute importance pour qu'ils puissent y faire dans cette séance une réponse quelconque, et qu'ils se réservent de proposer à M. le - plénipotentiaire français une conférence ultérieure.

324

Châtillon-sur-Seine, le 15 mars 1814.

*(Suivent les signatures.)*

---

(N<sup>o</sup> 34.) *Lettre de Napoléon Au duc de Vicence.*

Reims, le 17 mars 1814.

Monsieur le duc de Vicence, j'ai reçu vos lettres du 13. Je charge le duc de Bassano d'y répondre avec détail. Je vous donne directement l'autorisation de faire les concessions qui seraient indispensables pour maintenir l'activité des négociations, et arriver enfin à connaître l'ultimatum des alliés; bien entendu que le traité aurait pour résultat l'évacuation de notre territoire, et le renvoi de part et d'autre de tous les prisonniers. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

*Signé* NAPOLÉON.

---

(N<sup>o</sup> 35.) *Lettre de M. le duc de Bassano  
A M. le duc de Vicence.*

325

Reims, le 17 mars 1814.

MONSIEUR LE DUC,

S. M. a lu avec intérêt la note que vous avez remise le 10 aux plénipotentiaires alliés.

L'abandon de tout ce que les Anglais nous ont pris pendant la guerre est une véritable concession que S. M. approuve, surtout si elle doit avoir pour résultat de nous laisser Anvers.

S. M. aurait désiré, comme elle le désirerait encore, si les circonstances le permettent lorsque cette lettre vous parviendra, que vous remissiez une nouvelle note pour demander aux alliés de s'expliquer d'une manière précise sur les questions suivantes: 1<sup>o</sup> le traité préliminaire, ou définitif, à conclure aura-t-il pour résultat immédiat l'évacuation de notre territoire? 2<sup>o</sup> Le projet remis par les plénipotentiaires alliés est-il leur *ultimatum*?

Vous feriez sentir, sur la première question, que tout traité qui ne serait pas immédiatement suivi de l'évacuation de notre territoire, mais qui remettrait entre les mains des alliés les places des pays qui ne sont pas cédés, ne serait pas en réalité un traité de paix, et qu'il nous serait impossible de conclure à de telles conditions: vous citeriez l'exemple développé dans ma lettre du 2, de ce qui se passa à la fin de la seconde guerre punique, dont la conséquence fut la ruine de Carthage; vous insisteriez sur la seconde question, en déclarant que, si le projet des alliés est leur *ultimatum*, nous ne pouvons pas traiter; ce qui obligera les alliés à répondre que leur projet n'est pas leur *ultimatum*, et vous mettra dans le cas de le leur demander. Il doit être facile de leur faire entendre que c'est à eux à donner leur *ultimatum*, puisqu'ils veulent reprendre ce que les traités nous ont assuré. 326

Si les alliés répondent que l'évacuation du territoire suivra immédiatement la signature du traité, et renoncent en conséquence à la prétention d'avoir des places en dépôt, ce sera déjà un grand pas de fait.

Si la négociation doit être rompue, il convient qu'elle se rompe sur la question de l'évacuation du territoire, et de la remise des places; et si la négociation doit continuer, il est également utile de la commencer en obtenant des alliés des concessions sur ces points. S. M. pense donc, monsieur le duc, qu'il est nécessaire, avant de rompre, que vous ayez fait par une note ces questions.

Toutefois, monsieur le duc, S. M. ayant pris en considération vos deux lettres du 13, dont elle a reçu le duplicata hier soir, et le primata ce matin, vous laisse toute la latitude convenable, non seulement pour le mode de démarches qui vous paraîtront à propos, mais aussi pour faire, par un contre-projet, les cessions que vous jugerez indispensables pour empêcher la rupture de la négociation. L'empereur, qui vous écrit lui-même, ne croit pas nécessaire de répéter que la condition indispensable de tout traité est l'évacuation de notre territoire. Un acte qui porterait le contraire, qui stipulerait la remise de nos forteresses, et qui s'opposerait à ce que les prisonniers de guerre fussent réciproquement remis, n'obtiendrait pas en France l'assentiment des hommes même les plus timides. S. M. pense que la latitude qu'elle vous donne vous fournira les moyens de parvenir à connaître l'*ultimatum* des alliés, et quels sont les sacrifices que la France ne peut éviter de faire. 327

La cession de la Belgique est sans doute un des premiers objets qui seront mis en discussion; mais il n'est pas le seul, et il ne peut pas être isolé. On viendra ensuite aux départements des bords du Rhin, à l'Italie, etc. Toutes ces questions se tiennent et dépendent, jusqu'à un certain point, les unes des autres. Celle de la Belgique est d'elle-même complexe; car il serait très différent, au lieu de la céder au prince d'Orange, c'est-à-dire à l'Angleterre, d'en faire un état indépendant qui appartînt, à titre d'indemnité, à un prince français; ou de la donner à la république de Hollande, telle qu'elle était à la paix d'Amiens. Si l'on est dans le cas de s'éloigner des bases de Francfort et d'abandonner Anvers, l'empereur juge convenable, non seulement que l'on maintienne autant que possible les principes de Francfort relativement à l'Italie, mais qu'on s'autorise de ce sacrifice pour demander que toutes nos colonies nous soient rendues, même l'île de France; à moins que l'on n'obtienne pour celle-ci des compensations. 328

Agréez, etc.

*Signé* le duc de BASSANO.

---

(N<sup>o</sup> 36.) *Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.*

*Protocole de la séance du 18 mars 1814, et la continuation de cette séance le 19 mars.*

Les plénipotentiaires des cours alliées, au nom et par l'ordre de leurs souverains, déclarent ce qui suit:

Les plénipotentiaires des cours alliées ont déclaré le 28 février dernier, à la suite de l'attente infructueuse d'une réponse au projet du traité remis par eux le 17 du même mois, qu'adhérant fermement à la substance des demandes contenues dans les conditions du projet de traité, conditions qu'ils considéraient comme aussi essentielles à la sûreté de l'Europe, que nécessaires à l'arrangement d'une paix générale, ils ne pourraient interpréter tout retard ultérieur d'une réponse à leurs propositions que comme un refus de la part du gouvernement français.

Le terme du 10 mars ayant été, d'un commun accord, fixé par MM. les plénipotentiaires respectifs, comme obligatoire pour la remise de la réponse de M. le plénipotentiaire de France, S. Exc. M. le duc de Vicence présenta ce même jour un mémoire qui, sans admettre ni refuser les bases énoncées à Châtillon, au nom de la grande alliance européenne, n'eût offert que des 329

prétextes à d'interminables longueurs dans la négociation, s'il avait été reçu par les plénipotentiaires des cours alliées, comme propre à être discuté. Quelques articles de détails, qui ne touchent nullement le fond des questions principales des arrangements de la paix, furent ajoutés verbalement par M. le duc de Vicence dans la même séance. Les plénipotentiaires des cours alliées annoncèrent en conséquence, le 13 mars, que si, dans un court délai, M. le plénipotentiaire de France n'annonçait pas, soit l'acceptation, soit le refus des propositions des puissances, ou ne présentait pas un contre-projet renfermant la substance des conditions proposées par elles, ils se verraient forcés à regarder la négociation comme terminée par le gouvernement français. S. Exc. M. le duc de Vicence prit l'engagement de remettre dans la journée du 15 le contre-projet français; cette pièce a été portée, par les plénipotentiaires des cours alliées, à la connaissance de leurs cabinets; ils viennent de recevoir l'ordre de déposer au protocole la déclaration suivante:

«L'Europe, alliée contre le gouvernement français, ne vise qu'au rétablissement de la paix générale, continentale et maritime. Cette paix seule peut assurer au monde un état de repos, dont il se voit privé depuis une longue suite d'années, mais cette paix ne saurait exister sans une juste répartition de forces entre les puissances. 330

»Aucune vue d'ambition ou de conquête n'a dicté la rédaction du projet de traité remis au nom des puissances alliées, dans la séance du 17 février dernier; et comment admettre de pareilles vues, dans des rapports établis par l'Europe entière, dans un projet d'arrangement présenté à la France, par la réunion de toutes les puissances qui la composent? La France, en rentrant dans les dimensions qu'elle avait en 1792, reste, par la centralité de sa position, sa population, les richesses de son sol, la nature de ses frontières, le nombre et la distribution de ses places de guerre, sur la ligne des puissances les plus fortes du continent; les autres grands corps politiques, en visant à leur reconstruction sur une échelle de proportion conforme à l'établissement d'un juste équilibre, en assurant aux états intermédiaires une existence indépendante, prouvent par le fait quels sont les principes qui les animent. Il restait cependant une condition essentielle au bien-être de la France à régler. L'étendue de ses côtes donne à ce pays le droit de jouir de tous les bienfaits du commerce maritime. L'Angleterre lui rend ses colonies, et avec elles son commerce et sa marine; l'Angleterre fait plus, loin de prétendre à une domination exclusive des mers, incompatible avec un système d'équilibre politique, elle se dépouille de la presque totalité des conquêtes que la politique suivie depuis tant d'années par le gouvernement français lui a valu. Animée d'un esprit de justice et de libéralité digne d'un grand peuple, l'Angleterre met dans la balance de l'Europe des possessions dont la conservation lui assurerait, pour long-temps encore, cette domination exclusive, en rendant à la France ses colonies, en portant de grands sacrifices à la reconstruction de la Hollande, que l'élan national de ses peuples rend digne de reprendre sa place parmi les puissances de l'Europe; et elle ne met qu'une condition à ces sacrifices: elle ne se dépouillera de tant de gages qu'en faveur du rétablissement d'un véritable système d'équilibre politique; elle ne s'en dépouillera qu'autant que l'Europe sera véritablement pacifiée, qu'autant que l'état politique du continent lui offrira la garantie qu'elle ne fait pas d'aussi importantes cessions à pure perte, et que ses sacrifices ne tourneront pas contre l'Europe et contre elle-même. 331

»Tels sont les principes qui ont présidé aux conseils des souverains alliés, à l'époque où ils ont entrevu la possibilité d'entreprendre la grande oeuvre de la reconstruction politique de l'Europe; ces principes ont reçu tout leur développement, et ils les ont prononcés le jour où le succès de leurs armes a permis aux puissances du continent d'en assurer l'effet, et à l'Angleterre de préciser les sacrifices qu'elle place dans la balance de la paix. 332

»Le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire français part d'un point de vue entièrement opposé: la France, d'après ses conditions, garderait une force territoriale infiniment plus grande que le comporte l'équilibre de l'Europe; elle conserverait des positions offensives et des points d'attaque au moyen desquels son gouvernement a déjà effectué tant de bouleversements; les cessions qu'elle ferait ne seraient qu'apparentes. Les principes annoncés à la face de l'Europe par le souverain actuel de la France, et l'expérience de plusieurs années, ont prouvé que des états intermédiaires, sous la domination de membres de la famille régnante en France, ne sont indépendants que de nom. En déviant de l'esprit qui a dicté les bases du traité du 17 février, les puissances n'eussent rien fait pour le salut de l'Europe. Les efforts de tant de nations réunies pour une même cause seraient perdus; la faiblesse des cabinets tournerait contre eux et contre leurs peuples; l'Europe et la France même deviendraient bientôt victimes de nouveaux déchirements; l'Europe ne ferait pas la paix, mais elle désarmerait.

»Les cours alliées, considérant que le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France ne s'éloigne pas seulement des bases de paix proposées par elles, mais qu'il est essentiellement opposé à leur esprit, et qu'ainsi il ne remplit aucune des conditions qu'elles ont mises à la prolongation des négociations de Châtillon, elles ne peuvent reconnaître dans la marche suivie par le gouvernement français que le désir de *traîner en longueur* des négociations aussi inutiles que compromettantes; inutiles, parce que les *explications de la France sont opposées aux conditions que les puissances regardent comme nécessaires* pour la reconstruction de l'édifice social, à laquelle elles consacrent toutes les forces que la Providence leur a confiées; compromettantes, parce que la prolongation de stériles négociations ne servirait qu'à induire en erreur et à faire naître aux peuples de l'Europe le vain espoir d'une paix qui est devenue le premier de leurs besoins. 333

»Les plénipotentiaires des cours alliées sont chargés en conséquence de déclarer que, fidèles à

leurs principes, et en conformité avec leurs déclarations antérieures, les puissances alliées regardent les négociations entamées à Châtillon comme *terminées par le gouvernement français*. Ils ont ordre d'ajouter à cette déclaration celle que les puissances alliées, indissolublement unies pour le grand but qu'avec l'aide de Dieu elles espèrent atteindre, *ne font pas la guerre à la France*; qu'elles regardent les justes dimensions de cet empire comme une des premières conditions d'un état d'équilibre politique; mais qu'elles ne poseront pas les armes avant que leurs principes aient été reconnus et admis par son gouvernement.»

Après lecture de cette déclaration, MM. les plénipotentiaires des cours alliées en ont remis une copie à M. le plénipotentiaire de France, qui a témoigné désirer que la séance fût suspendue 334 jusqu'à neuf heures du soir.

A la demande de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, la séance, qui avait été remise à neuf heures du soir le 18, a été ajournée au lendemain 19 à une heure après midi.

---

(N<sup>o</sup> 37.) *Lettre du prince de Metternich Au duc de Vicence.*

Troyes, le 18 mars 1814.

Je ne crois pas, monsieur le duc, que la déclaration qui vous aura été faite puisse vous surprendre, quand, après plus de six semaines de réunion, le premier contre-projet présenté par la France diffère totalement de l'esprit qui a dicté le projet des puissances; elles n'ont pu entrevoir dans ce fait qu'une recherche, de la part de votre cabinet, de traîner des négociations en longueur, dont la simple existence lui est utile.

Nous ne poserons pas les armes sans avoir atteint le seul fruit de la guerre que nous croyons digne de notre ambition, la certitude de jouir pendant des années d'un état de repos qui ne vous est pas moins nécessaire qu'à nous. Nous ne croyons pas que la pièce que vous avez été dans le cas de présenter le 15 mars soit l'*ultimatum* de votre cour. Pourquoi, dans cette supposition et dans un moment où chaque jour coûte des sacrifices énormes à la France, ne vous a-t-on pas mis dans le cas de suivre la marche la plus conforme à vos intérêts? Pourquoi ne vous a-t-on pas donné des explications franches et précises, les seules qui pouvaient vous mener au but dans le plus court délai possible? Si les conditions du contre-projet sont l'*ultimatum* de l'empereur; je dirai plus, si l'esprit qui règne dans cette pièce est celui qui préside encore à vos conseils, toute paix est impossible; les armes décideront du sort de l'Europe et de la France. 335

Il serait difficile, monsieur le duc, que je vous retrace les pénibles sensations qu'éprouve l'empereur mon maître. Il aime sa fille, et il la voit exposée à de nouvelles inquiétudes, et elles ne pourront qu'augmenter. Plus les questions politiques se compliqueront, plus elles deviendront personnelles. L'empereur Napoléon a bien mal reconnu les bonnes intentions que l'empereur François n'a cessé de lui indiquer si clairement.

Peut-être sommes-nous plus près de la paix, à la suite de la rupture d'aussi stériles négociations; elle seule remplira tous nos vœux.

Recevez, etc.

*Signé* le prince de METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 38.) *Lettre du prince de Metternich  
Au duc de Vicence.*

336

Du 18 mars.

Les affaires tournent bien mal, monsieur le duc.--Le jour où on sera tout-à-fait décidé pour la paix, avec les sacrifices indispensables, venez pour la faire, mais non pour être l'interprète de projets inadmissibles. Les questions sont trop fortement placées pour qu'il soit possible de continuer à écrire des romans, sans de grands dangers pour l'empereur Napoléon. Que risquent les alliés? En dernier résultat, après de grands revers, on peut être forcé à quitter le territoire de la vieille France. Qu'aura gagné l'empereur Napoléon? Les peuples de la Belgique font d'énormes efforts dans le moment actuel. On va placer toute la rive gauche du Rhin sous les armes. La Savoie, ménagée jusqu'à cette heure pour la laisser à toute disposition, va être soulevée; et il y aura des attaques très personnelles contre l'empereur Napoléon, qu'on n'est plus maître d'arrêter.



Vous voyez que je vous parle avec franchise, comme à l'homme de la paix. Je serai toujours sur la même ligne. Vous devez connaître nos vues, nos principes, nos vœux. Les premières sont toutes européennes, et par conséquent françaises; les seconds portent à avoir l'Autriche comme intéressée au bien-être de la France; les troisièmes sont en faveur d'une dynastie si intimement liée à la sienne. 337

Je vous ai voué, mon cher duc, la confiance la plus entière: pour mettre un terme aux dangers qui menacent la France, il dépend encore de votre maître de faire la paix. Le fait ne dépendra peut-être plus de lui sous peu. Le trône de Louis XIV, avec les ajoutés de Louis XV, offre d'assez belles chances pour ne pas devoir être mis sur une seule carte. Je ferai tout ce que je pourrai pour retenir lord Castlereagh quelques jours. Ce ministre parti, on ne fera plus la paix.

Recevez, etc.

*Signé* le prince de METTERNICH.

---

(N<sup>o</sup> 39.) *Continuation de la séance, le 19 mars, à une heure.*

M. le plénipotentiaire de France demande l'insertion au protocole de ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France, forcé d'improviser une réponse à une déclaration que MM. les plénipotentiaires des cours alliées ont eu plusieurs jours pour préparer, repoussera, autant que la brièveté du temps le lui permet, les accusations dirigées contre sa cour, et que l'on fonde en partie sur des faits et en partie sur des raisonnements de l'exactitude desquels il ne peut en aucune façon convenir. 338

Il est dit dans cette déclaration que l'unique but des cours alliées est le rétablissement de la paix générale continentale et maritime;

Que cette paix ne peut exister sans une juste répartition de forces entre les puissances;

Que cette juste répartition se trouve établie par leur projet du 17 février;

Qu'aucune vue d'ambition ne peut avoir dicté ce projet, puisqu'il est l'ouvrage de l'Europe tout entière;

Que les observations de la France remises dans la séance du 10 mars ne sont point une réponse à ce projet, et ne peuvent être un sujet de discussion;

Que la note verbale du même jour ne touche nullement au fond des principaux arrangements proposés par les alliés;

Que la France, rentrant dans ses anciennes limites et recouvrant les colonies que l'Angleterre lui rend, sera sur la ligne des plus fortes puissances de l'Europe;

Que, d'après son contre-projet présenté le 15, la France garderait une étendue de territoire beaucoup plus considérable que ne le comporte l'équilibre de l'Europe;

Que les membres de sa dynastie conserveraient des états qui, entre leurs mains, ne seraient qu'une dépendance de la France; 339

Que le contre-projet est donc essentiellement opposé à l'esprit du projet des cours alliées, et qu'attendu qu'il ne remplit aucune des conditions qu'ils ont mises à la prolongation des conférences de Châtillon, par leurs déclarations du 28 février et du 13 mars, elles regardent les négociations comme terminées par le gouvernement français.

Le plénipotentiaire de France répond:

Que la France, sur qui pèsent tous les maux de la double guerre continentale et maritime, doit désirer et désire plus que qui que ce soit la double paix qui doit la finir, et que son vœu sur ce point ne peut pas être l'objet d'un doute;

Que la volonté de la France de concourir à l'établissement d'un juste équilibre en Europe est prouvée par la grandeur des sacrifices auxquels elle a déjà consenti; qu'elle ne s'est pas bornée à invoquer ou à reconnaître le principe, mais qu'elle agit en conformité;

Que le projet des alliés ne parle que des sacrifices demandés à la France, nullement de l'emploi de ces sacrifices; qu'il ne donne aucuns moyens de connaître quelle sera la répartition des forces entre les puissances, et qu'il a même été rédigé dans le dessein formel que la France ignorât cette répartition;

Que, sans taxer d'ambition aucune des cours alliées, il ne peut cependant s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des sacrifices que la France aura faits devra tourner à

l'accroissement individuel du plus grand nombre d'entre elles, sinon de toutes;

Que si, pour donner une preuve de plus de son esprit de conciliation, et pour arriver plus promptement à la paix, la France consentait à ce que les quatre cours alliées négocient tant pour elles-mêmes que pour l'universalité des états engagés avec elles dans la présente guerre, elle ne peut néanmoins admettre ni de fait ni de droit que la volonté de ces quatre cours soit la volonté de toute l'Europe;

Que les observations remises dans la séance du 10 mars, embrassant l'ensemble et tous les détails du projet des alliés, examinant le principe sur lequel ils reposent et leur application, étaient une véritable réponse à ce projet; réponse pleine de modération et d'égards, et qu'il était d'autant plus nécessaire de discuter, que ce n'est qu'après être demeuré d'accord sur les principes qu'on peut s'accorder sur les conséquences;

Que la note verbale du même jour touchait si bien au fond des arrangements des alliés, qu'elle était un consentement à plus des six septièmes des sacrifices qu'ils demandaient;

Que la déclaration de ce jour dit et répète que l'Angleterre rend à la France ses colonies; mais que par le projet du 17 février l'Angleterre garde et ne rend point les seules qui aient quelque valeur;

Qu'en affirmant que la France veut garder une étendue de territoire plus grande que ne le comporte l'équilibre de l'Europe, on pose en fait ce qui est en question, et l'on affirme sans preuve le contraire de ce que les observations du 10 mars établissent et prouvent par des faits et des raisonnements qu'on a refusé de discuter, et contraires encore à ce que les souverains alliés pensaient et déclaraient au mois de novembre dernier; <sup>341</sup>

Que si l'Angleterre prouve sa modération par la restitution qu'elle promet à la Hollande, la France ne prouve pas moins son désir sincère de la paix en promettant aussi pour la Hollande un accroissement de territoire;

Qu'on a sûrement oublié que le prince vice-roi, en faveur de qui l'empereur des Français renonce à un royaume indépendant de la France, appartient par des liens de famille à l'Allemagne autant qu'à la France;

Que le grand-duché de Berg appartient tout entier au système fédératif de l'Allemagne proposé par les alliés; et que, quant à Lucques et Piombino, on peut à peine leur donner le nom d'états;

Qu'ainsi, loin d'être essentiellement opposé à l'esprit du projet des cours alliées, le contre-projet français est plus conforme à cet esprit qu'il n'était peut-être même naturel de le penser lorsqu'il ne s'agissait encore que d'un premier pas vers le but de la négociation;

Qu'en effet le projet des cours alliées et le contre-projet français n'ont pu être considérés autrement que comme établissement, de part et d'autre, des points de départ pour arriver de là au but qu'on se propose réciproquement d'atteindre par une gradation de demandes et de concessions alternatives et mutuelles, soumises à une discussion amiable, sans laquelle il n'existe point de véritable négociation; <sup>342</sup>

Qu'une preuve du désir bien sincère qu'a la France d'arriver à la paix, c'est que, par le contre-projet du 15 mars, elle s'est d'elle-même placée du premier mot bien en-deçà de ce que les bases proposées par les cours alliées, il y a quatre mois, et qu'elles déclaraient alors être celles qui convenaient à l'équilibre de l'Europe, l'autorisaient à demander;

Qu'il s'attendait à voir dans la séance de ce jour commencer cette discussion qu'il n'a cessé d'offrir ou de réclamer, et qu'au lieu de cela on lui annonce une rupture comme pour prévenir toute discussion.

Il déclare en conséquence que, bien loin que la rupture puisse être imputée à son gouvernement, il ne peut encore considérer sa mission de paix comme terminée; qu'il doit attendre les ordres de sa cour, et qu'il est, comme il l'a précédemment déclaré, prêt à discuter dans un esprit de conciliation et de paix toute modification des projets respectifs qui serait proposée ou demandée par MM. les plénipotentiaires des cours alliées; qu'il espère qu'ils voudront bien en rendre compte à leurs cabinets, et que, pour donner un témoignage de leurs dispositions personnelles pour arriver à une paix qui est le vœu du monde, ils attendront les réponses de leurs cours respectives. Il déclare en outre que son gouvernement est toujours prêt à continuer la négociation ou à la reprendre de la manière et sous la forme qui pourra amener le plus promptement possible la cessation de la guerre. <sup>343</sup>

MM. les plénipotentiaires des cours alliées observent ensuite que, par une faute du copiste, il y a dans la déclaration qu'ils ont dictée hier, au protocole, une omission des deux paragraphes suivants, dont ils demandent l'insertion au protocole, pour compléter la pièce précitée.

1<sup>o</sup> Après ces mots, *de la part du gouvernement français*, ils y ont ajouté verbalement «qu'ils étaient prêts à discuter, dans un esprit de conciliation, toute modification que M. le plénipotentiaire français pourrait être autorisé à proposer, et qui ne serait pas opposée à l'esprit des propositions faites par les cours alliées;» le terme du 10 mars ayant été, etc., etc.

2º Après les mots *qu'elle place dans la balance de la paix*, «ces principes paraissent avoir été trouvés justes par le gouvernement français, à l'époque où il croyait sa capitale menacée par les armées alliées, à la suite de la bataille de Brienne...»

Le plénipotentiaire français n'admit pas seulement, par une démarche confidentielle, les limites de la France, telles qu'elles avaient été en 1792, comme bases de pacification; il offrit même la remise immédiate de places, dans les pays cédés, comme gages de sécurité pour les alliés, dans le cas que les puissances voulussent accéder sur-le-champ à un armistice.

«Les puissances donnèrent une preuve de leur désir de voir l'Europe pacifiée dans le plus court délai possible, en se prononçant pour une signature immédiate des préliminaires de la paix. 344

»Mais il avait suffi de quelques succès apparents pour faire changer les dispositions du gouvernement français.» Le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire français porte:

Le plénipotentiaire de France observe qu'il paraît au moins extraordinaire qu'on ait oublié deux paragraphes dans une pièce préparée depuis plusieurs jours par les cabinets, et il répond ensuite à la nouvelle déclaration qui lui est faite.

Quant au premier point:

Qu'il doit regretter vivement que la conduite de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, en refusant constamment, malgré ses instances réitérées, d'entrer en discussion avec lui, tant sur leur propre projet que sur le contre-projet qu'il leur a remis, ait été, jusqu'à ce moment même, si complètement en opposition avec la déclaration qu'ils relatent.

Quant au second:

Que ce qui y est dit relativement à la démarche *confidentielle* faite par lui, le 9 février, a été suffisamment réfuté, quant au fait, dans les précédentes conférences; et quant aux nouvelles réflexions qui sont mises en avant, que l'Europe jugera qui de son gouvernement ou des souverains alliés l'on peut, à juste titre, accuser d'avoir manqué de modération en suspendant, sans cause avouée, la négociation à l'époque même dont il est question, en rejetant avec la condition qui y était mise, la proposition. Les puissances alliées n'ont-elles pas prouvé que, dans cette circonstance, comme dans tout ce qui a suivi le jour où les bases d'une négociation ont été posées à Francfort par leurs ministres, elles ont placé constamment leurs vues sous l'influence illimitée des événements, loin de tendre, comme elles le disent, avec justice et modération, au rétablissement d'un véritable équilibre de l'Europe? 345

Après cette réponse, dont copie a été remise à MM. les plénipotentiaires des cours alliées, ceux-ci ont déclaré que leurs pouvoirs étaient éteints, et qu'ils avaient ordre de retourner aux quartiers-généraux de leurs souverains.

Châtillon-sur-Seine, le 19 mars 1814.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence; ABERDEEN,  
CATHCART, le comte de RAZOUMOWSKI, HUMBOLDT,  
le comte de STADION, Charles STEWART,  
lieutenant-général.

Les soussignés, plénipotentiaires des cours alliées, en voyant avec un vif et profond regret rester sans fruit, pour la tranquillité de l'Europe, les négociations entamées à Châtillon, ne peuvent se dispenser de s'en occuper encore avant leur départ, en adressant la présente note à M. le plénipotentiaire français, d'un objet qui est étranger aux discussions politiques, et qui aurait dû le rester toujours. En insistant sur l'indépendance de l'Italie, les cours alliées avaient l'intention de replacer le saint-père dans son ancienne capitale; le gouvernement français a montré les mêmes dispositions dans le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France: il serait malheureux qu'un dessein aussi naturel, sur lequel se réuniraient les deux partis, restât sans effet par des raisons qui n'appartiennent nullement aux fonctions que le chef de l'église catholique s'est religieusement astreint d'exercer. La religion que professe une grande partie des nations en guerre actuellement, la justice et l'équité générales, l'humanité enfin, s'intéressent également à ce que sa sainteté soit remise en liberté; et les soussignés sont persuadés qu'ils n'ont qu'à témoigner ce vœu, et qu'à demander, au nom de leurs cours, cet acte de justice au gouvernement français, pour l'engager à mettre le saint-père en état de pourvoir, en jouissant d'une entière indépendance, aux besoins de l'église catholique. 346

Les soussignés saisissent cette occasion pour réitérer à S. Exc. M. le plénipotentiaire de France leur haute considération.

Châtillon, le 19 mars 1814.

*Signé* Charles STEWART, comte de STADION,  
CATHCART, HUMBOLDT, A. comte de RAZOUMOWSKI,  
ABERDEEN.

(N<sup>o</sup> 40) *Lettre du duc de Vicence*  
*Au prince de Metternich.*

Châtillon, le 20 mars 1814.

MON PRINCE,

Je commence par vous assurer que M. de Floret fait parfaitement vos commissions. Je ne saurais convenir que la déclaration qui m'a été remise ne m'a pas surpris. Je devais penser qu'on entrerait en discussion, ou bien qu'on remettrait un contre-projet, ou même un *ultimatum*, puisque le projet du 17 février n'en était pas un, pas plus que celui du 15 mars.

Votre excellence sait aussi bien que moi que les lenteurs, les embarras, les difficultés de tout genre, étaient inhérents au mode de négociation adopté par les alliés. Si les intentions pacifiques de votre maître, l'ascendant de votre bon esprit, et toute la prépondérance de la puissance principale de la coalition, n'ont pu faire accepter, dans le seul moment et sous la seule condition où elle pouvait l'être, ma proposition confidentielle du 9 février, jugez s'il y avait ici un moyen quelconque de faire faire un seul pas à la négociation. Vous voulez que nous cédions tout, et vous ne voulez pas nous dire ce que vous comptez faire de ce que vous nous demandez. Pour s'entendre, encore faut-il se parler: l'a-t-on voulu? l'a-t-on pu? Peut-être, comme vous le dites, sommes-nous plus près de la paix, après cette rupture, qu'auparavant. J'aime à le croire, et il ne dépendra pas de moi que ce dernier espoir ne se réalise; je n'en aurais même nul doute si j'avais la certitude que vous et lord Castlereagh soyez les instruments de cette oeuvre aussi glorieuse que désirable. Il ne faut pas se le dissimuler, la paix ne peut se faire que par les hommes qui ont tout entière la pensée de leur cabinet. 348

Je m'afflige comme vous, mon prince, de la situation de l'impératrice; elle montre un courage qui la rend aussi digne du tendre intérêt de son auguste père, que de l'affection du peuple qu'elle a adopté.

Tant qu'il sera question de paix, les difficultés ne me rebuteront pas; comptez donc sur moi: mais veuillez vous rappeler, prince, que je dois aussi compter sur vous; car, comme vous en paraissez convaincu, trop d'intérêts sont communs à la France et à l'Autriche pour que vous puissiez vouloir les séparer dans la grande question européenne.

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

(N<sup>o</sup> 41.) *Lettre du duc de Vicence*  
*Au prince de Metternich.*

349

Joigny, le 21 mars 1814.

MON PRINCE,

Je ne veux pas laisser partir M. le comte de Wolffenstein sans prier votre excellence de mettre aux pieds de l'empereur l'expression de ma respectueuse reconnaissance pour toutes les attentions dont cet officier m'a comblé.

Je me hâte de rejoindre notre quartier-général, afin de vous revoir plus tôt. Veuillez ajouter aux témoignages de confiance que vous avez bien voulu me donner l'obligeante attention de m'éviter tous retards à vos avant-postes quand je m'y présenterai.

Je mets sous votre couvert plusieurs lettres que j'ai reçues en chemin par un courrier qui a augmenté tous mes regrets; ce qu'il m'a apporté ne me laisse pas de doute sur la possibilité qu'on aurait eue à s'entendre, même à Châtillon. Je vous le répète, mon prince, c'est sous vos auspices que la paix est faisable; n'en laissez pas le soin et la gloire à d'autres, et je vous assure que le monde jouira, avant peu, du repos qui lui est si nécessaire.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 42.) *Le duc de Vicence*  
*Au prince de Metternich.*

350

Expédiée de Doulevant, le 25 mars, par M. de Gallebois,  
officier du prince de Neufchâtel, au quartier général

impérial.

Arrivé cette nuit seulement près de l'empereur, S. M. m'a sur-le-champ donné ses derniers ordres pour la conclusion de la paix. Elle m'a remis en même temps tous les pouvoirs nécessaires pour la négocier et la signer avec les ministres des cours alliées, cette voie pouvant réellement mieux que toute autre en assurer le prompt rétablissement. Je me hâte donc de vous prévenir que je suis prêt à me rendre à votre quartier-général, et j'attends aux avant-postes la réponse de votre excellence. Notre empressement prouvera aux souverains alliés combien les intentions de l'empereur sont pacifiques, et que, de la part de la France, aucun retard ne s'opposera à la conclusion de l'oeuvre salutaire qui doit assurer le repos du monde.

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

---

(N<sup>o</sup> 43.) *Lettre du duc de Vicence  
Au prince de Metternich.*

351

Expédiée de Doulevant, le 25 mars, par un officier du  
prince de Neufchâtel, au quartier général, 1814.

---

MON PRINCE,

Je ne fais que d'arriver, et je ne perds pas un moment pour exécuter les ordres de l'empereur, et pour joindre confidentiellement à ma lettre tout ce que je dois à la confiance que vous m'avez témoignée.

L'empereur me met à même de renouer les négociations, et de la manière la plus franche et la plus positive. Je réclame donc les facilités que vous m'avez fait espérer, afin que je puisse vous arriver, et le plus tôt possible. Ne laissez pas à d'autres, mon prince, le soin de rendre la paix au monde. Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas faite dans quatre jours, si votre bon esprit y préside, si on la veut aussi franchement que nous. Saisissons l'occasion, et bien des fautes et des malheurs seront réparés. Votre tâche, mon prince, est glorieuse: la mienne sera bien pénible; mais, puisque le repos et le bonheur de tant de peuples, en peuvent résulter, je n'y apporterai pas moins de zèle et de dévouement que vous.

Les dernières lettres de l'impératrice nous donnent la certitude que la santé de S. M. est fort <sup>352</sup>  
bonne.

Agréez, etc.

*Signé* CAULAINCOURT, duc de Vicence.

353

## MANUSCRIT

DE

MIL HUIT CENT QUATORZE.

---

TROISIÈME PARTIE.

Opus aggredior et ipsa etiam pace sævum.

# MANUSCRIT

DE

## MIL HUIT CENT QUATORZE.

### TROISIÈME PARTIE.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### L'ARMÉE SE RANGE AUTOUR DE FONTAINEBLEAU.--NOUVELLES DE PARIS.--SUCCÈS DU PARTI ROYALISTE.

(Du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril.)

Le 31 mars, à six heures du matin, Napoléon se retrouve à Fontainebleau. On ne prend dans le château qu'un logement militaire; les grands appartements restent fermés; Napoléon s'établit dans son petit appartement, situé au premier étage, le long de la galerie de François I<sup>er</sup>. 356

Dans la soirée et dans la matinée du lendemain, on voit arriver par la route de Sens la tête des colonnes que Napoléon ramène de la Champagne, et par la route d'Essonne l'avant-garde des troupes qui sortent de Paris. Ces débris se groupent autour de Fontainebleau.

Le duc de Conegliano, qui commandait la garde nationale de Paris; le duc de Dantzick, qui, malgré son grand âge, vient de faire la campagne; le prince de la Moskowa, le duc de Tarente, le duc de Reggio et le prince de Neufchâtel, qui arrivent de Troyes; les ducs de Trévisse et de Raguse, qui sortent de Paris, rejoignent successivement le quartier impérial.

Le duc de Bassano est le seul ministre qui soit en ce moment auprès de Napoléon; le duc de Vicence est en mission auprès des alliés, les autres ministres sont sur la Loire avec l'impératrice.

A mesure que les troupes défilent, on leur fait prendre position derrière la rivière d'Essonne. Le duc de Raguse place son quartier général à Essonne, le duc de Trévisse établit le sien à Mennecy. Ce qui vient de Paris est rallié derrière cette ligne, ce qui arrive de la Champagne prend une position intermédiaire du côté de Fontainebleau; les bagages et le grand parc d'artillerie sont dirigés sur Orléans. 357

Napoléon a donc encore une armée dans sa main... Tandis qu'il médite sur les ressources de sa position militaire, l'attention autour de lui est entièrement absorbée par tout ce qui se passe à Paris. On recueille avec avidité les moindres détails qui arrivent de ce côté, et c'est d'abord du succès de la mission du duc de Vicence que l'on s'informe avec le plus d'inquiétude. Ce ministre s'était présenté, dans la nuit même du 30 au 31, aux avant-postes des alliés: il était parvenu jusqu'à l'empereur Alexandre, il en avait reçu un accueil honorable: mais ce souverain tenait dans ses mains les clefs de Paris qu'on venait de lui apporter, il était occupé à donner des ordres pour son entrée, qui devait avoir lieu à dix heures du matin; avant de parler d'affaires, il voulait être à Paris: tout ce qu'avait pu obtenir le duc de Vicence, c'était la promesse qu'on lui donnerait les premiers moments dont on pourrait disposer après l'occupation militaire de la capitale.

Cependant les chefs de l'armée ennemie avaient commencé à s'expliquer contre le gouvernement de Napoléon; le général en chef autrichien, qui, en l'absence de son maître, devait montrer le plus de circonspection dans cette grande circonstance, avait été des premiers au contraire à prendre l'initiative avec un empressement tout-à-fait inexplicable. «Parlant au nom de l'Europe sous les armes au pied des murs de Paris, Schwartzemberg venait de proclamer que les souverains alliés cherchaient de bonne foi une autorité salutaire en France pour traiter avec elle de l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements;» et, méconnaissant déjà les droits et l'autorité de Napoléon, il avait indiqué aux Parisiens non seulement l'exemple de Lyon<sup>54</sup>, qui venait de se rendre, mais encore celui de Bordeaux, qui avait reconnu les Bourbons<sup>55</sup>. 358

**Note 54:** [\(retour\)](#) Les alliés avaient occupé Lyon le 21 mars.

**Note 55:** [\(retour\)](#) 55: «Le 31 mars, le prince Schwartzemberg articula expressément à M. le duc Dalberg que lui et M. le prince de Metternich pensaient que la continuation de l'existence souveraine de Napoléon en France était incompatible avec le repos de l'Europe, et que, Napoléon vivant, il n'y avait rien de mieux à faire que de se fixer au retour de l'ancienne dynastie en France.» (Voir les révélations de l'abbé de Pradt, page 63.)

A ce signal, les agents que la maison de Bourbon entretenait à Paris n'avaient plus craint de se montrer; ils avaient compris que tout allait dépendre de la manière dont Paris aurait l'air de se prononcer. L'importance du moment les avait fait redoubler d'efforts. Le peuple était dans la stupeur; il n'y avait plus ni administration ni police; le pavé était au premier occupant, les royalistes n'avaient plus qu'à s'en emparer. 359

Le 31, à midi, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse avaient fait leur entrée: cette marche militaire, d'abord paisible, avait fini par devenir bruyante; des cris en faveur des Bourbons s'étaient fait entendre, des cocardes blanches avaient été arborées; et les Parisiens étonnés, cherchant des yeux l'empereur d'Autriche, avaient appris avec inquiétude qu'il était encore bien loin.

C'était chez M. de Talleyrand que l'empereur Alexandre était allé descendre. Cet ancien ministre aurait dû suivre l'impératrice sur la Loire, il en avait reçu l'ordre; mais il s'était fait arrêter à la barrière et ramener dans Paris pour en faire les honneurs aux alliés.

A peine le czar était-il installé dans son logement, qu'il avait tenu un conseil sur le parti politique que les alliés devaient adopter. M. de Talleyrand et ses principaux confidents n'avaient pas manqué d'être appelés à la délibération.<sup>56</sup>

**Note 56:** ([retour](#)) Suite des révélations de M. l'abbé de Pradt: «Une conférence entre M. de Talleyrand et M. de Nesselrode avait précédé de quelques heures la tenue de ce conseil. On y avait préparé ce qui devait être dit dans celui-ci.» (*Ibid.*, page 63.)

«L'empereur Alexandre, après l'ouverture du conseil, dit qu'il y avait trois partis à prendre: 1<sup>o</sup> faire la paix avec Napoléon, en prenant toutes ses sûretés contre lui; 2<sup>o</sup> établir la régence; 3<sup>o</sup> rétablir la maison de Bourbon. M. de Talleyrand s'attacha à faire sentir les inconvénients des deux premières propositions, et à les réunir dans l'esprit du conseil devant lequel il parlait; il passa ensuite à l'établissement de la troisième, comme la seule chose qui convînt et qui fût désirée. On ne lui contesta pas les convenances, mais bien l'existence d'un désir dont on n'avait pas trouvé la manifestation sur toute la route traversée par les alliés, dans laquelle au contraire la population s'était prononcée d'une manière hostile. On appuyait sur la résistance de l'armée, qui se retrouvait au même degré dans les troupes de nouvelle levée et dans les vétérans. On résistait donc à l'idée que le rappel de la maison de Bourbon ne fût pas contrarié par les dispositions d'un très grand nombre de personnes. L'empereur demanda à M. de Talleyrand quel moyen il se proposait d'employer pour arriver au résultat qu'il annonçait... Quelque solides que fussent les raisons qu'il alléguait, cependant la résistance durait encore, et ce fut pour la vaincre qu'il crut devoir s'étayer du témoignage de M. le baron Louis et du mien... M. de Talleyrand nous introduisit dans la salle où se trouvait le conseil; on se trouva rangé de manière à ce que, du côté droit, le roi de Prusse et le prince Schwartzberg se trouvassent les plus rapprochés du meuble d'ornement qui est au milieu de l'appartement; M. le duc Dalberg était à la droite du prince Schwartzberg; MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo, le prince de Lichtenstein, suivaient; M. de Talleyrand se trouvait à la gauche du roi de Prusse, M. le baron Louis et moi placés auprès de lui. L'empereur Alexandre, faisant face à l'assemblée, allait et venait. Ce prince, du ton de voix le plus prononcé, débuta par nous dire qu'il ne faisait pas la guerre à la France, et que ses alliés et lui ne connaissaient que deux ennemis, l'empereur Napoléon et tout ennemi de la liberté des Français...; que les Français étaient parfaitement libres; que nous n'avions qu'à faire connaître ce qui nous paraissait certain dans les dispositions de la nation, et que son vœu serait soutenu par les forces des alliés... J'éclatai par la déclaration que nous étions tous royalistes et que la France l'était comme nous... «Eh bien, dit alors l'empereur Alexandre, je déclare que je ne traiterai plus avec l'empereur Napoléon...» On obtint de ce monarque que cette déclaration fût rendue publique: deux heures après elle couvrait les murs de la capitale, par les soins de MM. Michaud, qui se trouvaient dans les appartements voisins de la salle du conseil.» (Voyez page 62 et suiv.)

Vainement le duc de Vicence s'était présenté pour obtenir l'audience qu'on lui avait promise; la cause de son prince était déjà perdue, qu'il n'avait encore pu se faire entendre.<sup>57</sup>

**Note 57:** ([retour](#)) «A la fin du conseil nous mîmes tous nos soins à empêcher l'effet des représentations que les négociateurs de Napoléon pouvaient chercher à produire; si nous ne pûmes les empêcher d'arriver, on parvint du moins à abréger leur séjour et à en atténuer l'effet.» (Voy. page 62 des révélations de l'abbé de Pradt.)

Au surplus le public n'avait pas tardé à être mis dans la confidence; déjà M. de Nesselrode avait écrit au préfet de police de mettre en liberté tous les individus détenus pour attachement à *leur légitime souverain*, et bientôt après les murs de Paris avaient été placardés d'une déclaration de l'empereur Alexandre, faite tant en son nom qu'en celui des alliés, portant qu'on ne voulait plus traiter des intérêts de la France avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille.

Les vainqueurs ont parlé: l'esclavage en silence  
Obéit à leur voix dans cette ville immense.

VOLTAIRE, Orphelin de la Chine.

---

## CHAPITRE II.

### SUITE DES NOUVELLES QU'ON REÇOIT DE PARIS.

(Du 1<sup>er</sup> au 2 avril.)

Cependant les alliés voulaient avant tout assurer la vie de leurs soldats. Depuis deux mois, quinze à vingt mille étaient tombés sous les coups des paysans français; il était urgent de désarmer cette animosité.

On désirait le rétablissement des Bourbons; mais on ne voulait pas que cette révolution parût être commandée par la force des armes; il fallait aller doucement, ménager l'opinion, faire parler des voix françaises, et ne paraître accéder qu'au vœu national. Tel était le plan des alliés; leur langage était devenu celui de la générosité, les partisans des Bourbons faisaient le reste. Au dehors ils provoquaient le retour de leurs princes avec tout l'essor d'un zèle long-temps comprimé; on ne voyait qu'eux allant, venant à travers les bagages et les bivouacs ennemis, qui encombraient nos ponts, nos quais et nos boulevards. Ils s'agitaient dans tous les sens, frappaient à toutes les portes; tout ce qui les écoutait leur était bon. Ils trouvaient d'utiles auxiliaires dans cette foule de gens en place qui ne pensent qu'à conserver leur emploi; ils recrutaient surtout des prosélytes actifs parmi tous ces ambitieux que les honneurs et les grâces n'avaient pu encore atteindre depuis quinze ans qu'ils les sollicitaient. Déjà tout ce qui était mécontent du sort avait battu des mains à la nouvelle d'un revirement dans les fortunes; déjà toutes les familles qui avaient perdu à la révolution avaient calculé tout ce qu'une contre-révolution pouvait leur rendre. L'oreille des vieillards se prêtait volontiers à d'anciens noms, à d'anciens droits qui réveillaient les souvenirs de leur jeunesse; l'imagination des femmes se laissait séduire par l'intérêt romanesque de quelques grandes infortunes; la population des boutiques, inquiète au bruit du sabre étranger qui battait le pavé, s'empressait de renier le souverain qu'elle admirait hier: en un mot, les passions jalouses, le ressentiment des ambitions trompées, des vanités blessées, des torts justement punis; les lâchetés de l'ingratitude et même celles de la peur, tout concourait à seconder les ennemis de Napoléon<sup>58</sup>.

**Note 58:** [\(retour\)](#) «La plupart des conjurés avaient été comblés de bienfaits par l'empereur; ils avaient trouvé de grands avantages dans ses victoires; mais plus leur fortune était devenue brillante, plus ils s'occupaient d'échapper au malheur commun... Comblez un homme de bienfaits, la première idée que vous lui inspirez, c'est de chercher les moyens de les conserver.» (Montesquieu, Grandeur et décadence des Romains, chap. 11 et 13.)

En général, l'idée de la conquête était insupportable aux Parisiens; on voulait à tout prix échapper à cette situation, et l'on courait se réfugier dans l'idée plus tolérable d'une restauration. Les chefs de parti avaient saisi habilement ce retour de l'amour-propre national sur lui-même. La volonté des alliés n'était présentée que comme l'appui de la nôtre, et l'oppression que six cent mille étrangers exerçaient sur notre malheureux pays commençait à s'appeler *la délivrance de la France*<sup>59</sup>.

**Note 59:** [\(retour\)](#) «Je dois sans doute au sang français qui coule dans mes veines, cette impatience que j'éprouve quand on me parle d'opinions placées hors de ma patrie; et si l'Europe civilisée voulait m'imposer la Charte, j'irais vivre à Constantinople.» (Chateaubriand, page 118, De la monarchie selon la Charte.)

Mais il fallait un organe à cette opinion publique qu'on voulait faire parler, et l'on n'avait pas eu de peine à le trouver<sup>60</sup>. «Le sénat était en possession du droit de suppléer, dans toutes les circonstances imprévues, à l'absence du pouvoir populaire. A ce titre, le gouvernement de Napoléon lui avait donné l'initiative dans les plus grandes affaires<sup>61</sup>.» Le sénat avait donc été choisi pour prendre encore l'initiative dans celle-ci. Dès le 31 au soir, l'empereur Alexandre avait invité ce corps à pourvoir aux besoins des circonstances et au salut de l'état; il lui avait commandé de s'occuper d'une nouvelle constitution et de la composition d'un gouvernement provisoire.

**Note 60:** [\(retour\)](#) 60: «L'empereur Alexandre ayant demandé à M. de Talleyrand quel moyen il se proposait d'employer, celui-ci répondit que ce serait les autorités constituées, et qu'il se *faisait fort du sénat*.» (Suite des révélations de l'abbé de Pradt, page 67.)

**Note 61:** [\(retour\)](#) 61: M. Lambrechts.

Le sénat, habitué à obéir, s'était rassemblé le 1<sup>er</sup> avril, sous la présidence de M. de Talleyrand, et avait accepté, pour composer le gouvernement provisoire, MM. de Talleyrand, de Beurnonville, de Jaucourt, de Dalberg, et l'abbé de Montesquiou<sup>62</sup>.

**Note 62:** [\(retour\)](#) «Dans cette séance le gouvernement provisoire fut nommé, ou plutôt confirmé; car les choix qui avaient été arrêtés entre nous ne souffrirent pas une contradiction.» (De Pradt, page 72.)

Au même moment le conseil général du département de la Seine, convoqué illégalement par son président Bellard, avait déclaré que le vœu de Paris était pour le rappel des Bourbons.<sup>367</sup>

Telles sont en substance les nouvelles de Paris que l'on reçoit à Fontainebleau dans les trois premiers jours. Elles font une grande sensation parmi les chefs de l'armée<sup>63</sup>, mais elles ne peuvent distraire Napoléon de ses dispositions militaires. Il est au moment de se retrouver à la tête de cinquante mille hommes; c'est sur Paris qu'il veut marcher. Il espère que le bruit de son canon réveillera les Parisiens et ranimera l'amour-propre national, comprimé un instant par la présence de l'étranger. L'ennemi est fatigué; il vient de perdre douze mille hommes dans les fossés de Paris. Depuis quelques heures il se repose dans la sécurité du succès; ses généraux sont dispersés dans nos hôtels; ses soldats s'égarant dans le dédale des carrefours de la capitale;



un coup de main sur Paris peut avoir le plus grand résultat; le mouvement des troupes commence!

**Note 63:** [\(retour\)](#) «Dès que nous fûmes sortis du conseil (31 mars), M. le baron Louis et moi, nous travaillâmes à nous assurer d'un des généraux les plus influents, et nous dépêchâmes vers lui.» (De Pradt, page 72.)

368

---

### CHAPITRE III.

369

#### INFLUENCE DES ÉVÉNEMENTS DE PARIS SUR FONTAINEBLEAU.

Sur ces entrefaites M. le duc de Vicence arrive, c'est dans la nuit du 2 au 3 avril qu'il se présente à Napoléon.

Si les alliés se sont déclarés contre la personne de Napoléon, cependant tout espoir ne semble pas encore perdu. Le duc de Vicence est parvenu à se faire entendre; il a obtenu un retour favorable aux intérêts de la régente et de son fils. Ce parti, qui a aussi sa légitimité, réunit de grands moyens d'opinion; il balance maintenant dans l'esprit des souverains les résolutions opposées qu'on leur suggère en faveur des Bourbons: mais une prompte décision est nécessaire de la part de Napoléon; et c'est son abdication que le duc de Vicence vient demander<sup>64</sup>.

**Note 64:** [\(retour\)](#) Voyez l'histoire de M. Beauchamp, page 363, tome II. Le duc de Vicence n'avait rien négligé pour faire prévaloir la régence...; l'empereur Alexandre paraissait ébranlé... Schwartzenberg s'était refusé à faire marcher sur Fontainebleau... L'Autriche inclinait pour la régence... «Et, ajoute-t-il, page 367, malgré la déchéance, la régence pouvait encore prévaloir, sept jours après l'entrée des alliés à Paris!»

Napoléon ne pense pas qu'un pareil parti puisse se prendre à l'improviste; il résiste aux instances du duc de Vicence et refuse de s'expliquer. Le jour vient, et il monte à cheval pour visiter la ligne de ses avant-postes. La journée du 3 se passe ainsi en inspections militaires. <sup>370</sup>

Le soldat était bien disposé, et accueillait par des cris de joie le projet d'arracher la capitale à l'ennemi; les jeunes généraux n'écoutaient que leur ardeur guerrière, redoutant peu de nouvelles fatigues; il n'en était pas de même dans les rangs plus élevés, et nous en avons assez dit pour faire voir l'influence de Paris.

On frémissait à l'idée des malheurs particuliers qu'une seule marche pouvait attirer sur les hôtels où l'on avait laissé femmes, enfants, parents, amis, etc. La disposition que montrait la troupe à s'élaner dans ce grand désordre achevait de jeter l'effroi; on tremblait aussi de perdre, par ce que l'on appelait un coup de tête, la fortune et le rang qu'on avait si péniblement acquis, et dont on n'avait pas encore pu jouir en repos. Peut-être Napoléon a-t-il déjà parlé à trop de personnes de l'abdication qu'on lui demande; cette question délicate est livrée au public; on l'agite dans la galerie du palais, et jusque sur les degrés de l'escalier du cheval blanc. Malheureusement l'abdication convient à bien du monde; c'est un moyen qui s'offre de quitter Napoléon sans trop de honte; on se trouve ainsi dégagé par lui-même, on trouve commode d'en finir de cette façon; et si Napoléon se refusait à ce grand parti, quelques uns parlent déjà de briser le pouvoir dans sa main. <sup>371</sup>

C'est dans ces dispositions que l'on apprend que le sénat a proclamé la déchéance. Napoléon a reçu le sénatus-consulte, dans la nuit du 3 au 4, par un exprès du duc de Raguse. La nouvelle est connue presque en même temps de tous les personnages marquants qui sont à Fontainebleau, et c'est le sujet général des conversations.

Cependant le 4 les ordres étaient donnés pour transférer le quartier impérial entre Ponthiéry et Essonne. Après la parade, qui avait lieu tous les jours à midi dans la cour du cheval blanc, les principaux de l'armée avaient reconduit Napoléon dans son appartement. Le prince de Neufchâtel, le prince de la Moskowa, le duc de Dantzick, le duc de Reggio, le duc de Tarente, le duc de Bassano, le duc de Vicence, le grand-maréchal Bertrand, et quelques autres, se trouvaient réunis dans le salon; on semblait n'attendre que la fin de cette audience pour monter à cheval et quitter Fontainebleau. Mais une conférence s'était ouverte sur la situation des affaires; elle se prolonge dans l'après-midi, et lorsqu'elle est finie on apprend que Napoléon a abdiqué. <sup>372</sup>

Une seule chose a frappé Napoléon, c'est le découragement de ses vieux compagnons d'armes, et il a cédé à ce qu'on lui a dit être le voeu de l'armée.

Mais s'il abdique, ce n'est qu'en faveur de son fils et de sa femme régente. Il en rédige l'acte de sa main et en ces termes:

«Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie pour le bien de la patrie,

inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice, et du maintien des lois de l'empire.

«Fait en notre palais de Fontainebleau le 4 avril 1814.

«NAPOLÉON.»

Un secrétaire transcrit cet acte, et le duc de Vicence se dispose aussitôt à le porter à Paris. Napoléon lui adjoint le prince de la Moskowa... Il voudrait aussi lui adjoindre le duc de Raguse; c'est le plus ancien des compagnons d'armes qui lui restent, et dans une circonstance aussi grave, où les derniers intérêts de sa famille vont être décidés, il croit avoir besoin de s'appuyer sur le dévouement de son vieil aide-de-camp. On allait donc dresser les pouvoirs du duc de Raguse, lorsque quelqu'un représente à Napoléon, que dans cette négociation, où l'armée doit intervenir et être représentée, il serait utile d'employer un homme comme le duc de Tarente, qui apporterait d'autant plus d'influence, qu'il est connu pour avoir vécu moins près de la personne de Napoléon, et pour être entré moins avant dans ses affections. Le duc de Bassano, interrogé à ce sujet par Napoléon, lui répond que quelles que puissent être les opinions du maréchal Macdonald, il est trop homme d'honneur pour ne pas répondre religieusement à un témoignage de confiance de cette nature; Napoléon nomme aussitôt le duc de Tarente pour son troisième plénipotentiaire. Mais il veut encore qu'en traversant Essonne, les plénipotentiaires communiquent au duc de Raguse ce qui vient de se passer; qu'on le laisse maître de voir s'il ne sera pas plus utile en restant à la tête de son corps d'armée, et que s'il tient à remplir la mission que la confiance particulière de Napoléon lui destinait, on lui enverra à l'instant des pouvoirs.

Les trois plénipotentiaires, après avoir reçu ces dernières instructions, montent dans la voiture qui les attend au pied de l'escalier; MM. de Rayneval et Rumigny les accompagnent comme secrétaires.

Immédiatement après leur départ, Napoléon envoie un courrier à l'impératrice; il a reçu de ses lettres datées de Vendôme; elle doit être arrivée le 2 à Blois; il faut bien l'informer de la négociation à laquelle on est réduit. Dans une telle extrémité, l'absence de son père, l'empereur d'Autriche, est un malheur qui grandit d'heure en heure! Notre marche sur Fontainebleau ayant coupé les routes, a prolongé le séjour de ce souverain en Bourgogne. Napoléon autorise l'impératrice à lui dépêcher le duc de Cadore pour le presser d'intervenir en faveur d'elle et de son fils... Mais il est bien tard.

Succombant à l'agitation de cette journée, Napoléon s'était enfermé dans sa chambre; il lui restait à recevoir le coup le plus sensible qui eût encore été porté à son coeur.

Dans cette nuit du 4 au 5, le colonel Gourgaud, qui avait été porter des ordres, revient d'Essonne en toute hâte: il annonce que le duc de Raguse a quitté son poste, qu'il est allé à Paris, qu'il a traité avec l'ennemi, que ses troupes, mises en mouvement par des ordres inconnus, traversent en ce moment les cantonnements des Russes, et que Fontainebleau reste à découvert.

Napoléon ne peut croire d'abord à cette inconcevable défection: lorsqu'il ne lui est plus permis d'en douter, son regard devient fixe, il se tait, s'assied, et paraît livré aux idées les plus sombres. *L'ingrat!* s'écrie-t-il en rompant un douloureux silence, *il sera plus malheureux que moi!*

Napoléon avait le coeur oppressé par des sentiments trop pénibles pour n'avoir pas besoin de les épancher; c'est à l'année elle-même qu'il veut confier ses peines: laissons-le parler.

## ORDRE DU JOUR.

### A L'ARMÉE.

Fontainebleau, le 5 mars 1814.

«L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parcequ'elle reconnaît que la France est en lui, et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la merci d'un sujet. Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant, que c'est l'empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'état, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé les actes dans leur publication<sup>65</sup>.

**Note 65:** ([retour](#)) On a fait aussi ce reproche à César, et l'on ne voit guère que cela l'ait déshonoré dans l'histoire. «J'apprends quelquefois, dit Cicéron, qu'un sénatus-consulte, passé sur mon avis, a été porté en Syrie et en Arménie avant que j'aie su qu'il ait été fait; et plusieurs princes m'ont écrit des lettres de remerciements sur ce que j'avais été d'avis qu'on leur donnât le

Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'empereur a toujours été accessible aux remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, la justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries. Le sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre les gouvernements étrangers, il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein! Si long-temps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus de pouvoir. Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient l'en priver; il l'a toujours considérée comme un fardeau, et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul était à même de la porter dignement. Le bonheur de la France paraissait être dans la destinée de l'empereur; aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourrait le persuader de rester plus long-temps sur le trône. S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers le dernier sacrifice à la France. Il a en conséquence envoyé le prince de la Moskowa et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris, pour entamer la négociation. L'armée peut être certaine que l'honneur de l'empereur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France.»

## CHAPITRE IV.

### SUITES DE LA DÉFECTION DU DUC DE RAGUSE.

Les trois plénipotentiaires de Napoléon, arrivés à Paris dans la soirée du 4, se présentent aussitôt chez les souverains alliés. Ils ne tardent pas à s'apercevoir du terrain que leur cause a perdu pendant l'absence du duc de Vicence. Les hommes du gouvernement provisoire n'ont pas cessé d'obséder les souverains pour en obtenir l'exclusion définitive de la régente et de son fils<sup>66</sup>.

**Note 66:** (retour) Voyez l'histoire de Beauchamp, tome II, pages 363 à 367. «Aux négociateurs de Fontainebleau, les membres du gouvernement provisoire succédèrent chez l'empereur Alexandre... Tous leurs efforts portèrent sur un seul objet, celui de détourner la régence... Il y allait, pour ainsi dire, de leur tête... Ils se surpassèrent dans cette conjoncture... M. de Talleyrand prononça un discours plein de vigueur... Il fut puissamment secondé par le général Dessoles... Le général Beurnonville courut chez le roi de Prusse; ce prince, aisément convaincu, décida l'empereur de Russie à éloigner toute idée de régence...» Voyez aussi les révélations de M. l'abbé de Pradt, page 75... «De grands efforts furent tentés auprès des souverains alliés pour les porter à la substitution du fils au père... Mais cette entreprise échoua. Le général Dessoles signala sa rentrée dans les affaires par la plus vigoureuse résistance à l'adoption des demandes de Napoléon.»

La peur qu'ils ont du père ne leur permet d'espérer désormais quelque sûreté que par la chute de la famille entière. Ils ne quittent donc pas les salons des princes alliés. Les plénipotentiaires les ont trouvés à ce poste; ils ont vu avec inquiétude l'air de contentement qui règne sur leur visage... Un personnage survient, et l'inquiétude des plénipotentiaires est au comble... Le duc de Raguse à qui ils venaient de parler en changeant de chevaux à Essonne, ils le voient entrer la tête haute dans le salon des alliés; bientôt tout s'explique; ils apprennent de la bouche de l'empereur Alexandre que les troupes du maréchal ont été conduites par le général S\*\*\*\*<sup>67</sup> à Versailles, et que la désertion du camp d'Essonne laisse la personne de Napoléon à la discrétion des alliés<sup>68</sup>.

**Note 67:** (retour) 67: On avait vu la veille, à Fontainebleau, ce même général puisant deux mille écus dans la bourse de Napoléon.

**Note 68:** (retour) 68: Convention de Chevilly, village situé à deux lieues sud de Paris, et à une lieue est de Sceaux, signée le 4 avril entre le maréchal Marmont, duc de Raguse, et le prince de Schwartzenberg, commandant en chef les troupes des alliés.

Art. 1<sup>er</sup>. Les troupes françaises qui, par suite du décret du sénat du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte, pourront se retirer en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que les troupes *alliées* se doivent réciproquement.

Art. 2. Si, par suite de ce mouvement, les événements de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seront garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du gouvernement français. (Revue chronologique de l'Histoire de France, pag. 590, édit. de 1820.--Le Moniteur, n° 97, de 1814.)

Jusqu'ici les souverains avaient cru devoir user de ménagements envers Napoléon, qui s'appuyait sur les vœux et les affections de l'armée. Tant qu'on l'avait vu à la tête de 50,000 hommes d'élite

postés à une marche de Paris, les considérations militaires l'avaient emporté sur bien des intrigues. Maintenant que Fontainebleau a cessé d'être une position militaire, et que l'armée semble abandonner la cause de Napoléon, la question a changé de face; le temps des ménagements est passé: l'abdication en faveur de la régente et de son fils ne suffit plus à un ennemi rassuré; on déclare aux plénipotentiaires qu'il faut que Napoléon et sa dynastie renoncent entièrement au trône. 382

Il faut donc aller chercher de nouveaux pouvoirs à Fontainebleau, et c'est le duc de Vicence qui remplit encore cette pénible mission.

Le premier mouvement de Napoléon, en le voyant, est de rompre une négociation qui devient si humiliante. Poussé à bout, il veut secouer les entraves dont on l'embarrasse depuis quelques jours. La guerre n'offre plus rien de pire que la paix; c'est un fait qui doit être clair maintenant pour tout le monde, et il espère que les chefs de l'armée sont désabusés de leurs chimères. Il reporte toutes ses pensées vers les opérations militaires. Peut-être peut-on encore tout sauver; les cinquante mille soldats du maréchal Soult qui sont sous les murs de Toulouse, les quinze mille hommes que le maréchal Suchet ramène de Catalogne, les trente mille hommes du prince Eugène, les quinze mille hommes de l'armée d'Augereau, que la perte de Lyon vient de rejeter sur les Cévennes, enfin les nombreuses garnisons des places frontières et l'armée du général Maisons, sont encore des points d'appui redoutables sur lesquels Napoléon peut manoeuvrer 383 avec ce qui lui reste autour de Fontainebleau... Il parle de se retirer sur la Loire<sup>69</sup>.

**Note 69:** [\(retour\)](#) Napoléon, à Fontainebleau, avait encore autour de lui:

25,000 hommes de sa garde, etc. Rien ne s'opposait à ce qu'il ralliât  
les 25,000 de l'armée de Lyon,  
les 18,000 que le lieutenant-général Grenier ramenait d'Italie,  
les 15,000 du maréchal Suchet,  
les 40,000 du maréchal Soult, et reparût sur le champ de bataille à la tête de plus de 100,000 combattants.

123,000

Il était maître de toutes les places fortes de France et d'Italie. Il aurait long-temps encore entretenu la guerre, et bien des chances de succès s'offraient aux calculs; mais ses ennemis déclaraient à l'Europe qu'il était le seul obstacle à la paix: il n'hésita pas sur le sacrifice qui semblait lui être demandé dans l'intérêt de la France. (Mémoires de Napoléon; Montholon, tome II, page 275.)

A ce cri de rupture, l'alarme se répand de nouveau dans les quartiers généraux de Fontainebleau et dans les galeries du palais. On s'unit pour rejeter toute détermination qui aurait pour résultat de prolonger la guerre. La lutte a été trop longue, l'énergie est épuisée; on le dit ouvertement: on en a assez! On ne pense plus qu'à mettre à l'abri des hasards ce qui reste de tant de peines, de tant de prospérités, de tant de naufrages; les plus braves finissent par attacher quelque prix à la conservation de la vie qu'ils ont réchappée de tant de dangers! Peut-être aussi se sent-on entraîné par une vieille aversion contre la guerre civile. Tout enfin devient contraire à ce qui ne serait pas un accommodement. Non seulement la lassitude a dompté les esprits, mais chacun des chefs qui en valent la peine a déjà reçu de Paris des paroles de conciliation et des promesses pour sa paix particulière. On se plaît à envisager la révolution nouvelle comme une grande transaction entre tous les intérêts français, dans laquelle il n'y aura de sacrifié qu'un seul intérêt, celui de Napoléon. C'est à qui trouvera donc un prétexte pour se rendre à Paris, où le nouveau gouvernement accueille tout ce qui abandonne l'ancien. On ne voudrait pas pourtant être des premiers à quitter Napoléon. Mais pourquoi tarde-t-il si long-temps à rendre chacun libre de ses actions? On murmure hautement de ses délais, de ses indécisions, et des projets désespérés qu'il conserve. Depuis qu'il est malheureux, on ne le croit plus capable que de faire des fautes, et déjà plusieurs tacticiens de fraîche date s'étonnent de l'avoir si long-temps reconnu pour leur maître. 384 Enfin, petit à petit, chacun a pris son parti: l'un va à Paris parce qu'il y est appelé, l'autre parce qu'il y est envoyé, celui-ci parce qu'il faut se dévouer aux intérêts de son arme ou de son corps, celui-là pour aller chercher des fonds, cet autre parce que sa femme est malade; que sais-je encore? Les bonnes raisons ne manquent pas, et chaque homme un peu marquant qui ne peut aller lui-même à Paris y a du moins son plénipotentiaire. 385

Tandis que les gens de Fontainebleau mettent tant d'intérêt à connaître ce qui se passe à Paris, de leur côté les alliés n'en mettent pas moins à savoir ce qui se passe autour de Napoléon; depuis qu'ils sont maîtres de la capitale, ils ont toujours eu les yeux fixés sur lui. Ils n'ont cessé de se tenir en garde contre un de ces coups hardis auxquels il a accoutumé l'Europe. Toutes précautions ont paru bonnes; aucune des heures qui se sont écoulées n'a été perdue. On a accumulé des troupes sur toutes les avenues. Une armée russe est entre Essonne et Paris; une autre est portée sur la rive droite de la Seine, depuis Melun jusqu'à Montereau; d'autres corps ont marché par les routes de Chartres et d'Orléans; d'autres encore, accourues sur nos pas par les routes de la Champagne et de la Bourgogne, se sont répandues entre l'Yonne et la Loire. Sans 386 cesse on resserre Fontainebleau dans un blocus plus étroit.

Ces mouvements de troupes de la part de l'ennemi secondent admirablement les conseillers qui veulent que Napoléon n'ait plus d'autre parti à prendre que de briser son épée. «Où irons-nous chercher, disent-ils, les débris d'armée sur lesquels on semble compter encore? Ces différents corps de troupes sont tellement dispersés, que les généraux les plus voisins sont à plus de cent lieues l'un de l'autre: quel ensemble pourra-t-on jamais mettre dans leurs mouvements? Et nous

qui sommes ici, sommes-nous bien sûrs de pouvoir en sortir pour aller les rejoindre?» Venaient ensuite les nouvelles de la nuit, l'apparition des coureurs de l'ennemi sur la Loire, Pithiviers occupé par eux, notre communication avec Orléans interceptée, etc., etc.

Napoléon écoutait froidement les propos, il faisait apprécier à leur véritable valeur les forces inégales de ce réseau qu'on affectait de voir tendu tout autour de lui, et promettait de le rompre quand il en serait temps. «Une route fermée à des courriers s'ouvre bientôt devant cinquante mille hommes,» disait-il; et pourtant, quelle que soit la confiance de son langage, on le voit qui hésite dans l'exécution de son projet, retenu sans doute par un secret dégoût dont il ne peut se rendre maître. Il ne sent que trop combien sa position va devenir différente: lui qui n'a jamais commandé que de grandes armées régulières, qui n'a jamais manœuvré que pour rencontrer l'ennemi, qui, dans chaque bataille, avait coutume de décider du sort d'une capitale ou d'un royaume, et qui, dans chaque campagne, a su jusqu'à présent renfermer et finir une guerre, il faut maintenant qu'il se réduise au métier d'un chef de partisans; il faut se résoudre à courir les aventures, passant de province en province, guerroyant sans cesse, portant le ravage partout, et ne pouvant en finir nulle part!... Les horreurs de la guerre civile viennent encore rembrunir le tableau, et on ne lui en épargne pas les peintures. Mais abrégeons ces heures d'hésitation et d'angoisse. Hâtons-nous de dire que ceux qui ont parlé à Napoléon des chances possibles d'une guerre civile ont porté à sa résolution les coups les plus sûrs... «Eh bien, puisqu'il faut renoncer à défendre plus long-temps la France, s'écrie Napoléon, l'Italie ne m'offre-t-elle pas encore une retraite digne de moi? Veut-on m'y suivre encore une fois? Marchons vers les Alpes!» Il dit, et cette proposition n'est suivie que d'un profond silence. Ah! si dans ce moment Napoléon indigné fût passé brusquement de son salon dans la salle des officiers secondaires, il y aurait trouvé une jeunesse empressée à lui répondre! Quelques pas encore, et il aurait été salué au bas de ses escaliers par les acclamations de tous ses soldats! leur enthousiasme aurait ranimé son âme!... Mais Napoléon succombe sous les habitudes de son règne: il croirait déchoir en marchant désormais sans les *grands officiers* que la couronne lui a donnés; il lui semble que le général Bonaparte lui-même ne saurait recommencer sa carrière sans le cortège obligé de ses anciens lieutenants; et il vient d'entendre leur silence! Il faut donc qu'il cède encore une fois à leur lassitude; mais ce n'est pas sans leur adresser ces paroles prophétiques: «Vous voulez du repos, ayez-en donc! Hélas! vous ne savez pas combien de chagrins et de dangers vous attendent sur vos lits de duvet! Quelques années de cette paix que vous allez payer si cher en moissonneront un plus grand nombre d'entre vous que n'aurait fait la guerre, la guerre la plus désespérée<sup>70</sup>!» A ces mots Napoléon se rassied; il prend la plume, et, se reconnaissant vaincu, moins par ses ennemis que par la grande défection qui l'entoure, il rédige lui-même en ces termes la seconde formule de l'abdication qu'on attend:

«Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses enfants aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France.»

**Note 70:** [\(retour\)](#) Que sont devenus, en moins de sept années, Berthier, Murat, Ney, Masséna, Augereau, Lefebvre, Brune, Serrurier, Kellermann, Pérignon, Beurnonville, Clarke, et tant d'autres?

---

## CHAPITRE V.

### TRAITÉ DU 11 AVRIL.

Les alliés osaient à peine se flatter qu'on pût amener Napoléon à un sacrifice aussi absolu. Le duc de Vicence leur présente l'acte que Napoléon vient de signer, et les hostilités sont aussitôt suspendues. Rien ne doit plus interrompre la négociation entamée.

Les souverains alliés avaient déclaré dès les premiers moments que Napoléon conserverait le rang, le titre et les honneurs des têtes couronnées. On avait promis de lui assigner une résidence indépendante; ces dispositions n'éprouvent aucune difficulté. Quant au choix de la résidence, on balance entre Corfou, la Corse, ou l'île d'Elbe; les souverains se décident pour l'île d'Elbe. Sous le rapport pécuniaire, on veut traiter Napoléon et sa famille avec la plus grande générosité; on va même au-devant de ce que les plénipotentiaires de Napoléon croient devoir demander. Un établissement en Italie est assigné à l'impératrice Marie-Louise et à son fils; on accorde des revenus à tous les membres de la famille impériale; on n'oublie ni l'impératrice Joséphine, ni le prince Eugène, fils adoptif de Napoléon: plus les dispositions sont libérales, plus l'orgueil des princes alliés semble s'y complaire. L'empereur Alexandre pousse la générosité jusqu'à s'occuper du petit nombre d'aides de camp, de généraux, et de serviteurs qui composent la maison militaire et la famille domestique de Napoléon. Il veut que Napoléon, comme à son lit de mort, puisse dicter un testament rémunérateur en leur faveur<sup>71</sup>.

**Note 71:** [\(retour\)](#) Il faut tenir note ici, à la honte de la diplomatie européenne, que cette générosité est restée sans effet. Les legs que Napoléon a distribués autour de lui sur la foi du

traité n'ont pas été acquittés; et les légataires n'ont pu trouver dans la signature des plus grands princes cette garantie irrévocable que la simple signature de deux notaires donne entre particuliers aux moindres dispositions de cette nature.

Tandis qu'on prépare à Paris le traité qui doit contenir ces différents arrangements, Napoléon envoie courrier sur courrier pour redemander au duc de Vicence le papier sur lequel il a donné son abdication.

Depuis qu'il a souscrit à cet acte, il est resté mécontent de lui-même, cette négociation diplomatique lui déplait, elle lui paraît humiliante, il la croit inutile. Survivant à tant de grandeurs, il lui suffit de vivre désormais en simple particulier, et il a honte qu'un si grand sacrifice offert à la paix du monde soit mêlé à des arrangements pécuniaires. «A quoi bon un traité, disait-il, puisqu'on ne veut pas régler avec moi ce qui concerne les intérêts de la France? Du moment qu'il ne s'agit plus que de ma personne, il n'y a pas de traité à faire... Je suis vaincu, je cède au sort des armes. Seulement je demande à n'être pas prisonnier de guerre; et pour me l'accorder, un simple cartel doit suffire!...»<sup>392</sup>

Napoléon ayant réduit sa position en des termes aussi simples, on prévoit les nouvelles difficultés qui attendent la ratification de l'acte que les plénipotentiaires ont mis tant de soin à conclure. Leur traité a été signé à Paris le 11 avril; le duc de Vicence le porte aussitôt à Fontainebleau: mais les premières paroles de Napoléon sont pour redemander encore l'abdication qu'il a donnée.

Il n'était plus au pouvoir du duc de Vicence de rendre ce papier, les affaires étaient trop avancées. L'abdication, servant de base à la négociation, avait été la première pièce communiquée aux alliés. Elle était devenue publique, on l'avait insérée dans les journaux.<sup>393</sup>

D'ailleurs les alliés, les plénipotentiaires eux-mêmes, et la plupart des serviteurs du gouvernement impérial, voyaient dans cette grande transaction autre chose encore que les intérêts personnels de Napoléon. On attachait généralement une haute importance à ce qu'il y eût *abdication*, parcequ'un tel acte devait être la base du nouvel ordre de choses qui se préparait en France; et les alliés pensaient que les Bourbons ne sauraient payer trop cher la renonciation formelle de la dynastie précédente. Cependant il est remarquable que l'empereur Napoléon et la famille des Bourbons voyaient avec un même mécontentement cette renonciation, et s'accordaient à prétendre n'en avoir pas besoin, celui-là pour descendre du trône, ceux-ci pour y monter<sup>72</sup>.

**Note 72:** ([retour](#)) M. de La Maisonfort reproche aux alliés d'avoir admis Napoléon à traiter comme souverain. «Condamné par la fortune, dit-il, pourquoi fut-il absous par la politique?»

En vain Napoléon repousse ce traité.

Fontainebleau est maintenant une prison, toutes les issues en sont soigneusement gardées par les étrangers; signer semble être le seul moyen qui lui reste pour sauver sa liberté, peut-être même sa vie! car les émissaires du gouvernement provisoire sont aussi dans les environs et l'attendent<sup>73</sup>. Cependant la journée finit et Napoléon a persisté dans son refus; comment espère-t-il échapper à la nécessité qui le menace?<sup>394</sup>

**Note 73:** ([retour](#)) Voyez les révélations de Maubreuil et son procès. (Quotidienne, fin d'avril 1817.)

Depuis quelques jours, il semble préoccupé d'un secret dessein. Son esprit ne s'anime qu'en parcourant les galeries funèbres de l'histoire. Le sujet de ses conversations les plus intimes est toujours la mort volontaire que les hommes de l'antiquité n'hésitaient pas à se donner dans une situation pareille à la sienne; on l'entend avec inquiétude discuter de sang-froid les exemples et les opinions les plus opposés. Une circonstance vient encore ajouter aux craintes que de tels discours sont bien faits pour inspirer. L'impératrice avait quitté Blois; elle voulait se réunir à Napoléon; elle était déjà arrivée à Orléans, on l'attendait à Fontainebleau: mais on apprend de la bouche même de Napoléon que des ordres sont donnés autour d'elle pour qu'on ne la laisse pas suivre son dessein. Napoléon, qui craignait cette entrevue, a voulu rester maître de la résolution, qu'il médite.

Dans la nuit du 12 au 13, le silence des longs corridors du palais est tout-à-coup troublé par des allées et des venues fréquentes. Les garçons du château montent et descendent; les bougies de l'appartement intérieur s'allument; les valets de chambre sont debout. On vient frapper à la porte du docteur Yvan, on va réveiller le grand maréchal Bertrand, on appelle le duc de Vicence, on court chercher le duc de Bassano qui demeure à la chancellerie; tous arrivent et sont introduits successivement dans la chambre à coucher. En vain la curiosité prête une oreille inquiète, elle ne peut entendre que des gémissements et des sanglots qui s'échappent de l'antichambre, et se prolongent sous la galerie voisine. Tout-à-coup le docteur Yvan sort; il descend précipitamment dans la cour, y trouve un cheval attaché aux grilles, monte dessus et s'éloigne au galop. L'obscurité la plus profonde a couvert de ses voiles le mystère de cette nuit. Voici ce qu'on en raconte:<sup>395</sup>

A l'époque de la retraite de Moskou, Napoléon s'était procuré, en cas d'accident, le moyen de ne pas tomber vivant dans les mains de l'ennemi. Il s'était fait remettre par son chirurgien Yvan un sachet d'opium<sup>74</sup>, qu'il avait porté à son cou pendant tout le temps qu'avait duré le danger<sup>75</sup>. Depuis, il avait conservé avec grand soin ce sachet dans un secret de son nécessaire. Cette nuit,<sup>396</sup>

le moment lui avait paru arrivé de recourir à cette dernière ressource. Le valet de chambre qui couchait derrière sa porte entr'ouverte l'avait entendu se lever, l'avait vu délayer quelque chose dans un verre d'eau, boire et se recoucher. Bientôt les douleurs avaient arraché à Napoléon l'aveu de sa fin prochaine. C'était alors qu'il avait fait appeler ses serviteurs les plus intimes. Yvan avait été appelé aussi; mais apprenant ce qui venait de se passer, et entendant Napoléon se plaindre de ce que l'action du poison n'était pas assez prompte, il avait perdu la tête et s'était sauvé précipitamment de Fontainebleau. On ajoute qu'un long assoupissement était survenu, qu'après une sueur abondante les douleurs avaient cessé, et que les symptômes effrayants avaient fini par s'effacer, soit que la dose se fût trouvée insuffisante, soit que le temps en eût amorti le venin. On dit enfin que Napoléon, étonné de vivre, avait réfléchi quelques instants: «Dieu ne le veut pas!» s'était-il écrié; et, s'abandonnant à la providence qui venait de conserver sa vie, il s'était résigné à de nouvelles destinées.

**Note 74:** [\(retour\)](#) 74: Ce n'était pas seulement de l'opium; c'était une préparation indiquée par Cabanis, la même dont Condorcet s'est servi pour se donner la mort.

**Note 75:** [\(retour\)](#) 75: «Frédéric-le-Grand, entouré d'ennemis, apprenant la prise de Berlin, porte long-temps du poison sur lui.» (L'épître à d'Argens, Ségur, tome 1, page 205.)

Ce qui vient de se passer est le secret de l'intérieur. Quoi qu'il en soit, dans la matinée du 13, Napoléon se lève et s'habille comme à l'ordinaire. Son refus de ratifier le traité a cessé, il le revêt de sa signature<sup>76</sup>.»

**Note 76:** [\(retour\)](#) Voyez supplément de la troisième partie, n° 1.

---

## CHAPITRE VI.

398

### DISPERSION DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

Ceux qui approchent de Napoléon apprennent de lui-même qu'il a cessé de régner. Il les engage à se soumettre au nouveau gouvernement, non pas au gouvernement provisoire, dans lequel il ne voit qu'un comité de traîtres et de factieux; mais aux Bourbons, dans lesquels il consent à reconnaître désormais le point de ralliement des Français.

Bientôt la foule s'écoule de Fontainebleau; il en est de même à Orléans et à Blois: l'impératrice voit presque tout ce qui l'entoure se mettre en route pour Paris. Le petit nombre qui reste encore dans le vaste palais de Fontainebleau ne s'occupe plus que de l'île d'Elbe, et des arrangements à prendre pour s'y rendre. Napoléon fait mettre à contribution la bibliothèque, et s'enferme avec les livres et les cartes, où il peut prendre une idée de la nouvelle résidence qui l'attend.

399

Le grand-maréchal Bertrand, le général Drouot, le général Cambrone, le payeur des voyages Peyrusse, les fourriers Deschamps et Baillon, obtiennent la permission de suivre Napoléon. On compose pour l'île d'Elbe une maison domestique peu nombreuse. On ne peut emmener que quatre cents hommes de la garde, et presque tous ces vieux compagnons de Napoléon se présentent; on n'a que l'embarras du choix<sup>77</sup>.

**Note 77:** [\(retour\)](#) «Celui qui persiste à suivre avec fidélité un maître déchu est le vainqueur du vainqueur de son maître.»

(SHAKESPEARE, *Antoine et Cléopâtre*, acte III.)

Il avait été convenu que chaque grande puissance enverrait près de Napoléon un commissaire qui lui servirait de sauvegarde, et l'accompagnerait à sa nouvelle destination. Il faut attendre ces commissaires, et huit jours s'écoulaient encore.

Dans cet intervalle, la dispersion de la famille impériale est consommée. L'impératrice et son fils sont tombés au pouvoir des Autrichiens. Cédant aux ordres de son père, qui lui ont été portés à Orléans par le prince d'Esterhazi, l'impératrice s'est laissée conduire à Rambouillet, où l'empereur d'Autriche doit venir la consoler.

Madame mère et son frère le cardinal Fesch ont quitté Orléans pour prendre le chemin de Rome. <sup>400</sup>

Le prince Louis, ci-devant roi de Hollande, est parti pour la Suisse.

Le prince Joseph, ci-devant roi d'Espagne, et le prince Jérôme, ci-devant roi de Westphalie, sont encore dans les environs d'Orléans, et se disposent à se retirer du même côté que leur frère Louis.

A Fontainebleau, le prince de Neufchâtel, qui avait envoyé son adhésion au gouvernement provisoire, continua de remplir les fonctions de major-général de l'armée; mais bientôt il demanda à Napoléon la permission de se rendre à Paris, pour des détails relatifs à ses fonctions, disant qu'il reviendra le lendemain, et part sans s'expliquer davantage. «Il ne reviendra pas,» dit

froidement Napoléon au duc de Bassano.--«Quoi! sire, seraient-ce là les adieux de Berthier?--Oui, vous dis-je; il ne reviendra pas!»

Napoléon n'est déjà plus qu'un simple particulier. Il vit retiré dans le coin du palais qu'il habite. S'il quitte quelques instants sa chambre, c'est pour se promener dans le petit jardin qui est renfermé entre l'ancienne galerie des cerfs et la chapelle. Toutes les fois qu'il entend une voiture rouler dans les cours, il demande qui ce peut être. Malgré le pressentiment qui a d'abord affligé son âme, il demande même si ce n'est pas Berthier qui revient, ou quelques uns de ses anciens ministres qui arrivent pour lui faire leurs adieux. Il s'attend à revoir Molé, Fontanes, et tant d'autres qui lui doivent un dernier témoignage d'attachement: personne ne vient; Napoléon reste seul avec le petit nombre de serviteurs qui ont résolu de rester auprès de sa personne jusqu'au dernier moment. Le duc de Vicence s'occupe avec son activité ordinaire des préparatifs du voyage: on le croirait toujours grand écuyer. Le duc de Bassano ne quitte pas Napoléon un seul instant. Celui-ci, dans ses épanchements avec le ministre de son intime confiance, conserve cette sérénité qui régnait sur son visage aux plus beaux jours de sa gloire. A voir les manières du ministre, on ne croirait pas que ces jours sont passés. Le respect, les soins, les égards, ont la même simplicité. C'est encore le devoir et l'affection qui les commandent; et s'ils prennent parfois un caractère touchant et presque solennel, ils le reçoivent d'une âme forte et d'un coeur attendri. 401

Dans un de ces moments où Napoléon attendait encore les consolations de quelques amis, le colonel Montholon se présente. Il arrive des bords de la Haute-Loire, où il a été chargé de faire une reconnaissance militaire. Il rend compte des sentiments dont les populations et les soldats sont animés; il parle de rallier les troupes du midi... Napoléon sourit au zèle de ce fidèle serviteur. «Il est trop tard, répond-il; ce ne serait plus à présent que de la guerre civile, et rien ne pourrait m'y décider.» Ces derniers témoignages de fidélité semblent consoler Napoléon des coups que l'ingratitude s'efforce de lui porter. Il lit exactement les journaux de Paris; des torrents d'injures y découlent contre lui: il ne s'en affecte que médiocrement; et lorsque la haine exagère au point de devenir absurde, elle lui arrache un sourire. Un article signé Lacretelle lui tombe sous la main: «Il y a deux Lacretelle, dit-il; celui qui a fait cette méchanceté, est-ce le mien<sup>78</sup>?» 402

**Note 78:** [\(retour\)](#) Il est juste de dire que l'article dont il s'agit ici n'est pas de M. Lacretelle aîné.

Ces injures et la conduite de tant de gens dont il a achevé ou commencé la fortune lui inspirent un dégoût qui tourne sans doute au profit de sa résignation.

De toutes les nouvelles qu'il reçoit de Paris, celle qui lui fait le moins de peine, c'est l'arrivée de M. le comte d'Artois, puisque sa présence va mettre fin à l'autorité du gouvernement provisoire. 403

Napoléon n'entretenait plus de communication qu'avec Rambouillet. Le général Flahaut, le colonel Montesquiou et le baron de Beausset allaient et venaient sans cesse, chargés de commissions de Napoléon pour l'impératrice, et de l'impératrice pour Napoléon.

Marie-Louise avait reçu la visite de son père à Rambouillet; celui-ci n'avait pu retenir ses larmes en embrassant cette fille chérie; il avait vu pour la première fois son petit-fils, aimable enfant, qui déjà avait porté le titre de roi, et qu'on ne savait plus comment appeler. Il avait reconnu, avec une vive émotion, dans cette physionomie enfantine tous les traits distinctifs de la famille autrichienne; mais pour en arracher un sourire il avait fallu promettre de revenir avec des joujoux, et cette promesse du moins il l'a pu tenir.

Dans cette première entrevue avec l'impératrice, l'empereur d'Autriche lui avait fait entendre qu'elle devait se considérer comme séparée pour un temps d'avec son mari; que plus tard on verrait à les réunir; qu'en attendant elle ferait bien de se distraire, en faisant avec son fils un voyage à Vienne, où elle trouverait quelque repos et quelques consolations dans le sein de sa famille. 404

L'empereur d'Autriche était revenu le lendemain, amenant avec lui l'empereur Alexandre, qui avait désiré faire une visite à l'impératrice. Cette singulière politesse ne pouvait qu'aigrir encore les chagrins de Napoléon. Les dernières nouvelles qu'il reçoit de Rambouillet sont, que l'impératrice partira pour Vienne au moment où il quittera Fontainebleau; qu'elle emmènera son fils avec elle, et qu'elle y sera accompagnée par madame la duchesse de Montebello, par mesdames les comtesses de Montesquiou et de Brignolet, par le général Caffarelli, par le baron de Beausset et par le baron Menneval.

Il est temps de finir le récit de cette grande catastrophe; déjà ma plume fatiguée s'est plusieurs fois arrêtée malgré moi; je la reprends pour remplir ma tâche.

Les commissaires des alliés<sup>79</sup> étant tous arrivés à Fontainebleau, le départ est fixé au 20 avril. Dans la nuit du 19 au 20, Napoléon éprouve une dernière défection; son valet de chambre de confiance Constant et son Mameluck Roustan disparaissent.

**Note 79:** [\(retour\)](#) 79: Les commissaires des alliés étaient le général russe Schouvaloff, le général autrichien Koller, le colonel anglais Campbell et le général prussien Valdebourh-Truchsel.

Le 20 à midi, les voitures de voyage viennent se ranger dans la cour du cheval blanc au bas de 405



l'escalier du fer à cheval. La garde impériale prend les armes et forme la haie; à une heure Napoléon sort de son appartement, il trouve rangé sur son passage ce qui reste autour de lui de la cour la plus nombreuse et la plus brillante de l'Europe: c'est le duc de Bassano, le général Belliard, le colonel de Bussy, le colonel Anatole Montesquiou, le comte de Turenne, le général Foulcrand, le baron Mesgrigny, le colonel Gourgaud, le baron Fain, le lieutenant-colonel Athalin, le baron de la Place, le baron Lelorgne-d'Ideville, le chevalier Jouanne, le général Kosakowski et le colonel Vonsowitch; ces deux derniers, Polonais<sup>80</sup>.

**Note 80:** [\(retour\)](#) Le duc de Vicence et le général Flahaut étaient en mission.

Napoléon tend la main à chacun, descend vivement l'escalier, et, dépassant le rang des voitures, s'avance vers la garde. Il fait signe qu'il veut parler; tout le monde se tait, et dans le silence le plus religieux on écoute ses dernières paroles. 406

«Soldats de ma vieille garde, dit-il, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue; mais la guerre était interminable: c'eût été la guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie; je pars: vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux! Ne plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble!... Adieu, mes enfants! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; que j'embrasse au moins votre drapeau!...»

A ces mots, le général Petit, saisissant l'aigle, s'avance. Napoléon reçoit le général dans ses bras, et baise le drapeau. Le silence d'admiration que cette grande scène inspire n'est interrompu que par les sanglots des soldats. Napoléon, dont l'émotion est visible, fait un effort et reprend d'une voix plus ferme: «Adieu encore une fois, mes vieux compagnons! Que ce dernier baiser passe dans vos cœurs!» 407

Il dit, et, s'arrachant au groupe qui l'entoure, il s'élanche dans sa voiture, au fond de laquelle est déjà le général Bertrand.

Aussitôt les voitures partent; des troupes françaises les escortent, et l'on prend la route de Lyon. Partout sur son passage, Napoléon recueille des témoignages touchants d'amour et de regrets... «On peut contester les louanges, mais jusqu'ici, ce me semble, on n'a pas contesté les regrets; et quand les peuples pleurent un souverain, il faut les en croire<sup>81</sup>!»

**Note 81:** [\(retour\)](#) La Harpe.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

## SUPPLÉMENT

 408

### A LA TROISIÈME PARTIE.

#### PIÈCES HISTORIQUES.

(N<sup>o</sup> 1.) *Traité du 11 avril 1814, connu sous le nom de traité de Fontainebleau.*

Sa majesté l'empereur Napoléon d'une part; et leurs majestés l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, l'empereur de toutes les Russies, et le roi de Prusse, stipulant tant en leur nom qu'en celui de tous leurs alliés, de l'autre; ayant nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

Sa majesté l'empereur Napoléon, les sieurs Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, duc de Vicence, son grand écuyer, sénateur, ministre des relations extérieures, grand aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Léopold d'Autriche, de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski, de Sainte-Anne de Russie, et de plusieurs autres; Michel Ney, duc d'Elchingen, et maréchal de l'empire, grand aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne-de-Fer et de l'ordre du Christ<sup>82</sup>; Jacques-Étienne-Alexandre Macdonald, duc de Tarente, maréchal de l'empire, grand aigle de la Légion-d'Honneur, et chevalier de la couronne-de-Fer. 409

**Note 82:** [\(retour\)](#) 82: Il est remarquable que le maréchal Ney ne prend pas ici le titre de prince de la Moskowa, par ménagement pour l'empereur Alexandre.

Et sa majesté l'empereur d'Autriche, le sieur Clément-Wenceslas-Lothaire, prince de Metternich; Winebourg-Schsenhausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, grand aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre Newski, et de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse,

grand'croix de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de plusieurs autres, chancelier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, curateur de l'académie impériale des beaux-arts, chambellan, conseiller intime actuel de sa majesté impériale et royale apostolique, et son ministre d'état des conférences et des affaires étrangères.

(Dans le traité avec la Russie sont les titres du baron de Nesselrode, et dans le traité avec la Prusse sont les titres du baron de Hardemberg.)

Les plénipotentiaires ci-dessus nommés, après avoir procédé à l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants:

410

#### ARTICLE PREMIER.

Sa majesté l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

#### ARTICLE II.

Leurs majestés l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant.

La mère, les frères, soeurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille.

#### ARTICLE III.

L'île d'Elbe, adoptée par sa majesté l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété.

Il sera donné en outre en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rente sur le grand-livre de France, dont un million réversible à l'impératrice.

411

#### ARTICLE IV.

Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices pour faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe, et pour que dans ses rapports avec les Barbaresques elle soit assimilée à la France.

#### ARTICLE V.

Les duchés de Parme, de Plaisance, et Guastalla, seront donnés en toute propriété et souveraineté à sa majesté l'impératrice Marie-Louise. Ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra dès ce moment le titre de prince de Parme, Plaisance, et Guastalla.

#### ARTICLE VI.

Il sera réservé, dans les pays auxquels l'empereur Napoléon renonce, pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel, net, et déduction faite de toutes charges, de deux millions cinq cent mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux, de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante:

412

Savoir:

A madame mère, trois cent mille francs;

Au roi Joseph et à la reine, cinq cent mille francs;

Au roi Louis, deux cent mille francs;

A la reine Hortense et à ses enfants, quatre cent mille francs;

Au roi Jérôme et à la reine, cinq cent mille francs;

A la princesse Élisabeth, trois cent mille francs;

A la princesse Pauline, trois cent mille francs.

Les princes et princesses de la famille de l'empereur Napoléon conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent, également comme particuliers, sur le grand-livre de France, ou le Monte-Napoleone de Milan.

#### ARTICLE VII.

Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir en toute propriété de tous ses biens meubles et immeubles particuliers, et pourra en disposer conformément aux lois françaises.

#### ARTICLE VIII.

Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.

413

#### ARTICLE IX.

Les propriétés que sa majesté l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne.

Sur les fonds placés par l'empereur Napoléon, soit sur le grand-livre, soit sur la banque de France, soit sur les actions des forêts<sup>83</sup>, soit de toute autre manière, et dont sa majesté fait l'abandon à la couronne, il sera réservé un capital qui n'excédera pas deux millions, pour être employé en gratifications en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'empereur Napoléon, et qui sera remis au gouvernement français<sup>84</sup>.

**Note 83:** [\(retour\)](#) Lisez des canaux: actions des forêts est évidemment une erreur matérielle du copiste, puisqu'il n'a jamais existé d'actions des forêts.

**Note 84:** [\(retour\)](#) État des gratifications accordées par l'empereur Napoléon conformément à l'article IX ci-dessus; savoir:

##### AUX GÉNÉRAUX DE LA GARDE

Friant.	50,000	
Cambrone.	50,000	
Petit.	50,000	
Ornano.	50,000	
Curial.	50,000	
Michel.	50,000	
Lefebvre-Desnouettes.	50,000	
Guyot.	50,000	
	-----	
A reporter.	400,000	
Suite de l'état de l'autre part.		400,000
Lyon.		50,000
Laferrière.		50,000
Colbert.		50,000
Marin.		50,000
Boulard.		50,000

##### AUX AIDES DE CAMP.

Drouot.	50,000	
Corbineau.	50,000	
Dejean.	50,000	
Caffarelli.	50,000	
Montesquiou.	50,000	
Bernard.	50,000	
Bussy.	50,000	
Au général Foulcr, écuyer de l'empereur.	50,000	
Au baron Fain, secrétaire du cabinet.	50,000	
Au baron Menneval, secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise.	50,000	
Au baron Corvisart, premier médecin.	50,000	
Au colonel Gourgaud, premier officier d'ordonnance.	50,000	
Au chevalier Jouanne, premier commis du cabinet.	40,000	
Au baron Yvan, chirurgien ordinaire.	40,000	
A trente officiers de la garde (état A).	170,000	
Au service de la chambre (état B).	100,000	
Au service des écuries (état C).	130,000	
Au service de l'impératrice et de la bouche (état D).	140,000	
	-----	
A reporter.	1,870,000	

Tous les diamants de la couronne resteront à la France.

414

Suite de l'état ci-dessus.		1,870,000
Au service des fourriers et du roi de Rome (état E).	70,000	
Au service de santé de l'empereur (état F).	60,000	
Total.		2,000,000

#### ARTICLE XI.

415

L'empereur Napoléon fera retourner au trésor et aux autres caisses publiques toutes les sommes et effets qui auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de ce qui provient de la liste civile.

#### ARTICLE XII.

Les dettes de la maison de sa majesté l'empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent au jour de la signature du présent traité, seront immédiatement acquittées sur les arrérages dus par le trésor public à la liste civile, d'après les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

ARTICLE XIII.

Les obligations du Monte-Napoleone de Milan envers tous ses créanciers, soit Français, soit étrangers, seront exactement remplies sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard<sup>85</sup>.

**Note 85:** [\(retour\)](#) Cet article est la seule condition que Napoléon ait mise à son abdication du trône d'Italie, et n'a pas été respecté.

ARTICLE XIV.

416

On donnera tous les sauf-conduits nécessaires pour le libre voyage de sa majesté l'empereur Napoléon, de l'impératrice, des princes et princesses, et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner, ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux, et effets qui leur appartiennent.

Les puissances alliées donneront en conséquence des officiers et quelques hommes d'escorte.

ARTICLE XV.

La garde impériale française fournira un détachement de douze à quinze cents hommes de toute arme pour servir d'escorte jusqu'à Saint-Tropez, lieu de l'embarquement.

ARTICLE XVI.

Il sera fourni une corvette armée et les bâtiments de transport nécessaires pour conduire au lieu de sa destination sa majesté l'empereur Napoléon, ainsi que sa maison. La corvette demeurera en toute propriété à sa majesté.

417

ARTICLE XVII.

Sa majesté l'empereur Napoléon pourra emmener avec lui, et conserver pour sa garde, quatre cents hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

ARTICLE XVIII.

Tous les Français qui auront suivi sa majesté l'empereur Napoléon et sa famille seront tenus, s'ils ne veulent perdre leur qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les exceptions que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

ARTICLE XIX.

Les troupes polonaises de toute arme qui sont au service de France auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables. Les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées et les pensions affectées à ces décorations.

418

ARTICLE XX.

Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité. Elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

ARTICLE XXI.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Paris dans le terme de deux jours, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 11 avril mil huit cent quatorze.

*/\* Signé CAULAINCOURT, duc de Vicence; Le maréchal duc de Tarente, MACDONALD; Le maréchal d'Elchingen, NEY. Signé le prince de METTERNICH. \*/*

Les mêmes articles ont été signés séparément, et sous la même date, de la part de la Russie par le comte de Nesselrode, et de la part de la Prusse par le baron de Hardemberg.

419

(N<sup>o</sup> 2.) *Déclaration du gouvernement provisoire de France.*

Les puissances alliées ayant conclu un traité avec sa majesté l'empereur Napoléon, et ce traité renfermant des dispositions à l'exécution desquelles le gouvernement français est dans le cas de prendre part, et des explications réciproques ayant eu lieu sur ce point, le gouvernement provisoire de France, dans la vue de concourir efficacement à toutes les mesures qui sont adoptées, se fait un devoir de déclarer qu'il y adhère autant que besoin est, et garantit, en tout ce qui concerne la France, l'exécution des stipulations renfermées dans ce traité, qui a été signé aujourd'hui entre MM. les plénipotentiaires des hautes puissances alliées, et ceux de sa majesté l'empereur Napoléon.

Paris, le 11 avril 1814.

*Signé les membres du gouvernement provisoire.*

(N<sup>o</sup> 3.) *Déclaration au nom de S. M. Louis XVIII.*

Le soussigné, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, ayant rendu compte au roi de la demande que leurs excellences messieurs les plénipotentiaires des cours alliées ont reçu de leurs souverains l'ordre de faire relativement au traité du 11 avril, auquel le gouvernement provisoire a accédé, il a plu à sa majesté de l'autoriser de déclarer en son nom que les clauses du traité à la charge de la France seront fidèlement exécutées. Il a en conséquence l'honneur de le déclarer par la présente à leurs excellences. 420

Paris, le 31 mai 1814.

*Signé* le prince de BÉNÉVENT.

(N<sup>o</sup> 4.) *Lettre de lord Castlereagh  
A lord Bathurst, relative au traité de Fontainebleau.*

Paris, le 13 avril 1814.

Je me borne, en conséquence, pour le moment, à vous expliquer ce qui s'est passé par rapport à la destinée future et à l'établissement de Napoléon et de sa famille.

V. S. connaît déjà, par lord Cathcart, l'acte d'abdication signé par Bonaparte le 4 de ce mois, et l'assurance qui lui a été donnée par l'empereur de Russie et par le gouvernement provisoire d'une pension de six millions de francs, avec un asile dans l'île d'Elbe. Bonaparte avait déposé cet acte entre les mains de M. de Caulaincourt, et des maréchaux Ney et Macdonald, pour l'échanger contre un engagement formel de la part des alliés, relatif à l'arrangement proposé. Les mêmes personnes étaient autorisées à consentir à un armistice et à déterminer une ligne de démarcation qui puisse en même temps être satisfaisante pour les alliés, et prévenir l'effusion inutile du sang humain. 421

A mon arrivée, je trouvai cet arrangement sur le point d'être adopté. On avait discuté une convention qui aurait dû être signée le jour même, si l'on n'avait annoncé l'approche des ministres alliés. Les motifs qui portaient à hâter la conclusion de cet acte étaient l'inconvénient, sinon le danger, qu'il y avait à ce que Napoléon demeurât à Fontainebleau, entouré de troupes qui lui restaient toujours fidèles; la crainte d'intrigues dans l'armée et la capitale, et l'avantage qu'avait, aux yeux de beaucoup d'officiers, un arrangement favorable à leur chef, qui leur permît de l'abandonner sans se déshonorer.

Dans la nuit après mon arrivée, les quatre ministres eurent une conférence sur la convention préparée avec le prince de Bénévent. J'y fis connaître mes objections, en exprimant en même temps le désir qu'on ne crût que j'y insistais, au risque de compromettre la tranquillité de la France, que pour empêcher l'exécution de la promesse donnée, à cause de l'urgence des circonstances, par la Russie.

Le prince de Bénévent reconnut la solidité de plusieurs de mes objections; mais il déclara en même temps qu'il croyait que le gouvernement provisoire ne pouvait avoir d'objet plus important que d'éviter tout ce qui pouvait, même pour un instant, prendre le caractère d'une guerre civile; et qu'il pensait aussi qu'une mesure de ce genre était essentielle pour faire passer l'armée du côté du gouvernement, dans une disposition qui permît de l'employer. D'après cette déclaration, et celle du comte de Nesselrode, portant qu'en l'absence des alliés, l'empereur son maître avait senti la nécessité d'agir pour le mieux, en leur nom aussi bien qu'en son propre nom, je m'abstins de toute opposition ultérieure au principe de la mesure, me bornant à suggérer quelques modifications dans les détails. Je refusai cependant, au nom de mon gouvernement, d'être plus que partie accédante au traité, et déclarai que l'acte d'accession de la Grande-Bretagne ne s'étendrait pas au-delà des arrangements territoriaux proposés dans le traité. On regarda comme parfaitement fondée mon observation, qu'il n'était pas nécessaire que nous prissions part à la forme du traité, nommément pour ce qui regardait la reconnaissance du titre de Napoléon, dans les circonstances actuelles. Je joins maintenant le protocole et la note qui déterminent le point d'extension auquel j'ai pris sur moi de faire des promesses au nom de ma cour. 422

Conformément à mes propositions, la reconnaissance des titres impériaux, dans la famille, fut limitée à la durée de la vie des individus, d'après ce qui s'est observé lorsque le roi de Pologne devint électeur de Saxe. 423

Quant à ce qui fut fait en faveur de l'impératrice, non seulement je n'y fis aucune objection, mais je le regardai comme dû à l'éclatant sacrifice des sentiments de famille que l'empereur d'Autriche fit à la cause de l'Europe. J'aurais désiré substituer une autre position à celle de l'île d'Elbe pour servir de retraite à Napoléon; mais il n'y en a pas de disponible qui présente la sécurité sur laquelle il insiste, et contre laquelle on ne pourrait faire les mêmes objections; et je ne crois pas pouvoir encourager l'alternative dont, d'après l'assurance de M. de Caulaincourt, Bonaparte avait plusieurs fois parlé d'avoir un asile en Angleterre.

La même nuit, les ministres alliés eurent une conférence avec M. de Caulaincourt et les maréchaux; j'y assistai. Le traité fut examiné et accepté avec des changements; depuis il a été signé et ratifié, et Bonaparte commence demain, ou après-demain, son voyage au midi.

*Signé* CASTLEREAGH.

---

## TABLE

### ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

#### DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

ABDICATION. Le duc de Vicence vient demander à Fontainebleau que Napoléon abdique en faveur de son fils, 369.--Première rédaction de l'abdication, 372.--Napoléon annonce à l'armée son abdication par un ordre du jour, 375.--Les alliés ayant demandé que l'abdication fût complète, entière et absolue, le duc de Vicence revient à Fontainebleau, 382.--Seconde rédaction de l'abdication, 389.--Napoléon changeant d'avis fait redemander son abdication au duc de Vicence, 391.--Traité d'abdication du 11 avril, 408.

AISNE. Passage de l'Aisne par l'armée française à Béry-au-Bac, 181.

ALBUFERA (le maréchal Suchet, duc d'), arrête les Espagnols sur la ligne de Lobrégat, 36.--Est appelé à remplacer le maréchal Augereau dans le commandement de l'armée de Lyon, 198.

ALEXANDRE (l'empereur). *Voyez* RUSSIE.

ANGLETERRE. Déclaration du prince régent sur les intentions pacifiques de l'Angleterre, 5.--Lord Castlereagh, son ministre des affaires étrangères, se rend au quartier général des alliés, 41.--Fait signer le traité de Chaumont, 177.

ANGOULÈME (le duc d'). Présence de ce prince dans le midi, 144.--Il arrive à Bordeaux, 203.

ANVERS. Les alliés s'approchent d'Anvers, 35.--Napoléon confie la défense de cette place au général Carnot, 47. --Les Anglais échouent dans leurs attaques, 197.

ARCIS-SUR-AUBE. Rencontre et bataille d'Arcis, les 20 et 21 mars, 207.

ARMÉES FRANÇAISES. La grande armée, en se retirant d'Allemagne, prend ses cantonnements derrière le Rhin, 3.-- Situation et force des diverses armées françaises, 32.-- Revue des armées françaises encore employées au dehors, en Allemagne, en Espagne et en Italie, 32. --Ressources que les armées françaises offrent encore à Napoléon à l'époque de son abdication, 382.

ARMÉES ENNEMIES. Force des armées ennemies employées à l'invasion de la France, 31.--Armée anglo-espagnole, *voyez* Wellington.--Armée autrichienne sur l'Adige, *voyez* Italie.

ARMISTICE. Le prince Wentzel-Lichtenstein, aide de camp du prince Schwartzenberg, vient au hameau de Châtres proposer un armistice, 143.--Le village de Lusigny est fixé pour la négociation de l'armistice, 155.--Le général Flahaut est nommé commissaire de l'empereur pour cette négociation, 155.--Napoléon demande que la ligne de démarcation de l'armistice soit tirée d'Anvers sur Lyon, 158.--Rupture des conférences de Lusigny. --Le général Flahaut vient rejoindre l'empereur le 8 mars à Chavignoy, 187.

ARTOIS (le comte d'). Voyage de ce prince en Suisse.--Il doit venir au quartier général des alliés, 144.--Les paysans des environs de Saint-Thibaut croient le faire prisonnier, 225.--Napoléon apprend avec plaisir l'arrivée de ce prince à Paris, 402.

ATHALIN, lieutenant-colonel du génie, adjoint au directeur du cabinet topographique, marque sur la carte, par des épingles, tous les lieux que les rapports du jour indiquent, 89.--Reste jusqu'à la fin à Fontainebleau, 405.

AUGEREAU (le maréchal). *Voyez* CASTIGLIONE (le duc de).

AUTRICHE (l'empereur d') entre en France, 15.--Est entraîné par les fuyards du côté de Dijon, tandis que les autres souverains marchent sur Paris, 226.--L'impératrice est autorisée à lui dépêcher le duc de Cadore pour le presser d'intervenir en faveur d'elle et de son fils, 374.

BACLER-D'ALBE, directeur du cabinet topographique, marque sur la carte, par des épingles, tous les points que les rapports du jour indiquent, 89.--Est envoyé à Paris pour y porter la nouvelle de la

retraite des Prussiens, 172.

BAILLON, fourrier du palais, suit Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

BARBÉ-MARBOIS (le comte) est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.

BASSANO (M. Maret, duc de), ministre des affaires étrangères, répond aux propositions apportées de Francfort par le baron Saint-Aignan, 8.--Il est rappelé au ministère de la secrétairerie d'état, 10.--Il rejoint Napoléon à Brienne, 98.--Son travail journalier avec Napoléon, 195.--Sa belle conduite auprès de Napoléon à Fontainebleau, 401 et 405. (Voir dans le supplément sa correspondance avec le duc de Vicence, relativement aux négociations de Châtillon.)

BASTE (le contre-amiral) est tué à l'attaque de Brienne, 95.

BEAUSSET (le baron), préfet du palais, vient de Rambouillet à Fontainebleau, chargé de commissions de l'impératrice, 403.--Suit l'impératrice à Vienne, 404.

BELGIQUE. La Belgique est enlevée à la France, 108.

BELLART (M.) convoque illégalement le conseil général de Paris, dont il est président, 367.

BELLIARD (le général comte) remplace le général Grouchy blessé à la bataille de Craonne, et commande la cavalerie, 184.--Se présente à Napoléon à Fontainebleau, après la capitulation de Paris, 229.--Reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

BELLUNE (le maréchal Victor, duc de) se retire de Strasbourg par les Vosges, 26.--Et de Nancy sur Vitry-le-Français, 87.--Combat à Brienne, 100.--Reste chargé de la défense de la Seine pendant les affaires de Montmirail, 114.--Recule jusqu'à Guignes, 126.--Combat à Nangis, et poursuit l'ennemi dans la direction de Montereau, 128.--Combat à Montereau, 128.--Sa querelle avec Napoléon, à Surville, 134.--Il est blessé à Craonne, 184.

BÉNÉVENT (M. de Talleyrand, prince de), est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.--Il envoie, dit-on, M. de Vitrolles à M. le comte d'Artois, 225.--Reste à Paris pour en faire les honneurs aux alliés, 359.--Assiste au conseil des alliés, *ibid.*--Est nommé président du gouvernement provisoire, 366.

BÉNIGSEN (le général russe). Son armée est retenue sur l'Elbe par nos garnisons, 37.

BERG-OP-ZOOM. Surprise de cette place par les Anglais.--Belle action du général Bizannet, 197.

BERCKHEIM (le général), écuyer de Napoléon, est mis à la tête de la levée en masse de l'Alsace, 43.

BERNADOTTE, prince de Suède. L'armée qu'il commande s'avance sur la Hollande et la Belgique, 15.--Elle passe le Wahal et la Meuse et s'approche d'Anvers, 35.--Combat sous les murs d'Anvers, 46.--Nous enlève la Belgique, 108.--Son avant-garde s'avance jusqu'à Soissons, 161.--Reprend une seconde fois cette ville et sauve l'armée de Blücher, 174.--Protège la retraite de Blücher sur Laon, en livrant la bataille de Craonne, 181.--Se retire elle-même sur Laon, 184.--Bernadotte n'a franchi qu'à regret la limite du Rhin, 189.

BERRY (le duc de). Arrivée de ce prince à Jersey, 144.

BERTHIER (le maréchal). *Voyez NEUFCHATEL.*

BERTRAND (le général comte), grand maréchal du palais, monte dans la voiture de Napoléon partant pour l'armée, 83.--Interroge les gens du pays qu'on amène à Napoléon, 89.--Commande, à la bataille de Montmirail, l'attaque du village de Marchais, sur la gauche, 118.--Accompagne Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

BÉRY-AU-BAC. Napoléon y établit son quartier général, et y passe l'Aisne le 5 mars, 181.

BEURNONVILLE (le comte de), sénateur, est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.--Est commissaire extraordinaire de Napoléon pour les mesures de défense dans les provinces, 28.--Est nommé membre du gouvernement provisoire, 366.

BEZU-SAINT-GERMAIN, village entre Château-Thierry et Soissons.--Napoléon y établit son quartier général le 3 mars, 173.

BIZANNET (le général), commandant de Berg-op-Zoom. Belle action de ce brave, 197.

BLÜCHER (le général prussien). L'armée qu'il commande passe le Rhin à Manheim, 15.--S'avance sur la Lorraine, 26.--Arrive devant Metz et Nancy, 44.--Traverse la Marne à Saint-Dizier, et se dirige sur Brienne, 86.--Est coupée en deux parties par l'arrivée de Napoléon à Saint-Dizier, 91.--Blücher manque d'être pris au combat de Brienne, 95.--Il fait sa retraite sur l'armée autrichienne, vers Bar, 97.--Revient avec elle sur Brienne et y livre bataille, 99.--De Brienne, Blücher se porte sur Châlons, et de là descend la Marne vers Paris, 108.--Son avant-garde est arrivée à La Ferté-sous-Jouarre, 115.--Le combat de Champaubert la sépare de Blücher, resté du côté de Châlons, 116.--La bataille de Montmirail rejette le corps d'Yorck et de Sacken sur Château-Thierry, 117.--

Le combat de Château-Thierry achève de les séparer de leur général en chef Blücher, et les force de se jeter dans Soissons, 119.--De son côté, Blücher, ayant reçu des renforts, s'est reporté en avant; il est prêt d'arriver sur Montmirail, 122.--Battu à Vauchamps, il manque encore une fois d'être fait prisonnier, 123.--Napoléon retrouve Blücher et ses troupes sur la Seine à Méry.--Blücher y est blessé, 142, 160 et 162.--Il se retire de Méry pour marcher sur Paris, 163.--Atteint par Napoléon, qui s'est remis à sa poursuite, il lui échappe en passant la Marne et se retirant sur Soissons, 170.--Les Russes le sauvent en lui ouvrant les portes de cette ville, 174.--Napoléon le poursuit au-delà de l'Aisne, 181.--Blücher, après avoir fait sa jonction avec l'armée du prince de Suède, se retrouve plus fort que jamais, 189.--Après le combat de Laon il reprend l'offensive, 191.--Il pousse des partis jusqu'à Compiègne, 200.--Rappelé par Schwartzberg sur Épernay et Châlons, il fait sa jonction avec la grande armée autrichienne, 218.--Il détache Wintzingerode à la poursuite de Napoléon du côté de Saint-Dizier, 219.--S'étant, de sa personne, avancé vers Paris, il prend Saint-Denis et les hauteurs de Montmartre, 232.

BOISSY-D'ANGLAS (le sénateur comte) est nommé par Napoléon commissaire extraordinaire pour les mesures de défense, 28.

BONAPARTE. *Voyez* NAPOLÉON.

BORDEAUX. Événements de Bordeaux; les Anglais y sont entrés, 202.

BOURBON (la maison de). Conversation de Napoléon avec un aide de camp du prince Schwartzberg, sur les projets qu'on suppose aux alliés, en faveur de cette maison, 144.--L'Angleterre a entrepris sérieusement la restauration de la maison de Bourbon, 152.--Démarches des royalistes de Troyes auprès de l'empereur Alexandre, 153.--Les succès des alliés donnent de la consistance aux projets des royalistes, 199.--Louis XVIII est proclamé à Bordeaux, 203.--Les généraux alliés, en entrant dans Paris, donnent pour exemple à suivre la conduite de Bordeaux et de Lyon, qui viennent de reconnaître les Bourbons, 358.--M. de Nesselrode fait mettre en liberté les individus détenus *pour leur attachement à leurs souverains légitimes*, 362.--Soins que se donnent à Paris les partisans de la restauration, 563.--Ils finissent par l'emporter, 379.--Napoléon engage lui-même ses serviteurs à se rallier au gouvernement du roi Louis XVIII, 398.

BOURMONT (le général comte) reste chargé de la défense de Nogent, 114.--Est blessé au combat de Nogent, 140.

BRAY, en Laonnais, village du champ de bataille de Craonne.--Napoléon y passe la nuit qui suit la bataille, 185.

BREDA. Évacuation trop prompte de cette place, 34.

BRIENNE. Combat de Brienne, le 29 janvier, 94.--Napoléon y établit son quartier-général le 30, 97.--Bataille de Brienne le 1<sup>er</sup> février, 100.

BRIGNOLET (la comtesse) suit l'impératrice Marie-Louise à Vienne, 404.

BUBNA (le général autrichien) viole la neutralité des Suisses à la tête de l'avant-garde des alliés, 14.--S'empare de Genève, 25.--Du Valais et de la route du Simplon, 44.--Se présente devant Lyon, 105.--Et se concentre sur Genève, 138.

BULOW (le général prussien). Le corps d'armée qu'il commande fait partie de l'armée du prince de Suède. *Voyez* BERNADOTTE.

BUSSY (M. de), maire de Baurieux, ancien officier d'artillerie, se présente à Corbeny, et est reconnu comme un ancien camarade du régiment de La Fère, par Napoléon, qui lui rend le grade de colonel, et le fait son aide de camp, 182.--Reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

CAMBRONE (le général) suit Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

CAPELLE (le baron), préfet à Genève, s'éloigne à l'approche des Autrichiens, 25.

CARAMAN (M. de), officier d'ordonnance, va reconnaître la position des ennemis à Craonne, 182.

CASTIGLIONE (le maréchal Augereau, duc de), est chargé du commandement de l'armée qui se réunit à Lyon, 44.--Reçoit, après le combat de Montereau, l'ordre de remonter la Saône et de tomber sur les derrières de la grande armée autrichienne, 138.--Manque cette occasion de sauver la France, 169.--Il est remplacé par le maréchal Suchet, 198.

CASTLEREAGH (lord), ministre des affaires étrangères d'Angleterre, se rend au quartier général des alliés, 41.

CAULAINCOURT. *Voyez* VICENCE (le duc de).

CHÂLONS-SUR-MARNE. Toutes les troupes font leur retraite sur Châlons, 27.--La nouvelle armée est dirigée sur ce point, 32.--Les dernières ressources des dépôts de l'intérieur y sont également envoyées, 47.--L'empereur y arrive, 85.

CHÂLONS-SUR-SAÔNE (belle conduite des habitants de), 43.



CHAMBÉRY. Le général Desaix pourvoit à la sûreté de cette ville, 44.

CHAMPAGNY (duc de Cadore). L'impératrice Marie-Louise est autorisée à l'envoyer prier l'empereur d'Autriche d'intervenir en faveur de la régence et des droits de son fils, 374.

CHAMPAUBERT (combat de). Napoléon établit son quartier général dans ce village le 10 février, 116.

CHARPENTIER (le général). La division soutient glorieusement l'attaque de l'ennemi devant Laon, 191.

CHATEAU (le général), gendre et chef d'état major du duc de Bellune, Victor, se distingue à l'attaque de Brienne, 95.--Blessé mortellement au combat de Montereau, 130. --Regrets de Napoléon, et phrases du bulletin sur sa mort, 135 et 136.

CHATEAU-THIERRY (combat de), le 12 février, 119.--Le 13, Napoléon établit son quartier général dans cette ville, 120.

CHÂTILLON-SUR-SEINE est indiqué pour la tenue du congrès, 87.--Le duc de Tarente y relève un moment les troupes autrichiennes dans la garde du congrès, 169. (Pour ce qui regarde le congrès, voyez NÉGOCIATION.)

CHATRES, hameau près de Méry-sur-Seine. Napoléon y établit son quartier général le 22 février, 143.

CHAUMONT (Haute-Marne). Les alliés y signent le traité du 1<sup>er</sup> mars qui resserre leur alliance, 182.--Expédition du général Piré sur cette ville, 216.

CHAVIGNON, village entre Soissons et Laon. Napoléon y établit son quartier général le 8 mars, 188.

CONEGLIANO (le maréchal Moncey, duc de), après la prise de Paris, se rend à Fontainebleau, 356.

CONSTANT (le sieur), valet de chambre de confiance de Napoléon, disparaît la nuit du départ pour l'île d'Elbe, 404.

CORBENY. Napoléon y porte son quartier général le 6 mars, 181.

CORBINEAU (le général) se jette entre des Cosaques et l'empereur, 97. S'empare de Reims le 5 mars, 181.--Après avoir passé pour mort, se retrouve déguisé parmi les habitants de Reims, 193.

CORPS LÉGISLATIF. Ouverture de la session de 1814, 10.--Opposition qui se déclare dans l'assemblée, 19.--Dissolution du corps législatif, et discours de Napoléon à cette occasion, 22.

CRAONNE (bataille de), 182.

D'ALBE. Voyez BACLER.

D'ALBERG (le comte), nommé membre du gouvernement provisoire, 366.

DALMATIE (le maréchal Soult, duc de), arrête Wellington sur la ligne de l'Adour, 35.--Envoie des détachements au secours de Paris, 38.--Est forcé de se retirer sur Toulouse, 198.

DANTZICK. (le maréchal Lefèvre, duc de), commande à Montmirail l'attaque du village de Marchais sur la gauche, 118.--Se trouve à Fontainebleau, 356.

DAVOUST (le maréchal). Voyez ECKMULH (le prince d').

DÉCHÉANCE. La déchéance de Napoléon, prononcée par le sénat, arrive à Fontainebleau, 371.

DEJEAN (le général), aide de camp de Napoléon, sabre des Cosaques aux côtés de Napoléon, 97.--Est dépêché du pont de Doulencourt, pour annoncer à la capitale le retour de Napoléon, 228.

DESAIX (le général) pourvoit à la sûreté de Chambéry, 44.

DESCHAMPS, fourrier du palais, suit Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

DIJON, général d'artillerie de la garde. Napoléon veut le faire juger par un conseil de guerre. Le général Sorbier arrange cette affaire, 133.

DOULEVENT. Napoléon y établit son quartier général le 24 mars, 216.--Napoléon y revient le 28 mars, 227.

DRESDE. Violation de la capitulation de Dresde, 32.

DROUOT (le général), aide de camp de Napoléon, se distingue à la tête de l'artillerie au combat de Nangis, 127.--A la bataille de Craonne, 184.--Suit Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

DURUTTE (le général) est chargé de la défense de Metz, 45.

DUTAILLIS (le général) défend Torgau sur l'Elbe, 33.

ECKMULH (le maréchal Davoust, prince d') commande à Hambourg, 33.

ÉCLARON, près Saint-Dizier. Les habitants de ce bourg ont pris des Cosaques; Napoléon les récompense par diverses faveurs, 93.

ELBE (l'île d') est désignée pour le séjour de Napoléon, 390.--Indication des personnes qui l'y accompagnent, 399.

ÉPERNAY. Napoléon y établit son quartier général le 17 mars, 202.

ESPAGNE. Napoléon laisse le roi Ferdinand y retourner, 40.

ESTERNAY (le château d'). Napoléon y établit son quartier général le 28 février, 168.

EUGÈNE-NAPOLÉON (le prince). *Voyez* ITALIE.

FAIN (le baron), secrétaire du cabinet, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

FÈRE-CHAMPENOISE. Napoléon y établit son quartier général le 18 mars, 203.--Désastre de Fère-Champenoise, 222.

Fesch (le cardinal) se retire à Rome, 400.

FISMES. Napoléon y établit son quartier général le 4 mars, 180.

FLAHAUT (le général comte), aide de camp de Napoléon, est envoyé à Lusigny pour la négociation de l'armistice, 155.--Cette négociation ayant été rompue, il revient auprès de Napoléon, 187.--Est envoyé à Rambouillet, chargé de commission pour l'impératrice Marie-Louise, 403.

FLAUGUERGES (M.) est commissaire du corps législatif pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.

FONTAINEBLEAU. L'avant-garde du prince Schwartzemberg y arrive, 130.--Napoléon, venu trop tard pour secourir Paris, s'établit à Fontainebleau, 234.--Cette ville est entourée par les troupes alliées, 385.

FONTANES (le comte) est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de Francfort, 19.

FORTIFICATIONS. Napoléon fait réparer les forteresses de l'ancienne France, et fait faire tous les travaux défensifs qui peuvent arrêter l'ennemi, 2.

FRANCFORT (Proposition de). *Voyez* NÉGOCIATION.--(Déclaration de). *Voyez* au Supplément de la première partie.

FROMNTEAU, près les fontaines Juvisy. Napoléon apprend à ce relai la capitulation de Paris, 234.

FOULER (le comte), écuyer de Napoléon, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

GALLOIS (M.) est commissaire du corps législatif pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.

GENÈVE est prise par le général autrichien Bubna, 25.

GÉRARD (le général) se distingue au combat de Nangis, 127.--Reçoit à Montereau le commandement du corps du duc de Bellune, 133 et 135.--Poursuit l'ennemi sur la route de Sens, 137.--Commande avec le duc de Reggio au combat de Bar-sur-Seine, 164.

GIRARDIN (le comte), lieutenant-général, aide de camp du prince de Neuchâtel, est dépêché de Troyes pour annoncer le retour de Napoléon dans la capitale, 228.

GORCUM est défendu par le général Rampon, sénateur, 34.

GOUAUT, habitant de Troyes, est traduit devant un conseil de guerre, 154 et 155.

GOURGAUD (le colonel d'artillerie), premier officier d'ordonnance de Napoléon, tue un Cosaque aux côtés de Napoléon, 97.--Va reconnaître la position des Russes à Craonne, 182.--Est chargé de faire une surprise de nuit sur le camp ennemi devant Laon, 188.--Reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

GOUVION-SAINT-CYR (le maréchal) est retenu prisonnier de guerre par suite de la violation de la capitulation de Dresde, 32.

GRAHAM (le général anglais) descend à Wilhemstadt, et s'y joint aux Prussiens de Bulow et aux Russes de Vintzingerode, 34.--Essaie de surprendre Berg-op-Zoom, et y perd 4000 hommes, 197.

GRÈS (le hameau des), près de Troyes. Napoléon y établit son quartier-général le 6 février, 107.

GROUCHY (le général), blessé à Craonne, où il commandait la cavalerie, 184.

GUIGNE, en Brie. Napoléon y établit son quartier général le 16 février, 126.

HARDENBERG (le jeune baron de), neveu du chancelier de Prusse, est fait prisonnier au combat de Brienne, 95.

HAUTERIVE (le comte d'), conseiller d'état, est chargé de communiquer les pièces de la négociation de Francfort, 19.

HELDER (le), défendu par l'amiral Verhuel, 34.

HERBISSE (le village d'), près Fère-Champenoise. Napoléon y établit son quartier général le 27 février, 165.

HOLLANDE (la) est enlevée à la France par l'arrivée des Russes du général Wintzingerode, 34.

IMPÉRATRICE (l'). *Voyez* MARIE-LOUISE.

INVASION (l') de la France se fait par trois grandes armées, 14 et 25.

ITALIE. L'armée des alliés sur l'Adige est commandée par M. de Bellegarde, 36.--Le prince Eugène, vice-roi, est à Vérone, 36.--On lui écrit d'envoyer des troupes à l'armée de France, 38.--La défection du roi de Naples ne permet pas d'affaiblir l'armée d'Italie, 138.--Belle conduite du vice-roi au milieu des embarras qui se multipliaient autour de lui, 139.--Napoléon, abdiquant à Fontainebleau, veut se retirer en Italie, et demande qu'on l'y suive, 387.--Le sort du vice-roi est assuré par le traité d'abdication, 391.

JANSENS (le général), ancien général hollandais, amène à Reims une division de six mille hommes qu'il a tirés de Mézières et autres places des Ardennes, 194.

JAUCOURT (le comte de), nommé membre du gouvernement provisoire, 366.

JÉROME (le prince), ci-devant roi de Westphalie, se retire en Suisse, 400.

JOSEPH (le prince), ci-devant roi d'Espagne, reste auprès de l'impératrice, avec le titre de lieutenant-général de l'empire, 48--Donne à l'impératrice le conseil d'écrire secrètement à son père pour obtenir la paix, 199.--Reçoit ordre de faire partir de Paris l'impératrice et son fils, à la moindre apparence de danger, 201.--Donne au duc de Raguse l'autorisation de négocier la capitulation de Paris, 232.--Et va rejoindre le gouvernement de la régence sur la Loire, *ibid.*--Se retire en Suisse, 400.

JOUANNE (le chevalier), premier commis du cabinet, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

JOUARRE, près la Ferté. Napoléon y établit son quartier général le 1<sup>er</sup> mars, 171.

JOURNAUX. On ne néglige pas le moyen qu'ils offrent d'exagérer nos ressources et nos moyens de défense aux yeux de l'ennemi, 28.

KELLERMANN (le maréchal). *Voyez* VALMY (le duc de).

KOSAKOWSKI (le général polonais) reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

LABESNARDIÈRE, conseiller d'état, premier commis aux affaires étrangères. Napoléon travaille avec lui à Troyes, 104. (Voir au supplément de la première partie sa correspondance avec le duc de Vicence.)

LABOULLERIE (le baron), trésorier de la couronne, est chargé de verser 30 millions des caves des Tuileries dans les caisses vides du trésor public, 2.

LACÉPÈDE (le comte de) est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de la négociation de Francfort, 19.

LACRETELLE, journaliste. Napoléon à Fontainebleau remarque un de ses articles, 402.

LAFERTÉ-SOUS-JOUARRE. Napoléon y fait rétablir le pont sur la Marne, et vient, le 2 mars, avec son quartier général dans cette ville, 171.

LAFORÉST (le comte) signe à Valençay le traité qui permet au roi Ferdinand de retourner en Espagne, 39.

LAINÉ (M.), membre du corps législatif. Mécontentement de Napoléon contre lui, 20.

LANNES (madame la maréchale). *Voyez* MONTEBELLO (duchesse de).

LAON. Napoléon se porte sur Laon, 187,--et se retire sur Soissons, 191.

LAPLACE (le capitaine), officier d'ordonnance, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

LAPOYPE (le général) défend Wittemberg sur l'Elbe, 33.

LAVALETTE (le comte), directeur général des postes, envoie une dépêche qui est reçue à Doulevant, 227.

LEFÈVRE (le maréchal). *Voyez* DANTZICK (le duc de).

LELORGNE-D'IDEVILLE (le baron), secrétaire interprète de Napoléon, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

LEMARROIS (le général) défend la place de Magdebourg sur l'Elbe, 33.

LESMONT-SUR-L'AUBE. La rupture du pont de Lesmont arrête Blücher à Brienne, 94.--La même cause nous y arrête deux jours après, 99.--Après la réparation du pont, notre armée fait sa retraite sur Troyes, 101.--Le pont est coupé de nouveau derrière nous, 102.

LEVAL (le général). Sa division arrivant des Pyrénées rejoint l'armée de Napoléon, 105.

LICHTENSTEIN (le prince Wentzel), aide de camp du prince Schwartzberg, vient trouver Napoléon au hameau de Châtres, 143.

LOIRE (la). Ordre au prince Joseph d'envoyer la régente et le gouvernement sur la Loire à la moindre apparence de danger qui menacerait Paris, 201.--Cet ordre est exécuté, 228.--Napoléon parle à Fontainebleau de se retirer sur la Loire, 383.

LOUIS (le prince), ci-devant roi de Hollande, se retire en Suisse, 400.

LUSIGNY-PRÈS-DE-VANDOEUVRES. Ce village est fixé pour la négociation de l'armistice, 155. *Voyez* ARMISTICE.

LYNCH (le comte), maire de Bordeaux, reçoit les Anglais, 202.

LYON. Bonne contenance des Lyonnais devant le général Bubna, 105.--Armée qui se réunit à Lyon. *Voyez* CASTIGLIONE (le duc de).

MACDONALD (le maréchal). *Voyez* TARENTE (le duc de).

MADAME (mère de Napoléon) se retire à Rome avec son frère le cardinal Fesch, 399.

MAINE-DE-BIRAN (M.), commissaire du corps législatif pour l'examen des papiers de Francfort, 19.

MAISON (le général comte), chargé du commandement de l'armée du Nord et de la défense de la Belgique. Ses opérations sur l'Escaut, 46.--Évacue la Belgique, 108.--Manoeuvre entre Lille, Tournay et Courtray, 196.

MAIZIÈRES (le village de), près de Brienne. Napoléon y établit son quartier général le 29 janvier, et prend le curé pour guide au combat de Brienne, 94.

MARCHAND (le général) organise la levée en masse du Dauphiné, 44.

MARET (M.). *Voyez* BASSANO (le duc de).

MARIE-LOUISE (l'impératrice). Napoléon lui confie la régence et l'embrasse pour la dernière fois, 48.--Quitte Paris pour se retirer sur la Loire, 201 et 228.--La régente et son fils sont sacrifiés, 369.--Ils sont conduits à Rambouillet, 399.--Y reçoit la visite de son père et de l'empereur Alexandre, 403.--Est emmenée à Vienne. Personnes de sa suite, 404.

MARMONT (le maréchal). *Voyez* RAGUSE (duc de).

MASSA (le comte Regnier, duc de), est commissaire du corps législatif pour l'examen des pièces de Francfort, 19.

MEAUX. Napoléon y établit son quartier général le 15 février, dans l'évêché, 124.

MENNEVAL (le baron), secrétaire des commandements de l'impératrice, la suit à Vienne, 404.

MÉRY (combat de), 142.

MESGRIGNY (le baron de), écuyer de Napoléon, fait parvenir le placet de la famille Gouaut, 155.--Reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

METTERNICH (le prince de). Voir aux suppléments sa correspondance avec le duc de Vicence.

METZ. Le duc de Raguse se retire des environs de Metz. Le général Durutte reste chargé de la défense de cette place, 45.

MOLITOR (le général) commande en Hollande; se voit abandonné par les bataillons étrangers, 34.

MONCEY (le maréchal). *Voyez* CONEGLIANO (duc de).

MONITEUR supprimé du 20 janvier 1813, 49.

MONTABELLO (madame la maréchale Lannes, duchesse de), dame d'honneur de l'impératrice, la suit à Vienne, 404.

MONTEREAU. Combat de Montereau le 18 février, 130.

MONTESQUIOU (le comte Anatole de) va à Rambouillet, chargé de commission de Napoléon pour l'impératrice, 403.--Se retrouve à Fontainebleau au départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, 405.

MONTESQUIOU (madame la comtesse de), gouvernante du roi de Rome, accompagne son élève à Vienne, 404.

MONTESQUIOU (M. l'abbé de), nommé membre du gouvernement provisoire, 366.

MONTHOLON-SEMONVILLE (le comte) arrive de la Haute-Loire à Fontainebleau après l'abdication; sa conversation avec Napoléon, 401.

MONTIER-EN-DER. Napoléon y établit son quartier général le 28 janvier, 93.

MONTMIRAIL (bataille de), 11 février, 118.--Napoléon y ramène son quartier général après le combat de Vauchamps, 123.

MORTEMART (M. le comte de), officier d'ordonnance, porte à l'impératrice les drapeaux de Nangis et de Montereau, 140.

MORTIER (le maréchal). *Voyez* TRÉVISE (le duc de).

MOSKOWA (le maréchal Ney, prince de la), évacue Nancy, 45.--Se retire sur Vitry, 87.--Combat à Brienne, 96; à Montmirail, 118; à Nangis, 127; à Craonne, 182; devant Laon, 188.--De Reims est dirigé par Châlons sur Méry, 194 et 200.--Se trouve à Fontainebleau, 356.--Est nommé commissaire de Napoléon pour le traité de l'abdication, 373.

MURAT (le prince), roi de Naples. Il marche vers la haute Italie: on ne sait encore si c'est un ennemi de plus qui s'avance, 37.--Il lève le masque.--Proclamation du vice-roi, 138.

NANGIS (combat de), le 17 février, 127.--Napoléon établit son quartier général au château de Nangis, 128.

NANSOUTY (le général comte), commandant la cavalerie de la garde, est blessé à Craonne, 184.

NAPLES (le roi de). *Voyez* MURAT (le prince).

NAPOLÉON. De retour à Paris le 9 novembre 1813; ses premières dispositions, 1.--Il fait prendre dans son trésor privé l'argent dont le trésor public a besoin, 2.--Il brûle ses papiers et part pour l'armée, 48.--Sa première expédition est contre le général Blücher, du côté de Brienne, 88.--Est assailli le soir par des Cosaques dans l'avenue de Brienne, 96.--Retenu par la réparation du pont de Lesmont, est forcé de recevoir la bataille de Brienne, 98.--Se retire sur Troyes et sur Nogent, 102.--Il entreprend une deuxième expédition contre Blücher, qui menace Paris par la vallée de la Marne, 113.--Après les victoires de Champaubert, de Montmirail et de Vauchamps, il se retourne du côté des Autrichiens et revient sur la Seine. Combat de Nangis et de Montereau, 125.--De retour à Nogent, il donne 2000 fr. de sa bourse aux soeurs de la charité qui soignent les blessés, 141.--Il poursuit le général Schwartzberg au-delà de Troyes, 148.--Il quitte encore une fois les bords de la Seine pour courir sur ceux de la Marne, à la poursuite de Blücher, qui s'avance de nouveau sur Paris, 160.--Il poursuit Blücher au-delà de la Marne, au-delà de l'Aisne, et gagne la bataille de Craonne, 176.--Arrêté devant Laon, il se retire sur Soissons, 187.--Reprend Reims, 193.--Revient sur l'Aube et sur la Seine, dans l'intention de prendre en queue Schwartzberg, qui marche sur Paris, 199.--Rencontre toute l'armée autrichienne à Arcis, par suite d'un changement survenu dans la marche des alliés, 207.--Court personnellement de grands dangers au combat d'Arcis, 210.--Abandonne un moment la route de Paris pour essayer d'attirer l'ennemi à sa suite en Lorraine, et prend position à Doulevant entre Saint-Dizier et Bar-sur-Aube, 212.--Revient sur Paris par la route de Troyes; mais il est trop tard: il descend à Fontainebleau, 224.--Veut tenter une surprise sur Paris, 367.--Se laisse persuader d'abdiquer, 372.--Change d'idée et parle de se retirer sur la Loire, 383.--Veut ensuite se retirer en Italie, et demande qu'on l'y suive, 387.--Enfin, vaincu par la défection qui l'entoure, il signe une seconde rédaction de son abdication, 389.--Après une nuit pénible, il se résigne à signer la ratification du traité, 397.--Il reste encore huit jours à Fontainebleau, vivant en simple particulier, 400.--Son départ pour l'île d'Elbe. Allocution à sa garde, 405. (Voir, au supplément de la première partie, sa correspondance avec le duc de Vicence pendant la négociation de Châtillon.)

NÉGOCIATION. Propositions de Francfort apportées à Paris par M. le baron de Saint-Aignan, 5.--Réponse du duc de Bassano, 8.--Continuation de cette négociation par le duc de Vicence, 10.--Communication des pièces aux commissaires du sénat et du corps législatif, 18.--Moniteur supprimé contenant ces pièces, 49.--Lord Castlereagh se rend au quartier-général des alliés, 41.--Le duc de Vicence se met en route également pour s'y rendre, 41. (Voir au supplément les instructions que Napoléon lui donne par sa lettre du 4 janvier.)--Le duc de Vicence ne peut parvenir au quartier-général des alliés. Après avoir été retenu à Lunéville, il se rend à Châtillon, lieu qui lui est indiqué pour la tenue du congrès, 86. Voir dans le supplément les lettres du duc de Vicence au prince de Metternich, les réponses de ce prince, et les lettres écrites de Paris, par

M. de La Besnardière, qui appartiennent à cette époque de la négociation.--Le congrès se réunit le 4 février. Noms des plénipotentiaires. Nouvelles instructions et pleins pouvoirs envoyés au duc de Vicence après la bataille de Brienne, 104.--Les alliés demandent que la France rentre dans ses anciennes limites, 109.--Opposition de Napoléon: il veut qu'on envoie cette demande à Paris pour avoir l'avis motivé et séparé de chacun des membres du conseil privé, 113.--Victorieux à Champaubert, Napoléon fait recommander au duc de Vicence de prendre une attitude moins humiliée, 117.--Victorieux au combat de Nangis, il écrit directement à l'empereur d'Autriche, et suspend les pouvoirs indéfinis du duc de Vicence, 129.--Les alliés lui font demander un armistice, 143.--Négociation de l'armistice à Lusigny. (*Voyez ARMISTICE.*)--Le 1<sup>er</sup> mars les alliés resserrent leur alliance par le traité de Chaumont, 177.--La condition des anciennes limites devient l'*ultimatum* des alliés. Rumigny vient chercher les derniers ordres de Napoléon à cet égard, 185.--Les plénipotentiaires des alliés n'ayant plus d'inquiétude pour Blücher, renferment le duc de Vicence dans un délai de trois jours pour signer le projet proposé, 204.--Le congrès se sépare: le duc de Vicence quitte Châtillon le 20 mars et vient rejoindre Napoléon à Saint-Dizier, 213. (Voir au supplément la correspondance du duc de Vicence avec M. de Metternich, avec Napoléon et avec le duc de Bassano, relativement à la négociation de Châtillon.)--Démarche directe de Napoléon auprès de l'empereur d'Autriche, par M. de Weissemberg, 226.--Le duc de Vicence est envoyé auprès de l'empereur Alexandre sous les murs de Paris, 233.--Il n'avait pas encore été entendu que la cause de son maître était déjà perdue, 362.--Pour décider les souverains alliés en faveur de la régente et de son fils, le duc de Vicence vient proposer à Napoléon d'abdiquer, 369.--Napoléon s'étant laissé persuader d'abdiquer, envoie le duc de Vicence, le duc de Tarente et le prince de la Moscowa pour négocier à Paris le traité qui doit décider du sort de la famille impériale, 373.--L'impératrice Marie-Louise est autorisée à dépêcher le duc de Cadore à l'empereur d'Autriche pour le prier d'intervenir, 374.--La défection du duc de Raguse achève de décider les souverains pour l'exclusion entière de la famille impériale, 380.--Le duc de Vicence revient à Fontainebleau demander une abdication pure et simple. Résistance de Napoléon.--Le traité est signé à Paris le 11 avril, mais Napoléon se refuse à le ratifier, 393.--Enfin, après une nuit pénible, Napoléon ratifie le traité, 397.--Texte du traité du 11 avril, et pièces accessoires, 408.

NESLE, près Château-Thierry. Napoléon y établit son quartier-général le 12 février, 119.

NEUFCHATEL (le maréchal Berthier, prince de), quitte Paris pour se rendre à l'armée, 47.--Rend compte à Napoléon de la situation de l'armée à Châlons, 85.--Après l'abdication de Fontainebleau, il conserve le commandement de l'armée, et va prendre les ordres du gouvernement provisoire à Paris, 400.

NEY (le maréchal). *Voyez* MOSCOWA (le prince de la).

NOGENT-SUR-SEINE. Napoléon y établit son quartier général le 7 février, 107.--Le général Bourmont reste chargé de la défense de cette ville pendant l'excursion sur Montmirail, 114.--Napoléon revient à Nogent le 20 février, 140.

ORLÉANS. Les bagages et le grand parc de l'armée sont dirigés sur Orléans, 356.--L'impératrice Marie-Louise arrive à Orléans, 394.

OUDINOT (le maréchal). *Voyez* REGGIO (le duc de).

PAJOL (le général comte) enlève le pont de Montereau, 131.

PAPE (le) retourne à Rome, 39.

PARIS. Serment des chefs de la garde nationale parisienne au moment où Napoléon quitte la capitale pour se rendre à l'armée, 48.--Paris, menacé par la première marche de Blücher, est sauvé à Montmirail, 113.--Menacé une seconde fois par la marche du prince Schwartzberg, qui s'avance vers Provins, est sauvé à Nangis et à Montereau, 125.--Menacé ensuite par le retour de Blücher sur Meaux, est sauvé par l'excursion de Napoléon au-delà de la Marne et de l'Aisne, 160.--Menacé une quatrième fois par le prince Schwartzberg, qui s'avance encore au-delà de la Seine, est sauvé par la contre-marche qui ramène Napoléon de Reims sur Plancy, 198.--Paris est menacé plus que jamais après la bataille d'Arcis par les forces réunies de Schwartzberg et de Blücher, qui s'avancent ne formant plus qu'une seule armée, 218.--Et cette fois Napoléon accourt trop tard, 222.--Bataille et capitulation de Paris, 231.--Le conseil-général de la Seine déclare que le vœu de Paris est en faveur des Bourbons, 367.--Napoléon veut tenter une marche de Fontainebleau sur Paris, 367 et 370.--La plupart des chefs de l'armée reviennent à Paris, 384.

PARR (le comte), aide de camp du prince de Schwartzberg, se présente aux avant-postes français, 128.

PAYSANS FRANÇAIS. Résistance et petite guerre qu'ils font aux soldats de l'ennemi, 42, 43, 179 et 363.

PETIT (le général), de la garde impériale. Napoléon, en quittant Fontainebleau, embrasse en lui toute la garde, 406.

PEYRUSSE (le chevalier), payeur de la couronne, suit Napoléon à l'île d'Elbe, 399.

PINEY (le village de), près Troyes. Napoléon y établit son quartier général le 2 février, 103.

PIRÉ (le général) fait une excursion sur Chaumont, 216.--Répand l'alarme depuis Troyes jusqu'à Vesoul, *ibid.*--Fait prisonniers plusieurs personnages importants, 226.

PITHIVIERS. Est occupé par les alliés, 386.

PLANCY-SUR-L'AUBE. Napoléon y établit son quartier-général le 19 mars, 205.

PLESSIS-Ô-LE-COMTE (le château du), commune de Long-Champs, entre Vitry et Saint-Dizier. Napoléon y établit son quartier général le 22 mars, 213.

PROCLAMATION DES ALLIÉS, du 1<sup>er</sup> décembre 1812, 11; de Lowach, le 21 décembre, 16; de l'empereur Alexandre, du généralissime Schwartzenberg, du général Wude, du général Bubna, etc., 42.

PRUSSE (le roi de) entre en France, 15.--(les armées de). *Voyez* BLÜCHER.

PYRÉNÉES (armée des). *Voyez* DALMATIE (le duc de). RAGUSE (le maréchal Marmont, duc de), se retire sur Metz, 26; sur Verdun, 45; sur Saint-Mihiel et Vitry, 87.--Combat à Brienne, 100; et le lendemain à Rosnay, 102.--Marche sur Champaubert, 116.--Poursuit Blücher sur Châlons, *ibid.*--Recule sur Montmirail, 122.--Combat à Vauchamps et poursuit de nouveau Blücher sur Châlons, 123.--Recule sur Sezanne et La Ferté-Gaucher, ensuite sur Meaux, 167.--Arrête les Prussiens à Lisy-sur-Ourcq, 170.--Forme l'aile gauche du cercle qui pousse Blücher sur Soissons, 173.--Arrive devant Laon par Corbeny, 188.--Est mis en déroute dans la nuit du 9 au 10 mars, 190.--Rallie son monde à Béry-au-Bac et vient prendre part au combat de Reims, 193.--Reste à Reims pour contenir Blücher, 201.--Recule sur Château-Thierry, 217.--Vient donner dans la grande armée des alliés à Fère-Champenoise, 221.--Se retire sur Paris et combat sous les murs de Paris, 231.--Il est autorisé à négocier la capitulation de Paris, 232.--Se retire par la route de Fontainebleau et prend position derrière la rivière d'Essone, 356.--Envoie par un exprès à Napoléon le sénatus-consulte de la déchéance, 371.--Est désigné par Napoléon pour aller stipuler les intérêts de la famille impériale au traité de Paris, 373.--Traite avec les alliés, lève le camp d'Essone et laisse Fontainebleau à découvert, 375.--Ordre du jour de Fontainebleau, par lequel Napoléon annonce à l'armée la défection du duc de Raguse, *ibid.*

RAMPON (le général) défend les digues de Gorcum, 34.

RAYNEVAL (le chevalier), premier commis des affaires étrangères, se rend à Paris comme secrétaire des plénipotentiaires chargés de négocier le traité de l'abdication, 374.

RAYNOUARD (M.), commissaire du corps législatif pour l'examen des pièces de Francfort, 19.

REGGIO (le maréchal Oudinot, duc de), organise les nouveaux corps qui se réunissent à Châlons-sur-Marne, 28.--Donne à Châlons des renseignements sur les localités, 85.--Envoie des émissaires à Bar-sur-Ornain, 89.--Combat à Brienne, 99.--Reste chargé de la défense de la Seine du côté de Bray, 114.--Recule devant Schwartzenberg jusqu'à Guignes, 126.--Combat à Nangis, et poursuit Wittgenstein dans la direction de Nogent, 127.--Reste chargé de couvrir Troyes. Combat à Bar-sur-Aube, 164.--Se retire sur Troyes et ensuite sur Nogent, 198; et enfin de Nogent sur Provins, 204.--Se reporte en avant et rejoint l'empereur à Plancy, 207.--Combat devant Arcis et couvre la retraite, 210.--S'avance un moment vers Bar-sur-Ornain, 214.--Se trouve à Fontainebleau, 356.

REGNAUT-DE-SAINT-JEAN-D'ANGELY (le comte), conseiller-d'état. Son discours au corps législatif, 18.--Communique les pièces de Francfort à la commission du sénat et du corps législatif, 19.

REGNIER. *Voyez* MASSA (le duc de).

REIMS. Le général Corbineau s'empare de Reims le 5 mars, 180.--Le général russe Saint-Priest reprend Reims, 192.--Napoléon s'y porte, *ib.*--Combat et reprise de Reims; Napoléon y établit son quartier général le 13 mars, 193.

RESTAURATION. *Voyez* BOURBON (la maison de).

RHIN. L'armée française arrivant d'Allemagne prend ses quartiers d'hiver derrière ce fleuve, 3.

RICARD (le général) défend le village de Marchais à la bataille de Montmirail, 118. ROEDERER (le comte) envoie des nouvelles d'Alsace qui parviennent à Corbeny, 183.

ROGNIAT (le général) reste dans Metz, 45.

ROUSTAN (le mameluck) disparaît la nuit du départ de Fontainebleau, 405.

ROYALISTES. *Voyez* BOURBON (la maison de).

RUMIGNY (le chevalier), l'un des premiers commis du cabinet, est envoyé en dépêches de La Ferté-sous-Jouarre à Châtillon, 172.--Revient à Bray en Laonnais, 185; et repart aussitôt pour Châtillon, 187.--Il est définitivement de retour auprès de Napoléon à Fère-Champenoise, le 18 mars, 203.--Il va de Fontainebleau à Paris, comme secrétaire des plénipotentiaires chargés de négocier le traité de l'abdication, 374.

RUSCA (le général), commandant de Soissons, est tué par les premiers coups de feu de l'ennemi, 161.

RUSSIE (l'empereur de) entre en France, 15.--Sa proclamation, 42.--S'oppose à la retraite que Schwartzenberg propose, 208.--Entre à Paris, 359.--Montre de la générosité dans les dispositions du traité qui règle le sort de la famille de Napoléon, 391.

SAINT-AIGNAN (le baron de), écuyer de l'empereur, ministre plénipotentiaire à Weimar, reçoit à Francfort les propositions des alliés et les rapporte à Paris, 5.--Son rapport à ce sujet, 49.--Sa conversation avec Napoléon au hameau de Châtres, 146.

SAINT-DIZIER. Premier combat de Saint-Dizier. Napoléon rentre dans cette ville le 27 janvier, 94.--Il y revient le 23 mars, 213.--Le 26 il y revient encore, 216.

SAINT-MARSAN (le comte) est commissaire du sénat pour l'examen des pièces de Francfort, 19.

SAINT-PRIEST (le général russe), blessé mortellement à Reims, 193.

SAINT-THIBAUT (les paysans de) font prisonniers plusieurs personnages, 225.

SCHWARTZENBERG (le prince), généralissime des alliés, et commandant de l'armée autrichienne. L'armée qu'il conduit pénètre en France par la Suisse, 14.--Marche sur Huningue, BÉFORT, Vesoul et Besançon, 26.--Force le passage des Vosges et s'avance sur Langres, 44.--Réuni à Blücher, il marche sur Brienne, 98.--Il entre à Troyes, 107.--Passe la Seine à Nogent, 123.--S'avance dans la Brie et pousse une avant-garde sur Fontainebleau, 125.--Se retire sur Troyes, 137.--Les fuyards de son armée courent jusqu'au Rhin, 141 et 183.--Son quartier général rétrograde sur Bar, sur Colombey et sur Langres. Il reprend l'offensive et se fait blesser au combat de Bar-sur-Aube, 168.--Il revient sur Troyes, 169; et s'avance encore une fois sur Paris, 198.--A l'approche de Napoléon, il recule sur Troyes, 200.--L'arrivée de Napoléon sur l'Aube change ce mouvement en une retraite générale, 206.--Nouveau plan: Schwartzenberg se porte de Troyes sur Châlons pour se réunir à Blücher, 189.--Après la bataille d'Arcis il fait sa jonction avec Blücher, 209.--Il se porte sur Paris, 221.--Sa proclamation sous les murs de Paris, 258.

SÉMONVILLE (le comte) est commissaire extraordinaire SÉNAT (le), chargé de faire une nouvelle constitution et de nommer un gouvernement provisoire, 366.--Proclame le déchéance de Napoléon, 371.--Napoléon répond au sénat, 375.

SEFT DE PILSAC (M. de) est envoyé par M. de Metternich à Zurich, pour rompre l'alliance des Suisses avec les Français, 13.

SEZANNE. Napoléon y établit son quartier général le 9 février, 115.--Il y passe une seconde fois le 28 février, 167.

SOISSONS est pris par les généraux Wintzingerode et Woronzow le 13 février, 161.--Repris par le duc de Trévise le 19 février, 162.--Tombe une seconde fois dans les mains des Russes et l'armée de Blücher y trouve son salut, 174.--Napoléon, après avoir échoué à Laon, fait sa retraite sur Soissons, 191.

SOMMEPUIS (le village de). Napoléon y établit son quartier général le 21 mars, 213.

SOULT (le maréchal). *Voyez DALMATIE (le duc de).*

SUCHET (le maréchal). *Voyez ALBUFERA (le duc d').*

SUISSE. Les alliés violent la neutralité des Suisses, 13; envoient M. de Seft de Pilsac, pour les détacher de l'alliance de la France, 13.

SURVILLE (le château de), près Montereau. Napoléon y fait placer les batteries de la garde, 130.--Il y établit son quartier général, 136.

TALLEYRAND (M. de). *Voyez BÉNEVENT (le prince de).*

TARENTE (le maréchal Macdonald, duc de), se retire de Liège, par le département des Ardennes, sur Châlons, 27. --Arrive à Namur, 47.--Arrive à Châlons et se retire devant Blücher, 108.--Se retire sur Meaux, 113.--Après l'affaire de Vauchamps, suit Napoléon sur la Seine, 123.--Combat à Nangis; poursuit l'ennemi dans la direction de Bray, 127.--Entre à Châtillon, 164.--Se retire sur Troyes, 168; sur Nogent, 198; sur Provins, 204.--Se reporte en avant à l'approche de Napoléon, 207.--Couvre la retraite d'Arcis, 212.--Se trouve à Fontainebleau, 356.--Napoléon le nomme son plénipotentiaire pour négocier le traité d'abdication, 371.

TRÉVISE (le maréchal Mortier, duc de), se porte dans les Vosges au secours du duc de Bellune, 27.--Évacue Langres, 45.--Se retire sur Troyes, 86.--Évacue Troyes et reçoit l'ordre d'y rentrer, 89.--Se porte en avant de Troyes sur Vandoeuvres, 97.--Couvre la retraite de Brienne, 103.--Combat à Montmirail, 118; à Château-Thierry, 119.--Poursuit l'ennemi sur la route de Soissons, *ibid.*--Revient de Soissons sur La Ferté-sous-Jouarre, 164.--Recule sur Meaux, 167.--Arrête les Prussiens au gué de Trême, 170.--Pousse Blücher sur Soissons, 173.--Vient rejoindre Napoléon à Laon, 187.--Reste chargé de contenir Blücher, 192.--Est rejeté sur Château-Thierry, 218.--Va donner dans la grande armée des alliés à Fère-Champenoise, 221.--Se replie sur Paris, 230.--Combat sous les murs de Paris, *ibid.*--Après la capitulation se retire sur Fontainebleau et place son quartier général à Mennecy, 356.



TROYES. Napoléon y établit son quartier général le 3 février, 87.--Il évacue Troyes le 6 février, 103.--Il rentre dans Troyes le 24 février, 147.--Il repasse une troisième fois par Troyes, 228. TURENNE (le comte de), premier chambellan, maître de la garde-robe, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

VALMY (le maréchal Kellermann, duc de), chargé d'organiser les troupes qui arrivent à Châlons-sur-Marne, 28.--Travaille avec Napoléon à Châlons, 85.--Reste chargé du commandement de Châlons, 88.

VAUCHAMPS (combat de), le 14 février, 122.

VERRHUEL (l'amiral). Belle conduite de cet amiral au Helder, 34.

VICENCE (M. de Caulaincourt, duc de), grand-écuyer, est nommé ministre des affaires étrangères, 10.--Se rend à Châtillon, 87. (Voir au supplément de la deuxième partie sa correspondance relative au congrès de Châtillon.) Il rejoint Napoléon à Saint-Dizier après la rupture du congrès, 213.--Est envoyé de Fromenteau auprès de l'empereur Alexandre, 233.--Va et vient de Paris à Fontainebleau, 357.--Reste auprès de Napoléon après l'abdication, 401.

VICTOR (le maréchal). *Voyez* BELLUNE (le duc de).

VIDRANGES (le sieur de) est compromis à Troyes, 154.

VITRY (le Français). Nos avant-postes sont à Vitry, 87.--Napoléon y porte son quartier général le 26 janvier, 88.--Il se présente devant Vitry, 213.--Il s'y présente une seconde fois, 217.

WATTEVILLE (le général) commande le cordon des Suisses pour la neutralité, 13.

WEISSEMBERG (M. de), ambassadeur d'Autriche à Londres. Enlevé par les habitants de Saint-Thibaut, est conduit à Napoléon, qui lui donne une mission pour l'empereur d'Autriche, 225.

WELLINGTON (le général) est entré en France et s'est avancé sur Bayonne, 35.--Ses troupes entrent à Bordeaux, 202.

WESTPHALIE (le royaume de) est détruit par l'avant-garde de l'armée de prince de Suède, commandée par les généraux Bulow et Wintzingerode, 15 et 34.

WILHEMSTADT. Évacuation trop prompte de cette place, 34.

WINTZINGERODE (le général russe). Son corps d'armée fait partie du commandement du prince de Suède. (*Voyez* BERNADOTTE.)

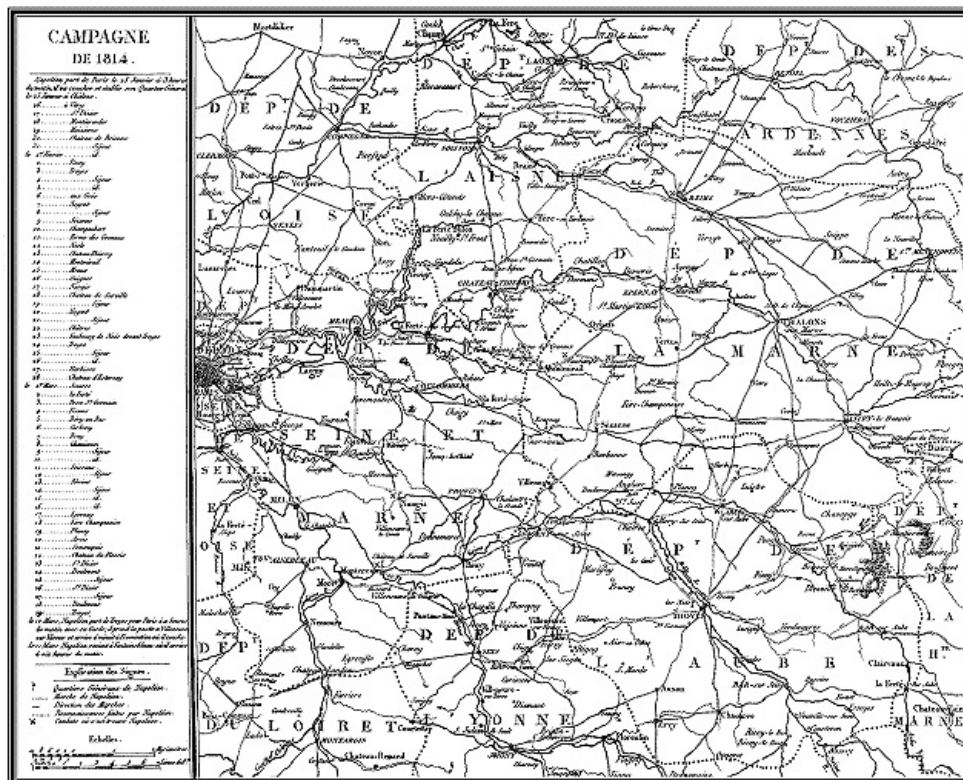
WOLFF, émissaire du comte Roederer, apporte à Napoléon des nouvelles de l'Alsace, 183.

WONZOWITCH, officier polonais, interprète de Napoléon, reste à Fontainebleau jusqu'à la fin, 405.

WORONZOFF (le général russe). Son corps d'armée fait partie du commandement du prince de Suède. (*Voyez* BERNADOTTE)

YVAN (le baron), chirurgien ordinaire de Napoléon, quitte Fontainebleau, 395.

FIN.



(Agrandissement)

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK MANUSCRIT DE MIL HUIT CENT QUATORZE, TROUVÉ DANS LES VOITURES IMPÉRIALES PRISES À WATERLOO, CONTENANT L'HISTOIRE DES SIX DERNIERS MOIS DU RÈGNE DE NAPOLEON \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

## START: FULL LICENSE

### THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

### Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project

Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

#### 1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any

Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™**

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

## **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at [www.gutenberg.org/contact](http://www.gutenberg.org/contact)

## **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate)

## **Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.